REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU 29 AVRIL 2016

PROCES-VERBAL

	• Désignation du secrétaire de séance	08
	• Compte-rendu des délégations	11
	• Approbation du procès-verbal du 26 février 2016	08
1	• Transition énergétique – Organisation d'un débat citoyen	11
2	• NANTES – SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE – BASSE-GOULAINE - Réseau Chronobus structurant – Ligne C9 - Bilan de la concertation préalable - Programme et enveloppe financière prévisionnelle de la ligne C9 - Approbation	31
3	• Programme d'adaptation des infrastructures en vue de l'acquisition de Busway électriques de 24m - Marché de maîtrise d'oeuvre infrastructures – Lancement d'une procédure négociée	40
4	• Plans de mobilité entreprises et événementiels – Offres d'essais et promotionnelles – Approbation des tarifs et titres associés Tan, Bicloo, Métropole à vélo	43
5	• Plan climat territorial et politique publique de l'énergie – Reconduction des dispositifs d'aide – Eco-prime chaudière et prime solaire thermique	45
6	• Convention de partenariat entre Nantes Métropole et les maîtres d'ouvrage sociaux membres de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire - Approbation	47
7	• Convention avec le Département de Loire Atlantique relative à l'Agence Immobilière Sociale de Loire Atlantique - Mise en place d'un dispositif financier d'aide aux propriétaires bailleurs privés pour la conclusion d'un mandat de gestion locative sociale	50
8	• Délégation de la compétence d'attribution des aides de l'Etat en faveur du logement social et du logement privé - Programmation 2016 - Avenants 1 au titre de l'année 2016 aux conventions avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat – Approbation	51
9	• LE PELLERIN – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	53
10	• SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE – ZAC des Indulgences – Avenant n°4 à la concession d'aménagement	55
11	• SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	56

12	• NANTES - Plan de sauvegarde et de mise en valeur – Avis sur le projet de plan et avis sur le bilan de la concertation	58
13	• REZE – Projet Château – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) – Approbation	64
15	• COUERON – Secteur rue du Docteur Janvier – Institution d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial	67
16	• NANTES - Mise en souterrain de la ligne électrique Gesvres/Saint Joseph – Déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – Avis à donner	68
17	• Transfert du MIN de Nantes à Rezé – Bilan de la concertation préalable – Saisine du Préfet	69
18	• NANTES – Campus prometteur - Construction du pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques sur l'Ile de Nantes – Convention avec l'Université de Nantes	73
19	• Délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Avenant 2 – Subvention exceptionnelle relative aux opérations estivales – Approbation	79
20	• Délégation de service public pour la gestion du site du château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale – Avenant n° 3 – Approbation	82
21	• Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine de Rezé – Horaires d'ouverture – Tarifs – Choix du nom – Equipements culturels métropolitains – Tarifs – Approbation	83
22	• Gens du voyage – Accueil des grands passages été 2016 – Dispositif mis en place – Approbation	87
23	• Coopération entre Dschang et Nantes Métropole dans la lutte contre le réchauffement climatique – Conventions – Approbation	90
24	• Décision modificative n°1 2016 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiement – Délégations du Conseil : ajustement	92
25	• Attribution de subventions aux tiers	94

26	• Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Evolution de l'offre lignes régulières à la rentrée de septembre 2016 et des tarifs au 1er juillet 2016 - Approbation	96
27	• Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	110
28	• Fourniture de compteurs d'eau froide et de systèmes de relève à distance – Lancement d'un marché négocié	118
29	• Marché de travaux d'éclairage public – Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre	119
30	• Modifications du règlement intérieur du Conseil métropolitain	120
31	• Commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées – Désignation des représentants de Nantes Métropole	76
32	• Désignations diverses	120
	• Vote électronique	124

CONSEIL DU 29 AVRIL 2016

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 22 avril 2016, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Secrétaires de séance : Mme Laure BESLIER (Points 01 à 26 et 31)
M. Bertrand AFFILE (Points 27 à 30 et 32)

Point 01 (09h09 à 10h40)

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUQUEN Eric (pouvoir à M. ALLARD Gérard), Mme COPPEY Mahel (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. GRELARD Hervé (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), Mme MEYER Christine (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme PERNOT Mireille (pouvoir à Mme DUPORT Sandrine), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. HAY Pierre), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. MOUNIER Serge), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin)

Absent : 0

Points 02 et 03 (10h41 à 11h26)
Présents : 80 , Absents et représentés : 16 , Absents : 1
Départ de Mme Marie-Annick BENATRE qui donne pouvoir à M. Robin SALECROIX
Arrivée de Mme Mireille PERNOT qui annule le pouvoir donné à Mme Sandrine DUPORT
Départ de M. Pierre-Yves LE BRUN

Points 04 et 05 (11h27 à 11h32)
Présents : 81, Absents et représentés : 16 , Absents : 0
Arrivée de M. Pierre-Yves LE BRUN

Points 06 et 07 (11h33 à 11h46)
Présents : 80, Absents et représentés : 17 , Absents : 0
Départ de M. Pascal BOLO qui donne pouvoir à M. Alain ROBERT

Points 08 à 11 (11h47 à 11h56)
Présents : 81, Absents et représentés : 16 , Absents : 0
Arrivée de Mme Christine MEYER qui annule le pouvoir donné à Monsieur Erwan HUCHET

Points 12,13 et 15 (11h57 à 12h28)
Présents : 82, Absents et représentés : 15 , Absents : 0
Arrivée de Mme Marie-Cécile GESSANT qui annule le pouvoir donné à Monsieur Alain VEY

Points 16 et 17 (12h29 à 12h34)
Présents : 81, Absents et représentés : 16 , Absents : 0
Départ de Mme Abbassia HAKEM qui donne pouvoir à Mme Aïcha BASSAL

Points 18 et 31 (12h35 à 12h51)
Présents : 82, Absents et représentés : 15 , Absents : 0
Arrivée de M. Franck TRICHET qui annule le pouvoir donné à M. Benjamin MAUDUIT

Points 19 et 20 (14h25 à 14h34)

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme COPPEY Mahel (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. GRELARD Hervé (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. HAY Pierre), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. MOUNIER Serge)

Absents : 4
M. DANTEC Ronan, Mme DUPORT Sandrine, M. MARTINEAU David, M. SEASSAU Aymeric

Point 21 (14h35 à 14h49)
Présents : 78, Absents et représentés : 15 , Absents : 4
Départ de M. Gilles NICOLAS qui donne pouvoir à M. Franck TRICHET

Point 22 (14h50 à 14h58)
Présents : 78, Absents et représentés : 16 , Absents : 3
Départ de M. Rodolphe AMAILLAND qui donne pouvoir à Mme Michèle LE STER
Arrivée de Mme Sandrine DUPORT

Points 23,24 et 25 (14h59 à 15h10)
Présents : 78, Absents et représentés : 17 , Absents : 2
Départ de Mme Stéphanie HOUEL qui donne pouvoir à M. Marc RENEAUME
Arrivée de M. David MARTINEAU

Point 26 (15h11 à 16h03)
Présents : 78, Absents et représentés : 18 , Absents : 1
Départ de M. Jocelyn BUREAU qui donne pouvoir à Mme Karine DANIEL
Arrivée de M. Aymeric SEASSAU

Point 27 (16h04 à 16h27)
Présents : 76, Absents et représentés : 21 , Absents : 0
Arrivée de M. Ronan DANTEC
Départ de M. Jean-Claude LEMASSON qui donne pouvoir à M. Gérard ALLARD
Départ de Mme Laure BESLIER qui donne pouvoir à M. Christian COUTURIER
Départ de Mme Fabienne PADOVANI qui donne pouvoir à Mme Catherine PIAU

Points 28 et 29 (16h28 à 16h31)
Présents : 73, Absents et représentés : 22 , Absents : 2
Départ de M. Jean-Jacques MOREAU qui annule le pouvoir de Mme Cathy LARGOUET
Départ de M. Jean-Guy ALIX qui donne pouvoir à Mme Lydie LUTIN
Départ de M. Joël GUERRIAU qui donne pouvoir à M. Alain VEY

Points 30 et 32 (16h32 à 16h34)
Présents : 72, Absents et représentés : 22 , Absents : 3
Départ de M. Benjamin MORIVAL

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h09 sous la présidence de Madame Johanna Rolland, maire de Nantes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Laure BESLIER et **Monsieur Bertrand AFFILE** sont désignés secrétaires de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 FEVRIER 2016

Mme la Présidente : « Premier point à l'ordre du jour ce matin : nous avons à approuver le procès-verbal du 26 février dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des demandes de précisions ? Je soumets donc ce procès-verbal au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? »

***

Mme la Présidente : « Madame Garnier. »

«Mme Garnier : « Merci Madame la Présidente. Je souhaitais juste profiter rapidement, je vous rassure, de ce début de séance pour revenir sur les violences dont notre ville est le théâtre depuis maintenant six semaines, avec des manifestations qui donnent lieu à des débordements de plus en plus violents : mercredi 9 mars, jeudi 10 mars, jeudi 17 mars, jeudi 24 mars, jeudi 31 mars, mardi 5 avril, samedi 9 avril, jeudi 14 avril, mercredi 20 avril, et hier, jeudi 28 avril.

Je voudrais d'abord vous dire ma profonde consternation et celle de l'ensemble de notre groupe face à ces agissements. Nous ne nous habituons pas, Madame la Présidente, à découvrir à chacun de nos déplacements dans le centre-ville de Nantes les stigmates de telle ou telle manifestation. Nous ne nous habituons pas à découvrir ce centre-ville qui porte partout la marque des violences : des pavés arrachés, des vitrines brisées et des murs tagués. Nous ne nous habituons pas, Madame la Présidente, à ce nouveau visage qu'offre notre ville, à cette image dégradée, vous l'avez vous-même souligné.
Il n'est pas question ici bien sûr de contester le bien-fondé de ces manifestations, ni non plus de pointer du doigt telle ou telle organisation qui serait à leur initiative. Nous souhaitons simplement demander à l'État de faire preuve de davantage de fermeté, en mettant hors d'état de nuire les casseurs, mais aussi en interdisant les manifestations qui n'offrent pas toutes les garanties de sécurité pour les nantais.
En plein état d'urgence, l'État peut-il vraiment se permettre de mobiliser des centaines de policiers dix fois à Nantes en moins de six semaines ? Les nantais et les habitants de l'agglomération ne comprennent pas, ne supportent plus ce mauvais film qui se joue chaque jour devant leurs fenêtres. Ils ne supportent plus de voir leur ville devenir le terrain de jeu des casseurs. Les commerçants, vous le savez, ne supportent pas d'être empêchés d'ouvrir leur commerce et de travailler.
L'ordre doit revenir à Nantes, Madame la Présidente, par tous les moyens. Le droit de manifester n'est pas un droit à vandaliser, et la liberté d'expression n'est pas la liberté de destruction. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci Madame la Présidente. Je crois que nous pouvons nous associer ensemble à toutes les demandes qui concernent les forces de l'ordre. Moi, je m'associe à celles qui ont été émises par Johanna Rolland, par mon collègue Gilles Nicolas, pour demander des forces de l'ordre en nombre suffisant dans les rues de Nantes pour assurer la sécurité des manifestants.
Je veux dire à Laurence Garnier que personne ne s'habitue aux dégradations du centre-ville, et en premier lieu les manifestants, qui doivent pouvoir manifester sans craindre pour leur intégrité physique, sans craindre des violences d'aucune sorte qui viendraient décrédibiliser un mouvement qu'ils veulent construire de manière absolument démocratique.

Je voulais rappeler que le droit de grève est un droit constitutionnel, que le droit de manifester est constitutif de nos libertés fondamentales. De ce point de vue, d'une part il est choquant d'entendre demander l'interdiction des manifestations, d'autre part ce serait à mon sens inopérant puisque l'on n'interdit pas à une population de manifester. De nombreux exemples de l'Histoire sont là pour en témoigner.
Je crois qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'un appel à l'apaisement et au calme. Il y a eu une journée de violence assez grave dans Nantes, d'actions de la police que j'ai qualifiées d'actions sans discernement hier aussi. Je crois que nous avons chacune et chacun, dans l'exercice de nos responsabilités, la responsabilité d'appeler au calme, à l'apaisement et aux mesures nécessaires pour isoler les manifestants sincères d'une minorité de manifestants violents que chacun ici a à cœur de condamner.

Je terminerai en disant une chose : lorsqu'il y a eu de puissantes manifestations pour que le Gouvernement ne valide pas le mariage pour tous au moment de la manif pour tous, il y a eu des exactions, il y a eu des agressions, il y a eu un certain nombre d'événements qui étaient condamnables. J'ai combattu ce mouvement puisque j'étais pour le mariage pour tous, mais à aucun moment je n'ai demandé l'interdiction de manifestation, et je crois que chacun devrait s'y tenir pour parvenir à l'apaisement dont nous avons besoin dans cette ville. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Madame la Présidente, d'abord je partage les propos de ma collègue Laurence Garnier qui est intervenue tout à l'heure. Je voulais intervenir sur l'un des aspects qui vient d'être évoqué, à savoir les forces de police. Je trouve (j'emploie le mot à bon escient) scandaleux ce que la CGT a fait avec son affiche qui tend à faire croire que les forces de l'ordre – cela vient d'être rappelé – n'agissent pas avec discernement. Je vous assure que les forces de l'ordre n'en peuvent plus. Ils agissent avec beaucoup de professionnalisme et j'aimerais que dans cette assemblée on les félicite plutôt que l'on porte des attaques contre elles.

Elles font un travail remarquable par rapport aux provocations, par rapport aux jets de pierres, par rapport aux jets de cocktails molotov. Trop c'est trop. Je le dis franchement : ce qu'a fait la CGT, ce n'est pas normal. C'est condamnable, et tous les élus qui sont dans cette salle devraient le condamner fortement.
Nous sommes dans l'état d'urgence. Je crois que l'état d'urgence a été remis en place. Nos concitoyens ne comprennent pas que dans le cadre d'un état d'urgence nous ayons de telles casses au niveau de la ville de Nantes, et ce qui se fait sur la ville rejaillit sur les autres villes de la Métropole. Nous avons sur nos murs maintenant des graffitis qui appellent d'ailleurs à aller voter, c'est ce qui s'est passé en début de semaine dans nos propres villes dans l'agglomération. Cet état d'urgence doit faire que l'État de droit puisse exister.
Que l'on ne vienne pas me dire qu'il y a atteinte aux libertés. Non, il n'y a pas du tout atteinte aux libertés. L'État de droit doit véritablement exister, et je me félicite de la qualité professionnelle des forces de police qui font un travail remarquable. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « Je partage évidemment les paroles de notre co-présidente. J'aimerais juste me faire l'écho de l'exaspération de la société civile. Suite à l'annulation de la contre-manifestation à Nantes prévue ce samedi à laquelle je souhaitais participer, voici simplement deux déclarations de citoyens sur un réseau social bien connu qui réagissent à l'annulation de la manifestation "Touche pas à mon centre-ville". Deux commentaires :

"Autrement dit, maintenant c'est acté : la Préfecture, la Mairie continuent à autoriser des manifs qui dégénèrent la plupart du temps et sont néfastes pour l'économie du centre-ville. Par contre, un rassemblement pacifique, ça, ce n'est pas possible. Et dire que toutes ces personnes passent leur temps à donner de leçons de démocratie ! Si cela continue, le centre-ville de Nantes sera une ZAD bis."
Deuxième commentaire de citoyen : *"C'est franchement dommage qu'un amalgame pareil ait lieu. En définitive, les gens qui se remuent pour tenir leur commerce ont définitivement le droit de se taire. Ça promet de beaux jours. Cependant, en contrepartie, les loyers des commerçants et divers impôts et taxes augmentent. Pourquoi ne pas bloquer les fonds en Caisse de dépôt afin que la Mairie et la Préfecture bougent et arrêtent de soutenir (eh oui, n'en déplaise, car finalement c'est ce qui se passe) le comportement haineux des casseurs."*

Première question suite à ces deux commentaires : dans ces deux interventions à chaud sur un réseau social, Madame la Présidente de Nantes Métropole, y trouvez-vous de l'extrémisme de droite ?

Deuxième question : êtes-vous satisfaite de votre gestion de la crise et de votre exercice du droit de police, en lien bien évidemment avec la Préfecture, à propos des actes de malveillance répétés envers les commerces ?

Troisième question : quelles solutions proposez-vous à l'avenir pour assurer la sécurité de tous les métropolitains, manifestants et non-manifestants ? Nous pensons sincèrement qu'il faut agir pour répondre à ces questions et ne plus mettre en danger la sécurité des métropolitains. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un élément sur cette dernière information. Je vous invite, Madame, à ne pas vous contenter de lire les réseaux sociaux, mais à vous déplacer sur le terrain, à échanger avec les commerçants. Je vous invite par exemple à aller échanger avec la Présidente de l'association des commerçants de Plein centre qui a publiquement exprimé pourquoi, en son âme et conscience, elle prenait ses responsabilités en ne soutenant pas cet appel. Et je peux vous dire qu'elle fait partie au premier rang de ceux qui sont exaspérés, de ceux qui sont en colère, de ceux qui sont lassés de ce qui se passe. Cependant, un certain nombre de commerçants nantais appellent à l'apaisement, à la fermeté, et ont pris des positions claires en ce sens.

C'est évidemment en dialogue avec eux (qui sont bien les premiers concernés) et pas simplement en surfant sur les réseaux sociaux et en les répétant en Conseil métropolitain, que je prends mes responsabilités.
Sur le fond maintenant, je rejoins ce que les uns et les autres ont pu dire ce matin. Oui, ce qui se passe à Nantes, à Rennes, à Paris – puisque chacun voit bien qu'il y a là un mouvement national, des problématiques nationales – est pour notre ville, pour notre Métropole, absolument inacceptable. Oui, la liberté de manifester dans ce pays est un droit, et un droit précieux. Mais rien, et chacun ici l'a redit, rien ne peut jamais venir justifier une violence, une dégradation, ou les répétitions de violences et de dégradations dont la ville fait l'objet.
C'est la raison pour laquelle j'ai, à deux reprises, demandé au Préfet la tenue en Préfecture de temps de préparation en amont avec les commerçants nantais qui sont en première ligne sur ce sujet, et fait un certain nombre de propositions, y compris sur l'accompagnement personnalisé des commerçants touchés par les dégradations.
Je crois qu'il est absolument nécessaire de faire preuve de la plus grande fermeté. J'ai dit hier publiquement que j'appelais chacun, à savoir le Préfet, mais aussi les organisations syndicales, à prendre toutes leurs responsabilités pour que lorsqu'il y a un risque de violence, le centre-ville ne soit pas concerné par le déroulé des manifestations. Je crois que nous sommes à un moment où chacun prend ses responsabilités.

Ensuite, pour conclure, je voudrais saluer à la fois les forces de l'ordre qui sont sur le terrain, mais aussi les agents de service public, les agents de la Métropole qui chaque soir de dégradation sont présents auprès des nantais, parfois jusqu'à 11 heures, minuit, dès le lendemain matin à 5 heures, pour nettoyer la ville, assurer la propreté de la ville, rendre en quelque sorte la ville aux nantais. En effet, il y va de la qualité de vie, de notre ville, de notre Métropole, mais aussi du signal donné que dans cette ville, dans cette Métropole on ne tolère pas, on n'accepte pas tout ce qui peut s'apparenter de près ou de loin à de la violence, à de la dégradation… à un site qui ne ressemble pas à notre ville.

Enfin, je voudrais partager avec vous un dernier élément : je crois qu'il y a urgence. L'urgence de mettre fin avec fermeté, avec apaisement, avec responsabilité, à la situation dans laquelle, comme d'autres villes, nous sommes aujourd'hui.

Et puis ensuite, il y a un enjeu à moyen terme. Cet enjeu à moyen terme dont nous aurons l'occasion de parler cet après-midi au travers d'une délibération, est la capacité d'attractivité du centre-ville et du cœur de l'agglomération. C'est la question de l'image du centre-ville. Les enjeux sont l'accessibilité, le signal que nous envoyons aux habitants de l'agglomération, la dynamique commerciale du cœur de ville, mais aussi notre capacité à porter des messages positifs.

Je donne deux exemples récents : la semaine dernière, nous avons eu la Nuit des galeries. Pour la première fois, les galeries culturelles nantaises ont ouvert jusqu'à 1 heure du matin. C'était une vraie réussite. Énormément de monde, des acteurs culturels, des acteurs du centre-ville souriant nous disaient : *"Cela fait du bien d'avoir aussi ces moments-là."*

Deuxième exemple concret : la première édition du Printemps des jardins. Cette idée consiste en une Folle journée qui irait sur l'espace public, à la rencontre du public, là aussi au Jardin des plantes, à proximité de l'hypercentre-ville. Je crois que nous devons gérer les deux temporalités : le court terme, mettre fin avec fermeté à cette situation, mais aussi le moyen terme, construire avec les acteurs du centre-ville l'image, le message d'un centre-ville attractif et apaisé. Merci. Je vous propose que l'on puisse maintenant reprendre l'ordre du jour. »

***

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

M^me^ la Présidente : « Point 2 à l'ordre du jour, il s'agit du compte-rendu des différentes délégations. Pas de remarque particulière ? Très bien. »

M^me^ la Présidente présente le dossier suivant :

Direction énergies environnement risques - Pôle dialogue citoyen, évaluation et prospective

01 – TRANSITION ENERGETIQUE – ORGANISATION D'UN DEBAT CITOYEN

EXPOSE

Le dialogue avec la société civile constitue désormais un principe d'action pour la mise en œuvre de toutes nos politiques publiques, en mettant en place une nouvelle gouvernance métropolitaine attentive à l'expertise citoyenne en organisant de grands débats publics sur les sujets phares pour le développement de notre territoire.

1 - Pourquoi un Grand débat sur la transition énergétique ?

Le défi climatique devient une telle urgence qu'il impose un engagement plus fort et une ambition renouvelée. Les villes et les métropoles ont les moyens d'agir pour accélérer la transition énergétique et en faire une opportunité, de créations d'emplois, d'innovation technologique, de transformations urbaines, tout en veillant qu'elles ne soient pas source de nouvelles inégalités. S'il est acquis que les métropoles ont un rôle prépondérant à jouer, la métropole nantaise ambitionne de jouer sa carte et son savoir-faire en matière de mobilisation collective et citoyenne pour préparer son avenir énergétique. Les changements qu'implique la transition énergétique en matière de modes de vie, de paysage, de modèle économique, d'approvisionnement, d'équilibre entre les territoires, de lutte contre la précarité énergétique justifient pleinement l'organisation d'un rendez-vous démocratique tel qu'un grand débat pour permettre à tous et toutes de s'approprier les enjeux et de faire connaître tant leur réalité et contrainte que leur solution.

La transition énergétique ne peut s'envisager hors d'un contexte national, voir international, mais peut aussi s'appuyer très concrètement sur l'initiative citoyenne et locale : c'est le pari de ce grand débat. L'énergie concerne tout le monde, à la fois dans une perspective du long terme autour de choix structurants et aussi dans les actions du quotidien et de court terme (habitat, déplacement consommation, alimentation etc.). Si chacun peut ressentir l'appel d'un changement nécessaire, des freins subsistent : comment agir pour le temps long ? comment faire ici et maintenant ? par quoi commencer et avec qui ? comment mesurer les premiers effets de l'action sur le territoire ? Quels bénéfices à court terme et pour qui ?

« L'énergie » n'est pas un sujet si fréquemment discuté par les citoyens, en France en tout cas.Faire de la transition énergétique une occasion de débat et d'expérimentations à l'échelle de l'agglomération est une opportunité pour embarquer le plus grand nombre et se préparer ensemble aux évolutions à venir. À travers ce débat sur la transition énergétique, il sera aussi question d'échanger sur d'autres transitions associées et potentiellement leviers : transition numérique, économique, démographique, démocratique…

2 - La Métropole nantaise un territoire en transition

Être une métropole de référence engagée dans la transition écologique et énergétique est un des principaux objectifs du projet métropolitain.

Dans ce domaine, Nantes Métropole et ses 24 communes cultivent un temps d'avance. La métropole nantaise s'est en effet dotée depuis déjà une dizaine d'années de compétences sur l'énergie et d'un Plan Climat Énergie (PCET). Elle compte parmi les toutes premières agglomérations françaises et européennes à s'être engagée aussi fortement dans la lutte contre le changement climatique par la mobilisation de toutes ses politiques publiques (énergie, déplacement, déchets, développement urbain…).

La métropole et les communes de l'agglomération portent des actions concrètes et des coopérations significatives comme le développement massif des réseaux de chaleur renouvelable, l'achat groupé d'électricité ou encore l'accompagnement des particuliers et des co-propriétés dans la rénovation énergétique. La société civile est impliquée et active, grâce à une importante communauté d'acteurs, des citoyens engagés, et de nombreuses initiatives, à l'image des Familles à énergie positive, des Rendez-vous climat, des Forums énergie habitat, de quelques clubs d'entreprises pionniers et start-up ou encore de l'enseignement supérieur recherche (Ecole des Mines, Université...).

L'engagement de la métropole en faveur du climat est reconnu à l'échelle nationale et internationale : Nantes a été désignée en 2013 Capitale verte européenne et a obtenu fin 2015 le label Cit'ergie. L'accueil à Nantes du Sommet mondial des acteurs du climat du 26 au 28 septembre prochains, dans la continuité des engagements de la 21ème Conférence des Parties (COP21) sur le Climat à Paris, sa labellisation comme rencontre préparatoire à la COP22 au Maroc, conforte le rôle de premier plan joué par l'agglomération nantaise.

C'est forte des résultats obtenus ces dernières années et de ce maillage local que notre métropole ambitionne d'aller plus loin, d'accélérer la dynamique de transition en y associant le plus grand nombre. Depuis plusieurs années, un mouvement de fond se fait jour, qui fait de l'énergie -sa production, comme sa consommation- un commun dont les habitants, les entreprises, les élus d'un territoire auront la responsabilité localement.

3 - Un grand débat « accélérateur » des capacités d'agir

En organisant, après le grand débat Loire, un grand débat démocratique sur la transition énergétique à l'échelle de l'agglomération, c'est un deuxième temps fort de mise en mouvement, d'accélération et d'expérimentation qui est proposé, avec toutes les parties prenantes :

- Les partenaires et acteurs de l'énergie, qu'ils soient associatifs, privés, publics ou de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Les acteurs des transitions (numériques, démocratiques, économiques, etc),
- Les citoyens, avec une attention particulière portée aux jeunes et aux personnes en vulnérabilité énergétique,
- Les entreprises, notamment le tissu des entreprises PME –TPE et les start-up

Ce débat métropolitain s'entend comme une occasion de favoriser une connaissance partagée de ce sujet par les citoyens, de soutenir la capacité d'agir des plus éloignés et du plus grand nombre, de refonder les synergies entre acteurs impliqués et des nouveaux.

Mais, le grand débat devra aller au-delà de l'information, de la pédagogie, du recueil de contributions et de la confrontation de points de vue, pour être aussi un débat du « faire ». C'est-à-dire un débat qui fasse une large place aux expérimentations, aux actions concrètes des acteurs et des territoires, et qui puisse aussi être une somme de preuves par l'exemple que la transition énergétique est non seulement souhaitable mais tout à fait possible si nous unissons tous nos forces.

Le débat sur la transition énergétique s'inscrit dans une perspective d'actions initiées tant par des acteurs pionniers associatifs, militants et économiques que via l'action publique. Les communes agissent pour certaines depuis déjà longtemps pour mobiliser les habitants sur ces enjeux. De nombreuses initiatives sont en effet menées dans l'agglomération et s'inscrivent dans la dynamique souhaitée pour ce grand débat. La métropole pourra ainsi s'appuyer et s'enrichir de ces premières expériences et les valoriser.

4 – Un débat en 4 thèmes en phase avec les enjeux de la métropole nantaise

Afin de répondre à l'ensemble des enjeux liés à la transition énergétique, le grand débat propose quatre angles de questionnements élaborés collectivement avec les communes, lors des trois ateliers prospectifs organisés entre septembre 2015 et février 2016, et des acteurs du territoire. Cette approche vise à contextualiser le débat aux singularités de la métropole nantaise tenant compte de ses atouts, ses potentiels et aussi de ses points faibles en matière énergétique.

Question 1 : Maîtrise de l'énergie, consommation, sobriété, éducation

Quelles transitions des modes de vie ?
Quels leviers en termes de consommation au quotidien, d'alimentation, d'habitat, de déplacement, de déchets, de santé, d'éducation ? Quelles nouvelles échelles de vie : boucle et circuit court et de proximité ? Comment inventer collectivement des modes de vie sobre en énergie et soutenable par et pour le territoire? Quelle économie du partage?

Question 2 : Source et production, anticipation des fonctions urbaines

Territoire en transitions : quels paysages et nouveaux usages ?
Quelles productions d'énergies renouvelables, décentralisées pour répondre aux besoins de développement du territoire ? Quel impact sur le paysage et les usages de la ville ? Quel est l'urbanisme de la transition : réseaux, matériaux, smart grids ? Quelle place de la nature et de ses fonctions : agriculture urbaine (nature productive), sécurité alimentaire ? Quelle nouvelle relation d'interdépendance entre l'urbain et le rural ? Quelles seront les zones d'activité du 21ème siècle, autour de quels process industriels complémentaires ?

Question 3 : Coût de l'énergie : du financement de la production à l'accessibilité pour tous

Quelle appropriation citoyenne et locale de l'énergie : de la production à la consommation ?
Comment garantir le droit à l'énergie pour tous et quels que soient les territoires ? Comment baisser la facture énergétique des ménages et des entreprises (pouvoir d'achat et compétitivité) ? Comment garantir le droit à l'énergie pour tous et lutter contre la vulnérabilité énergétique ? Quelles émergences de projets collaboratifs pour mieux consommer ? Quels leviers pour un investissement participatif des habitants et des entreprises à la production d'énergie ? Quels modes de financements de la transition énergétique : public-privé-citoyen ?

Question 4 : Filières économiques (dont agriculture), innovation-recherche, formation et emploi

Transition et économie : quelles opportunités d'innovation, emploi et insertion ?
Quelles filières, avec quelles entreprises, quelles formations : pour quels emplois ? Quels nouveaux modèles : économie circulaire, économie collaborative, écologie industrielle ? Quels apports de la recherche ? Quelle innovation numérique pour soutenir la transition énergétique ? Comment la transition énergétique peut-elle agir comme vecteur d'insertion sociale ? Quel rôle des TPE et PME dans la chaîne de valeur d'un territoire en transition ?

5 - Des modalités de participations augmentées : points de vue, expertises d'usage et expérimentations

Le grand débat sur la transition énergétique s'appuie sur les enseignements du débat « Nantes la Loire et nous » et en reprend des modalités pour garantir la pluralité des points de vue, la collecte des expertises, expériences et sensibilités de tous, et une traçabilité de l'ensemble des contributions, à savoir :

- Un mandat cadre à travers la délibération ci-près soumise au conseil métropolitain;
- Des règles claires (charte du débat) et une offre de participation diversifiée accessible pour favoriser des niveaux d'implications divers, notamment des jeunes, des séniors et des personnes en situation de précarité ;
- Un document socle pour assurer aux citoyens une connaissance de base, fiable, neutre, contextualisée et pédagogique, qui problématise les termes du débat, donne à voir d'où l'on part et pose le champ des possibles en matière de réglementation et d'engagements pris ;

- Un site internet dédié, comme espace de convergence, de traçabilité et de transparence au fur et à mesure de toutes les contributions produites et sous toutes les formes (vidéo, cahiers d'acteurs, mail, photo etc.).

Différentes modalités de participation sont prévues et pourront être mobilisées à toutes les échelles, du quartier à la commune et à la métropole. Cette offre de participation répond à la double exigence démocratique souhaitée pour ce nouveau débat : aller chercher une diversité d'expressions (cf. débat « Nantes la Loire et nous » et favoriser des expérimentations variées et accessibles à tous (« débat du faire »). Cette offre se décline pour permettre à chacun une implication « à la carte » dans le débat:

- **Soutenir l'appropriation et la montée en connaissance de tous , par exemple :**

- déclinaison pédagogique et numériques de l'information socle ;
- visites « portes ouvertes » des sites liés à l'énergie (production, expériences citoyennes, labo de recherches, entreprises, etc.) ;
- auditions publiques d'experts ou d'entrepreneurs de projets.

- **Collecter et hybrider les expressions, les visions, les expertises, par exemple :**

- cahiers d'acteurs que pourront remplir les acteurs institués (association, collectif, entreprise, collectivité) et contribution internet pour les expressions individuelles ;
- saisine par les communes des conseils citoyens existants ;
- séminaires d'acteurs autour des 4 questions du débat.

- **Soutenir l'expérimentation, la capacité d'agir et les nouvelles synergies collectives, par exemple :**

- suivi évaluatif et citoyen de plusieurs expérimentations concrètes ;
- atelier citoyen sur la question de la vulnérabilité énergétique et à destination des publics éloignés ;
- élargissement des communautés à défis positifs à des sujets comme les déchets et les déplacements, à d'autres cibles comme les écoles et les entreprises ;
- formation d'un réseau de 100 facilitateurs pour accompagner des « communautés apprenantes » ;
- mobilisation de l'écosystème numérique local « au service de la transition énergétique » ;
- accompagnement de projets locaux pour financement participatif.

- **Appel à initiatives démocratiques**

Au regard des enjeux pour le territoire, et de la volonté d'impliquer le plus grand nombre de citoyens, le débat se doit d'aller chercher au plus près les habitants et les entreprises de l'agglomération.

C'est pourquoi, au-delà des modalités du débat proposées à l'échelle métropolitaine, les communes auront pleinement leur rôle à jouer pour permettre à tous de participer, via les initiatives existantes.

C'est dans ce même but qu'il est proposé de valoriser toutes initiatives qui viendront concourir aux objectifs visés et selon des formats divers, des plus techniques ou plus créatifs : conférences, workshop, concours, ciné-débat, café citoyen, concerts etc.

« A chacun son énergie » est un appel pour que chacun, citoyen, collectif, réseau, acteur puisse être ambassadeur du débat auprès d'autres citoyens (amis, voisin, collègues, familles, adhérent etc.). Ces initiatives, sous condition de respect éthique (pas de promotion commerciale, par exemple) pourront bénéficier du label grand débat et être valorisées sur le site Internet du débat, participant du foisonnement et de la créativité de notre territoire.

Dans cette perspective, le lancement de ce débat sera précédé d'un temps de préparation et de mobilisation avec les principales parties prenantes et principaux acteurs du territoire pour permettre l'appropriation de ses enjeux et modalités et, le cas échéant, des propositions d'ajustement.

6- La gouvernance du débat : neutralité et proximité

Le lancement du débat et les décisions qui seront à prendre à son terme relèvent du Conseil Métropolitain et de ses instances.

Afin de garantir une totale neutralité du débat, un comité tiers-garant, autonome et garant des règles, sans élu membre, incarnera le débat et son autorité vis à vis des participant au débat, des acteurs et des médias. Ce comité assurera la synthèse des préconisations au terme de la mise en débat, sous la forme d'un rapport indépendant et public.

Ce débat doit aussi garantir et soutenir la mobilisation des communes, au plus près des citoyens et des acteurs de proximité. Aussi, les maires des 24 communes, ou leurs représentants, déjà associés collectivement en amont de l'élaboration du débat, seront invités à partager et à suivre sa mise en œuvre au sein d'un comité de suivi politique et territorial.

7- Calendrier et attendu du Grand débat

Le grand débat doit se dérouler en trois étapes : la mise en débat sur plusieurs mois de septembre 2016 à avril 2017, suivi de la production du rapport du débat produit par le comité « tiers-garant », puis de l'instruction des préconisations citoyennes pour aboutir à des décisions qui engagent l'avenir de la métropole.

Ainsi, on peut attendre de ce débat qu'il produise une vision d'avenir partagé (territoire en transition énergétique), qu'il favorise une prise de conscience et une capacité d'agir, qu'il propose aux acteurs une feuille de route pour les années à venir. Il comporte une double ambition : mettre en mouvement le territoire vers les transitions et créer les conditions d'une expérience fondatrice et collective de la ville collaborative.

Les politiques publiques de Nantes métropole, comme les actions des communes vont s'enrichir du débat, la réussite de la transition énergétique nécessite l'implication d'une multitude d'acteurs divers de par leur contribution et leur savoir-faire. On peut donc penser que le débat va créer les conditions propices à l'élaboration d'un pacte d'engagement multi-partenarial et citoyen qui fixera les orientations, les actions et les implications de chacun à court, moyen et long terme. Enfin la métropole se dotera d'indicateurs en phase avec les objectifs issus du débat pour partager les avancements de la transition et conforter les dynamiques collectives.

M^me^ la Présidente : « La première délibération concerne l'organisation d'un grand débat citoyen sur la transition énergétique après la première expérience collective et réussie, je crois, que nous avons menée autour du grand débat sur la Loire.
Vendredi, 171 États ont signé à New York l'accord de Paris sur le climat. C'est la suite des engagements pris par les différents États au moment de la COP 21. Pour passer des déclarations à l'action, pour passer de l'engagement au concret, pour passer des enjeux mondiaux aux résultats sur le terrain, la mobilisation des territoires, et particulièrement la mobilisation des métropoles et de nos communes, est déterminante.

C'est d'ailleurs ce que nous faisons, et depuis de nombreuses années, dans nos 24 communes, puisque les uns et les autres nous agissons dans ce domaine avec détermination. Je pourrais citer le plan climat énergie, je pourrais évoquer aussi le développement de nos réseaux de chaleur, ou encore l'achat groupé d'électricité, pour ne citer que quelques exemples.
Vous le savez : au mois de septembre, nous accueillerons Climate Chance, premier événement mondial des acteurs non gouvernementaux engagés pour l'action climatique. L'idée est que c'est dans la rencontre entre la société civile mondiale et la société civile locale que nous allons pouvoir avancer sur ces questions.
Alors oui, ce matin nous proposons, je vous propose de voter sur le lancement d'un nouveau grand débat autour de la transition énergétique, pour aller plus loin.

À l'échelle du globe, demain nos villes concentreront 80 % de la population. Cela veut dire que nous avons une part de responsabilité. Nous faisons partie de ceux qui émettent les gaz à effet de serre. Nous avons surtout une part de solution. Oui, les métropoles sont des territoires de solutions pour avancer très concrètement sur ce sujet.

On le voit bien : il y a une prise de conscience globale, une prise de conscience sociétale autour de la montée des enjeux environnementaux, autour de la montée des questions des transitions, d'une manière plus générale. Parce que pour moi, la transition énergétique, ce n'est qu'un élément d'une transition plus globale, transition numérique, transition démographique, transition démocratique : Il s'agit tout simplement de se dire que le monde bouge, que la société est en mouvement. Proposer un grand débat sur la transition énergétique, c'est une manière de contribuer à inventer des nouveaux modèles.
Pour cela, j'ai fixé un objectif à ce débat : que ce débat soit un accélérateur, un accélérateur d'action, un accélérateur du changement, un accélérateur d'innovation. Que nous soyons collectivement capables de constituer ce que j'ai appelé un débat du « faire », un débat du concret, du pragmatisme et de l'action.

Alors, à l'issue de ces mois de débat, de discussion, nous avons deux objectifs. Le premier, c'est d'arriver à une forme de pacte partagé entre l'ensemble des acteurs, acteurs publics, privés, entreprises, ONG, citoyens, acteurs associatifs, et d'être capables ensemble de dire quels sont les 15, 20, 25 projets partagés (le nombre n'est pas à ce stade arrêté) que nous décidons de mettre en mouvement ou d'accélérer.

A l'issue ou pendant ce débat, nous pourrions soutenir ensemble quatre axes, quatre natures de projets :
► Premièrement, ce débat doit nous permettre d'expérimenter ou d'évaluer des projets que nous avons mis en œuvre, ou que nous allons mettre en œuvre. Par exemple, l'éco-appartement à Bellevue dans le cadre du grand projet global Bellevue porté par Nantes et Saint-Herblain. De même, l'ouverture au mois de septembre d'une plate-forme numérique sur la rénovation énergétique.
► Deuxièmement, à l'occasion de ce grand débat, nous allons lancer un appel à projets. Il s'agira d'un appel à projets pour aller chercher dans le public, dans le privé, dans les institutions, dans les associations, dans les mouvements citoyens, dans le collectif, la capacité, l'énergie à porter des projets ensemble et aussi à poser la question des financements. Car pour aller plus loin sur la transition énergétique, oui, il faut poser la question des financements croisés (financements publics, financements privés). La société post-carbone, c'est aussi celle qui s'interroge sur ses modèles financiers.
► Troisième élément, troisième type de projet que nous allons regarder dans ce débat, c'est la lutte contre la précarité énergétique. C'est un sujet qui est beaucoup revenu, porté par les élus des différentes communes qui ont participé à la préparation de ce débat. Parce que oui, c'est une réalité à laquelle, dans nos 24 communes, nous sommes confrontés, donc nous voulons pouvoir nous en emparer.
► Enfin, quatrième nature de projet, d'action : ce grand débat sera l'occasion de libérer un certain nombre de données numériques liées à l'énergie dans le processus d'open data auquel nous sommes attachés.

Alors évidemment, pour que cela fonctionne il fallait un cap – nous l'avons –, une méthode, et cette méthode nous avons fait le choix de la construire avec les communes. D'abord parce que cela a été un des enseignements du grand débat sur la Loire. Certaines communes nous avaient dit : *« On a peut-être besoin de davantage « d'allers-retours », de davantage de temps, d'appropriation ».* C'est la raison pour laquelle Fabrice Roussel et Julie Laernoes, auxquels j'ai confié le copilotage de ce débat, ont animé des ateliers prospectifs avec des représentants des 24 communes. Cela a parmi de dire : *« Voilà ce que nos communes font déjà, voilà ce que nous attendons du grand débat, mettre en lumière des actions, des projets, aller plus loin et poser de nouvelles problématiques ensemble. »*
Fabrice Roussel y reviendra tout à l'heure pour dire de quelle manière les communes ont été associées et vont continuer à être porteuses de débat. C'est cela, je crois, qui lui donnera toute sa perspective.
Enfin, nous avons choisi de définir un certain nombre d'axes, de questions, de grandes problématiques, et puis de continuer à innover en termes de méthodes. L'innovation en termes de méthodes, c'est par exemple le choix de former 100 facilitateurs. Ces facilitateurs seront tout simplement des citoyens intéressés, préoccupés par ces sujets, qui eux-mêmes vont faire de la pédagogie envers d'autres citoyens pour avancer ensemble.

Deuxième exemple d'innovation : cette idée d'un appel à initiatives que nous appelons "À chacun son énergie". Prenons un exemple très concret. C'est de dire à des habitants : *« Voilà, vous avez vous, en tant que citoyens, la capacité de prendre une initiative. »* Cette initiative, cela peut-être dans mon immeuble, je lance le défi de convaincre mes voisins que deux fois par semaine, je prends mon vélo ou les transports publics pour me rendre au travail, et pas ma voiture.
Pourquoi je raconte cet exemple concret ? Parce qu'il dit bien l'état d'esprit qui est le nôtre : inviter les citoyens à prendre leurs responsabilités, labelliser par l'appel à projets l'initiative pour favoriser la mise en mouvement collective. Je crois que la société de demain, la société des transitions est celle où les élus donnent un cap, donnent une impulsion, mais surtout favorisent la mise en mouvement de la société civile, acteurs économiques, entreprises, citoyens, ONG, associations.

Enfin, le débat sera piloté par une commission indépendante. Nous franchissons là un cap supplémentaire après le débat sur la Loire puisque cette commission indépendante et autonome sera exclusivement composée de personnes de la société civile : huit personnes, dont quatre désignées par les groupes politiques qui composent cette assemblée pour en respecter la diversité, et quatre que je désignerai pour assurer la représentativité des thématiques concernées par le grand débat sur la transition énergétique.

Ce débat commencera au mois de septembre. L'idée est de pouvoir voter la délibération aujourd'hui et d'utiliser ensemble le temps que nous avons entre maintenant et le mois de septembre pour faciliter, approfondir encore le travail avec les communes. Après, la commission nous remettra son rapport. Le débat aura lieu de septembre à avril. Ensuite nous aurons un temps pour adopter ensemble une feuille de route : le pacte que j'évoquais tout à l'heure et les 20, 25 ou 30 projets partagés qui nous permettront d'accélérer la transition énergétique sur notre territoire. Parce que je crois que cette Métropole, pour de nombreuses raisons, par l'histoire qui est la sienne, capitale verte, la mobilisation de nos 24 communes, des acteurs engagés, intéressés par ce sujet, peut avoir un temps d'avance sur une question qui, je crois, sera une question absolument déterminante.
Je vais donner la parole à Fabrice Roussel puis Julie Laernoes qui ont donc en charge le copilotage du débat. Ensuite je vous proposerai d'ouvrir la discussion. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, juste quelques mots tout d'abord pour saluer tous les élus qui se sont impliqués dans la préparation de ce débat dont la délibération est une étape. Vous l'avez rappelé : nous avons fait le choix de mener trois ateliers prospectifs avec les 24 communes de l'agglomération nantaise. Ce, à la fois pour partager évidemment les connaissances que nous avions sur le sujet, mais aussi pour voir les pratiques, les expériences qui sont menées dans les communes. Parce que cela a été dit dans ces ateliers prospectifs : il se passe beaucoup de choses, beaucoup de communes ont déjà pris des initiatives.

Je salue aussi le travail qui a permis de déterminer les questionnements prioritaires. Là aussi, cela a été un travail collectif. Je pense également que ces ateliers ont permis de renforcer le lien entre la Métropole et nos 24 communes.
Cette délibération est une étape. Les communes continueront d'être associées dans ce débat puisque nous allons garder cette configuration, et poursuivre les mois de débat.
C'était aussi important que les 24 communes soient pleinement sollicitées. Nous sommes évidemment en contact direct avec les habitants qui vivent dans la précarité énergétique, mais aussi en contact direct avec les habitants qui utilisent les nombreux équipements municipaux que nous avons. Là, il y a des questions énergétiques qui sont importantes. De même, vous le savez, beaucoup de citoyens se posent des questions sur ce qui concerne la rénovation des logements.

Nous sommes au cœur de la relation avec les associations locales qui sont pleinement engagées sur ce sujet-là. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif particulièrement riche. Et puis, nous sommes en contact direct avec les entreprises pour lesquelles cette question de transition énergétique est à la fois prégnante dans le fonctionnement quotidien, mais aussi source d'emploi.
Nous serons donc dans un débat du « faire ». L'objectif, évidemment, est que ce débat permette aux citoyens de s'informer, permette aussi aux citoyens, aux associations de contribuer. Nous serons dans la même lignée que le débat sur la Loire, avec la capacité d'organiser des séminaires d'acteurs, la capacité qu'il y ait des cahiers d'acteurs. De même, nous devrons promouvoir les initiatives qui existent dans les communes, notamment par des appels à projets, un peu comme nous l'avions fait sur l'année capitale verte.
Aujourd'hui, évidemment ce débat – et moi je m'en félicite – reposera pour beaucoup sur les initiatives que nous pourrons prendre dans chacune de nos 24 communes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^{me} Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, quatre axes ont été retenus pour ce nouveau grand débat. Quatre axes qui sont le fruit, Fabrice Roussel le rappelait, d'un travail que nous avons mené depuis presque un an avec les élus des différentes communes, mais également les différents acteurs sur notre territoire. Notamment lors de notre dernier rendez-vous climat, mais également à travers la préparation du sommet mondial Climate Chance. Je remercie d'ailleurs les services qui se sont mobilisés et dont on aura besoin pour mener le débat à bien dans l'année qui vient.

Ces quatre axes reflètent bien notre état d'esprit collectif et notre objectif commun, que nous portons à travers ce débat. Vous le savez, la crise écologique accroît les pressions sur nos ressources naturelles et elle est source d'inégalité, de précarité et d'instabilité.
Agir sur la transition énergétique est donc une nécessité d'un point de vue social, mais aussi d'un point de vue sociétal. Si nous avons à travers nos différentes politiques publiques mis en place des dispositifs et si nous nous sommes accordés sur le fait que notre territoire devait prendre ses responsabilités (vous l'avez rappelé Madame la Présidente) et se fixer comme objectif de diminuer de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre, nous savons que nous ne pourrons pas le faire seuls.
Pour réussir à atteindre nos objectifs, il nous faut convaincre, entraîner et montrer que la transition écologique est vecteur de mieux vivre, de plus d'égalité, et constitue un levier important de cohésion sociale. Car ce sont les efforts de chacun et de chacune au quotidien qui nous permettront de passer le cap.

C'est le sens de nombreux dispositifs d'animation éprouvés sur notre territoire, comme le défi Familles à énergie positive. Mais il nous faut changer de braquet, aller prêcher au-delà des convaincus et auprès de celles et ceux qui sont les plus fragiles. Nous devons tracer le chemin de la transition, des transitions. Ce débat est donc aujourd'hui une nécessité absolue. Plus que jamais, si nous voulons allier les mots aux actes, nous devons décliner à l'échelle de nos territoires la manière dont après la COP 21 nous concrétisons ces engagements, et cela ne pourra réellement se faire que si nous le faisons ensemble.

Ce grand débat citoyen sur la transition énergétique s'inscrit dans cette histoire, dans cette temporalité. Nous souhaitons garder ce temps d'avance et le mettre à profit pour aller plus loin encore, pour que notre action soit avant-gardiste. Car l'enjeu est bien là : comment emmener tout le monde dans la transition ? Les quatre axes reflètent cela :
► Le premier axe constitue les transitions de mode de vie, car l'énergie, le climat restent souvent un sujet abstrait, éloigné de nos préoccupations de tous les jours. Pour autant cela nous touche toutes et tous. Nous en consommons dans chacune de nos actions quotidiennes, que ce soit pour se déplacer, se chauffer, s'alimenter, communiquer, se soigner. Il faut donc créer une vision commune et donner à chacun cette envie et cette capacité d'agir et de fédérer nos énergies. Aussi, notre premier axe interroge nos modes de vie. Comment les réinventer ? Comment les faire évoluer ? Comment inventer collectivement des modes de vie sobres en énergie, soutenables pour le territoire ? Et comment les décliner au quotidien ?

► Après nos modes de vie, ce sont nos villes qu'il faudra regarder au prisme de la transition énergétique, avec la question du développement des énergies renouvelables, de l'urbanisme, des déplacements, des différents usages et fonctions de la ville. Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente : 80 % de la population mondiale habitera en milieu urbain dans les années à venir, et cela nous confère une responsabilité particulière. C'est aussi là que la majeure partie de l'énergie sera davantage consommée. Face à ce défi, comment aménager différemment nos villes ? Quel contrat entre les milieux fortement urbains et ruraux ? Quelle place de la nature ? Comment intégrer le développement économique dans nos villes ? Et quelles seront les zones d'activité du XXI^{e} siècle ?

► Le troisième axe tourne autour de l'appropriation par chacun et chacune de l'énergie, de la production à la consommation. Il sera question, vous l'avez évoqué, de la précarité énergétique, de l'accès à tous à l'énergie, de la facture et des financements de la transition énergétique. Comment garantir le droit à l'énergie pour chacun ? Comment faire baisser la facture énergétique des ménages, mais aussi des entreprises ? Comment garantir le droit à l'énergie et lutter contre la vulnérabilité énergétique ? Et quelle émergence de projets collaboratifs dans la production d'énergie ? Quel financement de la transition énergétique public/privé/citoyens ? Là aussi, des choses restent à inventer.

► Enfin, nous en sommes convaincus : la transition énergétique est une opportunité pour notre développement économique. Les bouleversements écologiques mondiaux renforcent l'instabilité économique, mais les entreprises en transition, respectueuses de l'environnement, capables de se réinventer, sont sur la voie du succès. Elles créent des emplois durables. La relocalisation de la production d'énergie – vous évoquiez les réseaux de chaleur – fait émerger de nouveaux métiers sur nos territoires, tout comme l'isolation des bâtiments ou le travail sur l'efficacité énergétique. Quelles filières et avec quelles entreprises, quelles formations pour quels emplois, quels nouveaux modèles ?
Nous travaillons à la Métropole sur l'économie circulaire, sur le développement de l'économie sociale et solidaire, l'économie collaborative, l'économie industrielle. Comment nous allions les forces et créons plus de dynamique autour de ces sujets ?

On le voit à travers ces quatre axes que je viens de développer : l'énergie nous concerne toutes et tous. Trop longtemps, les choix énergétiques ont été centralisés et confisqués au débat public, aux citoyens, alors que nous en sommes partie prenante. Il nous faut inventer ensemble, expérimenter et agir collectivement, fédérer tous les publics, rassembler, au-delà des convaincus, les jeunes, les moins jeunes, associations, les entreprises, les salariés, aller chercher celles et ceux qui sont les plus éloignés, et montrer en quoi la transition énergétique peut être une opportunité pour faire reculer les inégalités croissantes.
Voilà, mes chers collègues : le chantier est vaste. Il est ouvert. Face aux défis majeurs de notre siècle, nous choisissons aujourd'hui de répondre présents. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, mes chers collègues, pour nous l'enjeu dépasse la question de la transition énergétique. Nous pensons que l'énergie, en soi, est un moyen au service d'une société, du fonctionnement de cette société. Mais en réalité le sujet c'est nous-mêmes : qu'est-ce qui fait que cette société consomme ? Comment produit-elle ? Comment nous déplaçons-nous ? etc. Le cœur du sujet ne nous paraît pas être la transition énergétique, mais la transition écologique. Ce que nous vous proposons, c'est finalement d'élargir ce thème, de porter notre attention sur cette transition écologique.
Pourquoi cette transition écologique ? Parce qu'elle porte en fait tout ce qui peut contribuer à réformer notre mode de vie, notre mode de pensée, notre quotidien : comment nous nous déplaçons, comment nous nous nourrissons, comment nous consommons, comment nous produisons, comment nous innovons. D'ailleurs vous l'avez dit et Fabrice Roussel l'a rappelé tout à l'heure : au sein de Nantes Métropole, nous sommes ensembles pour travailler, mais dans chacune de nos collectivités, nous avons des actions que nous menons pour répondre à cette urgence écologique de mieux travailler, de mieux vivre ensemble.

Face à ce constat et à ce besoin d'action, il est naturel de voir Nantes Métropole au regard de ses compétences (l'énergie bien sûr, mais aussi l'environnement, l'eau, l'assainissement, l'habitat) se pencher aujourd'hui sur l'urgence écologique par le biais de l'organisation d'un débat citoyen, et pas seulement sur la question énergétique.

L'élan est là, et des actions concrètes ont déjà été entreprises. Alors, il serait vraiment dommage de brider ce débat citoyen à la seule question énergétique qui pourrait prendre place au cœur d'un débat plus complet en parlant de transition écologique. Cela permettrait de décliner de multiples chantiers indépendants, interdépendants, comme :
- la transition agroalimentaire,
- la transition énergétique bien évidemment pour la question de l'efficacité énergétique, pour la sobriété énergétique, pour les énergies renouvelables,
- mais aussi la transition industrielle en faveur de la production de biens durables, par un dialogue avec nos entreprises et notamment la CCI,
- la préservation de la biodiversité,
- l'éco-mobilité. Je pense à l'autopartage, au covoiturage, au ferroutage, au télétravail, tous bénéfiques pour notre plan bilan carbone.
- également, le chantier sur la fiscalité pour qu'elle devienne incitative pour encourager à économiser l'eau, l'énergie, les matières premières et réduire les déchets.

On dit de plus en plus que tout part des territoires, et on entend aussi beaucoup dans cette assemblée que Nantes Métropole est un territoire innovant, un territoire de challenges, et que Nantes Métropole est celle du temps d'avance. Alors, pourquoi avoir attendu avril 2016 pour lancer ce débat sur ce thème ?
Déjà en 2007, Jean-Louis Borloo lançait le Grenelle de l'environnement et faisait de la transition écologique une priorité pour notre pays et l'État. En novembre 2013, le livre blanc sur le financement de la transition écologique qui a été commandité par le ministère de l'Environnement proposait 63 mesures pour transformer les normes de production, de consommation et d'investissement vers un mode de développement économique décarboné capable d'entretenir et renouveler les ressources.
L'objectif était de coordonner la mise en mouvement de tous les acteurs de la société et de tous les secteurs de l'économie, et c'est ce qui me semble faire écho aujourd'hui à cette délibération.
Et puis pour mémoire, vous l'avez rappelé : en 2013, Nantes était nommée capitale verte. Pourquoi ne pas avoir, dès ce moment-là, lancé un tel débat ? N'est-ce pas un peu de temps perdu ? Alors, allons-y maintenant et ne faisons pas les choses à moitié. Relevons enfin la totalité du défi en passant d'un débat citoyen sur la transition énergétique, qui nous paraît donc trop réducteur, à un débat citoyen sur la transition écologique. Cela demandera sans doute, avec ce changement d'échelle du débat citoyen, plus de temps pour le mener à bien, mais l'enjeu en mérite la peine.

Il faut aller au fond des choses, prendre le temps nécessaire et aboutir, suite au débat citoyen sur la transition écologique, à un programme de territoire partagé qui nous engagerait, avec des actions très claires à réaliser comme vous l'avez rappelé, notamment en insistant sur le « faire ». Nous partageons bien évidemment cette ambition.
Il s'agit de prendre en main encore plus que nous le faisons déjà notre destin écologique. Nous sommes les enfants d'une planète en danger, nous sommes conscients de notre responsabilité et nous devons ensemble créer les conditions de la réussite de la transition écologique pour toutes nos communes au sein de Nantes Métropole. Voilà pourquoi nous souhaitons élargir ce débat.

La force de ce débat, au-delà du réajustement nécessaire, viendra également de sa capacité à intéresser, à rassembler, à fédérer, à mobiliser et à transformer les idées et expérimentations. Il faut donc travailler à convaincre ceux qui demeurent jusqu'ici les plus éloignés du débat. On a vu que le débat sur la Loire n'a pas toujours suffisamment convaincu et attiré. Un des moyens pour favoriser l'appropriation du débat sera le document socle qui assurera aux citoyens une connaissance de base fiable et neutre. Pour la question de la neutralité, il faudrait préciser dans la délibération qui rédigera ce document.
Le débat du « faire » doit rassembler plus largement que ne l'avait fait le débat sur la Loire. Il faut être en mesure d'attirer tous ceux qui ont le souhait d'expérimenter et de participer au progrès collectif de notre territoire sur le chemin de la transition écologique. Il faudra aussi continuer à associer toutes les communes, à toutes les étapes.

Concernant la gouvernance du grand débat proposé dans cette délibération, il est indiqué que ce débat doit aussi garantir et soutenir la mobilisation des communes au plus près des citoyens et des acteurs de proximité. Pour cela, il est prévu un comité de suivi politique et territorial au sein duquel les 24 maires ou leurs représentants seront invités à suivre la mise en œuvre du débat.
Nous souhaiterions avoir des détails sur ce comité de suivi. Quelle sera sa durée ? Participera-t-il à l'instruction des préconisations citoyennes ? Permettra-t-il ensuite aux maires de participer pleinement à l'élaboration des décisions ?

Concernant le comité tiers garant qui doit assurer la synthèse des préconisations au terme de la mise en débat sous la forme d'un rapport, nous rappelons la promesse qui nous a été faite que chaque groupe puisse désigner un homme et une femme issus de la société civile et porteurs d'une plus-value sur les questions relevant du débat.
Le point 7 de la délibération, relatif « au calendrier et attendu du débat », indique que *« l'on peut attendre* (voilà qui est un peu flou) d*e ce débat qu'il favorise la prise de conscience et une capacité d'agir, qu'il propose aux acteurs une feuille de route pour les années à venir »*. Le « *on peut attendre »* laisse planer un doute sur votre propre confiance en la capacité du débat tel qu'il est formaté aujourd'hui à fédérer autour de lui.
Cela fait penser que les objectifs qu'il fixe sont trop approximatifs. C'est fort regrettable. On retrouve encore ce flou dans les dernières lignes de la délibération, dans des éléments qui devraient pourtant être porteurs de dynamiques. On nous explique que peut-être, éventuellement, il pourrait y avoir des suites tangibles au débat par la phrase suivante : *« On peut donc penser que le débat va créer les conditions propices à l'élaboration d'un pacte d'engagement multi-partenarial et citoyen qui fixera les orientations, les actions et les implications de chacun à court, moyen et long termes. »*

Dans le cadre de cette délibération, on n'a pas la possibilité de faire des amendements, sinon nous l'aurions proposé. En effet, cette phrase nous paraît trop floue. On en arrive à se demander si du concret émergera du débat, alors qu'il faudrait au contraire convaincre et motiver… mais je sais que c'est votre intention.
Comme je le disais tout à l'heure, il faut aller plus loin, être plus clairs et se fixer comme objectif la rédaction d'un véritable plan d'actions métropolitain. C'est ce que nous vous demandons : un plan d'actions métropolitain pour cette transition écologique, comme le font d'autres villes.
Je soulignerai d'ailleurs que Paris se veut la ville moteur du débat écologique et la ville qui portera la transition écologique. Ils se sont fixé comme objectif de faire un zéro déchets en recyclant l'ensemble des déchets ou encore en les utilisant à bonne fin.

Je conclurai en soulignant qu'il faut mettre toutes les chances de notre côté si nous voulons que le débat aboutisse à des décisions et à des réalisations concrètes. Le débat citoyen sur la transition devra donc être élargi au thème de la transition écologique et fixer comme objectif clair la réalisation d'un vrai plan d'actions métropolitain en la matière. Ce, au-delà de la mobilisation de tous les acteurs de notre territoire, des élus métropolitains, des communes, des concitoyens quelle que soit leur génération, nos forces vives, mais aussi les acteurs sociaux qui ne sont pas cités dans la délibération, et l'ensemble des acteurs de la transition écologique de notre territoire.

Le budget annoncé de 500 000 euros ne doit pas se borner à faire du débat une belle opération de communication, mais être utilisé pour générer des actions concrètes au service de notre transition écologique. C'est aussi une question de crédibilité pour nous tous. Enfin, ce débat doit servir la cause mondiale de la transition écologique et non pas être une sorte de gage de réconciliation entre les composantes d'une majorité écartelée par les tergiversations liées au transfert de l'aéroport. Je vous remercie de votre attention, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pierre Hay. »

M. Hay : « Madame la Présidente, chers collègues, Nantes est une Métropole déjà pleinement engagée pour la transition énergétique. Nous sommes une ville pionnière en ce domaine depuis près de 20 ans, notamment grâce à notre premier agenda 21 écrit au début des années 2000. Le développement durable accompagne toutes nos politiques, chaque fois que nous souhaitons améliorer la qualité de vie, accompagner la culture ou favoriser la cohésion sociale.

C'est parce que nous envisageons nos politiques environnementales de manière globale que notre action métropolitaine est exemplaire et reconnue bien au-delà de nos frontières. C'est pour cette raison que notre Métropole a été élue capitale verte de l'Europe en 2013, vous l'avez rappelé, et que nous accueillerons prochainement le sommet mondial Climate Chance.
Si notre action métropolitaine et celle de nos 24 communes est reconnue, c'est bien parce que nous avons compris que la lutte contre le réchauffement climatique était le défi de notre siècle. Notre responsabilité, vis-à-vis des habitants métropolitains comme des générations futures, est de trouver les solutions pour un développement durable de nos villes, pour une qualité de vie préservée, voire améliorée.

Notre politique de développement durable repose sur quatre piliers indissociables : l'exigence environnementale, le dynamisme économique, la solidarité, et surtout la participation citoyenne. Cette participation citoyenne va d'ailleurs prendre dans quelques semaines un nouvel élan avec le grand débat sur la transition énergétique.
J'ai eu la chance de participer et de suivre avec attention le travail des ateliers prospectifs. Ceux-ci se sont tenus avec une promesse : le grand débat permettra une implication de tous les territoires, les grandes communes de notre Métropole comme les plus petites.
En tant que Maire de La Montagne, je connais l'envie de nos concitoyens de se mobiliser, de changer concrètement leur quotidien, de changer leur vie. Il y a actuellement, nous le savons, une envie de s'engager partagée par un grand nombre d'habitants, toutes générations confondues. Ce débat leur apportera un cadre, un contexte à même de laisser libre cours à leur imagination, à leur volonté d'apporter une contribution utile à la lutte contre le réchauffement climatique. La transition énergétique se fera par de grands élans autant que par de petites initiatives qui, mises bout à bout, contribueront pleinement à changer notre société, à changer notre cité.

Grâce à l'engagement et à l'inventivité de tous les acteurs locaux, simples citoyens, associations, entrepreneurs, notre Métropole sera plus que jamais un exemple en matière de transition écologique et sociale. Avec ce grand débat citoyen résolument orienté vers l'action, nos réalisations passées, présentes et futures, nous plaçons les exigences et les ambitions du développement durable au cœur de notre projet métropolitain pour une cité attractive, solidaire et responsable. Nous nous apprêtons à vivre une nouvelle aventure à la nantaise, une aventure que je souhaite partager et au bénéfice de tous. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sandrine Duport. »

M^me^ Duport : « Madame la Présidente, chers collègues, l'enjeu énergétique, nous le savons tous, est un enjeu primordial et transversal. Tout d'abord et je tiens à le rappeler, l'accès à l'énergie est inégalement réparti sur notre planète. 20 % de la population mondiale consomment 80 % de l'énergie totale. En France, pays riche s'il en est, on compte aujourd'hui 4 millions de foyers en situation de précarité énergétique, soit près de 8 millions de personnes. L'énergie est aussi un enjeu environnemental et un enjeu de santé. Nous avons tous conscience que si nous voulons maîtriser le réchauffement climatique et ses conséquences, il va falloir réduire l'utilisation d'énergies carbonées.

C'est dans ce contexte, et je ne reviens pas sur la récente COP 21 dont nous mesurons les insuffisances et les seules déclarations d'intention, que Nantes Métropole se lance dans un second débat citoyen sur la transition énergétique.

À l'image du débat sur la Loire, nous voulons que les citoyens, les différents acteurs institutionnels, professionnels, puissent s'emparer de cette question, donner leur avis, et fassent émerger de nouvelles pratiques collectives et des décisions concrètes qui engagent notre action politique comme les gros consommateurs d'énergie.
Pour la troisième fois, nous donnons l'occasion aux citoyens de s'immiscer dans un débat qui n'aurait que peu de chances de dépasser la sphère des initiés et des groupes d'intérêts. Comme pour les premiers débats, il faut s'attacher à le rendre le plus populaire pour qu'il ne demeure pas un débat d'experts.

En termes de politique énergétique, à Nantes Métropole, nous ne partons pas de rien. Les exemples nous ont été donnés lors de la présentation de la délibération en matière notamment de transports, de réseaux de chaleur, d'aide à la rénovation du bâti. Nous avons effectivement des marges d'action importantes dans ces domaines. Mais nous devrons parler haut et fort pour que l'État prenne à bras-le-corps ces questions.

Ce ne sont pas les métropoles seules qui peuvent traiter de la question, et je m'adresse aussi à tous les parlementaires de cette assemblée pour qu'ils pèsent de tout leur poids. Oui, nous pouvons être efficaces dans le cadre de nos compétences, et ce grand débat peut et doit nous amener à être plus inventifs, plus performants en la matière ? Mais qu'attend notre pays pour :
1. arrêter la casse de l'outil industriel, y compris dans notre Département (j'y reviendrai) ?
2. stopper la déréglementation pour une véritable maîtrise publique qui assure le droit à l'énergie ?
3. promouvoir l'économie circulaire et mettre fin à l'obsolescence programmée ?
4. imposer une responsabilité aux entreprises pour ce qui concerne les économies de matière première et d'énergie ?
5. développer et rénover le système ferroviaire et les transports publics plutôt que de mettre des milliers de cars Macron sur les routes ?
6. débloquer des moyens plus importants pour la rénovation et l'isolation des bâtiments ?

L'enjeu est grand, et il ne sera pas résolu comme par magie par les bonnes volontés individuelles ni par des objectifs normatifs qui sont autant d'injonctions à faire et à être, et qui ne révèlent rien de moins que de nouveaux enjeux de consommation bien éloignés du rôle que nous entendons donner aux citoyens. Nous devrons, à notre échelle, en passer par des chartes avec les entreprises de l'agglomération – je pense particulièrement aux grandes surfaces commerciales, mais pas seulement – afin qu'elles cessent le grand gaspillage et la débauche d'énergie.

Je le disais plus haut : il nous faut également avoir le souci de l'outil industriel. Par conséquent, nous sommes très inquiets de la fermeture des deux tranches au fioul de la centrale de Cordemais et ce sans réfléchir à leur remplacement, alors même que cette centrale joue un rôle stratégique pour la sécurité énergétique du Grand Ouest. Il ne faut pas oublier, et cela serait à prendre en compte dans notre débat, que malgré les efforts de sobriété, la consommation d'électricité a davantage progressé dans notre Région qu'au niveau national.

La population des Pays de la Loire devrait augmenter d'1 million d'habitants d'ici à 2040, et de 500 000 en Bretagne. De plus, les deux tranches charbon sont menacées à plus ou moins court terme. Les enjeux énergétiques nécessitent de développer des technologies pour réduire, voire faire disparaître les émissions de CO_2 de la production à base de combustibles fossiles. Il y a donc urgence pour notre Région à moderniser le site de Cordemais. C'est un enjeu pour le climat, et aussi et surtout pour l'emploi.

Enfin, pour conclure, comme il nous faut continuer de soutenir la recherche dans ce Département maritime vers l'énergie marine et l'éolien marin, nous avons les outils industriels pour devenir le Département de l'énergie marine. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabienne Padovani. »

M^me^ Padovani : « Madame la Présidente, chers collègues, comme vous l'avez dit, ainsi que Fabrice Roussel, Pierre Hay et Julie Laernoes qui ont déjà insisté sur ce point, Nantes est une ville pionnière en matière de transition énergétique, car nous œuvrons déjà au quotidien pour une Métropole compacte, facile à vivre, qui considère avec respect sa trame verte et bleue, œuvrant pour la préservation de la biodiversité dans les quartiers de Nantes, mais aussi dans ses 24 communes.

Les espaces verts contribuent à la richesse de la biodiversité. Avec ce grand débat citoyen sur la transition énergétique, la nature en ville deviendra peut-être un jour la ville dans la nature, à l'image de l'affiche d'il y a deux ans des Utopiales. C'est parce que nous souhaitons protéger ces espaces, indispensables à notre qualité de vie, que nous avons par exemple diminué de manière drastique l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, dans les cimetières, à Nantes, à La Chapelle-sur-Erdre ou ailleurs. Mais tout un chacun sait ici que l'acceptation de ces nouvelles pratiques sur l'espace public n'est pas si évidente que cela. Bon nombre d'habitants nous font sentir que pour eux il y a une dégradation de la propreté, alors que c'est un véritable acte écologique que d'arrêter l'utilisation de ces produits.

Nous accompagnons aussi un grand nombre d'initiatives à proximité de Nantes. Je pourrais citer le kit développement durable ou le soutien de la Ville de Nantes à l'association Compostri. Mais au-delà de ce geste environnemental, la création de lien social et le bien vivre ensemble sont aussi des motivations importantes.

Le plan climat nous engage à réduire de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Nous pouvons à ce titre nous féliciter du succès des ateliers climat et des permanences de l'Espace info énergie qui connaît un grand succès auprès des habitants. Il est en effet important d'accompagner chacun et chacune pour qu'il puisse lutter, à son échelle et selon ses moyens, contre le réchauffement climatique. Je ne doute pas que ce grand débat citoyen encouragera les habitants de la Métropole à agir davantage pour la transition énergétique.

De même que nous continuons de développer les réseaux de chaleur qui raccordent plus de 14 000 logements, dont 9 500 logements sociaux, l'efficacité écologique s'accompagne aussi d'économies pour les ménages. Plus de 1 800 logements par an bénéficient d'une réhabilitation thermique dans notre ville et dans les communes de notre Métropole.
Mais agir en faveur d'un développement durable de notre ville, c'est aussi repenser les mobilités, une ville dans laquelle on peut se déplacer facilement en utilisant une diversité de moyens de transport : à pied, à vélo, en bus, en chronobus ou en tramway. Ainsi, près de 60 % des trajets des nantaises et des nantais sont effectués en modes doux, et cela est considérable.
Avec ce débat, nous confortons notre image de Métropole collaborative qui s'engage pleinement pour un développement durable de notre territoire et de notre société. Car ce débat est loin d'être un simple échange d'idées. Il est résolument tourné vers l'action en faveur de nouvelles formes urbaines, participant pleinement à la transition énergétique.
À l'heure où beaucoup de citoyens expriment de la défiance ou de l'indifférence face aux politiques, ce troisième débat citoyen les replacera au cœur de l'action, au plus près des décisions qui dessineront le présent et le futur de notre Métropole.
Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascale Chiron. »

M^me^ Chiron : « Madame la Présidente, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que j'interviens sur la mise en place de ce grand débat, un débat citoyen sur le sujet ô combien d'actualité qu'est la transition énergétique. On est bien d'accord sur ce point : c'est un premier pas vers la transition écologique de notre territoire. Satisfaction également, car Nantes Métropole continue à agir avec détermination pour faire en sorte que les mots deviennent des actes en matière d'énergie et de climat. Satisfaction, Madame la Présidente, car, entre nous, que de chemin parcouru collectivement pour notre collectivité depuis sa création sur le sujet de l'énergie et du climat !

Nous avons toujours été convaincus que c'est à l'échelle locale que se construisent les solutions pour répondre au défi global, celui du réchauffement climatique. Et c'est pour cette raison que nous avons été l'une des premières collectivités à construire ensemble, pas à pas, avec les habitants de l'agglomération, notre premier plan climat.

C'est pour cette raison encore que nous avons agi de manière volontariste sur l'énergie, sur la maîtrise de l'énergie (je pense évidemment à l'isolation des bâtiments, des logements, l'important travail sur les copropriétés) et le développement des énergies renouvelables. Parce que nous avons de véritables atouts sur notre territoire. Je pense aussi aux réseaux de chaleur, qui est un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la précarité énergétique.

Satisfaction aussi, car la transition énergétique, c'est aussi une transition comportementale, une transition sociale qui implique une modification de nos habitudes pour vivre. Mais d'abord et avant tout, je pense sincèrement, très honnêtement, que c'est pour vivre et consommer mieux. C'est un véritable processus d'évolution. Le cap d'une transition énergétique accompagnée d'une transition numérique est clairement le cap d'une troisième révolution industrielle à l'échelle d'un territoire.

Cette révolution doit marier les productions d'énergies renouvelables bien sûr, le potentiel d'économie d'énergie, mais surtout la question du partage des richesses locales, avec évidemment la création d'emplois locaux. Cela est une chance pour notre territoire. Nous la saisissons, vous la saisissez collectivement, nous y travaillons.

Cette délibération doit donc nous permettre d'imaginer de réaliser des transitions indispensables à notre agglomération. Ici à nouveau, nous donnons rendez-vous à nos habitants et je crois que nous en sommes tous très fiers. Que ce soit pour répondre à des enjeux écologiques mondiaux ou aux problèmes du quotidien des nantais, nous sommes conscients que les solutions passent par nos territoires. Conscients aussi que dans un premier temps il aura fallu d'abord, Monsieur Guerriau, être exemplaires en interne, mobiliser les communes...et tout le monde y a participé. Nous sommes au second temps du débat : celui où Nantes Métropole est véritablement un animateur du territoire.

Cette dynamique intervient aussi après la COP 21. C'est pour nous le moment de passer des mots à l'action, et nous allons le voir. Nous allons le voir pendant ces huit mois puisqu'effectivement il va y avoir des mots. Ces mots doivent être simples et compréhensibles. Plusieurs d'entre nous l'ont déjà souligné. C'est vrai que c'est parfois un peu technique, un peu loin des préoccupations du quotidien...Et pourtant nombre de familles aujourd'hui le vivent quotidiennement dans la douleur, puisque cette question de précarité énergétique a été rappelée. Aujourd'hui, 5 millions de personnes vivent sous le seuil de précarité.

Il nous faudra continuer de mettre notre territoire en mouvement, nous l'avons dit. Il nous faudra continuer à travailler collectivement. L'ensemble des communes est déjà engagé depuis longtemps sur notre territoire.
Un petit clin d'œil : notre territoire a une histoire riche sur le sujet. Je pense bien sûr à l'abandon d'un projet, le projet de centrale nucléaire au Carnet, grâce à une forte mobilisation citoyenne de la gauche et des écologistes.
Je pense aussi à l'expérience des Castors, qui permettait de construire des maisons bon marché en faisant attention aux consommations d'énergie. Déjà.
Je pense également à la naissance de la FNE, de ses partenaires locaux, à l'histoire de la basse Loire avec les coopératives bien sûr, les associations, les entreprises innovantes. Nous avons, sur notre territoire, de véritables atouts présents, engagés déjà depuis longtemps, qu'il faut mettre en lumière.
Associer démocratie participative et transition énergétique marque une première étape vers un modèle plus solidaire et plus juste. Preuve en est que les nombreux pays européens qui sont déjà tournés vers cette appropriation citoyenne sont les plus avancés en matière de transition énergétique.

Nous avons rappelé les chiffres très importants en matière de précarité énergétique. Juste un petit rappel : aujourd'hui, les ménages les plus pauvres consacrent en moyenne 15 % de leur budget aux dépenses d'énergie, tandis que les ménages les plus riches n'y consacrent que 6 %. Les pressions qui pèsent sur le climat, l'énergie, l'environnement, évidemment sont de nature à générer des conflits, à bouleverser nos systèmes économiques qui sont déjà fragiles. La transition énergétique, économique, sociale et démocratique, parce que je crois véritablement que c'est un tout, doit permettre de réduire ces inégalités.
On a parlé des entreprises en transition qui sont respectueuses de l'environnement, qui sont capables de réinventer sur notre territoire cette voie. Je souhaite un bon anniversaire à l'entreprise Macoretz puisqu'elle fête ses 30 ans demain, mais il y a également de nombreuses autres entreprises qui ne font pas du *green washing*, qui ne font pas du saupoudrage et qui sont véritablement engagées. À nous aussi de les encourager.

Ce débat va nous permettre de mettre en lumière, on l'a dit, ce qui s'est déjà fait sur les différentes communes. J'insiste aussi sur ce qui se fait sur les quartiers de la ville, les quartiers de nos différentes communes, puisque partout déjà il y a une vraie dynamique. Cette valorisation de ce qui nous est commun nous est nécessaire pour accélérer la transition.

Le rendez-vous est donné à chacun, jeunes, moins jeunes, entreprises, associations, enfants, établissements scolaires, bien sûr, sans les oublier. Enfin j'aimerais terminer en disant qu'il faut demeurer confiant, surtout dans cette période. Aujourd'hui, on l'a vu, il y a une vraie volonté d'agir, une vraie prise en compte de l'opportunité que constitue la transition écologique. En témoigne le film « *Demain »* qui passera bientôt la barre du million d'entrées. D'ailleurs, le journal Le Monde qualifiait ce film de *« manuel pour vivre autrement* ». Ce film doit *« s'accompagner d'un mouvement citoyen »,* disait son co-réalisateur. Eh bien, Madame la Présidente, je crois que ce mouvement citoyen, Nantes Métropole va le décliner. J'espère que ce film servira aussi de moteur, car ensemble nous devons passer à l'action et construire justement ce nouveau manuel pour vivre autrement. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Après le débat Loire, vous proposez donc d'organiser un nouveau débat sur la transition énergétique. Je ne reviens pas sur notre souhait exprimé par Joël Guerriau d'élargir le débat pour une prise en compte plus globale des questions écologiques. Nous voterons ce dossier, conscients de l'urgence et de la capacité de la Métropole à prendre toute sa part dans la lutte contre le changement climatique.

Qui peut nier en effet que le changement climatique est une réalité, que l'urgence est absolue, et que la question énergétique et les réponses que nous y apporterons sont une des clés, une des solutions permettant d'assurer un avenir à cette planète ?

Néanmoins, par ce débat nous ne voudrions pas que la Métropole sombre dans deux écueils.
1) Le premier est propre au Président de la République, auquel s'applique très bien l'adage : *« L'écologie, c'est ceux qui en parlent le plus qui en font le moins. »* Et moi, je voudrais revenir sur la COP 21. Si elle a été un succès médiatique et diplomatique, son bilan environnemental est nettement plus maigre.
On pourrait revenir sur la volonté du Président Hollande de cantonner le réchauffement climatique à deux degrés. On sait très bien que :

- les engagements qui ont été pris vont conduire à une surchauffe d'au moins trois degrés.
- l'accord ne prévoit aucune date pour un pic d'émission mondiale de gaz à effet de serre, au plus grand bonheur d'ailleurs de la Chine qui n'entend pas réduire les siennes avant 2030.
- la création de la taxe carbone a été mise de côté.
- le financement du fonds vert doté de 100 milliards d'euros par an à partir de 2020 ne fait l'objet d'aucune obligation de versement par les pays du Nord.
- je pourrais ajouter que cet accord n'est pas contraignant.

2) Le second écueil est propre à la gauche gouvernementale, écologistes compris, qui multiplie les annonces, les promesses, mais ne passe jamais à l'acte. Je pourrais prendre l'exemple de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de Madame Royal qui, si elle porte des objectifs ambitieux, nécessite d'être traduite dans les faits. Notamment en adoptant la PPE, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui reste lettre morte, sans doute parce qu'elle reviendrait à fermer 20 des 58 réacteurs nucléaires français, ce qui serait évidemment une aberration environnementale tant l'énergie nucléaire ne produit pas d'effet de serre. Je pourrais rappeler aussi l'épisode pathétique soutenu par Madame Pompili d'une tentative de suppression du principe pollueur-payeur.

Je ne voudrais pas non plus que l'accueil à Nantes du sommet mondial des acteurs du climat en septembre prochain soit vécu comme une fin en soi. Je garde en mémoire le titre de capitale verte 2013, qui n'aura malheureusement pas permis d'être beaucoup plus respectueux de l'environnement après qu'avant le titre. D'ailleurs, je rappelle qu'après avoir rappelé dans cette enceinte à plusieurs reprises qu'il fallait capitaliser sur ce titre, nous avons été rejoints par les écologistes et par Madame Chiron pendant la campagne municipale qui avait partagé ce constat.
Je ne voudrais pas non plus qu'à trop vouloir débattre, discuter, échanger, dialoguer, co-construire finalement, nous en oubliions l'essentiel : l'action. Et je crois qu'effectivement, il faut que ce débat soit un accélérateur d'actions. Car l'urgence est réelle, nous avons besoin d'actions concrètes et précises, de grandes et de petites idées, donc bien sûr de budget.
Or, s'il est bien prévu de dépenser 500 000 euros pour l'organisation de ce débat, nous manquons assez fortement de visibilité sur les engagements financiers supplémentaires qui pourraient être pris à l'issue du débat pour engager une véritable révolution écologique métropolitaine.

Sur le fond, nous aurons l'occasion, avec mes collègues du groupe de l'Union du centre de la droite, de vous faire part de nos propositions au cours de ce débat. Ce n'est pas l'objet de la délibération ce matin, mais vous me permettrez d'aborder rapidement deux points.

1) D'abord, la nécessité absolue d'amplifier nos actions en faveur du logement. Le logement, c'est le premier émetteur de gaz à effet de serre, devant les déplacements. Dans une agglomération qui construit beaucoup, nous restons encore avec un parc immobilier très énergivore puisque notre parc immobilier a été construit majoritairement avant 1975, date à laquelle il n'y avait aucune norme énergétique. Evidemment, on a beaucoup de logements qui sont de véritables passoires énergétiques, avec la conséquence qui a été évoquée sur la précarité et sur la facture payée par nos ménages.
Je note d'ailleurs que le dernier rapport de RTE présenté cette semaine affirme que la consommation d'électricité a augmenté de plus de 11 % dans la Région des Pays de Loire, alors qu'elle n'a augmenté que de 3 % au niveau national.
Il faut donc mettre en œuvre un plan d'envergure sur la réhabilitation des logements existants, seule manière de diminuer sensiblement nos émissions de gaz à effet de serre, puisque c'est bien en s'attaquant au premier émetteur que nous réaliserons les plus grosses économies.

2) Le deuxième sujet concerne un point qui a été évoqué par plusieurs et notamment par les élus écologistes, c'est la question de la révolution numérique. Parce que chacun de nous vante les mérites d'Internet, du haut débit, de la dématérialisation, mais comme souvent, rien n'est jamais parfait.
Une récente étude de l'ADEME démontre s'il en était besoin qu'Internet est aussi un giga-pollueur en raison de milliards de données stockées dans des data centers très énergivores.
Je prendrai deux exemples, deux chiffres. Chaque heure dans le monde, 10 milliards de mails sont échangés. Ces 10 milliards de mails polluent autant que 4 000 allers-retours Paris-New York en avion. Cela permettrait peut-être de faire relativiser certains sur la légitimité de leur combat.
Deuxième chiffre : la consommation de ces data centers pour seulement stocker les mails, au niveau mondial, représentent 30 milliards de wattheures, c'est-à-dire l'équivalent de 30 centrales nucléaires. Pour résumer, il est urgent d'agir, et d'agir de manière globale. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Je dois dire que j'ai bien apprécié le propos de Joël Guerriau tout à l'heure, qui est intervenu le premier. Finalement, Joël Guerriau a cherché, je pense que c'est ce qu'il faut faire, à nous titiller en disant : *« Mais les autres aussi avancent. »,* et il a pris l'exemple de Paris.
Évidemment, la nostalgie du "c'était mieux avant" peut tous nous guetter. Beaucoup ici ont rappelé l'histoire : l'agenda 21, le plan climat, Nantes capitale verte. Je crois qu'effectivement on est dans un moment, à travers ce grand débat, où il va falloir de nouveau passer un cap. Non pas que Nantes soit décrochée. En effet, les objectifs quantitatifs du plan climat de 2007 sont aujourd'hui tenus. Ce qui fait qu'avec le nouveau réseau de chaleur, l'agglomération nantaise reste toujours en France certainement l'agglomération qui réduit le plus les émissions de gaz à effet de serre. Donc nous sommes loin d'avoir une absence de bilan.
Mais effectivement, on est dans le moment où il va falloir passer un nouveau cap.

J'aborderai trois points, simplement :
1) D'abord, la question de la mobilisation des acteurs. C'est une force de ce territoire. Avec l'agenda 21 de 2004-2005, nous avions tenté quelque chose qui n'avait pas été fait en France, qui était de proposer aux acteurs de co-produire véritablement de la politique publique. Ce sont les acteurs, je le rappelle, qui avaient proposé que l'action principale de cet agenda 21 soit le plan climat. Par rapport à ceux qui ont parlé de la loi de transition énergétique, le plan climat de 2007 est précurseur de ce qui est inscrit dans la loi, c'est-à-dire l'obligation actuelle d'adopter un plan climat partout en France pour toutes les intercommunalités et fixe des objectifs dont -40 % en 2030.

Je crois qu'il faut dire que ces acteurs sont toujours là. Ils ont été là sur le débat sur la Loire, ils étaient dans cette salle il y a quelques semaines pour une réunion préparatoire du sommet mondial des acteurs non étatiques, le Climate Chance que nous allons organiser à Nantes. Ils sont toujours extrêmement mobilisés, ce qui est une vraie force de ce territoire.
Je dois d'ailleurs dire, en tant que Président du Climate Chance, que l'on a une vraie difficulté aujourd'hui : c'est que nous avons la capacité de présenter à peu près 250 bonnes pratiques durant ce sommet, ce qui est déjà beaucoup, et nous avons à l'échelle mondiale et locale au moins le triple de propositions de contributions. Cela veut bien dire que cette dynamique est toujours là et qu'il faut absolument que l'on continue de s'appuyer sur l'excellence des acteurs, associations ou entreprises.

2) Le deuxième point, c'est qu'effectivement il y a des nouveaux champs d'intervention que nous n'avions pas véritablement saisis dans nos précédentes politiques. Or ce grand débat doit précisément servir à cela.
La question des échelles territoriales est centrale. C'est-à-dire qu'il ne faut pas croire que nous allons réussir tous seuls. Si nous sommes dans l'excellence, que l'on agit uniquement sur les frontières de Nantes Métropole et que cela se passe mal ailleurs, que ce soit ailleurs dans l'Ouest, en France ou dans le monde, évidemment nous ne permettrons pas de régler les problèmes. Mais je crois qu'un des débats que nous devons mener dans le cadre de ce grand débat, concerne l'articulation des échelles territoriales.

J'étais hier soir à Châteaubriant où ils lancent aussi leur plan climat. Il y avait beaucoup d'acteurs présents pour une réunion de soirée tardive. Les gens ont travaillé sur le plan climat. Comment fait-on dans notre grand débat pour travailler avec ce type de territoires qui sont assez loin encore, pour nous, de la réalité des échanges ? Voilà les questions qui sont posées.
La question agricole va être centrale. La question alimentaire est au cœur aujourd'hui des questions climatiques parce qu'il y a énormément d'émissions de gaz à effet de serre à ce niveau là. L'autonomie alimentaire des territoires est un sujet que l'on n'a jamais traité. C'est véritablement une idée aujourd'hui et un enjeu majeur avec l'enjeu de préservation des terres agricoles, des circuits courts. Comment le traitons-nous ? On ne peut pas le traiter seuls. Il ne vous a pas échappé que la quantité de terres agricoles sur l'agglomération, même si elle n'est pas nulle, est relativement réduite. Cela veut dire une échelle supplémentaire.

Pour les filières économiques, ce sont des échelles plus grandes, à l'échelle au moins des deux régions administratives. Cette question des échelles territoriales effectivement et des nouveaux sujets, comme l'autonomie alimentaire, est importante. De même que la question des nouveaux flux financiers. La loi de transition énergétique propose beaucoup d'outils. Or, comment se saisit-on de ces outils financiers ? comment fait-on de cette transition énergétique un facteur de développement économique de nos territoires ? Ce sont des questions centrales.

3) Et puis, et c'est peut-être différent de ce que l'on a pu faire il y a 10 ou 15 ans, même si ce n'était pas totalement absent, il faut traiter de la question des contradictions. Aujourd'hui, elle est au centre du débat. Je ne vais pas vous reparler de l'aéroport, on en parle constamment, mais l'aéroport, c'est le projet dont on parle tout le temps et dont on ne débat quasiment jamais. Nous n'avons pas été capables d'affronter véritablement et d'assumer la contradiction.

En revanche, je vais vous parler de Cordemais, qui est notre prochain débat qui va tous nous mettre devant nos responsabilités. J'ai d'ailleurs trouvé très intéressant que cela ait été cité avant.
Le Président de la République lundi, lors de la Conférence environnementale, a annoncé une taxe spécifique sur le charbon, sur la production électrique à base de charbon. Cela veut dire que le modèle économique de Cordemais ne survit pas à terme, et même à relativement court terme, à cette nouvelle taxation qui est logique. Il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre. Produire de l'électricité à partir du charbon c'est une aberration, en Allemagne comme en France.
Comment va-t-on, dans le débat sur la transition énergétique, se saisir de ce sujet ? Il est incontournable. Ce qui veut dire là aussi que ce n'est pas à l'échelle de la Métropole ou du Département qu'il faut le poser, mais bien à l'échelle du Grand Ouest. C'est bien l'alimentation électrique du Grand Ouest qui est concernée. Ce sont des débats incontournables. Il faut que l'on ait le courage d'aller au fond de ces débats-là, que l'on ne se contente pas de dire : *« Pour le développement économique du Département, gardons Cordemais. »*, ou : *« Pour le climat, arrêtons au plus vite Cordemais. »* Il va falloir aller au cœur de ce débat-là. Ce débat est extrêmement important.

Je crois que derrière cela va se poser la question du service public, le droit d'accès à l'énergie pour tous et la question de la cohésion sociale. Je pense que l'on est face à des débats extrêmement importants, que suivant notre capacité à mobiliser les acteurs bien sûr, mais surtout à aller au cœur des contradictions, nous pouvons effectivement faire de ce débat une nouvelle étape pour que notre agglomération garde encore plus son excellence et son avance sur ces questions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci, Madame la Présidente. D'abord, je voudrais noter avec satisfaction que l'on est tous d'accord pour reconnaître l'intérêt du sujet que vous proposez pour ce deuxième débat.
Cela ne doit pas nous empêcher, me semble-t-il, de nous interroger. Autant il y avait un caractère très spécifique à la Loire, et il me semblait indéniablement nécessaire de lancer un débat sur le fleuve. Autant effectivement, pour des questions d'échelle territoriale en particulier, comme vient de le dire Ronan Dantec, mais aussi pour des questions de calendrier et de proximité de certaines périodes électorales, on peut s'interroger sur l'une des motivations du lancement de cette opération maintenant.

Je le dis en passant, bien gentiment. Je crois qu'il ne faut pas que nous soyons dupes. J'espère simplement que ce ne sont pas 500 000 euros qui seront remis, aux frais du contribuable, dans la machine à resserrer des liens avec vos partenaires d'Europe écologie les Verts, ou de ce qu'il en reste dans certaines régions. J'ai le droit de faire un peu de politique de temps en temps, cela ne m'arrive pas si souvent, j'espère. Je revendique ce droit. Mais une fois que j'ai dit cela, je voudrais dire qu'il y a bien sûr des tas de bonnes choses dans ce qui est proposé.
Bien sûr, nous nous mobiliserons comme nous le pourrons pour participer à ces échanges. Il est important d'accélérer une prise de conscience qui est encore extrêmement perfectible sur ce qu'est notre niveau de vie énergétique et la façon de le réduire, etc.
Pour cela, je souhaitais faire plusieurs remarques :

1) Ma première remarque consiste à considérer que ce n'est peut-être pas à nous (je dis "à nous" mais ce pourrait être "à vous") de qualifier ce débat de « grand » avant même qu'il ait commencé. Je trouve que ce n'est pas extrêmement adroit politiquement.

2) Deuxièmement, il faut relativiser les chiffres. Bien sûr il y a eu 40 000 visites sur le site du débat sur la Loire – pardon, du « grand » débat sur la Loire, dit-on –, mais il n'y a eu que 5 000 participants. Encore que ce sont les chiffres des organisateurs, je n'ai pas ceux de la police mais il n'y en a peut-être pas.
Je crois que l'on a intérêt, si l'on veut progresser dans ces démarches qui présentent un intérêt réel, à ne pas trop exagérer les succès déjà engrangés, pour préserver l'avenir et mieux provoquer l'adhésion.

3) Et puis, j'ai surtout une troisième remarque à faire. Cela m'a vraiment surpris : on n'évoque à aucun moment le caractère régional de notre Métropole. Ronan Dantec vient d'ailleurs d'évoquer un sujet qui est hors de notre périmètre, il y en a d'autres. Je ferai comme lui, je ne parlerai pas de l'aéroport aujourd'hui, mais on ne peut pas nier que ce type de projets qui sont à proximité de notre Métropole auront une incidence et procèdent directement de la problématique de ce débat.

Je souhaiterais que dans l'organisation du débat, peut-être au travers du document socle qui va être élaboré, on puisse intégrer les projets qui vont impacter directement nos questions de transition écologique, y compris même pour ceux auxquels je pense, de transition énergétique. Je crois que cela nous éviterait de nourrir des vilains soupçons sur ce que pourraient être les éléments qui motiveraient une limitation d'une réflexion comme celle-là aux contours électoraux de notre territoire. J'appelle à un peu plus de hauteur et de dimension géographique dans l'élaboration du document socle. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Si je puis dire, c'est dommage : le débat était, sur le fond, de qualité et de contenu. Monsieur Reneaume, vous auriez pu faire un petit effort pour que l'on continue dans cet état d'esprit. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Quelques éléments de réponse pour préciser l'organisation du débat. Concernant le document socle, comme dans le cadre du grand débat sur la Loire, il sera validé par la commission. C'était effectivement un élément essentiel de fourniture des informations aux citoyens. C'est la commission qui s'en saisira. Elle se saisira aussi de ces questions de territorialité. En effet, dans le grand débat sur la Loire, ces questions de territorialité avaient été évoquées puisque la Loire ne s'arrête pas évidemment aux limites de notre agglomération.

Sur le rôle de la commission, qui sera composée des représentants des 24 communes, il s'agira évidemment de s'assurer du suivi des actions dans les communes. La commission sera également sollicitée aux grandes étapes de ce débat, et notamment évidemment échangera sur les préconisations qui seront faites par la commission du débat.

Après, sur le moment et le temps du débat, je pense qu'il ne faut pas que l'on soit dans la caricature. Nous avons écouté les maires. Depuis deux ans, les maires se sont engagés dans de nombreux dispositifs participatifs sur leur commune. Ils ont été engagés également dans le grand débat sur la Loire, et puis ils se sont aussi engagés dans les débats citoyens que nous menons sur le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.
Nous avons effectivement fait en sorte que ce débat puisse arriver à un moment où le débat sur la Loire était terminé, puisque nous avons délibéré au mois de décembre et la commission de suivi va ensuite, là aussi, être installée avant l'été.

Nous avons fait aussi en sorte que le débat citoyen qui va se poursuivre sur le PLUM se passe à l'automne. Cela permettra ensuite d'engager le débat sur la transition énergétique, et de faire en sorte que les dossiers ne se mélangent pas trop, même si nous avons sur ce sujet-là des intérêts communs. En effet l'on parle, dans le questionnement, de l'évolution urbaine liée à la transition énergétique, et cela fait aussi partie de nos débats dans le futur PLUM.
Mais sur le PLUM, nous menons la concertation sur le règlement avant l'été à travers des visites de quartiers. Et puis nous aurons des ateliers citoyens à la rentrée pour que nous puissions ensuite avoir le temps d'organiser ce débat dans nos communes, et que les moyens des communes puissent être mobilisés là-dessus. Là aussi, cela a été dit clairement dans les ateliers prospectifs que nous avons tenus.

Dernière chose : j'insiste sur le temps du débat puisque j'ai cru entendre qu'il devait peut-être être plus long. Vous l'avez vu là aussi avec le grand débat Loire : entre le moment du débat, le moment des préconisations, de leur instruction, le moment des engagements et la mise en œuvre des engagements, c'est aujourd'hui plus d'une année qui a été nécessaire pour cela. Si l'on veut donner de la visibilité à l'action des élus suite aux préconisations du débat et si l'on ne veut pas laisser trop de temps en donnant le sentiment que les choses se perdent, il faut aussi que l'on ait un calendrier cohérent, suffisamment resserré pour que les citoyens puissent voir pleinement l'utilité de leur engagement dans le cadre des décisions que les élus pourront prendre. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques éléments avant de soumettre cette délibération au vote. On le voit bien : quand on évoque ces enjeux, on passe des questions très locales aux questions très globales. Si je devais partager ce matin une seule raison – tellement il y en a – qui nous invite à passer un cap, à passer à l'échelle globale, je rappellerais simplement qu'à l'avenir, il y aura plus de réfugiés climatiques que de réfugiés économiques à l'échelle du globe. Je crois vraiment que cette seule raison doit nous inviter sur ce sujet à ne pas commenter, mais à agir.

Et si je devais à l'inverse prendre une seule raison à l'échelle locale qui doit nous inviter collectivement à passer un cap, ce que nous allons faire je crois par ce grand débat, par les projets concrets qui suivront, c'est le gisement de potentiel de nouveaux métiers et de nouveaux emplois. Regardez simplement l'exemple des énergies marines renouvelables à l'échelle du bassin Nantes-Saint-Nazaire.
Alors oui, je crois que ce débat doit nous permettre de dialoguer entre les différentes échelles de territoires :
- La plus grande proximité, le micro-quartier, et la plus grande quotidienneté.
- L'échelle de nos communes qui ont été proactives, qui sont mobilisées sur ce sujet.
- L'échelle de la Métropole évidemment.
- Le dialogue avec le Département naturellement.
- Le dialogue avec la Région naturellement
- Au-delà, le dialogue avec le Grand Ouest, parce que la Métropole nantaise est une grande Métropole dans le Grand Ouest.

Alors, c'est à ces échelles-là, au pluriel, que nous débattons, que nous réfléchissons.
Notre responsabilité, je le redis, est d'agir. La COP 21 n'aura d'efficacité que si elle est relayée, traduite, incarnée par celles et ceux qui concrètement sont en responsabilité d'agir. Quand on a accueilli ici il y a quelques mois maintenant, dans le cadre des questions numériques, Monsieur Moreno, il a expliqué pourquoi de son analyse d'expert, de son approche analytique, il considérait que les Métropoles étaient les lieux où s'inventait l'avenir. Ce, en lien justement avec les questions des enjeux écologiques et des enjeux numériques. Parce que là, il y a la possibilité d'amener des solutions.

Je voudrais revenir sur un point que Julien Bainvel a évoqué et que je partage, c'est l'importance de la question du logement dans ce domaine. Je crois que cela a du sens de dire que dans cette Métropole demain, 50 % des logements sociaux seront chauffés aux énergies renouvelables. Cela a du sens de se dire que dans le même temps, on soutient les copropriétés, notamment par la première initiative CoachCopro qui avait été mise en place, qui effectivement sont parfois les premiers à subir les questions de transition énergétique.

Parce que je ne crois pas, moi, que la transition énergétique ou le niveau d'après, la transition écologique, soit uniforme. Je pense que ce n'est pas la même chose, dans certaines villes européennes, de dire que l'on construit simplement un éco-quartier ou une ville éco-responsable, ou de dire que la transition énergétique, la transition écologique demain, devra irriguer tous les quartiers de la ville. Ce n'est pas le même sens que l'on donne.

Oui, c'est simple d'avoir aujourd'hui un éco-quartier. On mobilise beaucoup d'argent, on met beaucoup de technologies, on investit. Est-ce que l'on veut une ville, une Métropole, ou un quartier ou une commune qui permettrait de répondre à cela, ou est-ce que l'on veut un process, une démarche qui irrigue l'ensemble des quartiers, qui irrigue l'ensemble des communes ? Je crois qu'il y a derrière cela des vraies questions stratégiques qui sont absolument à poser.
Et puis je voudrais, pour finir, revenir sur cette question : transition énergétique, transition écologique, et après ? C'est une discussion que nous avons eue au tout début de la réflexion du débat. Celles et ceux, et j'en profite pour les en remercier, qui nous ont accompagnés, s'en souviennent.

Transition énergétique ou transition écologique ? C'est évident, tous nos débats montrent que le cap est la transition écologique, et même au-delà. Dans le même temps, le choix que nous avons fait est de démarrer par la transition énergétique. Parce que nous sommes comptables de l'utilisation de l'argent public, parce que nous sommes comptables du fait que ce débat doit être efficace, que l'on doit pouvoir l'évaluer et qu'à l'issue du processus on doit pouvoir dire à quoi il a servi et quels sont les 25 projets que nous sortons.

Donc nous avons fait le choix de cibler, nous avons fait le choix de l'efficacité. Et puis nous avons fait le choix de la projection vers l'avenir. Parce que la première étape est la transition énergétique. De fait, elle va nous amener sur la transition écologique, tous les débats le montrent.
Je crois que nous ne devrons pas nous arrêter là. Demain c'est la question du croisement entre la transition écologique et la transition numérique dont il sera question. Parce que la société de demain, c'est bien là qu'elle se joue. Et puis l'échelle d'après, ce sera aussi d'accepter collectivement de se dire comment la transition démocratique est interrogée. Parce que oui, ces évolutions, ces changements de modèle interrogent aussi la transition démocratique. La question du numérique l'interroge par le développement de logiques plus horizontales, et pas simplement verticales. Moi c'est aussi ce que j'attends de ce grand débat citoyen.

Oui, je pense que cette aventure va être une belle aventure. Oui, je redis que le grand débat sur la Loire a été une réussite. Parce que l'on ne peut pas d'un côté, les soirs d'élections, droite et gauche confondues, se lamenter, s'inquiéter à juste titre de voir la montée de l'abstention, et de l'autre côté être dans une petite musique que j'entends parfois, qui serait celle du scepticisme sur le renouvellement des pratiques, qui serait de se dire : « *Finalement, la démocratie locale, la démocratie participative, n'est-ce pas pour faire de la communication ? »*

Je suis désolée. Quand il y a 40 000 personnes qui prennent du temps sur leur vie familiale, sur leur vie personnelle pour venir participer à un processus collectif, pour contribuer à construire du commun, pour contribuer à construire la ville de demain, je considère que ma responsabilité, notre responsabilité collective est de tout faire pour leur donner confiance. C'est de tout faire pour les encourager.
Dans cette société française désabusée où les uns les autres usent et surabusent du *french bashing* en permanence, c'est un message positif, c'est un message de confiance de se dire qu'il y a des gens qui croient en leur territoire. Peut-être hésitent-ils à voter, et nos organisations politiques, droite et gauche confondues, feraient bien de se demander pourquoi. Cependant, ils acceptent de passer du temps dans un atelier participatif, dans un débat, dans chacune de nos communes. Cela veut dire qu'ils n'ont pas renoncé au commun. Cela veut dire qu'ils n'ont pas renoncé à la Politique avec un grand P.

C'est pour cela que je n'accepte pas les petites musiques de scepticisme, de pseudo-instrumentalisation politique. Ce n'est pas là que l'on se situe. Et je peux vous dire, chers collègues, que les élus des 24 communes qui ont participé à l'atelier prospectif ont fait cette démonstration. Ceux qui y ont participé concrètement, pas ceux qui viennent en séance faire le numéro, faire le petit truc politique, faire la petite phrase pour la presse. Les élus qui ont travaillé dans les ateliers prospectifs, de droite comme de gauche, et de nos 24 communes, sont venus avec leurs convictions. Ils sont venus avec leur sincérité. Ils sont venus avec leurs options idéologiques différentes aussi, parce qu'il ne s'agit pas d'uniformisation. Il y a eu du débat, je l'ai dit, il y a de vrais choix stratégiques.
Quelle sera la transition écologique que l'on construira demain ? Est-ce que l'on considère que la question de la lutte contre les inégalités est un des enjeux de la transition écologique ? De tout cela on peut débattre.

Je voudrais conclure en remerciant très sincèrement les élus des 24 communes qui ont travaillé avec nous dans l'atelier prospectif, qui l'ont fait en disant ce qui existe déjà dans les communes et qui l'on fait avec cette exigence d'aller ensemble plus loin. Merci à vous, et surtout je compte sur vous pour que l'on puisse transformer cet essai. Je pense que ce débat sera une aventure passionnante. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la proposition d'organisation d'un débat citoyen sur « la transition énergétique »

2. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

M^me^ la Présidente : « Merci. Je salue le fait que ce débat soit donc adopté à l'unanimité. Je crois que l'on peut applaudir cela. »

***

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

02 – NANTES – SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE – BASSE-GOULAINE – RESEAU CHRONOBUS STRUCTURANT – LIGNE C9 – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE LA LIGNE C9 - APPROBATION

EXPOSE

Par délibération du 20 mars 2009, le conseil communautaire a décidé de l'évolution de l'offre de transport collectif pour les prochaines années, avec notamment la création d'un réseau de lignes Chronobus structurantes en complément du réseau armature tramway - BusWay. Les 7 premières lignes ayant été mises en service en 2012 et 2013, le projet va se poursuivre avec la réalisation de la ligne C9, reliant le pôle d'échanges de Pirmil à Nantes aux communes de Saint Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine, de la ligne C20, première ligne de rocade reliant la gare de Chantenay à l'Ecole Centrale à Nantes, en passant par Bellevue, Beauséjour et Bout des Pavés et du prolongement de la ligne C3 entre le boulevard Charles Gautier et Ar Mor à Saint-Herblain. La ligne C20 et le prolongement de la ligne C3 feront l'objet d'un vote du bureau métropolitain compte tenu du montant de leurs enveloppes financières.

I. Concertation préalable C9

Lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2015, il a été décidé d'engager la concertation préalable sur la ligne C9 sur les communes de Nantes, Saint Sébastien sur Loire et Basse-Goulaine.

Il convient aujourd'hui de dresser le bilan de cette concertation.

Selon les modalités retenues par le conseil métropolitain, la concertation préalable s'est déroulée du 1^er^ février au 12 mars 2016 comme suit :

➢ Annonce des dates et lieux des réunions publiques et des expositions par affichage et par communiqués de presse.

➢ Mise en place, du lundi 1er février au samedi 12 mars, d'expositions publiques permanentes, avec des registres d'observations accompagnés d'une plaquette d'information présentant le projet (concept, réseau, principaux aménagements envisagés) , dans les lieux suivants :
Pour Nantes : Maison des Confluences – quartier Nantes sud
Pour Saint-Sébastien-sur-Loire : Mairie
Pour Basse-Goulaine : Mairie

➢ Organisation de trois réunions publiques :
- Le mercredi 24 février 2016 à 19h à la salle Paul Bouin à Basse Goulaine,
- Le mardi 1er mars 2016 à 19h à la Maison des Confluences, à Nantes,
- Le jeudi 3 mars 2016 à 19h à la mairie de Saint Sébastien sur Loire,

Le bilan de cette concertation est établi dans un rapport consultable au Département Déplacements synthétisant l'ensemble des remarques formulées dans les registres et lors des réunions publiques.

Il ressort de la concertation une forte mobilisation des citoyens, notamment à Saint-Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine avec la participation respective d'environ 500 et 300 personnes aux réunions publiques lors desquelles 75 questions ont été posées et l'inscription de **283** avis dans les registres.

Globalement, sur la ligne C9, les avis et demandes de précisions ont principalement porté sur des questions localisées à l'échelle des quartiers (notamment en matière d'insertion et d'impacts sur la circulation, le stationnement, les commerces) mais aussi sur la réorganisation du réseau de bus associé (lignes 30 et 60 notamment), la localisation du terminus à Basse Goulaine et la demande de création de parkings relais. L'opportunité de la ligne et les grands principes d'aménagement n'ont pas été remis en cause.

A l'issue de la concertation, il est proposé de retenir :
- l'itinéraire de la ligne présenté à la concertation avec un terminus à Quintaine
- les principes d'aménagements présentés,
- les plans de circulation envisagés sur les différents secteurs (à Saint Sébastien : sens unique temporel sur la rue de la Baugerie et permanent sur la rue du Général de Gaulle au niveau de la porte de Goulaine, réorganisation des accès à la place Cambronne),
- la réorganisation du réseau de bus associée, en intégrant le maintien d'un service aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires entre Joliverie et Savarières (itinéraire de la ligne 30 actuelle),
- d'effectuer une étude sur l'opportunité de réaliser un ou plusieurs parcs-relais le long de la ligne C9.

Les études d'aménagement et d'insertion qui seront menées sur la ligne Chronobus C9 prendront en compte les éléments exprimés lors de la concertation, et notamment les avis et attentes à la fois sur la qualité et la gestion des espaces pour les activités riveraines et sur la performance attendue de la ligne.

Le bilan de la concertation sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois au siège de Nantes Métropole et dans les lieux ayant fait l'objet d'une exposition.

Une information régulière du public sera poursuivie au fur et à mesure de l'avancement du projet.

II. Vote du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de la ligne C9

Suite au bilan de la concertation préalable et aux différentes études menées sur la ligne C9, il est nécessaire d'arrêter le programme de cette ligne.

Le programme de l'opération doit permettre d'obtenir un niveau de performance, notamment en termes de régularité (taux de ponctualité supérieur ou égal à 90%). Ainsi, tous les secteurs susceptibles d'occasionner des dysfonctionnements sur la ligne Chronobus seront traités. Les principaux aménagements à réaliser seront :

- le positionnement lorsque c'est nécessaire et la mise en accessibilité de l'ensemble des points d'arrêt, y compris les terminus,
- la réalisation de couloirs bus sur les secteurs où ils sont nécessaires,
- l'élargissement des chaussées pour permettre une circulation fluide des Chronobus entraînant ponctuellement des impacts sur le stationnement,
- la priorisation des Chronobus dans les carrefours,
- la réalisation de plans de circulation locaux
- la réhabilitation des réseaux enterrés lorsque c'est nécessaire.

Ces aménagements intègrent, à chaque fois, la problématique des déplacements doux (vélos et piétons) et accompagnent le changement de comportement vers une utilisation raisonnée de la voiture particulière en contribuant à un apaisement des flux et des vitesses sur les axes empruntés.

Pour la ligne C9, qui sera réalisée pour septembre 2018, les aménagements cités ci-dessus se déclineront notamment de la manière suivante :
- rallongement du couloir bus de Grèneraie vers Pirmil sur le bas de la Côte Saint-Sébastien,
- réaménagement de l'entrée dans le pôle d'échanges de Grèneraie en venant de la route de Saint-Sébastien,
- couloir bus temporaire, à l'heure de pointe du matin, en direction de Nantes, impliquant un sens interdit sauf bus sur la rue de la Baugerie avec un élargissement du trottoir le long du lycée et la création d'un chaucidou,
- réaménagement et réaffectation de l'espace public entre les différents modes sur le secteur du centre-ville de Saint-Sébastien-sur-Loire (rues Maurice Daniel et Charles de Gaulle) et adaptation des accès à la place Cambronne – sur cette section, le réseau d'eaux pluviales sera intégralement repris,
- mise en sens unique (sauf bus) du Bd de Gaulle, entre la Porte de Goulaine et la rue Jules Verne pour orienter les automobilistes vers le boulevard des Pas Enchantés dès la porte de Goulaine,
- création de couloirs bus, l'un temporel, l'autre permanent, sur la rue du Grignon en arrivant sur la Porte de Goulaine et création de continuités piétons cycles,
- création d'un terminus dans le secteur Quintaine à Basse Goulaine.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de la ligne C9 est de 4 916 667 € HT soit 5,9 M€ TTC (valeur mars 2016).

La ligne C9 sera réalisée sous maîtrise d'oeuvre interne par le pôle de proximité Loire Sèvre Vignoble, assisté par la Direction de l'Espace Public de Nantes Métropole.

Pour information, afin de soutenir la réalisation des lignes C9, C20 et du prolongement de la ligne C3, une opération spécifique en termes de communication, d'assistance à la conception des aménagements en interface avec l'exploitation des bus, d'accompagnement des chantiers notamment auprès des activités riveraines, a été décidée avec une enveloppe financière de 375 000 € HT soit 450 000 € TTC.

M. Affilé : « La concertation a été plutôt fructueuse, avec environ 800 personnes qui ont participé, réparties lors des trois réunions publiques. 283 avis écrits ont été inscrits, plus un certain nombre de visiteurs que nous n'avons pas forcément pu compter dans l'ensemble des lieux d'exposition, mais qui ont été réels sur la période de février à mars. Globalement, nous n'avons pas eu, sur les résultats de la concertation, de grande surprise.

Il y a eu des débats avec suspens sur le lieu du terminus goulainais. Le site nommé Grande-Ouche s'est imposé longtemps avant qu'un ultime revirement de situation nous emmène plutôt vers le site de Quintaine, comme dans les bons films. En tout cas, c'est ce que les élus goulainais ont validé. Nous avons également eu un certain nombre de demandes sur la création de parkings relais, en complément. C'est une question sur laquelle nous réfléchissons bien entendu, mais vous le savez déjà.
On peut donc considérer que ni l'opportunité, ni les grands principes d'aménagement n'ont été remis en cause sur les propositions élaborées collectivement avec les élus des communes concernées.

Il vous est proposé de valider l'itinéraire suivant : Pirmil, Grèneraie, Baugerie, Saint-Sébastien, Savarières. À Savarières, se trouve le débranchement pour aller d'une part vers Basse-Goulaine et Quintaine, et d'autre part vers Chalonges, sur Saint-Sébastien. C'est un des trajets qui avaient été soumis à la concertation.

Je vous propose également de retenir les principes d'aménagements qui ont été présentés dans les réunions publiques, avec bien entendu également des plans de circulation qui devront être affinés avec les communes. Cela relève notamment des compétences des maires pour la police de la circulation, donc nous travaillerons avec les élus concernés.
Par exemple sur la rue de la Baugerie, nous proposons un sens unique temporel aux heures de pointe du matin et pas le reste du temps. Sur la rue du Général-de-Gaulle et au niveau de la porte de Goulaine, le sens unique serait permanent. De même, nous avons également une proposition d'expérimentation sur Basse-Goulaine avec la mise en place d'un couloir qui pourrait servir de couloir de bus aux heures de pointe, et qui retrouverait sa vocation de stationnement le midi et le soir, lorsque les restaurants qui sont en face ont besoin de stationnement. Nous essayons donc de concilier les différents usages de la ville.

J'ai oublié de le préciser, entre Grèneraie et Pirmil, un couloir de bus sera également reconfiguré en sens inverse. Aujourd'hui, il est dans un sens qui n'est pas utile. On propose donc d'inverser à l'avenir le sens du couloir de bus, ce qui devrait permettre notamment aux heures de pointe du soir et aux heures de pointe du matin également, de revenir rapidement vers son terminus.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 5 900 000 euros TTC sur lesquels il faut dire que nous avons également 1 million d'euros pour la réfection des réseaux d'eau. Cette réfection des réseaux d'eau commencera en premier. En effet, avant d'aménager l'espace de voirie, il est nécessaire de réaménager les conduites d'eau en souterrain. Elles sont notamment sur Saint-Sébastien. Elles ont l'âge de leurs artères, si j'ose dire, et du coup ont besoin d'être complètement changées sur la commune, du moins sur la partie qui nous concerne.

Par ailleurs, je dois vous dire que c'est le pôle de proximité Loire Sèvres Vignoble qui assurera la maîtrise d'œuvre en partenariat avec la direction de l'espace public de Nantes Métropole. La SEMITAN participera également à un certain nombre d'évolutions, de réalisations, mais la maîtrise d'œuvre sera assurée par le pôle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, deux importantes délibérations se suivent dans l'ordre du jour de notre Conseil pour l'amélioration des transports en commun de notre agglomération. On le verra aussi avec la délibération 3, chacune d'entre elle est le reflet de la volonté politique de notre majorité de gauche de développer et d'innover en matière de transports publics.

Ces transports sont à la fois une vraie réponse aux problèmes environnementaux évoqués dans le dossier précédent, mais surtout un véritable confort dans la vie quotidienne de tous les habitants de l'aire urbaine de Nantes. Le projet de ligne C9 va maintenant pouvoir entrer dans sa phase d'aménagement pour une mise en service à la rentrée 2018. L'engouement des citoyens de Saint-Sébastien et de Basse-Goulaine lors des différentes réunions publiques montre à quel point les lignes à haut niveau de service sont attendues par la population, et pas seulement par les habitants de la Métropole.
La commune de Saint-Julien-de-Concelles, avec les communautés de communes de Loire-Divatte et de Vallet, a sollicité les services de Nantes Métropole pour la réalisation d'un parking relais connecté à la future ligne C9, avec un prolongement de la ligne d'environ 800 mètres à l'est de la route de Cholet, au niveau de l'île Chaland à Basse-Goulaine.

Cette proposition faite par les communes limitrophes, qui est aussi financière, présente de nombreux avantages que nous ne pouvons négliger. C'est l'occasion de créer, en même temps qu'une nouvelle ligne structurante, un nouveau P + R au Sud-Est de l'agglomération qui permettra de soulager les accès routiers de Basse-Goulaine, réduire la congestion du périphérique, et garantir le succès de la ligne C9.
J'anticipe un peu sur l'autre délibération : La deuxième partie concerne le busway dont il est question dans la délibération 3. Celui-ci a 10 ans et a pris toute sa place dans le réseau du transport nantais. Aujourd'hui cette ligne 4 arrive à saturation. Il nous faut du matériel roulant de plus grande capacité.

La solution dite des “tram-bus” avait déjà en son temps fait de grands débats dans cette assemblée et n’avait pas été retenue pour des raisons financières dues aux prémices des désengagements de l’État dans les investissements lourds. Finalement, nous revenons à la solution d’un bus plus long (24 mètres) afin de pouvoir accueillir près de 52 000 voyageurs par jour. Ces nouveaux bus, nous les voulons électriques pour qu’ils soient en accord avec le plan climat et sans passer par un lourd et coûteux réseau de caténaires. Cela implique des innovations techniques qui devront se faire, mais surtout sans interrompre l’exploitation du busway.

En conclusion, notre réseau de transport, nous le voulons performant, lisible, confortable pour les usagers. C’est pourquoi les communistes souhaitent qu’à l’occasion de ce marché de maîtrise d’œuvre, soit également mise à l’étude l’interconnexion de la ligne 2 avec un allongement de la ligne 4 jusqu’au square Maquis-de-Saffré. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michel Caillaud. »

M. Caillaud : « Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, j’ai eu l’occasion, en décembre dernier, de me réjouir qu’enfin, les communes de Saint-Sébastien et de Basse-Goulaine puissent entrer dans le XXI^e^ siècle du transport collectif et bénéficier d’un réseau de transport collectif performant, régulier, efficace et au service de nombreux habitants : je pense évidemment aux jeunes, aux scolaires, aux étudiants, aux apprentis, aux nombreux actifs (beaucoup habitent sur Saint-Sébastien ou Basse-Goulaine mais travaillent sur Nantes et l’agglomération), et aussi à d’autres populations, notamment aux personnes âgées.

Il y a un intérêt écologique à ce mode de transport mais également un intérêt économique, car l’utilisation de la voiture individuelle, souvent, est coûteuse et compliquée. C’est une véritable alternative qui est proposée à nos concitoyens sur ces deux communes du sud Loire.

J’insiste sur la partie concertation puisque c’est l’objet de la délibération. Il y a eu beaucoup de participation dans les réunions publiques et notamment à Saint-Sébastien-sur-Loire. Il y a eu beaucoup de questions, d’avis exprimés. Je souhaite, et j’en suis convaincu, que la concertation ne s’arrête pas. Là, si nous actons cette phase de concertation aujourd’hui en avril, elle doit pouvoir continuer. Afin que nos concitoyens qui se sont exprimés, que ce soit lors des réunions publiques mais aussi par le biais des remarques écrites exprimées dans les différents lieux, notamment les mairies, puissent obtenir une réponse. Je pense que c’est très important. En tout cas dans les échanges que j’ai pu avoir ces dernières semaines, je sais que c’est souhaité par nos différents concitoyens.

Et puis il y a quelques points qui sont un peu plus sensibles : je pense au secteur de la Baugerie à Saint-Sébastien, je pense à la traversée du centre-ville et à quelques inquiétudes exprimées par les commerçants. Ce dialogue, ces échanges doivent se poursuivre concrètement, techniquement mais aussi du point de vue de la planification des travaux et des perturbations qui pourraient être engendrées.
Globalement, on l’a ressenti : ce projet est accepté par la population, consciente que c’est un vrai plus qui est apporté pour ces deux communes et nos concitoyens. Mais je pense aussi qu’il faut poursuivre ce travail d’échange et de concertation sur les points qui ont été exprimés. Je ne doute pas que ce sera le cas. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Mon intervention sera courte. Lors du Conseil métropolitain de décembre dernier, nous avions eu l’occasion d’approuver les objectifs poursuivis par le projet de création de la ligne chronobus C9 et d’une nouvelle ligne 60 à Basse-Goulaine, ainsi que les modalités de concertation préalable.

Aujourd’hui, nous approuvons le programme de mise en œuvre de la ligne C9, son enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 5,9 millions, ainsi que le bilan de la concertation préalable.
Cette concertation, comme vous l’avez tous indiqué, a eu un franc succès sur nos deux communes de Saint-Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine. Les deux réunions ont en effet regroupé à peu près 800 personnes au total et les échanges ont été nombreux. Nous remercions Monsieur le Vice-Président pour l’écoute dont il a fait preuve au cours de ces débats.

Néanmoins, les attentes sont grandes et quelques interrogations demeurent, comme :
► Le gain de temps pour les Sébastiennais et les Goulainais par rapport à la ligne 29.
► Le maintien du nom de la ligne 30 pour Saint-Sébastien-sur-Loire.
► La nécessité (et Monsieur Moreau en a parlé tout à l'heure) de créer une aire de stationnement au terminus de Basse-Goulaine car cette ligne va inciter les populations de Saint-Julien, du Loroux-Bottereau, de Haute-Goulaine et plus largement du Vignoble, à utiliser ce nouveau mode de transport.
► Et l'on demande également le maintien du service actuel pour la desserte du lycée de La Herdrie.
Nous ne doutons pas, avec Joël Guerriau, de votre volonté de trouver des solutions à ces questionnements avant la mise en service en septembre 2018, pour que ce projet soit bien le service que nous attendons tous. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci Madame la Présidente. Je rejoins les propos d'Alain Vey pour remercier à mon tour Bertrand Affilé dans son implication sur ce dossier. Nous avons eu de nombreuses réunions et elles se sont toujours passées dans un excellent état d'esprit où l'on cherche véritablement à trouver une solution qui soit la plus proche possible de la volonté commune.

Pour autant, il faut constater qu'à travers cette concertation il reste des oppositions, il reste des points de clivage où il ne sera pas forcément facile de trouver un arbitrage… Je pense notamment, pour le centre-ville de Saint-Sébastien, à deux positions différentes qui s'affrontent sur le fait de mettre la rue en sens unique, ou au contraire d'avoir la possibilité de traverser dans les deux sens le centre-ville. Il y a de vraies positions qui s'affrontent et c'est ce qui ressortait de la concertation.

Nous aurons à continuer à échanger et à poursuivre notre réflexion pour trouver les bonnes solutions. Évidemment, les choses sont en cours. Nous n'avons pas achevé ces discussions. Je crois cependant pouvoir affirmer que, de la part à la fois des services, des études qui sont engagées, et de nous-mêmes en tant qu'élus, il y a là un vrai choix pour réfléchir ensemble en bonne intelligence et sans le moindre affrontement. Cela nous amène à essayer de trouver les meilleures solutions.
Je voudrais aussi souligner l'intérêt de créer une connexion avec Loire-Divatte. Je crois que c'est important que cette ligne puisse apporter le maximum de possibilités pour les transports en commun, pour éviter les flux de circulation qui viennent d'autres secteurs et d'autres intercommunalités, pour limiter aussi l'usage de la voiture qui est par définition un point de blocage dans les entrées nantaises. D'où la possibilité de créer des connexions avec les intercommunalités qui nous environnent et bénéficier au maximum de ce nouvel outil pour inciter à l'utilisation des transports en commun.
Merci en tout cas pour le travail qui a été effectué. Cela fait déjà pas mal d'années que nous attendions ce chronobus, et aujourd'hui les choses avancent bien. Je crois que l'on peut s'en féliciter. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Xavier Fournier. »

M. Fournier : « Merci, Madame la Présidente. Je profite de cette délibération parce que l'on parle du réseau de transport, du développement du réseau de transport : en début d'année, lors des vœux vous avez évoqué l'hypothèse d'un transport en commun allant du nord au sud de la Métropole.

J'aurais juste quelques petites questions, à savoir :
► si vous pouvez nous dire dès à présent si vous avez fixé s'il s'agissait d'un chronobus, d'un tramway ou d'un busway qui serait mis en place.
► si ce choix de ligne indique et acte définitivement la question du franchissement de la Loire.
► si vous souhaitez dans ce cas (et si c'est acté dans ce sens) que le nouveau franchissement de la Loire soit fixé par un doublement du pont Anne-de-Bretagne.
► et enfin concernant le développement du réseau, un sujet sur la connexion entre la ligne 1 et 2 du tram qui est très souvent évoquée pendant les élections, pendant les différentes campagnes depuis 2001 : qu'en est-il ? Comptez-vous tenir cette promesse de campagne avant la fin de votre mandat ? parce que je sais que c'est une attente très forte.

En effet, vu le débat précédent que nous avons eu sur la transition énergétique et le souhait et le besoin de développer les transports en commun étant donné que la population augmente, je pense que toutes ces questions sont évidemment liées avec le travail effectué sur cette question du chronobus. Merci beaucoup Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je répondrai à la fin des interventions, mais juste un point, parce que là-dessus la réponse vous l'avez : Pour rappel, le doublement du pont Anne-de-Bretagne figure dans les 30 décisions du débat Loire que nous avons prises ensemble et qui ont été soutenues par les différents maires de l'agglomération. Cette réponse-là, vous l'avez déjà. Madame Impériale. »

M^me^ Impériale : « Madame la Présidente, il est évident que ces extensions des liaisons chronobus sont de bonnes nouvelles pour les métropolitains. Néanmoins, je note que pour Bouguenais, il est prévu de desservir l'IRT et la Neustrie, mais en aucun cas de créer une extension vers Bouguenais bourg, qui est un peu délaissé des lignes de transport rapide.
Bouguenais a une particularité, c'est d'être scindé en deux bourgs. Il me semble que la Métropole a choisi de ne pas tenir compte de cette particularité. Il est dommage que cette ligne ne suive pas la logique de rééquilibrage de la commune en vue d'une ouverture vers la côte atlantique.

Concernant la politique de stationnement en lien avec cette délibération, en matière de parkings relais, je suis sensible aux difficultés rencontrées par nos concitoyens sur le sujet. Il est urgent de répondre à ces difficultés de saturation des parkings relais. Ces difficultés de stationnement empoisonnent le bien-vivre des habitants de l'agglomération dans son ensemble, qu'ils soient usagers ou riverains, qui plus est avec les travaux en ce moment que nous subissons en Sud Loire. Cette situation est intenable.
La presse s'est fait l'écho de problèmes persistants, de la saturation des parkings relais courant avril, dits *« parkings réduits »*. Oui, il n'y a pas que les réseaux sociaux, il y a la presse aussi. Le titre résume assez bien le sentiment d'exaspération de nos concitoyens confrontés à ces soucis. Les habitants du Clos-Toreau ont attiré notre attention sur la saturation des aires de stationnement disponibles pour les usagers du busway.

Certains usagers désirant garer leur véhicule dans un parc relais, n'y trouvant pas de place, se rabattent sur des stationnements disponibles au cœur du Clos-Toreau. On voit bien que le problème de saturation de ces stationnements se généralise sur le territoire de notre Métropole.
Ainsi, à Bouaye, les riverains de la gare subissent un envahissement de voitures des usagers sur leurs trottoirs. Or, ces usagers ne sont très certainement pas tous des contribuables métropolitains.
Alors, si l'on a bien noté que le budget stationnement 2016 prévoit au titre des AP de nouveaux projets d'extension, Neustrie à Bouguenais et Vertou, il est urgent que ces projets d'extension se réalisent et soient en mesure de répondre aux besoins face à une population qui va en augmentant.

Première question : a-t-on des estimations du nombre de places de stationnement en parkings relais qui manqueraient sur notre territoire, et a-t-on une estimation par cadran pour être plus précis ? Comment est-il prévu de remédier au problème de voitures qui envahissent les trottoirs de certains quartiers aux abords de parkings relais saturés ? Quels sont les éléments que pourrait porter à notre connaissance notre Observatoire du stationnement, pour aider à la décision des mesures à mettre en œuvre ?

Enfin, créer des parkings n'est pas la seule solution, et vous le savez. Nantes Métropole doit engager une réflexion globale avec des collectivités partenaires, pourquoi pas, pour étudier une politique tarifaire unifiée. Nantes Métropole malheureusement pour l'instant se contente de régler un problème, sans en soigner véritablement la cause.
En pleine discussion sur la transition énergétique, il ne faut pas que la Métropole soit le symbole du détournement du slogan SNCF en devenant : *« La TAN, à nous de vous faire préférer la voiture. »* Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments de réponse avec les données dont je dispose à cette tribune. Je vais essayer de les prendre dans l'ordre.
D'abord dans le fait de travailler avec les communautés de communes extérieures à l'agglo, c'est vraiment une nécessité. On a convenu avec le vice-président en charge des mobilités du Conseil départemental d'organiser une réunion avec l'ensemble des communautés de communes qui sont autour de Nantes Métropole pour travailler avec eux. De même, nous travaillerons sur l'articulation avec les cars LILA qui existent encore mais dont on ne sait pas exactement quel sera l'avenir demain.
Il n'empêche que l'on sait que l'on a ce travail à faire. J'en profite pour vous dire une chose : Madame Impériale, renseignez-vous avant de parler. Il n'y a pas de discrimination tarifaire. Quelqu'un qui habite à l'extérieur de la Métropole paye exactement le même prix que quelqu'un qui habite dans la Métropole. Exactement le même. Sauf après en faisant des tarifs promotionnels plus bas pour les usagers extérieurs à la Métropole que les habitants de la Métropole qui financent avec leurs impôts, je ne vois pas comment on pourrait faire.

Il est vrai que pour le train, qui est du ressort de la SNCF, il y a, en dehors de la Métropole, des tarifs qui diffèrent. Mais cela concerne seulement le train, et pas les transports en commun dont nous avons la maîtrise. Donc il n'y a pas de discrimination sur ce point.

Par ailleurs, concernant notre volonté de travailler avec les communautés environnantes, j'ai rencontré Loire-Divatte avec qui nous avons échangé. Il est convenu de nous revoir. Je sais que d'ici très peu de temps je dois aussi rencontrer Erdre et Gesvres pour les mêmes problématiques, c'est à dire : comment faire en sorte que les habitants puissent jongler d'un moyen de transport à un autre ? Du car au bus ou au tramway, de la voiture au tramway ou au bus. Nous allons bien sûr faire ce travail et essayer d'avancer. Effectivement, on sait que c'est une nécessité de travailler en commun, notamment sur les parkings relais.

Sur les parkings relais, il faut vous dire aussi que ce sera très compliqué de répondre à l'ensemble des besoins, pour une question extrêmement simple : plus on augmente le nombre de stationnements en parking relais, plus on pousse les habitants des zones périurbaines à prendre leur voiture. C'est mécanique. S'il y a plus d'offres, si c'est plus facile et si en plus c'est gratuit, alors la préférence pour la voiture s'impose à nouveau.
Charge pour nous de trouver des modalités de gestion nouvelles et de voir comment on peut travailler, y compris avec des contributions financières des communautés de communes riveraines. Cela va être un peu compliqué sans doute, mais en tout cas je n'ai pas senti de position fermée sur ce point. L'idée serait d'avoir une sorte de co-financement, peut-être pas à parts égales… mais cela semble peut être être envisagé. Pourquoi ? Parce que c'est essentiellement pour les habitants du périurbain ou des communautés de communes que ces parkings relais peuvent servir.

En tout cas, ce sont ceux qui viennent du plus loin, donc ceux qui soit partent extrêmement tôt le matin, soit en arrivant à l'heure normale ne trouvent plus forcément de stationnement. Ce travail est à faire. Un parking relais est long à mettre en place parce qu'il faut le foncier, parce que quand on maîtrise le foncier et que l'on a déjà un parking relais, si l'on veut le transformer en parking en ouvrage cela demande un certain délai dans la réalisation (l'instruction urbanistique puis la phase de travaux). Il ne suffit pas de claquer des doigts en disant : *« On va le faire demain ».*

Ici c'est prévu, nous avons un certain nombre de projets. Chaque fois que l'on aura, comme c'est le cas avec la ligne chronobus C9, un nouveau besoin potentiel, je m'engage à y travailler et à en rendre compte bien entendu.
Sur la concertation, à la fin de la délibération, juste avant le délibéré, il est précisé que nous allons affecter un budget au travail de communication et d'accompagnement des chantiers, en particulier en prenant soin des activités riveraines.
Cela veut dire que l'on va investir des moyens humains et quelques moyens financiers également dans l'accompagnement du projet. Comme on l'a déjà fait pour les autres lignes chronobus, au fur et à mesure que l'on avance, on organise des réunions de chantier pour les principaux intéressés et on mets à disposition des livrets de chantier où les habitants et les entreprises peuvent porter leurs observations.
On a une certaine expérience sur le sujet. Bien sûr cela va continuer et les propositions qui seront faites ne seront pas des propositions qui « tomberont du ciel ». C'est-à-dire que l'on travaillera d'abord avec les élus des communes pour voir ce qui peut être fait. Une fois que l'on sera d'accord sur un projet, il sera présenté aux premiers concernés.

Évidemment, quand on va annoncer qu'il va y avoir trois mois de travaux ils vont râler, ils ne vont pas être très contents, c'est normal. Mais en même temps, il faut montrer que parfois la nécessité de faire les travaux impose une gêne temporaire. Cela fait partie des éléments qu'il faut supporter pour pouvoir profiter de ce nouveau service.

J'ai observé que Monsieur Fournier questionne la Présidente et pas le vice-président, alors que c'est le vice-président qui rapporte, mais ce n'est pas si grave. Je me permets quand même d'apporter quelques éléments de réponse, même si mon avis ne l'intéresse pas.
Évidemment, avec la desserte de l'île de Nantes, on a la nécessité de redessiner le réseau de transports en commun à l'horizon 2030-2040. On va vraisemblablement, à partir de l'automne, mettre en révision notre Plan de Déplacement Urbain. Incontestablement, cela nécessitera de construire en parallèle un schéma d'évolution de notre réseau de transports en commun.

Il y a un certain nombre de principes qui peuvent être actés. Le fait que l'on essaie de mettre en place des transports structurants plus performants là où il y a une concentration d'habitants. C'est bien normal. Il s'agit de l'application de nos principes habituels, et ce n'est absolument pas se contenter de lancer des idées. A chaque fois il faut argumenter. La perspective est lointaine, comme pour notre PLUM où l'objectif est lointain. Les deux doivent être rapprochés.

Sur la démarche qui nous anime… J'ai entendu un certain nombre de questionnements, que l'on va essayer de régler d'ici 2018 : comment faire en sorte que les activités et les riverains soient le plus préservés à l'avenir, puissent continuer à vivre comme avant ? comment faire en sorte que notre réseau fonctionne de façon efficace ? Et surtout, comment pourra-t-on porter le maximum de gain de temps pour nos usagers ? Parce que c'est très concrètement de cela qu'il s'agit. Si l'on veut inciter nos habitants à utiliser davantage les transports en commun il faut que le gain de temps soit réel, et pour que le gain de temps soit réel, il faut que les aménagements soient performants. Vous voyez : tout se tient dans cette logique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Fournier pour une deuxième intervention. »

M. Fournier : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, en fait je n'ai pas très bien compris votre réponse sur le raccordement de la ligne 1 et 2 du tram qui a été promis entre autres par Madame la Présidente. Mais je suis sûr que ce souhait est également le vôtre, pour la fin du mandat. Comme l'on sait qu'actuellement, il faut absolument que les personnels politiques, quand ils prennent une décision pendant une campagne, les mettent en place après, on veut juste savoir si ce projet séduisant, qui en effet représente un certain coût, sera mis en place avant la fin de ce mandat. Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président. »

M. Affilé : « Juste un petit élément de réponse. Vous avez vu que pour mettre en place une ligne chronobus, il nous faut trois ans. Donc, pou mettre en place une ligne de tramway ou un prolongement de ligne de tramway, il nous faut forcément plus de temps que cela. Vous avez donc votre réponse. Cela veut dire que l'on peut très bien le décider, mais entre le moment où on le décide et le moment où les tramways roulent, il s'écoulera forcément plus de trois ans.
C'est pour cela que je vous disais que je pense que vous n'avez pas bien entendu : l'enjeu n'est pas forcément de se dire que l'on fait ce raccordement, mais pourquoi on le fait, dans tel cadre, et articulé à quelle autre logique ? Notamment, la logique de stationnement des bus et des tramways. En effet, nous savons que nous aurons aussi sans doute des dépôts à construire. On ne se contente pas simplement de faire un trait sur la carte. C'est une idée, c'est évoqué et bien sûr cela veut dire qu'à un moment ce sera sans doute réalisé. Ce sera réalisé vraisemblablement à un moment, mais je ne peux pas vous dire avant la fin du mandat.

Je vous dis : trois ans pour construire, pour aménager une ligne de chronobus, donc faites le compte vous-même pour une ligne de tramway. Vous êtes suffisamment grand, vous savez compter. Vraisemblablement, vous verrez que même si l'on décidait de le faire aujourd'hui, d'ici la fin du mandat je ne suis pas sûr que l'on voit les tramways rouler. Dire que des travaux pourraient être engagés, c'est autre chose. »

M. Fournier : « C'était une promesse de votre majorité depuis 2001. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je rappelle, pour que tout le monde ait en tête cette perspective, que nous avons annoncé que dans quelques mois, nous pourrions partager un schéma de projection de notre réseau de transport en commun. Parce que c'est bien de cela dont il s'agit : « *Que faisons-nous tout de suite, maintenant ? »*
Je voudrais remercier le vice-président qui a porté ces dossiers dans le dialogue. Le maire de Saint-Sébastien et le maire de Basse-Goulaine l'ont rappelé, et je tiens à les en remercier. C'est ce que nous engageons tout de suite. En même temps, quand on arbitre des grandes lignes de transport, on arbitre un schéma. Vous connaissez notre objectif.
Historiquement, ce réseau était qualifié de réseau en étoile, ce qui amenait les citoyens systématiquement à devoir repasser par le centre-ville de Nantes, et notamment par la station Commerce, pour aller d'un point à un autre. Le cap que nous nous sommes donné est de multiplier le nombre de liaisons transversales, de barreaux, qui parfois sont d'abord constitués par un bus, ensuite un chronobus. En effet, le choix que nous faisons est un choix agile. Nous définissons la stratégie de lignes de transport et ensuite nous choisissons, y compris dans l'équilibre financier de l'offre et de la demande, quel est le mode de transport le plus adapté (bus, chronobus, busway ou tramway). C'est la perspective dans laquelle nous sommes.

Un mot sur votre question sur la ligne que j'ai annoncée effectivement au début du mois de janvier. Celle-ci permettra de relier une partie du Nord et du Sud de l'agglomération. Elle a pour vocation de desservir le futur hôpital et la ZAC des Îles à Rezé. Évidemment on travaille en cohérence entre nos projets de transport public et nos projets urbains, nos projets de centralité métropolitaine, dont ce beau projet qui est d'avoir un hôpital public moderne au cœur de l'île de Nantes.
Ce sont tous ces sujets qui sont aujourd'hui étudiés. Dans les semaines et mois à venir nous présenterons un schéma de transport en commun qui ne tracera pas simplement ce que nous allons faire l'année prochaine ou ce que nous allons faire jusqu'à 2020. Il dira ce que nous allons faire à court terme, mais il dessinera aussi ce que nous proposerons pour les dix ans à venir. Parce que c'est bien cela la responsabilité qui est la nôtre.

J'ajoute, pour revenir sur la question de tout à l'heure sur les P+R, que je partage tout à fait l'analyse selon laquelle il n'y a pas que les habitants de l'agglomération qui se garent à cet endroit-là. C'est la raison pour laquelle j'espère bien (mais je suis confiante) que l'ensemble des collectivités, Département et Région, continueront à financer les pôles multimodaux qui nous permettent de travailler à cette cohérence entre les transports publics et les parkings relais. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Arrête le bilan de la concertation préalable relatif à la mise en œuvre de la ligne Chronobus C9, qui s'est tenue entre le 1er février et le 12 mars 2016. Le bilan est consultable à la direction des projets d'investissements des transports collectifs, au sein du Département Déplacements de Nantes Métropole,

2. Approuve le programme de mise en œuvre de la ligne C9, présenté ci-dessus,

3. Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de 5,9 M€ TTC pour l'opération ligne C9 Nantes – Saint-Sébastien-sur-Loire – Basse-Goulaine,

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à solliciter des co-financements, notamment auprès de l'Europe, l'Etat, la Région des Pays de la Loire et du Département de Loire-Atlantique,

5. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

03 - PROGRAMME D'ADAPTATION DES INFRASTUCTURES EN VUE DE L'ACQUISITION DE BUSWAY ELECTRIQUES DE 24M – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE INFRASTRUCTURES – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE

EXPOSE

En application de l'accord-cadre mono attributaire de mandat relatif à l'acquisition de matériels roulants, conclu avec la SEMITAN, sur la base d'une délibération du conseil métropolitain en date du 10 avril 2015, Nantes Métropole a signé, par décision en date du 4 février 2016, un marché subséquent de mandat pour la réalisation de l'acquisition de véhicules électriques de 24m et l'adaptation des infrastructures pour la ligne 4 Busway.

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'acquisition de véhicules électriques de 24m et de l'électrification de la ligne 4, pour un montant de 43 200 000 € TTC.

La ligne 4 de Busway (Bus à Haut Niveau de Service), en service depuis le 6 novembre 2006, transporte aujourd'hui plus de 38 000 voyageurs par jour avec une flotte de véhicules articulés classiques accueillant 110 passagers chacun et fonctionnant au GNV.

Cette ligne se trouve en limite de capacité, c'est pourquoi l'opération consiste à acquérir des bus bi-articulés de 24m de long permettant l'accueil de 150 passagers chacun et donc de porter le potentiel de la ligne jusqu'à 52 000 voyageurs par jour.

Par ailleurs, afin de respecter l'engagement de Nantes Métropole en matière de transition énergétique, ces nouveaux bus seront électriques et rechargeables. Cette technologie repose sur un système de recharge en ligne afin de garantir une autonomie suffisante et d'optimiser la durée de vie des batteries tout en limitant l'impact sur l'exploitation de la ligne.

Elle permet en accord avec le plan climat, de garantir l'absence de toute émission de CO^2, de particules et autres polluants sur cette infrastructure.

Il convient aujourd'hui de lancer la consultation pour désigner la maîtrise d'œuvre chargée d'assurer l'ensemble des études et travaux liés aux infrastructures du projet, qui consiste principalement à :

- adapter les infrastructures pour faire circuler les futurs bus bi-articulés de 24m en toute sécurité et garantir une exploitation performante de la ligne,
- traiter les interfaces en lien avec l'alimentation électrique du futur busway,
- adapter les stations et terminus du Busway

L'enveloppe des travaux correspondants est estimée à 4,8 M€ HT soit 5,76 M€ TTC. Le montant des prestations de maîtrise d'œuvre est estimé à 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC.

Conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée, pour la désignation d'un maître d'œuvre.

M. Affilé : « La ligne 4 se trouve en limite de capacité. C'est pourquoi il vous est proposé d'acquérir des bus bi-articulés qui font 24 mètres au lieu de 18 mètres, permettant ainsi d'accueillir 40 personnes supplémentaires.

Par rapport au débat qui nous animait tout à l'heure : on peut débattre longuement de la transition énergétique, mais vous conviendrez que l'on peut aussi se satisfaire de commencer à la mettre en œuvre très concrètement sur les compétences qui sont les nôtres. C'est donc dans le cadre de notre démarche déterminée vers la transition énergétique, pour nous engager dans cette transition énergétique, sur nos compétences propres, qu'il vous est proposé de trouver et d'acheter de nouveaux bus rechargeables électriques. Le système de recharge n'est pas encore fixé puisque cela dépendra de l'appel d'offres que nous lancerons le moment venu.
Nous devons désigner la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de nous accompagner sur l'ensemble des études et travaux liés aux infrastructures. Elle nous accompagnera en particulier pour choisir entre les différentes solutions techniques qui nous sont proposées pour l'alimentation, sachant que les unes et les autres peuvent avoir un intérêt différent et bien sûr être exposées à des contraintes qui peuvent être différentes.
Nous aurons notamment à adapter les stations et terminus puisque vous le savez : les bus de 24 mètres ne pourront pas utiliser exactement les mêmes stations et les mêmes terminus que les bus de 18 mètres. De même, On peut d'ores et déjà le dire : ni le même dépôt. Cela nous amènera sans doute à un moment à construire un dépôt spécifique, mais j'aurai l'occasion de vous en reparler au moment venu. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Oui ? »

Mme Guerra : « Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, juste une précision s'il vous plaît : J'ai beau avoir lu et relu toutes les délibérations, on parle systématiquement d'une vingtaine de bus, mais j'aimerais connaître finalement le nombre de bus avec plus de certitude ? Aujourd'hui, me semble-t-il, nous avons 18 bus roulants et 5 qui sont en réserve. A l'avenir, si nous n'achetons que 20 bus ou 25, en considérant qu'il y en aura aussi 5 en réserve, il n'y aura aucun gain finalement. On transportera plus de personnes en même temps, mais au fil de la journée on ne s'y retrouvera pas. Entre 20 et 29, pourriez-vous me situer sur quel chiffre je dois tabler ? Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci. Moi aussi j'ai une petite question, Madame la Présidente. Vous avez parlé des questions de co-financement, financement, participation avec les autres collectivités...Je voudrais savoir où en est la réflexion sur la création d'un titre unique de transport et sur la manière de mieux travailler sur les réseaux.
Malheureusement, la Ville de Nantes est confrontée à un certain nombre de grèves qui entraînent des limitations du service de la SEMITAN. Moi qui suis un utilisateur quotidien des transports en commun, je vois passer tous les jours, tous les matins, tous les soirs, des cars LILA qui, souvent, ne sont pas très remplis. Or, nous, usagers de la TAN, sommes dans l'impossibilité de monter dedans pour faire des trajets qui sont communs sur une bonne partie de la ville de Nantes et de l'agglomération nantaise. Il me semble qu'il y a une voie de progrès sur ce sujet-là : je voudrais savoir où vous en êtes. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Pour répondre avec le maximum de précision possible, le nombre de bus envisagés est de 20 à 22. Le nombre précis dépendra très concrètement du prix qui nous sera proposé. On a déterminé ensemble une enveloppe, on respectera cette enveloppe. Si c'est 22 bus, ce sera 22 bus. Si c'est 20, ce sera 20. Si c'est 21, ce sera 21.

Il y en a deux technologies différentes qui existent aujourd'hui. L'une et l'autre permettent aussi d'utiliser nos bus GNV traditionnels. Le gros avantage est que bien entendu, en fonction de la technologie que l'on choisira, on sait qu'à certains moments dans la journée, on pourrait avoir des services, en fonction de l'organisation, qui pourraient être assurés par le GNV. Fort heureusement. Imaginez que l'on ait une panne de service électrique : l'intérêt du busway est de pouvoir aussi continuer à assurer la desserte par des bus qui fonctionnent au Gaz Naturel de Ville. Voilà pour le nombre. Très sincèrement, je crois que mon obligation, c'est de rester dans le budget.
Si je peux en acheter le plus possible en étant dans le budget, tant mieux. Mais à un moment on sait qu'il nous en faut un minimum de 20. 22, ce serait bien, pour en avoir deux en réserve. Les réserves supplémentaires pourraient être constituées de bus que l'on possède aujourd'hui ou que l'on va d'ailleurs acheter (et je vais vous en parler) d'ici peu de temps.

Sur le titre unique de transport, cela fait partie des discussions que l'on a entamées avec le Conseil départemental. On a juste une légère indétermination sur la motivation du Conseil départemental à travailler avec nous sur ce sujet puisque lui-même nous dit : *« À un moment, on n'aura plus la compétence, donc est-ce que l'on peut décider de travailler avec vous ? »*

On va essayer d'attendre que les choses se stabilisent et voir comment on peut travailler. Mais je ne suis pas sûr qu'actuellement les cars LILA puissent s'arrêter à tous les arrêts de bus, pour une raison très simple Monsieur Bainvel : ils transportent des gens qui viennent de l'extérieur de l'agglo. Si on leur impose à l'intérieur de l'agglo le fait de s'arrêter comme des bus, cela rallonge leur parcours de façon importante. Il est vrai qu'un certain nombre d'arrêts sont pointés. Ils correspondent souvent à des lieux stratégiques ou des nœuds de raccordement, donc pour l'instant cela fonctionne comme cela.
Cela paraît toujours un peu surprenant de ne pas pouvoir utiliser un car avec la moitié des places libérées, mais il faut penser que ce car a vocation d'abord à permettre à des habitants de l'extérieur de l'agglo d'arriver sur l'agglo et notamment en cœur d'agglo le plus vite possible. Ce, même si on essaie de trouver des solutions alternatives et notamment une articulation avec les transports en commun de l'agglomération.
Ce travail est à faire. Il faudra aussi prendre des engagements pour déterminer l'entité qui finance. Parce que qui dit titre de transport unique dit, à un moment, compensation financière, ce que nous avons avec le système TER à l'intérieur de l'agglo. Si nous l'étendons au-delà, cela veut dire qu'il faut que les différentes collectivités s'entendent pour payer leur quote-part.

Juste une petite chose peut-être : je vous ai parlé de bus GNV. Vous vous rappelez que l'on a lancé un mandat qui prévoyait le fait qu'il n'y ait pas besoin de re-délibérer pour procéder à l'achat. Je me dois de vous informer que la Commission d'Appel d'Offres a proposé, sur la base de cinq candidatures, la candidature d'Iveco qui a été retenue. Iveco nous produira 80 bus pour 32 040 000 euros hors taxes, ce qui correspond à 400 500 euros par bus. Ce sont des bus qui ont été choisis pour un certain nombre de caractéristiques importantes, intéressantes pour nous. Notamment en termes de maintenance, elle est facilitée par le positionnement du moteur qui est devant et pas en plein milieu du bus. On gagne donc beaucoup de temps de main-d'œuvre. Ce sont des bus performants du point de vue de l'émission sonore et énergétique. Bien entendu ils ont aussi une capacité légèrement plus importante que les autres. La cerise sur le gâteau, c'est qu'ils sont fabriqués en France, dans l'usine d'Annonay. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel, pour une très rapide deuxième intervention. »

M. Bainvel : « Très très rapide. Si vous avez des difficultés avec le Conseil départemental, peut-être que vous pourriez confier, Madame la Présidente, une nouvelle mission au multicarte Pascal Bolo qui, avec sa casquette Nantes Métropole, SEMITAN, Conseil départemental, devrait pouvoir peut-être arranger les choses. Sur la feuille A4 de sa carte de visite, on doit pouvoir rajouter cette petite ligne. Merci. »

M. Affilé : « Je compte sur l'appui de tous pour faciliter les choses avec la Région. »

M^me^ la Présidente : « Je vous propose d'en revenir à notre sujet, si vous le voulez bien. Le busway n'est quand même pas un sujet tout à fait anodin, tout comme le passage au tout électrique de ce busway. Je rappelle que nous serons sans doute la première ville en France et une des premières en Europe à avancer sur ce sujet. Je vous propose peut-être, Messieurs, que nous en restions à cette question de débat.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Autorise le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'adaptation des infrastructures liée à l'exploitation de la ligne 4 avec des véhicules électriques 24m,

2 – Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***

M. Affilé : « Merci Madame la Présidente. Même si votre modestie doit en souffrir un peu, je me demande même si nous ne serons pas les premiers au monde. Je pense que oui puisque les busway de 24 mètres existent sous la forme trolleybus. Si le Président de la SEMITAN le confirme, c'est qu'a priori cela doit être vrai. »

***

Direction des services de déplacements

04 – PLANS DE MOBILITE ENTREPRISES ET EVENEMENTIELS – OFFRES D'ESSAIS ET PROMOTIONNELLES – APPROBATION DES TARIFS ET TITRES ASSOCIES TAN, BICLOO, METROPOLE A VELO

EXPOSE

Le plan de déplacements urbains 2010 a fixé comme objectif 2030 de porter de 47% à 31% la part des déplacements quotidiens réalisés seul en voiture, au profit de l'ensemble des modes de déplacements alternatifs. Les déplacements en lien avec le travail étant récurrents et majoritairement réalisés en voiture, il convient d'inviter les employeurs à inciter leurs salariés à adopter une mobilité plus durable.

Nantes Métropole s'y consacre depuis 2004, en proposant aux employeurs de l'agglomération son dispositif de plans de mobilité, constitué de 4 piliers : conseils, réductions tarifaires, animations et formations. A ce jour, 485 employeurs regroupant 115 000 salariés ont souscrit à la démarche.

Afin de renforcer le dispositif de plans de mobilité en ouvrant aux salariés la possibilité de tester facilement les services de mobilité, il est proposé de créer un ensemble cohérent d'offres d'essais à tarifs préférentiels sur les services de mobilité métropolitains. Ces offres, achetées par l'employeur, seront ensuite gratuitement mises à disposition de ses salariés, leur permettant d'effectuer un test d'au moins une semaine sur leurs déplacements domicile-travail, étape préalable au passage à une pratique régulière. Ces offres seront disponibles tout au long de l'année pour les employeurs signataires d'un plan de mobilité et mobilisables sur tout événementiel qu'il programmera. Par ailleurs, elles pourront aussi être accessibles aux entreprises non signataires d'un plan de mobilité, mais qui participent à un événementiel piloté par Nantes Métropole (Défi vélo, Défi mobilité, …), pendant la durée de l'événement.

Outre les employeurs signataires d'un plan de mobilité et ceux participant à un événementiel mobilité organisé par Nantes Métropole, ces offres d'essais pourront également être mobilisées pour les familles engagées dans le programme Famille à Energie Positive, qui seraient volontaires pour engager un travail sur leur mobilité.

Les tarifs promotionnels proposés sont les suivants :

Opérateurs de mobilité	**Services, réseau ou matériels testés**	**Offre d'essai (titre et tarif)**
SEMITAN	TAN ou TER de l'agglomération	5 tickets 24H à 10€ (réduction)
JC Decaux France	Vélo en libre service Bicloo	Carte mensuelle à 5 € (création)
NGE - Effia	Métropole à vélo Vélos classiques et vélos à assistance électrique (VAE)	Vélos classiques (réductions) - location hebdomadaire : 5€ - location mensuelle : 20€ VAE (réductions) - location hebdomadaire : 10€ - location mensuelle : 30€

Un suivi du dispositif des offres d'essais permettra de mesurer le nombre de bénéficiaires faisant évoluer leur pratique après utilisation des offres d'essais.

Par ailleurs, pour augmenter l'attractivité des manifestations à destination du grand public, comme les Rendez-vous de la mobilité, il est proposé de créer un abonnement annuel Bicloo à tarif promotionnel :

Opérateur de mobilité	**Service concerné**	**Offre promotionnelle (titre et tarif)**
JC Decaux France	Vélo en libre service Bicloo	Abonnement annuel à 15€.

M. Affilé : « Dans la délibération n°4, il s'agit de créer des offres d'essai et promotionnelles de façon permanente et non pas de façon ponctuelle et occasionnelle. Dans le cadre de nos animations métropolitaines en faveur de la mobilité destinées aux employeurs et grand public, nous avons testé plusieurs types d'offres promotionnelles auprès notamment des services de mobilité (TAN, Bicloo, Métropole à vélo). J'ai eu l'occasion de vous les présenter année par année, les années précédentes.
L'expérimentation a plutôt bien fonctionné avec une soixantaine d'employeurs en moyenne chaque année qui s'y sont intéressés, qui ont souscrit une ou plusieurs offres d'essai. Le nombre d'abonnements ou de réabonnements est estimé entre 8 et 800 en moyenne chaque année. Il s'agit 8 à 800 réabonnements ou abonnements nouveaux sur les offres que nous proposons.

Donc il vous est proposé de créer une gamme d'offres d'essai qui soit pérenne et mobilisable à tout moment en fonction de l'agenda de l'entreprise. Pourquoi ? Parce que jusqu'à présent, il fallait que l'agenda de l'entreprise coïncide avec notre propre agenda événementiel. Évidemment, ce n'est pas toujours le cas. Le fait de pérenniser les choses nous permet de démarrer à chaque moment et d'organiser des micro-événements dans toutes les entreprises partenaires.
Nous vous proposons donc bien sûr que ces offres promotionnelles soient mises à disposition gratuitement des salariés. Elles pourront donc être mobilisées également pour les familles qui s'engagent dans le programme "Familles à énergie positive", de façon à leur donner les moyens concrets d'aller au bout de leur engagement dans ce programme, notamment sur les questions de mobilité.

Et puis il vous est proposé également de créer un abonnement annuel Bicloo à tarif promotionnel à destination du grand public quand nous organisons des événements grand public. J'en vois déjà qui commencent à me regarder en se disant : *"Cela fait une super économie !"* Oui, mais ce n'est valable qu'une fois. C'est une promotion. La promotion est destinée à favoriser ensuite l'entrée dans le dispositif habituel pour tout le monde.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve le principe du lancement des offres d'essais et promotionnelles au bénéfice des employeurs signataires d'un plan de mobilité, de ceux participant à un événementiel mobilité organisé par Nantes Métropole et des autres publics dans le cadre d'opérations organisées par Nantes Métropole,

2 – Approuve les tarifs ci-dessus, applicables sur les services TAN, Bicloo et Métropole à vélo, à compter du lundi 16 mai 2016.

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Laernoes présente le dossier suivant :

Direction énergies environnement risques

05 – PLAN CLIMAT TERRITORIAL ET POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ENERGIE – RECONDUCTION DES DISPOSITIFS D'AIDE – ECO-PRIME CHAUDIERE ET PRIME SOLAIRE THERMIQUE

EXPOSE

Dans le cadre de son plan climat, Nantes Métropole s'est fixée comme objectif de réduire les émissions de CO2 du territoire de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2003 et à tripler la production d'énergie renouvelable locale entre 2008 et 2030.

Le secteur de l'habitat a été identifié comme l'un des plus gros contributeurs aux émissions de CO_2 d'origine énergétique du territoire (30%) et comme un support pertinent pour le développement de l'énergie solaire thermique.

Afin de réduire les émissions de CO_2 au sein du parc de logements existants et de favoriser le développement du solaire thermique, deux aides ont été mises en places en 2011 et 2012 à destination des ménages propriétaires de résidence principale et dont les revenus sont inférieurs à 45 000 €. Il est proposé de reconduire ces deux dispositifs initialement budgétés pour 3 ans :

L'éco-prime chaudière :

Cette prime a pour objectif d'aider les particuliers à renouveler leurs installations de chauffage les plus émettrices de CO_2. Elle vise prioritairement le renouvellement des chaudières fioul. Dans un souci d'approche globale de l'efficacité énergétique des logements, et afin d'éviter le surdimensionnement des nouvelles installations, l'aide est réservée aux propriétaires qui réalisent conjointement des travaux d'efficacité énergétique. Le recours aux énergies renouvelables est également favorisé. L'aide varie de 300 à 900 € (à laquelle peut s'ajouter la prime solaire thermique de 400 €) selon le niveau d'économie d'énergie réalisée et l'utilisation ou non d'énergie renouvelable.

La prime solaire thermique :

Cette prime vise à permettre l'installation d'un chauffe-eau ou d'un chauffage solaire thermique sur les maisons individuelles et les copropriétés privées.

Cette aide, non conditionnée à d'autres travaux, est attribuée aux ménages éligibles sous la forme :

- en maison individuelle : d'une aide forfaitaire de 400 €
- en copropriété, par appartement : d'une aide de 20 % du montant des quote-parts de travaux, plafonnée à 400 €, afin de prendre en compte la mutualisation possible de certains coûts.

Les dispositifs évoluent sur les deux points suivants, afin de permettre aux demandeurs en copropriété de connaître, avant de voter les travaux concernés en assemblée générale, leur éligibilité aux aides et le montant de subvention qui leur est attribué :

- pour les primes solaires thermiques, est supprimé le plafond de 7 000 € d'aides individuelles cumulées par copropriété couplée à l'impossibilité de cumuler l'aide de Nantes Métropole avec celle de l'ADEME pour les installations collectives de plus de 25m²,

- pour les deux dispositifs, est supprimée l'obligation de fournir le procès verbal de l'assemblée générale de vote des travaux avant de solliciter l'aide. Toutefois celui-ci sera exigé pour l'attribution définitive de l'aide.

Par ailleurs, il est proposé d'appliquer aux deux dispositifs l'obligation de recourir aux entreprises labellisées RGE « Reconnues Garantes de l'Environnement », en cohérence avec sa généralisation depuis le 1er janvier 2016 à l'ensemble des dispositifs d'aide nationaux et d'aligner les critères techniques sur ceux des dispositifs nationaux, Eco-Prêt à Taux Zéro (éco-PTZ) et Crédit d'Impôt Transition énergétique.

Les règlements des dispositifs, adaptés en conséquences, sont joints en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

L'enveloppe de crédits allouée à ces dispositifs, prévus pour 5 ans, est de 210 000 € pour l'éco-prime chaudière et de 85 000 € pour la prime solaire thermique.

A l'instar des dispositifs précédents, il est proposé de déléguer à la Présidente l'attribution de ces aides financières et le cas échéant d'adapter les règlements d'attribution de ces aides.

Les crédits sont inscrits sur l'AP17 – Energie : opération 3299 libellée « Aide aux particuliers – chauffage logements » et opération 3422 libellée « écoprime solaire ».

Mme Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération intervient dans le cadre du plan climat territorial. Il s'agit de reconduire certains dispositifs d'aide, non sans lien avec la délibération de ce matin sur le grand débat sur la transition énergétique. Nous avons déjà engagé un certain nombre de dispositifs, dont deux que l'on propose de reconduire et de modifier pour s'adapter justement à notre retour d'expérience.

Il s'agit de l'écoprime chaudière, d'une part pour le renouvellement des chaudières fioul ou gaz de plus de 15 ans. L'aide est conditionnée à un diagnostic et à des travaux d'efficacité énergétique permettant de faire 40 % d'économie d'énergie dans le logement. De même, la prime solaire thermique concerne aussi bien des maisons individuelles que des copropriétés.

Dans la pratique, on a observé que par rapport aux objectifs que l'on s'était fixés, les enveloppes n'avaient pas été utilisées et c'est pour cela que l'on propose de les ajuster légèrement, notamment pour les copropriétés. On a engagé des efforts particuliers et cela a été rappelé ce matin dans le débat : le logement est un enjeu majeur pour la transition énergétique. Nombreuses sont les copropriétés de notre territoire à avoir été conçues à un moment où l'énergie était peu chère et où l'on se préoccupait peut-être moins des émissions de gaz à effet de serre que l'on pouvait émettre.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve le principe de reconduire le dispositif d'aide financière aux particuliers pour la substitution des installations de chauffage fortement émettrices de CO_2 par un système de chauffage plus sobre en CO_2 (éco-prime chaudière) dans les conditions décrites dans le règlement d'attribution joint en en annexe 1

2 - Approuve le principe de reconduire le dispositif d'aide financière aux particuliers pour l'installation d'un chauffe eau ou chauffage solaire (prime solaire thermique) dans les conditions décrites dans le règlement d'attribution joint en annexe 2

3 – Délègue à la Présidente de Nantes Métropole ou Madame la Vice-Présidente déléguée, le soin :
- d'adapter si besoin les règlements des 2 dispositifs,
- d'attribuer les aides financières mentionnées ci-dessus

4 - Autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Chiron présente les dossiers suivants :

Direction de l'Habitat

06 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE NANTES METROPOLE ET LES MAITRES D'OUVRAGE SOCIAUX MEMBRES DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT (USH) DES PAYS DE LA LOIRE - APPROBATION

EXPOSE

Pour répondre à la croissance démographique de La Métropole et à la diversité des besoins des habitants actuels ou futurs de celle-ci, il est essentiel de développer dans le territoire de Nantes Métropole une offre de logements sociaux et abordables, conforme aux objectifs ambitieux du Programme Local de l'Habitat (PLH) modifié et approuvé lors du conseil métropolitain du 26 février 2016.

Nantes Métropole, par ses compétences, joue un rôle majeur dans le développement de cette offre :
- élaboration, pilotage et suivi du Programme Local de l'Habitat,
- gestion des aides à la pierre de la part de l'Etat,
- financement du logement social neuf,
- gestion de la planification urbaine (élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain),
- pilotage des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) et du Projet d'Intérêt Général « Habiter Mieux »,
- mise en œuvre d'opérations publiques d'aménagement promouvant la mixité sociale.

En matière de logement social, cette politique se traduit par :
- un objectif de production annuelle de 1 800 à 2 000 logements sociaux (Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Aidé Intégration (PLA I)),
- un engagement financier important de la métropole par une enveloppe budgétaire permettant de soutenir la production de ces logements via des aides à la pierre et des aides indirectes (exonérations de taxes d'aménagement, minoration des charges foncières…),
- une gouvernance locale affirmée et partagée : un examen annuel des fiches communales permettant de veiller au bon avancement du PLH,
- des outils de programmation et de planification favorisant la production de logements sociaux : 29 Zones d'Aménagement Concerté opérationnelles à vocation d'habitat (et 23 à l'étude), interventions foncières, outils de mixité sociale intégrés dans les plans locaux d'urbanisme (servitudes de mixité sociale, périmètres de la loi (ENL)Engagement National pour le Logement, orientations d'aménagement)…,
- une contractualisation sur des objectifs de production avec les acteurs de la construction du logement social,
- l'engagement de la Métropole pour la requalification et la diversification de son parc de logements sociaux dans les quatre projets de renouvellement urbain soutenus par l'ANRU,
- l'engagement d'une politique de peuplement métropolitaine au travers de la conférence intercommunale du logement co-présidée avec le Préfet.

Par ailleurs, et pour permettre l'accession à la propriété des ménages aux revenus modestes, la Métropole, à travers le PLH, s'est fixée une politique ambitieuse en matière de logement abordable se traduisant notamment par :
- un objectif annuel de 1 300 logements abordables dont 500 en locatifs et 800 en accession sociale,
- une minoration de la charge foncière dans l'ensemble des opérations publiques métropolitaines,
- des outils de programmation et de planification favorisant la production de logements abordables dans les opérations publiques et dans le tissu diffus via les outils des plans locaux d'urbanisme,
- une incitation de l'ensemble des acteurs à mobiliser les dispositifs de TVA réduite.

L'ensemble des membres de l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire (Atlantique Habitations, La Nantaise d'Habitation, Nantes Métropole Habitat, Habitat 44, la SAMO, Harmonie Habitat, Aiguillon Construction, CIF Coopérative, Logi Ouest, Gambetta Locatif, ICF Atlantique, Vilogia, 3 F Immobilière Podéliha, GHT, CISN Atlantique, Espace Domicile) adhèrent à l'ambition de production fixée par la Métropole. Ceux-ci ont toujours répondu présents pour accompagner la politique de l'habitat de la collectivité passant ainsi progressivement pour le locatif social (PLUS et PLAI) de 800 en 2007 à près de 1 800 logements locatifs sociaux financés en 2015.

Cet engagement des partenaires a donné lieu à une première convention de partenariat pour les années 2013-2014 approuvée par le conseil communautaire du 19 avril 2013, convention qui a été prorogée en 2015.

Aujourd'hui, alors que l'objectif de production des logements sociaux est fortement réaffirmé dans le PLH modifié pour la période 2014-2018, il vous est proposé une nouvelle convention de partenariat avec les bailleurs sociaux.

L'objet de cette convention de partenariat pour les années 2016 à 2018 est de rappeller les engagements des signataires et de définir des modalités de travail en commun afin de confirmer et renforcer le partenariat entre Nantes Métropole et les maîtres d'ouvrage sociaux membres de l'USH des Pays de la Loire, autour de trois sujets majeurs :

- le développement de la production du logement social,
- le développement de l'offre en matière de logement abordable,
- l'innovation pour répondre aux besoins spécifiques : le vieillissement de la population, le logement des jeunes actifs, l'habitat participatif, …

Cette convention est déclinée avec chacun des bailleurs sociaux du territoire membres de l'USH des Pays de la Loire afin de préciser leurs objectifs de production dans le territoire métropolitain.

M^me^ Chiron : « Madame la Présidente, chers collègues, on vient de le dire, le logement est un enjeu majeur pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Une cible en particulier sera de travailler avec les bailleurs sociaux engagés sur nos territoires, qui sont des acteurs essentiels.
Pour ce faire, je vous propose donc de reconduire une convention de partenariat entre Nantes Métropole et les maîtres d'ouvrage sociaux membres de l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire.

En matière de logement social, cette politique se traduit concrètement par un objectif de production annuelle de 1 800 à 2 000 logements sociaux avec les Prêts Locatifs à Usage Social (les PLUS) ou les Prêts Locatifs Aidés Intégration (PLAI), la volonté étant d'atteindre 30 % pour notre territoire.
De même, l'engagement financier de notre Métropole est important. La gouvernance locale est affirmée et partagée avec, vous le savez tout et toutes, un examen annuel des fiches communales qui permettent de veiller au bon avancement du PLH. Avec Pascal Pras, nous y veillons particulièrement. D'ailleurs, je vous prie de l'excuser pour ce matin, il ne sera pas avec nous.
Je continue sur les logements sociaux et la politique. Nous avons actuellement 29 Zones d'Aménagement Concerté opérationnelles à vocation d'habitat, et 23 à l'étude. C'est pour vous dire le dynamisme et l'engagement de notre territoire.

Concernant l'ensemble des membres de l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire, il y en a 15. C'est un moment important, parce que nous sommes la seule agglomération à faire une convention globale avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur le territoire. Tous adhèrent à cette convention, tous adhèrent aussi à nos ambitions en matière de logements sociaux. Je crois que c'est une dynamique très importante sur le territoire.

Avant de conclure, je dois vous préciser que l'annexe 2 qui est dans votre dossier a évolué puisque là aussi, les chiffres changent et évoluent régulièrement, donc vous aurez la nouvelle annexe qui vous sera envoyée ultérieurement*. Voilà, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Désolée, je ne pensais pas être la seule sur ce sujet-là. Madame la Présidente, chers collègues, je crois tout d'abord que nous pouvons être fiers de l'ambition que porte notre Métropole en matière de logement social. Je ne sais pas si nous sommes premiers au monde comme l'évoquait Bertrand tout à l'heure sur un autre sujet, mais en tout cas, on peut dire que nous sommes vraiment volontaristes en la matière.
Cette convention avec les bailleurs sociaux renforce le partenariat avec notre Métropole, gage de réussite de notre PLH, pour répondre aux attentes et besoins des ménages métropolitains. Ces maîtres d'ouvrage sont en effet des acteurs majeurs de la cohésion sociale.

* *Voir l'annexe transmise dans le présent procès-verbal page 127*

Je voudrais toutefois alerter notre assemblée sur plusieurs points qui peuvent remettre en cause notre ambition. Le décret relatif au Fonds national des aides à la pierre est en préparation. Ce fonds repose entièrement sur le financement des bailleurs. La participation des bailleurs dans le cadre de la loi de finances 2016 représente ainsi 370 millions d'euros, contre un apport de l'État de 100 millions d'euros. Ainsi, le financement des aides à la pierre revient à faire peser essentiellement l'effort de construction sur la solidarité des locataires.

De plus, cette situation oblige nos bailleurs publics à vendre leur patrimoine s'ils veulent continuer à construire et l'entretenir. C'est d'ailleurs ce qui est précisé dans la convention puisqu'il est indiqué que les bailleurs s'engagent à mobiliser leurs fonds propres, qui proviennent pour une part importante de la vente de logements sociaux : 220 par an.
Comme l'écrit l'USH dans un courrier au Président de la République : *« le mouvement HLM, au côté de l'État et des collectivités locales, met en œuvre la politique publique du logement. Il est l'un des grands investisseurs du pays. Les mesures prévues constituent un contresens politique, économique et social. »*

L'autre alerte concerne le volet logement de la loi égalité - citoyenneté présentée en Conseil des ministres mi-avril. Si sur le plan de la communication, le Gouvernement est à la hauteur, on peut regretter là aussi que le volet du financement ait été une nouvelle fois oublié. Si le respect de la loi SRU a été fortement renforcé, les moyens, eux, ne suivent pas. Et cela peut handicaper jusqu'à la participation de nos bailleurs sociaux pour atteindre le seuil minimal des 25 %, dans un contexte, rappelons-le, marqué par la réduction des dotations aux collectivités et l'aggravation de la crise du logement.

Sur le plan de la mixité, la loi égalité - citoyenneté nous propose une vision contestable du logement social en le rendant responsable de la ségrégation et du manque de mixité. Les solutions proposées se rapprochent plus de celle de Valérie Pécresse, qui en Île-de-France ne veut plus financer, je cite : *« de logement très social dans les communes qui comptent déjà plus de 30 % d'HLM »* pour ne pas, comme le dit le Premier ministre, *« ajouter de la pauvreté à la pauvreté ».*
Avec cette lecture erronée de ce que doit être le logement social, le Gouvernement risque de favoriser l'exclusion. Rappelons que la mixité sociale dans les quartiers ne relève pas seulement d'une politique de peuplement et de loyer, mais d'enjeux plus larges de politique de la ville, d'aménagement à long terme, de qualité de l'urbanisme et des équipements publics.

C'est pourquoi les élus communistes estiment que les mesures du projet de loi auront pour seul effet de pousser les classes dites moyennes vers le logement privé. Il nous faut renverser les idées qui dominent le débat sur le logement social. Non, le terme social n'est pas synonyme de problèmes, de difficultés et de délinquance. Le logement social, c'est du logement accessible à tous et pour tous, à condition qu'il y en ait partout et en nombre. Car oui, 70 % des foyers de l'agglomération sont éligibles à ces logements. Ce chiffre à lui seul dit l'importance de la convention de partenariat que nous adoptons ici. Merci de votre attention. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve les termes de la convention de partenariat ci-jointe à signer avec l'USH des Pays de la Loire représentée par les maîtres d'ouvrages sociaux qui en sont membres ;

2 – Autorise Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***

M^me^ la Présidente : « En l'absence de Pascal Pras, je demande donc à Pascale Chiron de présenter la délibération 7 et la délibération 8. »

***

Direction Habitat

07 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE RELATIVE A L'AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF FINANCIER D'AIDE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS PRIVES POUR LA CONCLUSION D'UN MANDAT DE GESTION LOCATIVE SOCIALE

EXPOSE

Nantes Métropole s'investit fortement pour la rénovation du parc privé au titre de sa politique de l'habitat, au travers des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Confluence et Bords de Loire et du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux. Au bilan 2015, 749 logements ont bénéficié d'une aide de Nantes Métropole et/ou de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dont 29 nouveaux logements locatifs avec un loyer conventionné.

Ces logements locatifs à loyer modéré sont pris en compte dans l'inventaire du parc social et contribuent à l'atteinte de l'objectif de 25 % de logements sociaux imposé par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014. Fin 2015, 274 logements locatifs privés sont ainsi comptabilisés.

La Métropole incite les bailleurs privés à conventionner leurs logements par une aide financière de 15 à 20 % du montant des travaux avec un maximum de 5 000 €/logement. Ce dispositif permet de financer 25 logements en moyenne annuelle, ce qui constitue un résultat très insuffisant pour répondre à la demande des ménages.

Aussi, pour conforter ce parc locatif privé conventionné tout en garantissant à la collectivité une réelle attribution de ces logements aux publics les plus fragiles économiquement, la présente délibération propose d'instituer un partenariat avec le Département de Loire Atlantique pour renforcer la prospection immobilière sur le territoire métropolitain et inciter les bailleurs privés à solliciter l'Agence Immobilière Sociale (AIS) pour la gestion de leur bien.

Convention de partenariat avec le Département de Loire Atlantique

Le Département de Loire Atlantique a confié à SoliHa, Agence Immobilière Sociale (AIS) une mission de prospection et de captation de logements pour inciter au conventionnement dans le parc privé.

La mise en location et la gestion de ces logements sera également réalisée par SoliHA qui recherchera des locataires éligibles au logement conventionné en se rapprochant du service logement des communes, des Centres Communaux d'Action Sociale et des associations d'insertion par le logement. Cette prestation contribuera également à pérenniser ce parc dans la durée et sécurisera les propriétaires bailleurs privés notamment pour le paiement des loyers.

Par cette convention qui prendra effet à compter de sa signature jusqu'à la clôture du dispositif départemental (4 août 2017, prorogeable en cas de poursuite de l'action par le Département), Nantes Métropole s'engage à mobiliser ses dispositifs (OPAH et PIG) et ses outils de communication pour faire connaître cette offre de service et à proposer une aide financière complémentaire pour les bailleurs qui auront recours à SoliHA pour la gestion locative de leur logement.

Mise en place d'une aide aux bailleurs privés pour la conclusion d'un mandat de gestion locative sociale avec tout organisme agréé

Il est également proposé de mettre en place une aide financière à verser directement aux bailleurs privés qui concluront un mandat de gestion locative sociale avec un organisme agréé. Elle concernera les mandats complets pour la location d'un logement conventionné avec l'ANAH, à un niveau de loyer social ou très social soit, à titre indicatif, dans une fourchette de 5,51 €/m² à 7,67 €/m² *(valeurs 2012*).

Les organismes agréés proposant ce type de mandat de gestion locative sociale sont de type Agence Immobilière à Vocation Sociale ou organisme agréé au titre de l'intermédiation locative et la gestion locative sociale, titulaires de la carte professionnelle prévue à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi « Hoguet ».

L'aide, destinée à financer partiellement le mandat de gestion complet, sera forfaitaire et graduée pour tenir compte de l'écart plus important entre le loyer conventionné et le loyer libre des logements de petite surface : 1 250 € pour les logements jusqu'à 30 m² habitables et 1 000 € au-delà de 30 m². Il est proposé de déléguer à Madame la Présidente l'attribution de cette aide. Elle sera attribuée une seule fois par propriétaire et par logement.

L'enveloppe nécessaire au financement de cette action est évaluée à 60 000 € par an sur la base de 50 logements conventionnés par an, soit un doublement par rapport au résultat actuel. Elle est inscrite au budget de fonctionnement à l'article 6574, opération 3505 « Agence Immobilière Sociale »

Au regard des enjeux partagés sur ce parc tant par Nantes Métropole que par le Département de Loire-Atlantique, il est proposé au Conseil Métropolitain de se prononcer en faveur de cette convention de partenariat et du dispositif financier qui l'accompagne.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Autorise la signature de la convention de partenariat entre Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique relative aux missions de prospection et de captation de logements confiées à SoliHA;

2 – Approuve le dispositif financier d'aide aux propriétaires bailleurs privés pour la conclusion d'un mandat de gestion locative sociale et délègue à Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué, l'attribution de l'aide mentionnée ci-dessus ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Habitat

08 – DELEGATION DE LA COMPETENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ETAT EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT PRIVE – PROGRAMMATION 2016 - AVENANTS I AU TITRE DE L'ANNEE 2016 AUX CONVENTIONS AVEC L'ETAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - APPROBATION

EXPOSE

Le Conseil communautaire a approuvé en avril 2012 la reconduction de la convention de délégation des aides de l'Etat en faveur du logement social et à l'amélioration du parc privé ancien pour la période 2012-2017.

Cette convention permet à notre agglomération de gérer les aides déléguées par l'Etat pour la construction de logements sociaux, de donner les agréments pour le logement abordable (Prêt Locatif Social (PLS) et Prêt Social en Location Accession (PSLA)) et de soutenir, via les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la requalification du parc privé conformément aux orientations arrêtées dans le Programme Local de l'Habitat.

Etablie pour une durée de 6 ans, cette convention donne lieu chaque année à la conclusion d'avenants par lesquels l'Etat et l'ANAH reprécisent leurs objectifs quantitatifs et les conditions d'attribution des aides financières déléguées.

Le bilan 2015

Sur le volet logement social :
1 656 logements en Prêt Locatif à usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidés d'Intégration (PLAI) ont été financés, la part de logements à loyers minorés (PLAI) contribuant à développer une offre très sociale aux profits des plus modestes représente 33 % .

Sur le volet logement abordable :
550 logements ont été agréés pour produire une offre locative en PLS à savoir 439 logements destinés à des ménages familiaux, 93 logements destinés à des personnes âgées et 18 logements destinés à des personnes handicapées.
635 logements en accession abordable ont fait l'objet d'un agrément location accession (PSLA).

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 632 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dont 500 logements de propriétaires occupants, 29 logements locatifs et 103 logements situés dans des copropriétés qui ont engagé des travaux sur les parties communes.

Les perspectives 2016

Afin d'atteindre les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) en matière de logement social, Nantes Métropole a obtenu de l'Etat une première dotation permettant de financer 1 900 logements PLUS et PLA I. Cette dotation pourra être ajustée à la hausse, en fin d'année, en cas de dépassement de cet objectif initial de 1 900 logements.

S'agissant du logement abordable, des programmes conséquents sont en cours de montage, au titre de l'offre dédiée financée en PLS mais également au titre de l'accession abordable financée en PSLA, qui nécessitent un niveau élevé d'agréments.

Pour le parc privé, la dotation proposée est supérieure à la dotation initiale de l'année précédente et semble satisfaisante au regard des prévisions de réalisation estimées pour l'année 2016.

Objectifs de la programmation 2016 au titre de ce premier avenant 2016

1) Logement social
Les objectifs quantitatifs affectés à Nantes Métropole dans le cadre de la délégation s'élèvent, conformément aux objectifs du PLH de produire 1 800 à 2 000 logements sociaux par an, à 1 900 logements locatifs sociaux, répartis selon les types de financement suivants:
- 1 265 logements financés en PLUS
- 635 logements financés en PLA I

2) Logement abordable
- 500 logements à agréer en PLS
- 600 logements à agréer en PSLA

Ce volume de 1 100 logements agréés sera complété par une production de logements abordables avec un taux de TVA réduite afin d'atteindre l'objectif du PLH d'une production de 1 300 logements abordables chaque année.

3) Parc privé
Les objectifs d'intervention en faveur du parc privé fixés par l'Etat, sont de 471 logements privés à réhabiliter pour l'année 2016, y compris le traitement de 323 logements de propriétaires occupants financé par le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans l'avenant ci-joint à signer avec l'ANAH.
L'enveloppe prévisionnelle globale des droits à engagements allouée par l'Etat dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2016 est de 9 440 374 €, est répartie comme suit :

- 5 766 207 € pour le logement locatif social dont 46 802 € au titre des reports non consommés en 2015 ;
- 3 674 167 € pour l'habitat privé dont 2 990 167 € de l'ANAH et 684 000 € du FART.

M^me^ Chiron : « Cette délibération n° 8 est en cohérence avec les 2 précédentes délibérations.
En ce qui concerne le logement abordable, je voudrais péciser qu'il y a des projets conséquents en cours de montage sur les différentes communes de notre agglomération. On voit bien là aussi que cette question du parcours résidentiel est vraiment collective et prise de manière cohérente sur notre territoire.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve les termes des avenants aux conventions de délégation et de gestion signées le 29 mai 2012, annexés à la présente délibération fixant la dotation déléguée de l'Etat pour 2016 au titre du logement social à 5 766 207 € et la dotation déléguée par l'ANAH et le FART pour 2016 au titre du logement privé à 3 674 167 € ;

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer lesdits avenants joints à la présente délibération et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

***

M^me^ la Présidente : « Fabrice Roussel pour la délibération 9, en l'absence de Pascal Pras. »

***

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

09 – LE PELLERIN – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Pellerin vise à faire évoluer le document approuvé le 22 juin 2007 par le conseil communautaire, afin de répondre à des problématiques locales et d'agglomération, ainsi qu'aux enjeux et évolutions du territoire. Elle poursuit l'objectif d'assurer une meilleure maîtrise des conditions de développement et de renouvellement urbain de la commune, en cohérence avec les axes fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de 2007, notamment le renforcement de la centralité. Cette modification est par ailleurs mise à profit pour apporter les ajustements visant à prendre en compte des évolutions de la loi et des politiques publiques de Nantes Métropole, ainsi qu'à ajuster les dispositifs réglementaires à la pratique.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU de la commune du Pellerin adopté en 2007 inscrit le renforcement du centre-bourg et l'ouverture sur la Loire parmi les trois axes fédérateurs pour le développement de la commune du Pellerin qui souhaite « poursuivre le renouvellement urbain pour diversifier l'offre de logements (...)». A ce titre, la commune du Pellerin souhaite offrir « une diversité des types et des tailles de logements, en favorisant la mixité entre habitat collectif et individuel dans ou à proximité du bourg ».

Le premier volet de la modification du PLU vise à accompagner, par une adaptation des règles en vigueur, le développement urbain dans le tissu existant et favoriser la mixité sociale. Il s'agit de poursuivre le renouvellement urbain, tout en garantissant l'intégration des nouveaux projets dans le tissu urbain existant. Ainsi, deux orientations d'aménagement (OA) sont instaurées afin de définir précisément les objectifs en termes de développement de l'habitat et les principes d'aménagement. Par ailleurs, la modification cherche à favoriser l'accès de la nature en ville afin de faciliter les projets de jardins familiaux.

Le second volet de cette modification consiste à adapter les dispositions réglementaires pour une prise en compte des politiques publiques thématiques de Nantes Métropole, notamment celles liées à l'habitat, aux déplacements, à l'environnement (intégration des normes stationnement vélo, évolution concernant l'hébergement hôtelier, gestion des eaux pluviales, isolation par l'extérieur, …) ou pour améliorer la cohérence et la lisibilité de la règle. Une mise à jour des emplacements réservés (ER) est également proposée principalement suite à la réalisation des travaux. Un édifice supplémentaire fait l'objet d'une protection patrimoniale afin de compléter le dispositif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local.

Enfin, à l'occasion de cette modification, diverses évolutions réglementaires et graphiques du PLU sont proposées dans un souci d'harmonisation des PLU à l'échelle métropolitaine, ainsi que la mise à jour des références du droit de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux Personnes Publiques et aux chambres consulaires par courriers du 16 décembre 2015.

Par courrier du 21 janvier 2016, le Conseil Départemental de Loire Atlantique émet une réserve liée au respect des prescriptions d'urbanisme conformément au schéma routier. Il rappelle que les dispositions du règlement de voirie départementale ont vocation à s'appliquer le long de toutes les routes départementales. Sous cette réserve, il émet un avis favorable.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire Atlantique, la Région Pays-de-la-Loire et la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique ont fait savoir qu'ils n'avaient pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier et ont émis un avis favorable par courriers respectifs des 29 décembre 2015, 22 janvier 2016 et 4 février 2016. Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 janvier au 15 février 2016 inclus. Elle a donnée lieu à 4 permanences du commissaire enquêteur qui ont permis de recueillir 13 observations écrites consignées dans le registre d'enquête et 22 courriers adressés au commissaire enquêteur.

Cette enquête publique a été marquée par une mobilisation d'habitants s'exprimant majoritairement par leurs inquiétudes vis à vis de l'OA du Moulin Collet.

Il est nécessaire de rappeler que les OA traduisent généralement des études urbaines ayant identifié les enjeux prépondérants du potentiel de renouvellement urbain de ces secteurs. Elles visent à assurer une meilleure insertion urbaine de potentiels projets de construction dans leur environnement. Elles ne sont pas des outils opérationnels qui organisent la construction d'immeubles. Spécifiquement, l'OA du Moulin Collet, a pour objectifs, en cas de renouvellement urbain, la réalisation d'une opération cohérente respectueuse du cadre paysager et du tissu environnant existant. Par ailleurs, concernant les questions de circulation et de sécurité, il est proposé dans l'orientation d'aménagement d'intégrer une marge de recul au droit des parcelles concernées par l'OA permettant à terme un élargissement de la voirie au regard des projets futurs qui verront le jour sur cet îlot et répondant aux caractéristiques techniques métropolitaines. Enfin, les prescriptions de l'OA précisent la simple application du règlement de ce secteur et conduisent à mieux intégrer d'éventuels projets, dans le cadre d'une programmation de logements et d'une obligation de réalisation de logements aidés raisonnables et cohérentes. Les propositions visant à modifier ou supprimer cette OA ne sont pas retenues.

Concernant les remarques sur la conservation d'une majorité des arbres d'alignement dans l'OA du Chêne Vert, il est rappelé que dans le cadre d'un futur projet, la façade urbaine sera traitée de manière à conserver une majorité d'arbres.

Enfin, une dernière remarque porte sur l'évolution du zonage de certains secteurs de NH1 en NH3 pour prendre en compte le PPRI. Il est précisé que l'évolution de ce zonage prend en compte le risque d'inondation et la cote d'aléa de référence du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Aval.

D’autres remarques ne sont pas jugées en rapport avec l’objet de l’enquête publique.

Le commissaire enquêteur a remis un procès verbal de synthèse des observations orales et écrites du public le 19 février 2016 et a invité la personne responsable du projet à y répondre. Nantes Métropole a adressé son mémoire en réponse au commissaire enquêteur par courrier du 4 mars 2016.

A l'issue de l'enquête publique, dans les conclusions de son rapport en date du 14 mars 2016, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au conseil métropolitain d'approuver le dossier de modification du PLU, tel que soumis lors de l'enquête publique.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour prendre en compte l'entrée en vigueur le 1er janvier 2016 de l'ordonnance du 23 septembre 2015 qui recodifie, à droit constant, le livre 1er du code de l'urbanisme. Ainsi, les pièces concernées du dossier de PLU sont corrigées afin de faire apparaître les mentions appropriées des articles du code de l'urbanisme. De plus, l'annexe 7.7 (Périmètre de ZAC, PAE périmètre d'études) sera mise à jour pour intégrer le périmètre d'étude Secteur Centre Bourg.

Le dossier de modification du PLU est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération et au pôle Sud ouest), ainsi qu'à la mairie du Pellerin.

M^me^ la Présidente : « Monsieur Morival. »

M. Morival : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, je vais essayer de faire une intervention courte et concise, comme vous le demandez à chacun. Au-delà des ajustements techniques qui ont été portés à la connaissance du Conseil, ce sont deux projets portés par la commune qui sont inscrits dans cette délibération par le biais d'orientations d'aménagement.
Sur celle qui qualifiera l'entrée ouest du bourg issue d'une ZAC qui date de plus de 20 ans, je suis persuadé qu'avec l'appui constant du vice-président à l'urbanisme, nous pourrons ici même et dès juin prochain acter la fin de cette ZAC et la rétrocession de l'îlot adjacent non bâti à la Métropole, pour clore ce dossier d'urbanisme trop ancien.
J'espère donc aussi que, malgré la baisse de 20 % de l'enveloppe de la PPI, nous pourrons accompagner l'inclusion de ce projet dans la ville. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 Approuve le dossier de modification du PLU de la commune du Pellerin tel que présenté à l'enquête publique ;

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

10 – SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - ZAC DES INDULGENCES – AVENANT N°4 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

EXPOSE

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Indulgences a été confié, par délibération du Conseil municipal de Sainte-Luce-sur-Loire en date du 20 mai 1992, à la SEM LUCE.

Par l'avenant n°1 approuvé par la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2001, le traité de concession d'aménagement a été transféré de la SEM LUCE à la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA), aujourd'hui Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA).

L'avenant n°3, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2012, est venu proroger la durée de la concession jusqu'au 16 juin 2016.

Deux ilots, appelés Coty et Luciole, restent encore à aménager dans le cadre de la ZAC. Une étude urbaine a été récemment engagée afin de conforter leur programmation et intégrer leur conception dans leur environnement immédiat. Les conclusions, attendues pour juin 2016, permettront entre autres de définir des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères, préalables et indispensables à la commercialisation de ces ilots puis à l'achèvement de l'aménagement de cette ZAC.

Il est ainsi proposé de prolonger par avenant n°4, ci-annexé, la durée du traité de concession d'aménagement confié à la LAD-SELA de 4 ans et demi, et fixe le nouveau terme au 31 décembre 2020.

M^me^ la Présidente : « Monsieur Alix. »

M. Alix : « Madame la Présidente, merci. Juste pour dire que les lucéens se réjouissent avec moi de la reprise d'activité, avec des opérations sur cette zone qui remonte à 1992. C'est dire que nous aspirons, avec ce délai de prolongation, à l'achèvement de cette zone. Grâce à l'étude urbaine qui a été consentie, nous espérons aussi que ce soit l'occasion pour nous d'aménager de façon très favorable, esthétiquement, un secteur sensible puisqu'il se trouve autour de l'église, en plein centre-ville. Nous vous remercions pour cette aide et nous aspirons à ce que l'achèvement de cette ZAC arrive très vite. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Indulgences à Sainte-Luce-sur-Loire à conclure avec la Société Loire-Atlantique Développement – Sela qui prolonge la durée de la convention jusqu'au 31/12/2020 ;

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

11 – SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

EXPOSE

La présente modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Luce-sur-Loire vise à faire évoluer le document approuvé le 22 juin 2007 par le conseil communautaire, afin de répondre aux enjeux et évolutions du territoire. Elle poursuit l'objectif d'assurer une meilleure maîtrise des conditions de développement et de renouvellement urbain de la commune. Cette modification est par ailleurs mise à profit pour apporter les ajustements visant à prendre en compte des évolutions de la loi.
L'objet principal de la présente évolution du PLU est la maîtrise du développement urbain dans la zone UBb à dominante pavillonnaire en préservant des cœurs d'îlots verts notamment par la mise en place d'espaces de pleine terre et la limitation de l'emprise au sol des constructions.

La modification a ensuite pour objet la prise en compte de l'avancement du projet d'habitat de la zone d' aménagement concerté (ZAC) de la Minais, d'une part en supprimant les marges de reculs résiduelles de la première tranche de travaux réalisée et celles de la tranche Sud qui accueillera des logements individuels, et d'autre part en mettant en cohérence le zonage des propriétés privées incluses dans le périmètre de la ZAC avec leur environnement immédiat.

La modification est enfin mise à profit pour corriger une erreur graphique en mettant en cohérence le tracé de la ZAC du Moulin des Landes avec le tracé du zonage.
D'autres modifications permettent d'intégrer des évolutions législatives (références aux codes).

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux Personnes Publiques Associées, par courrier du 24 novembre 2015. Par courriers respectifs des 17 et 09 décembre 2015, la Région Pays-de-la-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont fait savoir qu'ils n'avaient pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier. Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées.
L'enquête publique s'est déroulée du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016 inclus, selon les modalités prescrites par arrêté n°2015-767 en date du 06 novembre 2015. Elle a donné lieu à 3 permanences du commissaire enquêteur. Pendant la durée de l'enquête, 18 observations ont été déposées dont 13 inscrites dans les registres d'enquête disponibles en mairie de Sainte-Luce-sur-Loire et au Pôle de proximité Erdre et Loire et 5 par courriers adressés au commissaire enquêteur.
Les remarques concernent principalement le secteur de la Minais :

Des particuliers et associations ont exprimé leur opposition à la suppression des marges de reculs graphiques dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté de la Minais au motif que cette mesure aurait pour effet de densifier le secteur. Les marges de reculs créées n'ont plus de sens au regard des évolutions du projet. Toutefois leur suppression ne signifie pas que l'espace qu'elles constituent sera construit à terme. Les études en cours dans le cadre du projet de la Zone d'Aménagement Concerté de la Minais attachent une attention particulière aux attentes des riverains en termes de qualité de vie. Dans le cadre de la ZAC, les cahiers de prescriptions architecturales et paysagères, parmi d'autres règles relatives à l'aménagement du site, imposeront l'implantation des constructions sur les parcelles dans cet esprit. C'est pourquoi il vous est proposé de ne pas retenir cette suggestion.

D'autres personnes ont fait savoir qu'elles étaient défavorables aux changements de zonages des propriétés privées classées UPB1 dans le PLU actuel dans la mesure où cette modification aurait pour effet de densifier la zone.

Le classement de ces propriétés limite fortement la constructibilité de parcelles privées isolées dans le périmètre de la ZAC afin de ne pas obérer la cohérence de l'aménagement d'ensemble du futur quartier et ce, en attendant que le projet soit plus avancé. Aujourd'hui, le projet est suffisamment avancé pour adapter le zonage de ces parcelles avec leur environnement immédiat. Et c'est dans un souci d'équité que toutes les propriétés classées en UPB1 sont concernées par l'évolution du PLU.

Deux personnes souhaitent avoir des explications complémentaires sur la mise en cohérence du zonage de la ZAC du moulin des Landes et du zonage UBb limitrophe. Il s'agit d'une simple correction graphique.

D’autres remarques sont considérées sans rapport avec l'objet de l'enquête publique (protection d'arbres et boisements, constructibilité de terrains en zone naturelle, règles de stationnement, règles de constructibilité en UBa, hauteur des constructions changements de zonage UBa en UBb, construction en limite de voirie rue du Moulin des Landes) ou relèvent d'études opérationnelles (projet sur la parcelle AD 55). Pour cette raison, elles ne peuvent pas être traitées dans le cadre de cette procédure.

La commissaire enquêtrice a remis un procès verbal de synthèse des observations écrites du public le 28 janvier 2016 et a invité la personne responsable du projet à y répondre. Nantes Métropole a répondu à cette demande par courrier du 04 février 2016.

A l'issue de l'enquête publique, dans les conclusions de son rapport en date du 12 février 2016, la commissaire-enquêtrice a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification.

Après examen de l’ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil Métropolitain d'approuver le dossier de modification du PLU de Sainte-Luce-sur-Loire, tel que soumis à l'enquête publique.

Le dossier de modification du PLU a été tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération et au pôle Erdre et Loire), ainsi qu'à la mairie de Sainte-Luce-sur-Loire.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le dossier de modification du PLU de la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, tel que présenté à l'enquête publique ;

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale - Mission centre ville

12 – NANTES - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN ET AVIS SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION

EXPOSE

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville de Nantes a été créé par arrêté ministériel du 22 mars 1972. En 2008, le bilan du secteur sauvegardé a été réalisé conjointement par Nantes Métropole, la Ville de Nantes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France. Ce bilan a conclu à l'obsolescence du document, la sous - représentation du patrimoine des 19ème et 20ème siècle, à l'inadéquation de certaines règles avec l'évolution du cadre juridique, et à la nécessaire mise en compatibilité avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par délibération en date du 11 décembre 2009 Nantes Métropole a sollicité le préfet de Loire-Atlantique pour prescrire la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Le lancement de cette révision avait pour objectif de prendre en compte les conclusions de l'étude bilan, mettant l'accent sur l'évolution des politiques publiques, les politiques urbaines et patrimoniales et notamment le PADD, le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

La révision de ce document d'urbanisme a été lancée par arrêté préfectoral du 13 juillet 2010. Cet arrêté prescrivait un dispositif de concertation à partir d'informations et articles de presse, d'une exposition avec mise à disposition d'un cahier de suggestions, de rencontres sur le lancement de la révision, le projet et la traduction réglementaire.

Conformément aux dispositions des articles R313-7 et R313-14 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation préalable à la révision du PSMV doit être présenté devant le Conseil Métropolitain.

Lors de sa séance du 2 mars 2016 la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS) a émis un avis favorable au projet de PSMV constitué d'un rapport de présentation, du plan réglementaire, du règlement, du plan, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des annexes.

En application des dispositions de l'article R 313-10 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole a été saisie pour délibérer sur ce projet qui sera ensuite soumis pour avis à la Commission Nationale des secteurs sauvegardés avant enquête publique organisée par le préfet dans les formes prévues par les articles R123-2 à R123-27 du code de l'environnement.

La présente délibération a donc pour objet d'émettre un avis sur le projet de PSMV révisé ainsi que sur le bilan de la concertation préalable à la révision du PSMV.

Les objectifs du PSMV

Le projet de PSMV prend en compte les quatre principaux objectifs pour le centre métropolitain :

Réévaluer les protections patrimoniales du centre historique :
Les deux premières phases de diagnostic historique et patrimonial ont donné lieu à la production d'un diagnostic patrimonial de qualité dont une frise typologique, un plan historique, un plan de datation des immeubles, des fiches immeubles .

Les protections du bâti proposées au nouveau plan sont mieux adaptées : elles distinguent deux niveaux de protection. Les protections de type A qui représentent 47 % des protections et correspondent à peu près au niveau de protection actuel, et les protections de type B, un peu plus souples représentent 17 % des protections. Les nouvelles protections prennent davantage en compte le patrimoine des 19ème et 20ème siècle dont la période Art Déco et la reconstruction : 64 % du bâti est désormais protégé contre 47 % dans le plan actuel. Le PSMV révisé propose de protéger également les ordonnancements du 18ème siècle des architectes-voyers Crucy et Ceineray mais aussi ceux de la reconstruction (rue du Calvaire par exemple).

S'inscrire dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de Nantes et ses fonctionnalités :
Le PSMV traduit réglementairement les fonctionnalités d'un centre ville tel que définies au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à savoir :
- un centre habité : il s'agit de maintenir une forte proportion d'habitat dans une mixité sociale et poursuivre des opérations de qualification. Un plan de mixité fonctionnelle et des règles de mixité sociale sont proposées.
- un centre visité : l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain et de rendre plus lisible l'activité touristique et culturelle. Il s'agit d'amplifier la mise en scène de l'espace public dont la promenade de la Loire à la Gare et de faciliter les itinéraires piétons.
- un centre accessible : il s'agit d'être en cohérence avec le PDU et les actions déjà lancées en faveur d'un centre apaisé et des modes doux : le piéton est au centre du projet urbain (espace public). Les règles de stationnement sont adaptées en fonction du PDU.
- un centre actif : l'objectif est de conforter la dynamique métropolitaine, maintenir un volume d'emplois important en centre ville et renforcer le rayonnement commercial du centre-ville. Le PSMV dispose de deux leviers : la mise en place de linéaires commerciaux qui permettent de maintenir prioritairement des commerces dans les rez-de-chaussée et le développement de nouveaux potentiels commerciaux.

Développer le volet environnemental :
Les protections végétales des cours et jardins sont renouvelées : les espaces verts protégés, les cours paysagers des cœurs d'îlots et les espaces végétalisés représente 77 % des espaces libres en cœur d'îlot du PSMV révisé contre 41 % dans le PSMV actuel.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques définissent la place du végétal et la biodiversité en ville, et encadrent la réhabilitation énergétique.

Répondre aux orientations en matière d'aménagement et de développement :
Le plan et le règlement prévoient des sites répondant aux besoins d'évolution d'un centre métropolitain.

Des OAP portent également sur :
- l'espace public : elles visent la poursuite de la requalification des espaces et notamment l'aménagement paysagé et végétalisé des anciens bras d'eau en cohérence avec le projet de centre ville et le grand débat sur la Loire ;
- les sites de développement potentiel : ce sont des OAP sectorisées qui portent notamment sur les sites à enjeux comme les abords de l'Hôtel de Ville, la Pointe Ouest Feydeau ou le square Fleuriot de Langle.

Bilan de la concertation préalable à la révision du PSMV (Annexe n°1)

Cette concertation s'est déroulée selon les modalités définies par l'arrêté préfectoral de mise en révision en date du 13 juillet 2010 : trois réunions publiques ont eu lieu , un site internet a rassemblé tous les éléments présentés durant les différentes réunions pendant toute la durée de la concertation, une borne a été placée à Nantes Métropole avec une exposition des panneaux présentés en réunion publique.
Un cahier de suggestions a été déposé à l'accueil de Nantes Métropole, une publication spéciale a été diffusée sur la révision du PSMV, et enfin les réunions publiques ont été annoncées dans la presse locale.

Déroulement et contenu des réunions publiques :
Trois réunions publiques ont eu lieu :
Lors de la 1ère réunion du 6 décembre 2014 ont été présentés les enjeux de cette révision avant une déambulation commentée dans le centre historique.

La 2ème réunion a eu lieu le 17 septembre 2015 et a permis la présentation du diagnostic historique et patrimonial et des orientations réglementaires pour prendre en compte le patrimoine et les quatre axes du PADD.
Le 8 mars 2016, l'ensemble du projet a été présenté de manière détaillée comprenant en première partie le rappel des axes du PADD et les évolutions des sites à enjeux et en seconde partie la présentation du projet global tel qu'il est soumis à la présente délibération.

Globalement le travail réalisé dans le cadre de cette révision sur le plan patrimonial a été accueilli favorablement.

Remarques et participation du public :
80 à 100 participants étaient présents à chaque réunion.
5 remarques ont été portées dans le cahier des suggestions laissé à disposition durant toute la durée de la concertation.
Les questions soulevées, développées en annexe, ont concerné principalement les thématiques du périmètre, du patrimoine, du développement commercial, des sites à enjeux et des déplacements.
D'autres questions plus éloignées du sujet principal que constitue le PSMV ont été posées. Des précisions ont été demandées. Mais aucune question n'a remis en cause le projet de PSMV. qui reste globalement bien accueilli à la fois dans sa dimension patrimoniale et dans sa dimension de développement et qui répond aux attentes exprimées.

Le projet de PSMV comprend donc l'ensemble des orientations définies pour le centre métropolitain : il étend les protections du patrimoine tout en permettant l'évolution du centre.
Il décline les quatre orientations du PADD actuel, pour maintenir et développer un « centre habité, visité, actif et accessible ».
Il est également compatible avec le PADD du cœur métropolitain en cours d'élaboration et en reprend les grands axes suivants : « habiter le cœur de métropole », « dessiner la métropole dans son jardin », « accompagner le développement urbain » et « rendre possible la mise en œuvre des projets économiques d'envergure métropolitaine porteurs d'emplois ».

Ce projet pourra être ensuite présenté en commission nationale des secteurs sauvegardés fin juin 2016 avant d'être soumis à enquête publique.

Aussi, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de PSMV dont le dossier est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité auprès de la mission centre ville de la Direction Générale à la Cohérence Territoriale de Nantes Métropole. Ce dossier comprend un rapport de présentation, un règlement, des orientations d'aménagement et de programmation, des documents graphiques dont le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et des annexes.

M^me^ la Présidente : « Je vais maintenant donner la parole à Alain Robert pour présenter la délibération qui concerne le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine (PSMV). C'est un sujet important pour se donner un cap, une méthode et une stratégie pour un élément qui contribue à la qualité du centre-ville et du cœur d'agglomération. Alain Robert. »

M. Robert : « Madame la Présidente, mes chers collègues. En effet, à travers cette délibération, il s'agit de l'aboutissement d'un long processus qui a été engagé il y a déjà plusieurs années, tendant à la révision du document d'urbanisme qui régit le centre historique de Nantes et qui s'appelle le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

La spécificité de ce document d'urbanisme remonte aux années 60 sous l'égide d'André Malraux. Il visait justement à faire en sorte d'éviter que les centres historiques ne perdent leur identité patrimoniale sous l'effet d'une modernisation à outrance de l'organisation des centres-villes. Il a été révisé pour la dernière fois en 1993. C'était une révision de pure forme qui n'avait pas bouleversé le document. Aujourd'hui, il s'agit vraiment d'aller beaucoup plus loin.

► Premièrement, il s'agit de toujours mettre au cœur de ce dossier la question patrimoniale. Qu'est-ce qui constitue le patrimoine aujourd'hui, qu'est-ce qui a du sens au regard de l'histoire de la ville ? Vous allez voir que nous vous proposons des évolutions assez significatives.

► Deuxièmement, c'est un document qui doit être conforme à toutes les grandes orientations que nous définissons au niveau de la Métropole. Notamment toutes les orientations du PADD qui fait l'objet d'un très large débat actuellement dans toutes les communes. On va retrouver certaines de ces orientations, évidemment adaptées au centre historique qui est un secteur extrêmement dense, pour qu'elles soient mise en œuvre.

Aujourd'hui, on est appelés à tirer le bilan de la concertation et donner un avis sur ce projet dont le contenu est présenté en quatre volets. Je vais essayer d'être le plus synthétique possible, mais c'est quand même une question fort importante.

1) D'abord évidemment, la réévaluation des protections patrimoniales. En clair, le PSMV actuel jusqu'à présent protégeait d'abord les bâtiments construits jusqu'au XVIII^{e} siècle. Le nouveau PSMV va plus loin dans la protection patrimoniale et donc va définir deux types de protections :
► Les protections de type A qui reprennent les anciennes protections et qui sont extrêmement strictes quant à leurs préconisations.
► Les protections de type B qui rentrent désormais dans le champ de la protection. Auparavant il s'agissait d'immeubles et de bâtiments non protégés. Ils sont susceptibles d'évolutions. Alors pour l'essentiel, dans cette catégorie de protections on trouve des bâtiments du XIX^{e} et du XX^{e} siècles. Au final, 64 % des bâtiments du centre historique seront désormais protégés, contre 47 % dans le plan actuel. C'est-à-dire qu'ils feront l'objet de prescriptions particulières. Des exemples vous sont donnés dans la délibération.

2) Le deuxième point consiste à faire de ce document d'urbanisme un document vivant, pour qu'il puisse, au-delà de la seule question patrimoniale, permettre le développement du projet de centre-ville qui a été travaillé les années passées, et du PADD. En fait, cela se résume autour de quatre adjectifs : c'est un centre habité, accessible, visité et actif. Qu'est-ce que l'on entend par là ?
► Un centre habité parce que c'est un enjeu très important qui existait dans l'actuel PSMV. Il a permis de renverser une tendance très forte qui faisait que progressivement, les habitants quittaient le centre-ville au profit des logiques de bureaux.
Fort heureusement, et les chiffres l'attestent, cette tendance a été totalement inversée et aujourd'hui le centre-ville de ces dernières années a tendance à gagner des habitants. Cet objectif de préservation du logement est quelque chose d'important. Donc nous modifions les règles pour permettre tout à la fois le maintien du logement dans les grandes opérations d'aménagement du centre-ville, et introduire même une clause de mixité sociale : pour la première fois on imposera un certain quota de logements sociaux. Dès lors qu'il s'agit évidemment d'une grande opération, il peut y avoir des opportunités.

► Un centre accessible est l'idée selon laquelle on doit pouvoir se rendre dans le centre ville. Bien évidemment, c'est le territoire par excellence du développement des modes doux de circulation, avec à la fois toutes les lignes de transport public, le vélo, la marche à pied. Évidemment, il s'agit également de prévoir un certain nombre de parkings publics qui seront renforcés dans les années à venir. Ils vont permettre de renforcer l'accessibilité en voiture, mais directement dans des parkings.
Donc, pour cela nous avons édicté de nouvelles règles de stationnement voiture, dans la mesure où dans l'hypercentre piétonnier il apparaît évidemment absurde de vouloir créer des places de parking. La solution que nous voulons proposer à tous ceux qui se lancent dans des opérations immobilières, ce sont évidemment des procédures d'amodiation des locations longue durée dans les parkings publics, pour faire en sorte que les habitants puissent tout à la fois disposer d'une place de parking en tant que résidents dans les parkings publics, et en même temps vivre et habiter en centre-ville.
La grande nouveauté concerne le stationnement vélo qui n'existait pas jusqu'à présent. Or, on est vraiment le territoire par excellence où le vélo peut se pratiquer assez aisément. Nous prévoyons donc des obligations pour éviter leur présence trop importante. Il suffit d'aller voir dans d'autres villes européennes : dans leur centre, le vélo occupe une place absolument démentielle et finit par dégrader l'espace public. Obligation pour les nouvelles programmations de prévoir des stationnements vélo dans les bâtiments. Vous avez évidemment toutes les orientations reprises sur le déplacement à travers une orientation d'aménagement et de programmation.

► Ensuite, un centre visité bien sûr : on découvre une ville d'abord et avant tout par son centre. Il s'agit de la mise en valeur du patrimoine, nous l'avons évoqué, mais aussi de la place de l'activité touristique et culturelle avec la consolidation de toutes les activités culturelles qui existent dans le centre-ville par un zonage spécial. Celui-ci porte à la fois sur des activités culturelles portées par le service public comme le théâtre, mais également sur les activités culturelles de type commercial comme les cinémas qui seront désormais labellisés au titre du PSMV pour faire en sorte que ces activités puissent se développer.
Le centre visité, évidemment ce sont tous les itinéraires touristiques. C'est ce qui se passe avec le Voyage à Nantes qui, par le biais de cette ligne qui circule à travers le centre-ville, permet de mettre en valeur cette diversité assez extraordinaire.

► Un centre actif consiste à conforter la dynamique métropolitaine. Très clairement, l'objectif est de passer d'un centre-ville de Nantes à un centre-ville cœur de Métropole et cœur d'agglo. Notre Métropole s'agrandit, quelque part le centre-ville doit s'adapter à cette dimension. C'est quand même l'une des principales zones d'emploi de l'agglomération, ne l'oublions pas. Parmi ces emplois évidemment la question du commerce est importante. Elle n'est pas simple à régler.

On est dans une période où, évidemment, l'e-commerce s'est développé considérablement. Il y a des formes nouvelles qui apparaissent. Néanmoins, il faut faire en sorte que la densité commerciale puisse demeurer en centre-ville. Voilà pourquoi le PSMV prévoit des orientations fortes en la matière, en localisant des emplacements spécifiques qui existent actuellement, mais qui pourraient accueillir du commerce à l'avenir.

3) Ensuite, le point très nouveau, c'est le volet environnemental. Il est conforme à l'orientation sur la place de la nature en ville, donc vous allez retrouver dans ce document beaucoup de protection végétale. On va notamment essayer de reconquérir les cœurs d'îlots, les espaces de jardins souvent dégradés. Des orientations précises sont affirmées dans le règlement pour permettre au végétal de trouver, d'affirmer sa place. Cela vaut non seulement sur l'espace public, des exemples sont donnés, tout un travail a été fait notamment en lien avec le service des espaces verts de la ville de Nantes, mais également sur des espaces privés.

4) Ensuite, le quatrième point consiste à répondre aux orientations en matière d'aménagement et de développement. Cela concerne essentiellement la volonté d'aménager les espaces publics. Aménagement des espaces publics avec évidemment, de la gare à la Loire, cette volonté de tracer une magnifique perspective, la promenade urbaine, dont la première étape a été livrée avec le Miroir d'eau devant le château. Je vous rappelle que sous ce mandat nous avons deux étapes supplémentaires :
► D'une part le parvis devant la future gare. Pour ce projet, une équipe de maîtrise d'œuvre nantaise a été choisie : le cabinet paysagiste Phytolab, alliée à l'équipe d'urbanistes Forma 6.

► Et puis deuxième chantier que nous avons lancé, je vous le rappelle, c'est Feydeau Nord Commerce pour lequel la procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre est en cours.
Il s'agit également d'affirmer des orientations du débat sur la Loire, notamment sur la Petite-Hollande. Je vous le rappelle : nous avons retardé le déroulement de la procédure du PSMV pour pouvoir incorporer en son sein toutes les orientations qui concernent le centre-ville ayant émergées suite au débat sur la Loire. L'idée, c'est la volonté de transformer l'esplanade de la Petite-Hollande en une vaste esplanade paysagère, libérée du stationnement des voitures qui sera enterré en parking, de maintenir le marché de la Petite-Hollande évidemment qui s'y déroule le samedi matin, et de prévoir une offre commerciale et/ou culturelle sur la pointe de Feydeau Ouest. C'est ce qui est pris en compte à travers ce document et à travers le développement culturel ou commercial en diffus. Je n'y reviens pas, ce serait trop long. Au final, c'est vraiment un centre accroché à la Loire.
Voilà le bilan de la concertation. Vous voyez qu'il y a eu un travail assez intense puisqu'à chaque année a correspondu une réunion publique. Il faut reconnaître aussi qu'un public très averti a participé : un public qui s'intéresse particulièrement à toutes ces questions et qui a été très assidu aux réunions. Il y a eu également un site Internet.

Globalement, ce que l'on peut dire est que ce projet recueille un assentiment quasi général, à la fois lors de réunions publiques sur les registres et sur les témoignages que nous avons reçus. Il a été approuvé, je tiens à le dire, par la Commission locale du secteur sauvegardé où siègent les représentants de l'État, les représentants de notre collectivité et des personnalités qualifiées.
Aussi, nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation préalable à la révision et sur ce projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, sachant que celui-ci ensuite sera transmis à la Commission nationale des secteurs sauvegardés qui devra également rendre un avis le 30 juin prochain. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

M^me^ Choquet : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues, avant de commencer cette intervention, je voulais juste faire un petit clin d'œil à Mahel Coppey, notre collègue qui est en congé maternité, qui est chez elle en ce moment et qui suit le débat sur Internet. Elle est en train de vivre ses dernières semaines de sa vie d'avant, bonjour Mahel.

Ce document qui nous a été présenté par Alain Robert reconnaît le passé mais intègre aussi, on peut le voir dans le détail, les évolutions qui ont eu lieu, notamment tout ce qui concerne les années 50, la période de la reconstruction. C'est un document qui harmonise aussi le PSMV avec nos politiques publiques pour relever les défis d'aujourd'hui. Il s'agit des défis de biodiversité, d'énergie et de déplacement. Alain Robert l'a développé, avec notamment cet axe nouveau tout à fait innovant et tout à fait nécessaire sur le vélo.

Les élus écologistes et citoyens se retrouvent dans l'ambition de développer un centre-ville vivant, habité, commerçant. Mais aussi un centre-ville qui soit un lieu de promenade, un lieu de rencontre, un centre apaisé où les enfants puissent trouver leur place.
Nous en approuvons les grandes orientations qui doivent permettre de maintenir une forte part d'habitat « général », mais aussi une part de logements sociaux, favoriser l'accessibilité du centre-ville sans pour autant exclure les autres modes de déplacement, et maintenir et développer le commerce, notamment avec la mise en place de linéaires commerciaux.

Avec ma collègue Cécile Bir, nous avons participé à l'élaboration, à la construction du PSMV. Nous avons été particulièrement attentives à deux orientations. Bien sûr, il s'agit du volet biodiversité et du volet énergie.
► On peut le voir en lisant attentivement le document, un volet végétal et biodiversité est développé. Celui-ci comprend de nombreuses protections de la flore urbaine, que ce soient les espaces verts, les jardins, les alignements d'arbres, mais aussi une flore dans les interstices un peu plus imprévus, ou sur les rives de Loire.
C'est ainsi que l'on peut préserver la valeur écologique des lieux, on peut composer la ville avec le végétal, et surtout encourager la création de nouveaux îlots de biodiversité, notamment avec les toitures-terrasses et les cours intérieures. Nous luttons ainsi contre l'imperméabilisation des sols et contre les îlots de chaleur.
On sait que sur des places très minérales ou dans des cours intérieures très minérales, sans verdure et sans point d'eau, la chaleur se concentre et peut être supérieure de quatre à cinq degrés sur l'ensemble de la ville. C'est comme si l'on construisait de microterritoires canicule. Le fait de privilégier la biodiversité dans ces territoires-là permet de lutter contre la chaleur.

►Quant au volet réhabilitation énergétique, notre débat de ce matin l'a bien montré : nous devons changer d'échelle dans la transition énergétique et dans le centre-ville. C'est une question importante parce qu'il y a de nombreux logements anciens, parfois dégradés, il y a aussi de grands ensembles significatifs mais qui sont protégés. Du coup il est difficile d'intervenir sur les façades, il est compliqué d'y travailler. D'autres villes européennes prennent en compte cette difficulté. Aujourd'hui, c'est pleinement intégré et l'on peut travailler sur différentes modalités d'isolation, notamment à travers le plan d'action Cit'ergie que nous avons voté en fin d'année dernière. On le voit aussi très concrètement avec les fiches techniques qui sont jointes dans le PSMV, qui sont proposées sur l'isolation, pour donner les moyens de lutter contre la précarité énergétique, et améliorer le confort et les finances, il faut bien le dire, des occupants.
Enfin, nous soulignons avec une grande satisfaction que ce PSMV conforte le marché de la Petite-Hollande, mais laisse aussi des portes ouvertes pour des évolutions futures. Pour toutes ces raisons, les élus écologistes et citoyens émettent un avis favorable au bilan du PSMV. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^me^ Guerra : « Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Je voulais juste souligner la qualité du travail réalisé par les services de l'État, de la Métropole et de l'agence AUP pour l'élaboration de ce nouveau PSMV.

Notre patrimoine architectural constitue l'une des richesses premières de la ville centre, et il mérite une attention particulière : en témoigne le document de révision présenté en Commission de secteur sauvegardé il y a quelques semaines.
Le tissu urbain ancien est en effet une dentelle fragile malmenée par la guerre et l'urbanisme parfois hâtif qui l'a suivi. Les années 50 et 60, dans l'urgence du relogement, ont bâclé certains aménagements sans se soucier de la cohérence des îlots.
Construire la ville sur la ville, c'est aussi savoir corriger les erreurs des urbanismes passés. D'où l'importance de veiller à conserver une cohérence architecturale dans le secteur sauvegardé et une vigilance « jusqu'aux réverbères ».
Notre PSMV a raison de vouloir travailler à créer un centre-ville habité et actif économiquement. On entend souvent qu'il ne faut pas muséifier la ville. Il n'y a effectivement rien de pire pour l'économie et la vitalité d'une ville d'art et d'histoire que de l'enfermer dans une vitrine.

Toutefois, il me semble important de veiller à la cohérence et à la sobriété des enseignes commerciales dans ce secteur sauvegardé. Je trouve que nous pourrions organiser, sur des lieux emblématiques comme la place du Bouffay par exemple, une signalétique commerciale homogène en termes de lettrage, de coloris et de dimensions, de la même manière que cela a été fait sur la place du Capitole à Toulouse ou dans l'enceinte du passage Pommeraye.

Dernière petite chose en ce qui concerne la place de la Petite-Hollande : vu l'importance de cette place dans notre ville, tant en aménagement du territoire de façon architecturale, que pour l'activité qu'elle génère, nous serons extrêmement vigilants au projet qui aboutira. De façon à ce qu'effectivement, toute sa cohérence soit gardée pour cette place emblématique pour la ville de Nantes et que les nantais aiment, apprécient et utilisent. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Robert : « Je souhaite remercier mes collègues pour leurs propos, m'associer aux propos qui ont été tenus à l'égard de l'implication formidable des services de Nantes Métropole, de l'État, et également du cabinet AUP qui nous a accompagnés dans cette démarche. Je voudrais souligner en effet que la Petite-Hollande fera l'objet évidemment d'un grand débat puisque vous avez annoncé, Madame la Présidente, qu'en 2018 sera lancé un concours international pour définir le devenir de cette place. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot effectivement sur la Petite-Hollande. Je rappelle que cela faisait aussi partie de nos 30 décisions de l'après-grand débat Loire. Je le dis parce que dans cette matinée où l'on a beaucoup parlé de pourquoi lancer ce deuxième débat, en quoi il va être utile, je crois qu'il est essentiel ensuite de donner de la visibilité à l'après-débat. J'ai évoqué tout à l'heure le doublement du pont Anne-de-Bretagne qui était une des conclusions du grand débat.

Il y aura aussi le double lancement à la fois d'un grand concours international mais aussi d'un atelier citoyen sur le devenir de la place de la Petite-Hollande. En effet, cette place est sans doute la dernière opportunité que nous avons de conserver une grande place publique qui donne sur la Loire. D'où mon choix, confirmé par les indications du PSMV, de maintenir le marché, de faire de ce lieu un lieu emblématique.
Ce sera effectivement une étape importante de ce grand cœur de Nantes, en cohérence avec ce qu'Alain Robert a évoqué tout à l'heure : dans cette promenade de la gare rénovée jusqu'à la Loire retrouvée, nous allons avoir dans ce mandat plusieurs chantiers importants.
Alain Robert a rappelé la sélection de Phytolab pour le parvis de la Loire. Nous avançons aussi sur le processus de sélection pour le projet Feydeau, et puis sur le projet de l'île de Nantes. J'en profite pour le redire : notre enjeu est bien de déterminer comment on passe du cœur de la ville de Nantes au cœur de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle ce travail sur le PSMV s'inscrit vraiment dans une stratégie globale et a toute son importance. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Emet un avis favorable sur le bilan de la concertation préalable à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé de la Ville de Nantes ;

2. Émet un avis favorable sur le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur révisé, selon le dossier tenu à disposition à la Direction Générale de la Cohérence Territoriale de Nantes Métropole, Mission Centre Ville ;

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Naël présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

13 – REZE - PROJET CHATEAU - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) - APPROBATION

EXPOSE

Le quartier Château Mahaudières à Rezé est identifié comme quartier relevant de la politique de la ville au titre de la géographie prioritaire, en raison de son net décrochage au regard de la dynamique métropolitaine.

Nantes Métropole souhaite favoriser le renouvellement urbain du quartier Château à Rezé afin de renforcer sa qualité et son attractivité, et d'améliorer son fonctionnement.
A ce titre, il est proposé d'engager l'aménagement et la valorisation d'ensemble de la partie nord du quartier Château.
Ce site, d'une dizaine d'hectares est situé en centralité de Rezé, le long d'une ligne de tramway, aux portes du coeur d'agglomération. Il est composé d'un parc de logements locatifs sociaux qui nécessite d'être requalifié, d'habitations en copropriétés privées et de nombreux équipements dont le rayonnement porte au-delà du quartier Château. Nantes Métropole souhaite donc mener une réflexion d'ensemble, un projet urbain, économique et social cohérent sur l'ensemble du quartier en lien avec les objectifs du contrat de ville de l'agglomération nantaise en date du 2 janvier 2015.

Les enjeux de l'opération portent prioritairement sur :
- la réhabilitation des logements ;
- la diversification de l'offre de logements en vue de favoriser une plus grande mixité de peuplement au sein de ce quartier ;
- la requalification des espaces publics ;
- la restitution des fonctionnalités écologiques du site et la réalisation d'espaces communs s'appuyant sur une armature verte ou une trame verte,
- l'ouverture du quartier sur le reste de la ville et la gestion de la relation à l'environnement pavillonnaire immédiat ;
- la recherche d'une mixité fonctionnelle.

La réalisation de ce projet se fera dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté, afin d'organiser spatialement et équiper le site selon le parti d'aménagement retenu. Cette procédure nécessite l'organisation d'une concertation publique préalable, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Il est ainsi proposé de définir les modalités de concertation publique préalable sous la forme d'une réunion publique, une exposition et un registre en mairie de Rezé. Cette concertation préalable aura pour finalité de présenter et d'échanger sur les objectifs, le périmètre et le programme prévisionnels du projet de zone d'aménagement concerté selon le plan annexé à la présente.

M^me^ Naël : « L'intitulé de la délibération peut porter à confusion. On ne vous propose pas la création d'un château mais on s'intéresse bien au quartier qui s'appelle Château Mahaudières à Rezé, qui a été construit au début des années 60 sur le site de l'ancien château de Rezé.

Pourquoi ce quartier ? Pour mémoire, dans le cadre du contrat de ville, nous sommes sur un Quartier de la Politique de la Ville identifié dans les nouveaux QPV avec une forte paupérisation de ses habitants et un besoin de réhabilitation important du patrimoine social.
Malheureusement, nous n'avons pas été retenus par l'ANRU sur un sujet d'intérêt national ni régional, mais nous nous étions engagés dans le cadre de notre pacte de solidarité entre nos territoires, à ce que la Métropole accompagne la ville de Rezé dans l'intervention nécessaire sur ce quartier. Celui-ci s'étend sur une dizaine d'hectares. Il a des atouts : être situé en centralité de Rezé, avoir des équipements publics importants. En effet, il y a eu des investissements publics de la part de la Ville ou de la Métropole depuis de nombreuses années, des investissements des bailleurs. Malgré tout, il y a des dysfonctionnements urbains importants et une nécessité d'accompagner les habitants pour que la qualité de vie soit meilleure demain.

Aujourd'hui, ce quartier regroupe 3 000 habitants. Pour mémoire, il fait partie des 16 % de territoires, des IRIS (on les appelle comme cela dans la politique de la ville) les plus pauvres de France. Il est important de se redire combien parfois dans notre agglomération si attractive, on peut avoir aussi des endroits où nos concitoyens vivent des situations de grande pauvreté.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accompagner la dynamique qui a lieu depuis 2015 puisque les bailleurs LNH et Atlantique habitation avaient lancé des études sur la réhabilitation de leur patrimoine.

La ville de Rezé avait souhaité lancer une étude plus globale. Évidemment, la Métropole aujourd'hui propose de lancer une procédure identique aux grands projets globaux que sont justement celui de Nantes Saint-Herblain ou celui de Nantes Nord ou de la Bottière, avec la création d'une Zone d'Aménagement Concerté qui nous permettra de répondre à des enjeux ambitieux de transformation du quartier. Notamment sur la question du logement, en cohérence totale avec ce qui a été présenté tout à l'heure par Pascale Chiron, avec les enjeux du Programme Local de l'Habitat ou de la Conférence Intercommunale du Logement. Nous réussirons à transformer les Quartiers de la Politique de la Ville uniquement si nous avons une vue globale du logement à l'échelle de notre agglomération.

Il vous est donc proposé de valider ensemble les objectifs et les modalités de concertation pour la création d'une Zone d'Aménagement Concerté en 2018. Les objectifs sont clairs :
► La réhabilitation des logements.
► La diversification de l'offre.
► La requalification des espaces publics. Je vous ai parlé d'espaces de centralité de la place François-Mitterrand qui doit être confortée et améliorée. Je pense aussi au square Rigolo qui est aujourd'hui insuffisamment mis en valeur.
► Les questions de transition énergétique et écologique qui devront être au cœur de ce projet.
► La recherche d'une mixité fonctionnelle.
► L'ouverture du quartier sur le reste de la ville.

Vous avez dans la délibération le périmètre proposé pour la création de la ZAC, les modalités de la concertation réglementaire avec une réunion publique, une exposition et un registre à la mairie. Évidemment il va de soi que la Ville de Rezé a déjà démarré pour aller plus loin en termes de discussion et de co-construction avec les acteurs associatifs et les habitants. Je pense notamment aux Conseils citoyens et aux acteurs associatifs du quartier que Monsieur le Maire de Rezé a rencontrés cette semaine. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Charlotte Prévot. »

M^me^ Prévot : « Merci Madame la Présidente, merci Madame Naël. En tant qu'élue métropolitaine et rezéenne, je suis évidemment très heureuse de participer au vote de cette délibération concernant un projet de Zone d'Aménagement Concerté dans le quartier du Château de Rezé.
Ce quartier est inscrit parmi les Quartiers Politiques de la Ville, et il s'y mène depuis déjà plusieurs années des actions de renouvellement urbain. Ce quartier doit encore évoluer. Cette ZAC le permettra. Bien sûr, nous votons aujourd'hui pour établir le périmètre de la concertation préalable. Ce n'est donc qu'un début, le début d'un long travail qui va nécessiter en premier lieu une véritable écoute des habitants.

Vous le savez, mes chers collègues, les Quartiers Politiques de la Ville, depuis la dernière loi « politique de la ville », doivent se doter d'un Conseil citoyen. Celui de Rezé dont vous parliez, Madame Naël, a été le tout premier en Loire-Atlantique et parmi les premiers en France à se constituer. Une élue de ce Conseil siège d'ailleurs au Conseil national des villes.
À Rezé, dans le quartier du Château, il y a une habitude de la concertation, de la co-construction, de l'implication et de l'engagement des habitants dans les projets qui touchent leur quartier, leur environnement, leur lieu de vie. Je forme donc l'espoir que cette concertation, dont notre vote aujourd'hui marque le point de départ, puisse permettre de poursuivre en ce sens, dans le respect de cette parole habitante à laquelle nous tenons. Car c'est un gage de réussite.
Nous le savons tous : les politiques de la ville successives, depuis déjà plusieurs décennies, n'ont pas toujours été des francs succès. Il y a eu des réussites, il y a eu de belles réalisations, mais ce que nous constatons aujourd'hui ici et là, c'est qu'il n'y a pas de réussite qui ne soit accompagnée d'un véritable mouvement d'implication citoyenne.
Notre but en créant cette future ZAC du Château, c'est bien sûr la réhabilitation des logements, la diversification de l'offre, la requalification des espaces publics, la recherche de cette fameuse mixité. Mais au-delà des mots et au-delà du vocabulaire technique, on pourrait presque dire technocratique, que visons-nous, que cherchons-nous ?

Il y a des dispositifs qui nous imposent les formalités légales de création d'une ZAC : réunions publiques, expositions et registres. Il est important de saisir cette opportunité pour repenser la ville, le quartier dans la ville et dans l'espace métropolitain. C'est dans ce cadre que nous devons être attentifs à ce que les plus vulnérables et les invisibles aient toute leur place dans ces temps de concertation. Mais également par la suite dans la vie de ce quartier tel qu'il va s'écrire et se vivre, qu'il continue d'être au cœur de nos politiques, de la vie des associations et établissements qui donnent un sens à ce quartier.

Habiter la ville, habiter le quartier, ce n'est pas simplement y loger. Nous vivons dans une Métropole dynamique, ouverte, ambitieuse pour son avenir et son rayonnement. Saisissons cette opportunité pour favoriser l'inclusion de ces quartiers prioritaires, pour ne plus en faire des espaces à part mais des quartiers de vie, de ville, engagés dans l'ambition commune. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve les objectifs poursuivis par la zone d'aménagement concerté pour l'aménagement du quartier Château à Rezé ;

2 - Décide des modalités de concertation conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, consistant en une réunion publique, une exposition et un registre en mairie de Rezé ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***

M^me^ la Présidente : « J'en profite pour préciser que la délibération 14, qui concernait la commune d'Orvault, a été retirée à la demande de la commune pour pouvoir poursuivre le travail.
En l'absence de Pascal Pras, la délibération n°15 sera présentée par Fabrice Roussel. »

***

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Pôle Loire-Chézine

15 – COUERON – SECTEUR RUE DU DOCTEUR JANVIER - INSTITUTION D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

EXPOSE

La rue du Docteur Janvier située au centre-ville de Couëron bénéficie de réserves foncières mutables importantes mais souffre d'une insuffisance d'équipement viaire qui a justifié la prise en considération d'un périmètre d'étude par délibération du 21 octobre 2011 et le gel des projets de constructions. La configuration actuelle de la voie ne permet pas de desservir des opérations de logements collectifs dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Ce secteur, inscrit en zones UA et UBa du PLU est par ailleurs couvert par une orientation d'aménagement qui fixe des principes d'aménagement des espaces publics ainsi qu'un taux de logements sociaux à créer de 25 %.

Le projet d'aménagement de la voie, basé sur un élargissement de l'emprise publique permettra d'intégrer les besoins liés à la circulation des piétons et vélos et du stationnement : élargissement et requalification de la voie sur un linéaire de 320 mètres environ, création de trottoirs et d' environ 45 places de stationnement, enfouissement des réseaux aériens. Le coût d'opération a été évalué à 803 104 € TTC.

Le potentiel d'accueil dans le périmètre est estimé à 180/190 nouveaux logements pour une surface de plancher d'environ 11 000 m². Les simulations réalisées sur le produit attendu de la taxe d'aménagement ont montré l'intérêt de mettre en place sur ce secteur un périmètre de projet urbain partenarial tel que prévu par l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme. Ce dispositif permet à la collectivité de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les constructeurs participent, dans le cadre de conventions, à la prise en charge des équipements. Cette participation se substitue à la taxe d'aménagement.

Il est donc proposé de mettre en place un périmètre de projet urbain partenarial sur ce secteur d'une surface d' environ 1,8 hectares, selon le plan joint en annexe, pour une durée de 15 ans et de mettre à charge des constructeurs, compte tenu des constructions déjà desservies, 60 % du coût total de l'opération soit un montant total de 481 862,40 € TTC.

Par volonté de cohérence avec le régime de la taxe d'aménagement, les conventions qui seront établies dans ce périmètre ne participeront pas au coût des travaux sur la part de surface plancher affectée au logement social et au logement abordable.

Le montant de la participation des constructeurs est fixée à 58,41 € par mètre carré de surface de plancher autorisée par permis de construire, montant indexé sur l'indice TP01 selon l'indice de référence connu à la date de la présente délibération.

Au regard des contacts pris par les propriétaires ou promoteurs auprès des communes et de la métropole, les travaux sont susceptibles d'être réalisés en 2017 et 2018 et financés dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement en cours.

Les recettes seront affectées au budget général de Nantes Métropole, sans augmentation de son volet investissement.

M. Roussel : « Lorsque nous avons travaillé sur les taxes à percevoir, puisque nous pouvions percevoir la taxe d'aménagement, nous avons préféré mettre en place un périmètre de Projet Urbain Partenarial. Ce dispositif nous permet de bénéficier de recettes plus importantes que celles prévues par la taxe d'aménagement. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve l'institution, pour une durée de quinze ans, du périmètre joint en annexe, dans lequel les constructeurs et aménageurs devront conclure avec Nantes Métropole des conventions de Projet Urbain Partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie des équipements publics nécessaires aux constructions réalisées.

2 – Approuve la répartition du coût d'opération (travaux, acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre, divers) qui permet d'établir une participation des constructeurs et aménageurs de 58,41 € par mètre carré de surface plancher autorisée (montant indexé sur l'indice TP01 à la date de la présente délibération) selon le programme de travaux joint en annexe, et exonère les surfaces plancher dédiées au logement social et au logement abordable.

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

16 – NANTES – MISE EN SOUTERRAIN DE LA LIGNE ELECTRIQUE GESVRE/SAINT JOSEPH – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS A DONNER

EXPOSE

La ligne électrique de 63 000 volts dite « Gesvres-Saint Joseph. » surplombe actuellement les secteurs de Saint Joseph de Porterie et du Champ de Manoeuvre couverts par deux zones d'aménagement concerté.

L'implantation d'un nouveau collège, mais aussi la programmation de 300 logements au Bourg Nord de Saint Joseph de Porterie, et l'aménagement à terme du site du Champ de Manoeuvre, ont conduit le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole à demander à Réseau de Transport d'Electricité (RTE) la mise en souterrain partielle de la ligne électrique.

Ce projet comprend :

- l'enfouissement de la ligne actuelle ;
- l'implantation de deux pylônes aéro-souterrains de part et d'autre de la liaison souterraine ;
- la dépose de la ligne électrique aérienne existante entre ces deux supports sur environ 1,6 km.

La réalisation de ce projet nécessite une évolution du Plan Local d'Urbanisme de Nantes, et notamment, l'ajustement d'espaces paysagers à préserver, d'un emplacement réservé rue de la Mainguais et d'une marge de recul. Le règlement de la zone UPJo doit également être adapté notamment l'article 10 sur les hauteurs pour permettre la réalisation des nouveaux pylônes.

Pour ce faire, l'État a engagé une procédure de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLU, conformément aux dispositions des articles L.122-5 du Code de l'expropriation, L. 153-54 et suivants et R.153-14 du Code de l'urbanisme.

L'enquête publique portant à la fois sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLU avec ledit projet s'est déroulée du 22 janvier 2016 au 23 février 2016 inclus. Cette enquête a fait l'objet de trois observations et d'un courrier de la part du public portant sur le tracé du fuseau, la préservation d'arbres et sur les champs magnétiques générés par la ligne souterraine.

Or, le tracé du fuseau tient compte de la ZAC Erdre-Porterie en cours de réalisation et du futur projet d'aménagement du Champ de Manœuvre et respecte les boisements existants. De plus l'"ouvrage électrique projeté respecte la réglementation en matière de champs magnétiques.

Le commissaire enquêteur a émis, dans les conclusions de son rapport daté du 11 mars 2016, un avis favorable concernant la mise en compatibilité du PLU de Nantes,

En application des dispositions de l'article R.153-14 du Code de l'urbanisme, il appartient désormais à Nantes Métropole d'exprimer, sur saisine du Préfet un avis sur les pièces relatives au volet PLU du projet : le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion ayant pour objet l'examen du projet par les personnes publiques associées à la procédure.

Ces pièces ont été tenues, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains au Département du Développement Urbain de Nantes Métropole.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Emet un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de Nantes, avec le projet de mise en souterrain partielle de la ligne aérienne de 63000 volts Gesvres-Saint Joseph ;

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Département B.A.T.I

17 – TRANSFERT DU MIN DE NANTES A REZE – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE – SAISINE DU PREFET

EXPOSE

1. Bilan de la concertation préalable

Par délibération du 27/06/2014, le conseil communautaire a approuvé le choix du site d'implantation du MIN sur la ZAC de la Brosse – Parc Océane Nord à Rezé sur 16 hectares.

Le conseil de Nantes Métropole a ensuite approuvé par délibération du 26/02/2016, l'évolution du programme et son enveloppe financière prévisionnelle de l'opération du transfert du MIN sur 19,4 hectares ainsi que le lancement d'une concertation préalable au permis de construire et ses modalités d'organisation.

Cette concertation a pour objet de présenter le projet du futur MIN au public et de recueillir l'ensemble des observations ou propositions formulées préalablement au dépôt du permis de construire. Cette procédure s'est déroulée comme suit :

- Deux expositions temporaires ont été présentées du lundi 7 mars au 12 avril 2016 dans le hall d'accueil de la Mairie de Rezé et dans le hall d'accueil du siège de Nantes Métropole à Nantes. Chacune des expositions était constituée de 4 panneaux et d'un livret explicatif de présentation du projet, de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, de sa desserte et des caractéristiques des constructions et aménagements envisagés.

  Des registres ouverts dans chacun des lieux ont permis de recueillir les observations sur les objectifs et orientations du projet.

- Une réunion publique présidée par Gérard Allard (maire de Rezé) et par Alain Robert (vice-président de Nantes Métropole) s'est tenue le 17 mars 2016 à l'hôtel de Ville de Rezé. Environ 80 personnes y ont assisté.

Des observations ont été apportées uniquement sur le registre à Rezé et exprimées lors de la réunion publique du 17 mars dernier. Ces remarques et observations peuvent se résumer de la manière suivante eu égard aux thématiques présentées dans le dossier de présentation et en réunion publique :

1. <u>Présentation du projet</u> : Le rapport de présentation et la réunion publique ont été l'occasion de présenter ou de représenter :

- L'histoire, les missions et la situation actuelle du MIN de Nantes au niveau local, mais également au travers de sa dimension régionale, voire interrégionale compte tenu de son rayonnement économique (de la Bretagne jusqu'en Charente).
- Le projet de transfert du MIN de Nantes sur Rezé comme un enjeu de développement économique majeur pour une filière agroalimentaire importante et dynamique à l'échelle de notre agglomération et au niveau régional. En ce sens, il a été rappelé l'intérêt de conserver et moderniser sur notre territoire un outil économique tel que le MIN tout en mettant également en perspective le pôle recherche/formation agroalimentaire, situé au nord de l'agglomération nantaise, à la Géraudière.
- Enfin, le transfert du MIN a été présenté également comme faisant parti intégrante d'une réflexion plus large à l'échelle d'un pôle agroalimentaire en cours de développement sur le parc d'activité Océane Nord sur 54ha, dont 19,4 ha dédiés au futur MIN.

  Sur ces aspects, aucune remarque n'a été formulée en réunion publique. Le projet dans son ensemble semble donc avoir reçu un accueil plutôt favorable. De plus, sur le registre une expression favorable au projet a été formulée.

2. Sa localisation dans l'environnement et sur le terrain : Outre la dimension économique du transfert du MIN, le projet a été présenté dans ses dimensions paysagères, environnementales (études loi sur l'eau), mais aussi urbaines par la création de la ZAC de la Brosse en 2005 et par la prise en considération d'un secteur de « lisière » entre campagne résiduelle et développement urbain. Enfin, le dossier intègre également la préservation, voire le renforcement à certains endroits, des haies bocagères en périphérie du projet afin de s'assurer d'une bonne intégration du futur MIN dans le paysage.

- En réunion publique des remarques ont été formulées quant au pourcentage d'imperméabilisation du futur MIN, de la maîtrise des eaux pluviales au niveau de ce projet, de la capacité d'épuration des eaux usées du MIN et le raccordement du Village de la Brosse au réseau d'assainissement de la ZAC économique. Sur tous ces points, des réponses ont été apportées sur le fait que toutes ces dimensions avaient été prises en considération en amont dans le cadre du dossier loi sur l'eau de la ZAC, mais également dans la conception même du futur MIN (création de chaussées réservoirs gérant la rétention des eaux pluviales à la parcelle). Le Village de la Brosse sera également raccordé au réseau d'assainissement public.

3. La desserte : L'organisation des flux de circulation dans le MIN a été présentée, mais également au niveau de ses accès. Cette présentation apparaît bien évidemment dans le rapport de présentation, mais a fait l'objet de débats lors de la réunion publique :

- Flux des camions en entrée et sortie de MIN, les impacts sur les villages et notamment en direction de Pont St Martin
- Les accès au périphérique Sud (principale remarque exprimée sur le registre – 1/2 échangeur au niveau de pont (Route de Pont St Martin/Rue du Génétais))

- Présence ou non d'une sortie MIN au Sud du MIN
- Enfin, la desserte du site en transports en commun

 Sur tous ces sujets, des réponses ont été apportées dans le rapport de présentation, mais aussi confirmées en réunion publique. Elles se résument de la manière suivante. D'une part, les flux de logistique et de la clientèle du MIN seront assurés par une entrée/sortie unique au nord du site, donc loin des habitations. En sortie de MIN, les camions auront l'obligation de rejoindre le périphérique nantais. Il n'y aura donc pas d'accès au Sud du MIN en limite avec Pont St Martin. Seul un accès secondaire sera créé en partie Est afin de gérer des liaisons entre le MIN et le pôle agroalimentaire. Cet accès sera l'occasion de recalibrer le Chemin des Fontaines Laurent jusqu'à la rue Alfred Nobel. Il est envisagé sur la partie Ouest du MIN de créer un accès pompier, en cas de besoin. D'autre part, bien qu'il ne s'agissait pas de refaire une réunion publique concernant la porte de Rezé (concertation ayant eu lieu entre le 06 juillet et 18 septembre 2015), des réponses ont été apportées quant aux conditions d'accès sur le périphérique nantais. La porte de Rezé a fait l'objet d'une concertation dont le bilan a été arrêté par le Conseil métropolitain, les études ont démontré la pertinence du réaménagement de la porte de Rezé et ces études se poursuivent pour engager les travaux. Dans le cadre du PLUM, des emplacements réservés seront prévus au niveau de la route de pont St Martin - rue du Génétais pour un éventuel demi-échangeur, à l'avenir, en cas de besoin. En tout état de cause, son éventuelle réalisation ne peut être envisagée qu'à long terme. Enfin, il a été indiqué que des discussions étaient en cours entre les collectivités sur les problématiques plus générales de déplacement dans le Sud Loire. Un point de vigilance a été soulevé sur le secteur de la rue Pierre Anne (Rezé-Bouguenais).
Concernant les transports en commun, le parc d'activités Océane Nord bénéficie de la proximité de la ligne C4. Un travail est à engager pour étudier les conditions d'amélioration de cette desserte, notamment vis à vis du MIN, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Déplacement Entreprise.

4. Les caractéristiques des constructions et aménagements envisagés : la composition d'ensemble, tant des bâtiments que des espaces libres, a été présentée. L'ensemble des façades bénéficiera d'une attention pour assurer un équilibre de traitement tant d'un point de vue des matériaux que des couleurs. Dans le cadre de cette opération, Nantes Métropole s'engage également dans un projet ambitieux en concevant des bâtiments pouvant accueillir à l'ouverture du MIN une centrale photovoltaïque d'environ 40 000m² (les études sont en cours).
Dans les registres aucune remarque n'est faite sur le concept architectural. En réunion publique, le projet a été également bien accueilli. Des questions ont tout de même été soulevées au regard du stationnement du personnel, des camions et du traitement acoustique.

 Sur ces sujets le rapport de présentation mis à la disposition du public apportait des éléments de réponse. En réunion publique, ces éléments ont été repris et explicités en indiquant que la conception du futur MIN avait pris en considération les besoins de stationnement des personnels du MIN et des camions. Une étude acoustique a été menée pour gérer les éventuels impacts acoustiques du futur MIN (conception des bâtiments, réalisation de merlons).

Conclusion de la concertation préalable :

D'une façon générale, le transfert du MIN de Nantes à Rezé dans ses objectifs et ses orientations de réalisation suscite un accueil favorable des habitants et des autres acteurs du territoire car il répond tant aux perspectives de développement économique qu'aux interrogations des riverains.

Un travail de concertation devra donc être poursuivi avec les riverains, les collectivités et autres acteurs sur le sujet plus général des déplacements au Sud Loire.

Le bilan de cette concertation sera joint à la demande de permis de construire qui, pour permettre une livraison du MIN à l'automne 2018, sera déposé au plus tard début mai 2016, dans le cadre des délégations accordées par le conseil à Madame la Présidente, ainsi que la demande d'enregistrement requise par le code de l'environnement pour les installations classées.
La demande de permis de construire, l'étude d'impact et le bilan de la concertation feront l'objet d'une mise à disposition du public.

2. Saisine du préfet

Une autorisation préfectorale est également nécessaire au transfert du MIN dans la ZAC de la Brosse à Rezé.

Il résulte, en effet, du code de commerce et de des articles L761-4 et R761-20 que tout transfert de MIN à l'intérieur de son périmètre de référence relève de la compétence du préfet.

Le MIN de Nantes a été créé par décret n° 65-671 du 10 août 1965.

En vertu de ce décret, le périmètre de protection (devenu par la suite « périmètre de référence ») comprend les communes de la Chapelle-sur-Erdre, Sainte-Luce sur Loire, Thouaré sur Loire, Carquefou, Mauves-sur-Loire, la Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien-de-Concelles, Basse-Goulaine, Haute-Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, les Sorinières, Rezé, Bouguenais, Saint-Herblain, Orvault, Treillières, et Nantes.

Le projet de déménagement du MIN à Rezé se fait donc à l'intérieur de son périmètre de référence.

Il vous est donc proposé, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, d'arrêter le bilan de la concertation préalable au permis de construire et de saisir le préfet pour autoriser le transfert du MIN à Rezé.

M. Robert : « Lors de la réunion publique organisée le 17 mars 2016 en présence de Gérard Allard, maire de Rezé, et de moi-même, nous avons pu répondre aux questions, avec les services et l'équipe de maîtrise d'œuvre, aux personnes qui étaient présentes. Nous avons commencé par présenter le projet puisqu'il fallait le resituer évidemment dans le cadre de l'évolution de la place de l'agroalimentaire sur Nantes, et du bilan actuel et des perspectives.
La desserte était aussi au cœur du débat, sachant que pour l'essentiel, les questions portant sur la porte de Rezé avaient déjà été vues lors d'une concertation préalable qui s'était tenue antérieurement, à l'occasion de l'approbation du programme de travaux que nous prévoyons sur cette porte. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Arrête le bilan de la concertation préalable au permis de construire pour le transfert du Marché d'Intérêt National de Nantes à Rezé,

2 – Sollicite du préfet de Loire-Atlantique la prise d'un arrêté autorisant le transfert du Marché d'Intérêt National sur le site de la ZAC de la Brosse à Rezé, dans le périmètre de référence actuel,

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à saisir à cette fin le préfet de Loire-Atlantique, au titre du 2° de l'article R761-21 du code de commerce et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***

M^me^ la Présidente : « Avant de passer la parole à Karine Daniel, je veux naturellement la saluer en tant que nouvelle parlementaire, et saluer son action. On peut l'applaudir.

Je voudrais saluer son action comme adjointe à la ville de Nantes, comme vice-présidente à la Métropole, notamment en charge du sujet de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce sujet est stratégique puisque vous savez que nous avons acté au début du mandat notamment le fait de multiplier par deux le budget consacré dans cette Métropole à l'enseignement supérieur et la recherche. En effet, nous considérons que construire la ville de demain consiste évidemment à investir dans l'éducation et la formation. L'éducation et la formation commence dès la petite enfance dans nos communes. Cela se poursuit au niveau éducatif, évidemment jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche.

Puisque c'est le dernier dossier que Karine Daniel présentera dans cette assemblée, je tenais naturellement à la remercier d'avoir mis ses compétences, son énergie, son savoir-faire au service de cette mission qui était une mission importante. Je le dis aussi au nom des acteurs avec lesquels elle a notamment construit le plan Campus Nantes, cette démarche partagée.

Revenons en arrière juste un instant : est-ce qu'il y a quelques années, cela aurait paru si évident d'avoir dans la même démarche une grande université, celle de Nantes, et des grandes écoles ? Je crois que c'est aussi cette capacité à fédérer, à faire avancer ensemble, qu'il faut saluer. Je sais que cela continuera sous une autre forme à travers la mission qui est désormais la tienne, mais je tenais à le dire publiquement pour ce qui sera, je le sais, ta dernière séance. Merci. »

***

Mme Daniel présente le dossier suivant :

Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

18 – NANTES – CAMPUS PROMETTEUR – CONSTRUCTION DU POLE UNIVERSITAIRE INTERDISCIPLINAIRE DEDIE AUX CULTURES NUMERIQUES SUR L'ILE DE NANTES – CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE DE NANTES

EXPOSE

Nantes Métropole a l'ambition, avec le Quartier de la Création ancré à l'ouest de l'Ile de Nantes depuis une dizaine d'année, de créer un pôle de compétences de niveau international à la croisée de l'économie, la recherche, la formation et la culture, de développer de nouvelles formes d'activités et de contribuer ainsi à l'émergence d'un mode de croissance économique issue des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Le Quartier de la création se caractérise par :

- Un site métropolitain qui concilie densité et intensité, pluralité des usages et des fonctions, mixités sociales et urbaines
- Une vitrine et un laboratoire urbain, un facteur d'attractivité à l'international
- Un site dédié à l'émergence culturelle avec l'implantation des Machines de l'Ile, de Stéréolux, de Trempolino, de la Fabrique…
- Un lieu en effervescence, ouvert, qui concentre des prises d'initiatives et de pratiques innovantes, avec notamment la prochaine réhabilitation des halles Alstom 1 et 2 en plateforme de valorisation économique et créative
- Un « campus créatif » avec la présence de l'École Nationale Supérieure d'Architecture, du Pôle des arts graphiques, du Pont Supérieur Spectacle Vivant, et l'implantation future d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme l'École des Beaux Arts, Médiacampus (Sciences Com/Audencia Group et TéléNantes), et le Pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques, objet de cette délibération.

Dans le cadre du plan campus prometteur initié par l'État, Nantes Métropole s'est engagée, par le biais d'une convention de site approuvée lors du conseil métropolitain du 11 avril 2011, à favoriser l'implantation d'un pôle universitaire au sein du Quartier de la Création.

La mission de conceptualisation et de structuration de ce projet et la maîtrise d'ouvrage ont alors été confiées à l'université de Nantes.

Cette dernière a travaillé sur la constitution d'un Pôle Interdisciplinaire dédié aux Cultures Numériques, lieu d'expérimentation de l' « Université de Demain », soit une université décloisonnée et ouverte sur son territoire, proposant une pédagogie rénovée notamment autour du numérique.

L'objectif est de construire un lieu ouvert de type "Living Lab" permettant l'émergence, l'observation et la diffusion scientifique et technique des nouvelles pratiques numériques, en lien avec les métiers de la Création au sens large. Le Pôle intégrera un espace de recherche Action & Création structuré autour :

- d’un Fablab, véritable laboratoire d'innovation ouverte, dédié à la fabrication numérique avec robots usineurs multi-process, imprimantes 3D, machines CNC 5 axes, machines découpe laser et vinyl, lasers de mesure et scanning, broyeuses et projeteuses à papier, etc.
- d’un Userlab, « Usages et nouveaux médias », dédié à l'observation et l'analyse des usages des TIC et de la cybernétique (interactions homme-machine, objets connectés, transmission des connaissances, interactions art vivant-numérique…)
- d'outils collaboratifs (salle immersive)

qui fonctionneront en interaction avec les établissements d'enseignement supérieur et acteurs économiques présents sur site.

Cet équipement sera implanté dans une partie des anciennes Halles Alstom, la halle 6, appelée à devenir le futur bâtiment étendard du numérique nantais, dans le cadre de la labellisation Nantes Tech.

Le financement global de l’opération, assuré en totalité par Nantes Métropole, s’élève à 13 432 282 euros TTC . Il correspond aux coûts liés à l'aménagement de la halle 6 des anciennes Halles Alstom (études préalables, travaux d'aménagement, et acquisition des premiers équipements pédagogiques et scientifiques), tel que détaillé dans le budget prévisionnel annexé à la convention.
C’est au titre de son schéma de développement universitaire « Campus Nantes », approuvé par délibération du 27 juin 2014, et parce qu’elle soutient activement le développement de la filière des Industries Créatives et Culturelles que la Métropole investit dans ce projet de pôle Interdisciplinaire dédié aux Cultures Numériques. Cette opération sera valorisée dans le cadre de Campus Nantes et de sa convention avec l'Université.

Les crédits correspondant à la subvention d’investissement sont prévus sur l’AP 010, libellée « enseignement supérieur recherche et innovation », opération n° 2016-3641, libellée « Université - création du pôle universitaire interdisciplinaire ».

M^me^ Daniel : « Merci, Madame la Présidente. Évidemment, ce n’est pas sans une certaine émotion que je présente ce dernier dossier à la Métropole. Laissez-moi, suite à vos propos, dire quelques mots.

D’abord, j’ai été très fière et très honorée de travailler aux côtés de Jean-Marc Ayrault, de Patrick Rimbert, de Gilles Retière et de Johanna Rolland au cours de ces deux mandatures. Je les remercie, chacune et chacun, évidemment de leur confiance, d’avoir su impulser les uns et les autres toute l’énergie que l’on sait dans les politiques publiques de notre Métropole, et de donner la confiance à chacun pour exercer ces délégations en toute confiance et au mieux. C’est évidemment très appréciable dans le travail que nous menons et que j’ai mené.

J’ai été très fière de prendre en 2008 la délégation Europe à la Ville de Nantes et à la Métropole. C’est une délégation qui a été créée en 2008 à l’initiative de Jean-Marc Ayrault. Il me l’a confiée. Et aujourd’hui, Madame la Présidente, Nantes Métropole préside EuroCities. Je pense que nous pouvons être fiers du chemin qui a été parcouru sur ce volet et sur ce dossier européen, et évidemment sur le volet des relations internationales plus globalement.

Vous l’avez dit, j’ai été très enthousiaste et j’ai mis beaucoup d’énergie à monter notre projet et notre programme à tous sur l’enseignement supérieur et la recherche Campus Nantes à partir de 2012. Je crois que Campus Nantes, c’est à la fois l’ambition, pour l’enseignement supérieur et la recherche, pour faire de notre Métropole une Métropole de la connaissance et de la connaissance pour tous. Cela me paraît très important : L’ambition et le collectif. Ce sont des éléments qui peuvent ne pas toujours aller de pair. Je suis très fière que les acteurs jouent le jeu de cette ambition et du collectif. Je souhaite et j’espère évidemment que ce mouvement soit poursuivi et, je n’en doute pas, amplifié.

Je voudrais remercier les services qui ont travaillé à mes côtés. Nous ne pourrions pas mener nos politiques publiques sans ce service public de qualité. Merci aux DGS, aux DGA et à toutes les équipes qui ont travaillé avec moi sur le volet enseignement supérieur recherche et sur le volet Europe et international. Ils connaissent ma confiance et ils savent aussi que nous n’aurions rien pu faire sans leur travail assidu et leur volonté permanente de servir le public.

Je vais présenter ce dernier dossier qui est une pièce maîtresse de notre politique publique et qui va contribuer au développement du quartier de la Création. Ce quartier voit se mêler l’enseignement supérieur, la recherche, l’innovation, les entreprises, le développement culturel.

Ce dossier porte sur l'implantation de l'université au cœur de ce quartier de la Création, dans ce qui était et ce qui est la halle 6 (Alstom). À travers cette délibération, on installe un pôle interdisciplinaire des cultures numériques qui sera donc piloté par l'Université au cœur du quartier de la Création.
L'idée de ce pôle interdisciplinaire est de pouvoir mener des expérimentations directes dans le champ du numérique, de pouvoir tester et pratiquer des expérimentations en immersion et de développer des outils collaboratifs.
L'Université a la maîtrise d'ouvrage. Ce projet est financé par la Métropole, mais je tiens à préciser que ce financement s'inscrit dans le cadre du plan Campus prometteur, sur le budget duquel l'État et les différents partenaires ont pu abonder. L'État a notamment, dans ce plan, investi dans des rénovations et dans des investissements au Tertre.
Ce dossier s'inscrit évidemment dans notre projet Campus Nantes puisque là, on a l'opportunité, au cœur du quartier de la Création, de faire se côtoyer et travailler ensemble les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : l'arrivée de l'Université, l'arrivée de l'École Supérieure des Beaux-Arts, l'école d'archi et les autres établissements qui rejoignent ce quartier de la Création.
On a là la possibilité d'investir sur la recherche, sur la formation, et de donner l'opportunité à l'Université d'être en pointe dans ce mouvement de développement du quartier de la Création, qui est évidemment un élément majeur de l'attractivité de Nantes et de l'attractivité de la Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Benjamin Mauduit. »

M. Mauduit : « Madame la Présidente, chers collègues, Madame Daniel, le futur pôle universitaire dédié aux cultures numériques et aux industries créatives au cœur du quartier de la Création sur l'île de Nantes, est au centre de notre démarche Nantes Tech, de son histoire récente qui déjà a produit beaucoup.
Son but : permettre aux acteurs des filières numériques d'imaginer, d'innover et d'expérimenter. Le Campus prometteur, c'est une petite révolution du modèle universitaire qui bouscule les habitudes et les codes académiques pour former les futurs professionnels et citoyens de demain. Il promet de réinventer l'ensemble des liens entre les acteurs de la formation, de la recherche, de l'économie et de l'innovation.
Ouvert sur l'international, atypique, il comprendra des infrastructures innovantes. Voter cette délibération aujourd'hui, c'est contribuer à l'histoire de la French Tech et de la Nantes Tech. C'est pourquoi, comme l'ensemble des élus du Groupe socialiste, radical républicain et démocrate, je voterai en faveur de cette délibération.

Madame la Présidente, je voudrais me joindre à vous au nom du groupe : ma chère Karine Daniel, que d'émotion… C'est un départ, mais c'est aussi, je pense, l'occasion de se recroiser beaucoup ces prochains temps.
Karine Daniel a su accompagner nos politiques en faveur des relations internationales, de l'Europe, de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours des premières années de cette mandature. Karine je te souhaite d'inspirer et de fabriquer autrement, toujours, dans l'hémicycle, autant que tu as su faire respirer les projets métropolitains que tu as soutenus ici.
Ce projet de délibération est le dernier que tu rapportes, puisque tu as décidé de te consacrer pleinement à ton mandat de députée. Je te salue fortement pour cela, c'est tout à ton honneur de ne pas cumuler un mandat local avec un mandat parlementaire. C'est une preuve d'humilité, mais surtout la promesse d'une pleine activité, dans ta circonscription comme au palais Bourbon. J'espère que ton exemple sera suivi par tant d'autres encore à venir.
Félicitations à toi, Karine, pour tout ce que tu as accompli dans notre assemblée. Et bon courage pour cette nouvelle et palpitante expérience. Merci à toi. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci, Madame la Présidente. J'ai cru que vous n'alliez pas me donner la parole. Sur ce dossier, j'ai fait un rapprochement qui n'est peut-être pas juste, mais Madame Daniel va me le dire. On a prévu ici 13 millions d'euros d'investissement pour accueillir je crois 700 personnes à terme, d'après ce que l'on nous a expliqué. Or, pour l'École des Beaux-Arts on en a prévu 40, ce qui est quand même beaucoup plus, pour beaucoup moins de personnes. Est-ce que cela correspond à une priorité ? Pouvez-vous nous expliquer la différence entre ces deux chiffres s'il vous plaît ? »

M^me^ la Présidente : « Karine Daniel. »

M^me^ Daniel : « On ne parle pas exactement du même accueil puisque quand on parle de l'École Supérieure des Beaux-Arts, on est dans un établissement qui accueille les étudiants résidents au cours de toute l'année dans cet établissement. Quand on parle de l'équipement qui est là inscrit pour l'Université, on est sur un pôle interdisciplinaire qui accueille des personnels, mais qui accueillera aussi des étudiants de toutes les disciplines, de manière plus séquencée et de manière pas forcément permanente. On n'est pas sur la même temporalité en termes d'accueil.
Parce que l'idée, et c'est tout le sens de ce pôle interdisciplinaire, c'est que des étudiants de différentes UFR puissent venir, puissent échanger et puissent mener des projets de plus ou moins longue durée ensemble. Cependant, ils sont bien rattachés à leur UFR d'origine et ils resteront attachés à leur UFR dans ce cadre-là. On ne peut pas comparer dans ce cas les ratios surface. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la convention financière avec l'Université de Nantes relative à la construction d'un pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques sur l'Ile de Nantes,

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

M^me^ Daniel : « Merci, mes chers collègues. »

***

M^me^ la Présidente : « Je vous propose, mes chers collègues, que l'on passe une dernière délibération avant la pause déjeuner. Je donne donc la parole à Fabrice Roussel pour présenter la délibération n°31 sur la CLECT. »

***

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale du secrétariat général

31 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le département et la métropole conventionnent, avant le 1er janvier 2017, sur le transfert de certaines compétences départementales à la métropole.

Les transferts de compétences seront accompagnés des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. Ces ressources sont équivalentes aux dépenses effectuées, à la date du transfert, par le département au titre des compétences transférées. Les charges correspondant à l'exercice des compétences transférées font l'objet d'une évaluation préalable à leur transfert.

Cette évaluation est réalisée par une commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées dont la présidence est assurée par le président de la chambre régionale des comptes des Pays-de-la-Loire.

Conformément à l'article L.5217-17 du code général des collectivités territoriales et à l'article 133 de la loi du 7 août 2015 précitée, cette commission est composée paritairement de quatre représentants du conseil départemental et de quatre représentants du conseil métropolitain. Pour assurer le bon fonctionnement de cette commission, il est proposé de procéder également à la désignation de 2 suppléants par collectivité.

M. Roussel : « Lors des échanges menés avec le Département, l'enjeu pour nous était évidemment de renforcer l'alliance entre nos deux collectivités, au service des habitants de notre territoire. Parmi les compétences qui étaient proposées, nous avons regardé à la fois celles qui pourraient nous permettre de renforcer notre action et celles qui sont au cœur de l'action du Conseil départemental.

Dans ce sens, les travaux de cette commission portent sur quatre compétences :
► tout d'abord les voiries départementales, c'est évidemment une action importante pour nous, je le vois à travers le groupe de travail voirie qui est animé.
► Ce transfert de compétences porte également sur le FSL et le fonds d'aide aux jeunes, puisque cela rejoint des politiques que nous menons.
► De même, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) plus en lien évidemment avec l'action des communes.

Je vous propose de désigner comme membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées :
► Comme membres titulaires : Élisabeth Lefranc, Michel Lucas, Alain Vey et moi-même.
► Comme membres suppléants : Myriam Naël et Pascale Chiron. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, plus que sur la Commission Locale d'Évaluation des Charges, instance légitime à évaluer les charges correspondant aux transferts de compétences du Département vers la Métropole, j'aimerais m'attarder sur la philosophie, voire sur l'idéologie qui nous contraint à déshabiller le Conseil départemental de certaines de ses prérogatives, et non des moindres.

En effet, il nous est rappelé dans la délibération que la loi NOTRe oblige les métropoles à assumer la gestion de trois compétences des départements en plus de la voirie avant le 1er janvier 2017 sous peine de se voir transférer automatiquement huit compétences.
D'ailleurs, pourquoi trois compétences et non deux, pourquoi pas quatre ? Sans doute pour ne pas attiser la colère d'élus locaux attachés aux prérogatives et à l'utilité pour les citoyens du Conseil départemental.
Ce qui se cache derrière la loi NOTRe et derrière ce transfert de compétences, ce n'est rien de moins que la fin du processus démocratique de décentralisation. La loi NOTRe ouvre la voie à la disparition programmée des collectivités territoriales de proximité que sont les communes et les départements, par l'évaporation progressive de leurs compétences et par leur asphyxie financière.
C'est toute notre démocratie locale qui est ainsi mise à mal avec la concentration des pouvoirs locaux et l'éloignement des citoyens des centres de décision. En parallèle se déploie d'ailleurs un processus de régionalisation dangereux, illustré par les découpages territoriaux hasardeux de la dernière période.
Il est clair que l'on renonce aujourd'hui à la singularité française héritée de la Révolution et à l'aménagement équilibré du territoire. J'insiste bien sur le mot "équilibré" car ce que nous craignons le plus, ce sont les inégalités territoriales, non seulement dans un même département mais également à l'échelle nationale.

Les départements d'ailleurs sont-ils condamnés à devenir les déversoirs des compétences dont personne ne veut parce qu'elles coûtent cher et rapportent peu ? Sont-ils condamnés à devenir des territoires de relégation hors du dynamisme économique des métropoles, des méga-intercommunalités et des grandes régions ? N'oublie-t-on pas nos concitoyens, dans toutes ces grandes manœuvres ?
Force est de constater que si, avec l'objectif sous-jacent à la loi NOTRe qui est de parvenir à la réduction de la dépense publique et de répondre ainsi aux injonctions libérales coordonnées du Gouvernement et de Bruxelles. Quand les impératifs comptables dictent l'évolution de l'organisation démocratique de notre pays, c'est la République elle-même qui est en danger.

Nous tenons aussi à ce que la plus grande vigilance soit accordée aux personnels transférés. Cela devra se faire à salaires et avantages constants. Salaires et avantages qui devront d'ailleurs demeurer par la suite pour les agents qui intégreront ces nouveaux services.
Bien évidemment, si nous ne partageons pas la philosophie du texte qui nous amène à la désignation des membres de la commission, nous approuverons tout de même ces nominations afin que les transferts, rendus obligatoires par la loi, se fassent dans les conditions les meilleures pour nos deux collectivités et bien évidemment pour nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un élément. Je ne vais pas ouvrir dans cette assemblée un débat sur la loi NOTRe. Je le dis en franchise : je ne suis pas sûre de partager ni l'analyse ni les convictions sur ce sujet spécifique, mais ce n'est pas une surprise. Je voudrais simplement revenir sur le fait qu'il y avait deux possibilités qui étaient offertes :

► soit les départements et les métropoles, en bonne intelligence, en faisant le pari de la capacité de dialogue, étaient capables de se mettre d'accord sur le transfert de trois compétences.
► soit il n'y avait ni dialogue ni accord, et donc, de fait, huit compétences étaient transférées du département aux métropoles.

Je revendique donc l'esprit de dialogue, l'esprit d'intelligence collective dans le sens de ce à quoi je suis attachée : cette idée d'alliance des territoires, cette idée qui dit qu'une grande métropole se développe avec et au bénéfice des territoires périurbains et ruraux qui l'environnent. Ce, en se posant systématiquement une question. Car au final, je crois que c'est la seule question qui compte : quand on se place du point de vue de l'usager, quand on se place du point de vue du citoyen, dans ce bloc de compétences, quelles sont les compétences plus intéressantes à transférer pour gagner en lisibilité, pour gagner en efficacité ? Je voulais juste le redire puisque c'est dans cet état d'esprit que nous avons travaillé. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci Madame la Présidente. Vous l'avez rappelé : la loi NOTRe prévoit que le Département et la Métropole conventionnent, et j'insiste sur ce mot, sur le transfert de certaines compétences départementales vers la Métropole. Cette évaluation est réalisée par une commission paritaire composée de quatre représentants du Conseil départemental, et de quatre représentants de la Métropole.

Je le dis à Monsieur Salecroix, très clairement : parfois, il faut se réjouir de certains transferts de compétences. Parce que quand la collectivité en charge de missions ne remplit plus ses missions, il faut se poser la question de l'efficacité. Je renvoie Monsieur Salecroix notamment à la gestion des routes départementales en agglomération et en perspective aussi de la baisse depuis 2004 drastique et régulière de ce budget route sur nos communes périurbaines.

Alors, comme toutes les collectivités de France, Madame la Présidente, vous avez ouvert cette commission à votre minorité, conformément je crois à ce en quoi vous croyez réellement, conformément à l'esprit démocratique qui nous anime tous. Je voudrais vous en remercier. Je crois que cette minorité est très heureuse qu'Alain Vey puisse intégrer cette commission.
Mais je m'étonne, Madame la Présidente, que le renouvellement des pratiques que vous appelez de vos vœux régulièrement ne s'applique pas à votre homologue départemental. Sa décision révèle plus le caractère sectaire et opaque de sa gestion que les pratiques nouvelles que nous appelons tous de nos vœux. Alors, quelles que soient nos idées, qui que nous soyons, nous sommes au service de nos citoyens et de l'intérêt général. Il serait bon que certains ne l'oublient pas. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose que nous retournions au cœur de la délibération, à savoir le transfert des compétences et les désignations qui vous sont proposées. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Désigne, pour représenter Nantes Métropole au sein de la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées :

Titulaires :
- M. Fabrice ROUSSEL
- Mme Elisabeth LEFRANC
- M. Michel LUCAS
- M. Alain VEY

Suppléants :
- Mme Pascale CHIRON
- Mme Myriam NAEL

2. Autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***

M^me^ la Présidente : « Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité, comme, me semble-t-il, l'ensemble des délibérations que nous avons passées ce matin. »

***

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction du Développement Économique

19 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE METROPOLITAINE – AVENANT 2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AUX OPERATIONS ESTIVALES – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, cette délibération comprend une annonce qui va intéresser, je n'en doute pas, les habitants de l'agglomération. »

EXPOSE

Par délibération en date du 6 février 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé les termes de la convention de délégation de service public relative à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine, confiée à la Société Publique Locale (SPL) *Le Voyage à Nantes (VàN)* jusqu'au 31 décembre 2020.

Par le renouvellement de ce contrat de délégation, Nantes Métropole a souhaité confirmer l'ambition de sa stratégie de développement touristique, en confortant la dynamique impulsée par le *Voyage à Nantes* depuis sa création en 2011 ; en effet, l'action conjuguée de la Métropole et de sa SPL a permis la reconnaissance de Nantes en tant que destination de tourisme urbain, à l'échelle nationale, européenne et internationale, tout en contribuant au développement économique du territoire. Ainsi, la saison estivale 2015 a généré 48,8 millions d'euros de retombées économiques pour le territoire.

La gestion du service délégué au *Voyage à Nantes* poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer Nantes comme destination touristique de niveau européen, en se positionnant et s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviée d'art et de culture, et plus largement de créativité et d'audace.
- Asseoir Nantes comme une destination recherchée de courts séjours urbains
- Conforter Nantes comme porte d'entrée du Grand Ouest et la positionner comme une étape incontournable sur le marché des séjours itinérants (Bretagne, Loire…)
- Augmenter la fréquentation touristique de la métropole par les clientèles françaises et européennes
- Accompagner le développement du tourisme d'affaire
- Favoriser la découverte de la métropole par la mise en valeur des principaux atouts de son territoire.

A cet égard, l'une des missions confiées au délégataire consiste en l'enrichissement de l'offre de la destination et sa mise en tourisme (Article 5.2 du contrat de DSP « Définition des missions »), que ce soit au travers de productions directes et/ou par l'accompagnement des acteurs publics et privés.

Le champ de l'événementiel relève de la démarche d'enrichissement de l'offre touristique et participe de l'attractivité de Nantes ; en ce sens, la coordination et participation à l'organisation d'événements d'ampleur internationale est ainsi directement liée aux missions de service public déléguées au Voyage à Nantes.

En 2016, la Métropole a l'opportunité d'accueillir de tels événements, favorisant à la fois le rayonnement économique et touristique et l'ancrage territorial de l'innovation :

- Nantes Makers Campus 2016

Fondée par les américains Dale Dougherty et Sherry Huss, la Maker Faire est le plus grand événement au monde à regrouper des ateliers, des présentations et des conférences autour des thèmes de la créativité, la fabrication et le mouvement « Do It Yourself » (Faites-le vous-même). Lors de cet événement, les adeptes des technologies, artisans, éducateurs, inventeurs, hobbyistes, ingénieurs, clubs de science, auteurs, artistes, étudiants et exposants commerciaux présentent et partagent leurs savoir-faire.

La Nantes Makers Campus 2016 se déroulera sous les Nefs du 08 au 10 Juin 2016. Le campement d'une douzaine d'artistes internationaux performant sur l'esplanade des Machines participera à en faire la plus importante Maker Faire d'Europe rayonnant à cette échelle.
A la croisée de la technologie de l'innovation et du monde artistique, l'événement propose une programmation qui allie engagement culturel et filières économiques du territoire, valorisant également les industries créatives au sein du Quartier de la Création.

- Les parades et exposition de la Grande Araignée

Afin d'assurer l'implication et l'appropriation de la Maker Faire par ses visiteurs, la Grande araignée paradera sur la piste de l'Eléphant, en accès gratuit les 08, 09 et 10 Juin 2016. La Grande Araignée sera ensuite exposée pendant 15 jours sous les Nefs, avant d'effectuer trois jours de parade supplémentaires, au cœur de l'été, les 22, 23 et 24 Juillet 2016, et de venir ainsi compléter l'offre artistique et culturelle du Voyage estival orchestré par la SPL *Le Voyage à Nantes*.

La Nantes Makers Campus et les sorties de la Grande Araignée répondent aux enjeux d'attractivité touristique et de développement économique de la Métropole, tant par la qualité de leur programmation que par leur rayonnement international. Aussi, compte tenu de l'implication du *Voyage à Nantes* dans chacun de ces événements, il est proposé d'en confier la coordination à la SPL qui pourra mettre son savoir-faire en matière d'ingénierie touristique, d'organisation d'événementiels et de communication au service des deux opérations sus-citées, enclines à amorcer la saison touristique estivale 2016.

La localisation de ces deux manifestations permet par ailleurs de contribuer à la mission d'animation du Parc des Chantiers confiée au Voyage à Nantes (article 5.3 du contrat de délégation).

A cet égard, il est proposé d'accorder au *Voyage à Nantes* une subvention exceptionnelle de 150 000 € nets de taxes, par avenant au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine :

- 100 000 € pour la Nantes Maker Campus
- 50 000 € pour les sorties et exposition de la Grande Araignée

M. Roussel : « Dans cette délibération, il est proposé que le Voyage à Nantes coordonne et participe à deux événements qui vont contribuer au rayonnement international de notre Métropole. En effet, ils sont à la croisée des politiques d'innovation, de la politique de développement économique, ou encore celle du tourisme :

1) Concernant la « Maker Faire », la présence des machines à cet événement le place au cœur de ce concept. Au cours de cet événement seront présents plus de 120 makers, ainsi qu'une douzaine d'artistes internationaux. Seront évidemment présentes d'autres machines qui seront montées durant ces trois jours. Des conférences et des expositions auront lieu. Étant à la croisée de la technologie, de l'innovation, du monde artistique, cet événement nous permet aussi de valoriser les filières culturelles et économiques, notamment au sein du quartier de la Création.

2) Le deuxième événement important concerne les parades de la Grande Araignée. Cette Grande Araignée est apparue pour la première fois en 2008 à Liverpool, qui était alors capitale européenne de la culture, mais qui a été également vue au Japon et en Chine. Nous nous inscrivons notamment dans ce qui s'est passé l'année dernière avec le Cheval Dragon. Je crois que l'on a pu voir, à travers cet événement, toute l'attractivité que cela pouvait représenter. En effet, on estime à près de 300 000 le nombre de personnes qui sont venues à Nantes pour voir cet événement l'année dernière.»

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Vous nous proposez de verser une subvention exceptionnelle de 150 000 euros à la SPL Voyage à Nantes, comme vous venez de le rappeler, Monsieur Roussel. Sans juger de la pertinence ou de l'utilité de ces deux manifestations, je note quand même que vous attribuez une nouvelle subvention exceptionnelle au Voyage à Nantes. Au final, les subventions exceptionnelles reviennent tous les ans, pour des projets différents, certes, mais mériteraient d'être intégrées à la contribution financière versée par la Métropole au VAN.

J'ajoute d'ailleurs que lors du Conseil métropolitain de décembre dernier, vous avez fait voter un avenant au contrat de DSP avec une révision à la baisse de notre contribution annuelle pour la période 2017-2020, en communiquant largement sur l'économie réalisée par la Métropole de 140 000 euros annuelle. Et dès cette diminution votée, vous proposez de rajouter 150 000 euros en 2016 pour le Voyage à Nantes. Cette pratique ne nous semble pas relever d'une gestion optimale, ni d'une anticipation suffisante des besoins et des attentes du VAN et des événements qui doivent rythmer la saison estivale.
Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Vous avez bien noté que la réduction de la participation de Nantes Métropole au Voyage à Nantes, à la DSP tourisme, est de 140 000 euros par an. Elle va donc s'étaler sur tout le mandat et représente ainsi beaucoup plus que cette subvention exceptionnelle de 150 000 euros.
Mais pour être complet, il faudrait évoquer tout le travail que nous avons fait avec l'ensemble des délégations de service public qui sont liées au tourisme, aux politiques d'attractivité. Parce qu'il faudrait à ce moment-là rajouter le travail que nous avons fait également sur les machines. Vous l'avez vu, nous avons délibéré également sur 350 000 euros de baisse qui aura également lieu chaque année.

Vous le verrez aussi dans la délibération suivante : nous avons fait ce même effort sur la délégation de service public du Château, avec cette fois près de 340 000 euros. Je crois que le travail que nous avons mené pour ajuster au mieux les subventions de Nantes Métropole, les participations de Nantes Métropole à toutes les structures qui participent au développement touristique, à l'attractivité de notre agglomération, a été fait très sérieusement. Je remercie l'ensemble des services qui ont été mobilisés sur ce sujet-là. Cette participation est donc dans une mesure acceptable par rapport à l'événement estival.

Vous l'avez vu, je l'ai dit : l'année dernière nous avons accueilli le Cheval Dragon. Les retombées économiques ont été particulièrement importantes. Je vous rappelle aussi que l'événement estival du Voyage à Nantes représente près de 50 millions d'euros de retombées économiques. Donc notre stratégie est de gérer au mieux nos structures bien entendu, mais aussi d'être offensifs quand il s'agit d'accueillir des manifestations qui vont drainer un maximum de visiteurs, de touristes, et qui bénéficient à l'économie de l'ensemble de l'agglomération nantaise. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 29 ABSTENTIONS

1 – Accepte de confier à la SPL *Le Voyage à Nantes* la coordination et la participation à la mise en œuvre des événements Nantes Maker Campus et les parades de la Grande Araignée, et de lui accorder, à ce titre, une subvention exceptionnelle de 150 000 € nets de taxes ;

2 – Approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public joint en annexe ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

Direction Générale à la Culture
Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

20 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SITE DU CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE, DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE ET DES CRYPTES DE LA CATHEDRALE – AVENANT N°3 - APPROBATION

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2013, la Ville de Nantes a approuvé le renouvellement de la gestion déléguée à la société publique locale *Le Voyage à Nantes* du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des Cryptes de la Cathédrale. Ainsi, la société publique locale se voit confier par contrat de délégation de service public (ci-après «le Contrat») l'exploitation et la gestion des sites sus-désignés pour une durée de 6 années du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Ce contrat a été modifié par les avenants n°1 et n°2, respectivement approuvés aux Conseils Municipaux des 30 janvier et 2 novembre 2015.

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire plusieurs équipements culturels, dont le Château des Ducs de Bretagne et le Musée d'histoire de Nantes. La Métropole s'est ainsi substituée à la Ville de Nantes dans l'exécution de la convention de délégation de service public confiée au Voyage à Nantes.

Au terme de la démarche d'optimisation menée conjointement par Nantes Métropole et la société publique locale et au vu de la bonne dynamique de fréquentation du site, il est décidé de réduire le montant contractuel de la participation financière forfaitaire de 343 000 € nets de taxe prévue pour l'exercice 2016, et de 383 000 € nets de taxe pour les exercices 2017 à 2019 par rapport aux montants précédemment définis. Le montant de la participation forfaitaire versée par Nantes Métropole est ainsi de 7 628 000 € pour l'année 2016.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2016 sur l'opération 3315 « château des ducs » chapitre 65.

Par ailleurs, à la date d'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public, la Ville de Nantes avait souscrit une assurance dommages aux biens garantissant tout son patrimoine et notamment le Château des Ducs de Bretagne et le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, avec une franchise de 300 000 €. Au 1er janvier 2016, la franchise du contrat souscrit par Nantes Métropole est de 100 000 €. Il convient donc de modifier en conséquence l'article relatif à l'assurance « dommages aux biens ».

Il vous est donc proposé de conclure un avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la modifier.

M. Roussel : « Comme je le disais lors de la précédente délibération, nous avons là aussi mené un travail pour ajuster au mieux la participation de la Métropole à la gestion de cet équipement. De même au regard de la bonne dynamique de fréquentation due là aussi à tout le travail fourni ces dernières années pour mieux promouvoir notre Métropole, il est proposé de réduire le montant de la participation financière forfaitaire de Nantes Métropole. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve l'avenant n°3, ci-annexé, à la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des Cryptes de la Cathédrale et autorise la réduction du montant contractuel de la participation financière forfaitaire pour l'exercice 2016 de 343 000 €, et de 383 000 € pour les exercices 2017 à 2019,

2– Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Allard présente le dossier suivant :

Direction Générale à la Culture
Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

21 – CENTRE D'INTERPRETATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE DE REZE – HORAIRES D'OUVERTURE – TARIFS – CHOIX DU NOM – ÉQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS – TARIFS – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération de son conseil communautaire du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2015, le Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine créé à l'initiative de la Ville de Rezé.

Cet équipement situé sur le site archéologique de Saint-Lupien, site portuaire antique, ouvrira en septembre 2016. Il sera dédié à la thématique archéologique et travaillera en étroite collaboration avec la mission archéologique de Nantes Métropole, agréée par l'État en août 2015, pour l'exécution des fouilles d'archéologie préventive. Ouvert à tous les publics, le centre d'interprétation permettra de manière générale de découvrir le site antique de Ratiatum, port de Loire, de faire comprendre et d'expérimenter grâce à une programmation culturelle, des animations pour tous les publics et des outils de médiation numérique, l'importance et le caractère unique de ce site pour l'histoire. L'équipement rendra compte également de l'actualité de la recherche archéologique du territoire métropolitain. L'équipement fera partie intégrante des parcours touristiques proposés dans l'agglomération dés la saison 2017.

Le projet regroupe les éléments suivants :

- un site archéologique ouvert de 20 000 m², correspondant à la zone portuaire de la ville antique de Ratiatum, partiellement mis en valeur.
- la chapelle Saint-Lupien dont le sous sol présente une coupe stratigraphique des occupations successives du site,
- le centre d'interprétation, bâtiment de 800m² regroupant un espace d'exposition permanent avec terrasse et belvédère, deux ateliers pédagogiques, un espace d'exposition temporaire ainsi que bureaux et espaces logistiques.

Cet équipement a pour objectif de :

- mettre en valeur le site portuaire antique, replacé dans le contexte global des premières agglomérations fondées sur le territoire métropolitain. L'exposition permanente propose une lecture de la ville antique, complétée par un parcours sur le site qui fera appel à la restitution 3d et à une valorisation progressive des vestiges in situ.
- faire apparaître le rôle de l'archéologie comme révélateur d'une histoire commune et quotidienne du territoire métropolitain. Le Centre d'interprétation s'appuiera sur l'actualité de la recherche archéologique à l'échelle métropolitaine. La programmation culturelle (expositions, visites, ateliers, conférences) permettra de faire écho aux découvertes et problématiques de recherches sur l'ensemble de la métropole, en lien avec l'extension de la compétence archéologique de la ville de Nantes à l'échelle métropolitaine.
- créer un lieu d'échange et d'expérimentations autour de la pratique de l'archéologie. Le Centre d'interprétation permettra par le biais de rencontres, d'outils de médiation et d'atelier adaptés à l'ensemble des publics de faire partager les méthodes de travail des archéologues. Cette approche expérimentale sera également présente dans le parcours permanent.

L'équipe projet actuellement en place est constituée de deux agents : la responsable de l'établissement et la médiatrice du patrimoine chargée des publics. Pour permettre l'ouverture, le recrutement de trois agents est actuellement en cours, et porte sur des agents chargés d'accueil, de médiation notamment numérique.

Par ailleurs, le fonctionnement de l'équipement s'appuie sur la mobilisation de médiateurs vacataires.

HORAIRES D'OUVERTURE et TARIFS

Au regard des publics visés et des pratiques des établissements culturels de l'agglomération, les horaires sont les suivants : une ouverture les week-end, une continuité d'ouverture pendant la semaine et une extension d'amplitude pendant la période estivale, et détaillés comme suit :

- de septembre à juin : du mercredi au dimanche de 14 heures à 18 heures
- en juillet et août : du mardi au dimanche de 13 heures à 19 heures,
- fermeture le lundi, les jours fériés, sauf le 14 juillet et le 15 août,
- fermeture annuelle du 1er janvier au 1er jour des vacances scolaires d'hiver de la zone académique de Nantes.

Il est à noter que pour certains événements culturels annuels (Nuit des musées, Journées Nationales de l'Archéologie, Journées européennes du Patrimoine, Journées de la Science...etc.) ainsi que pour les inaugurations d'exposition temporaires, l'amplitude d'ouverture sera augmentée.

Les tarifs, conformes à la délibération du conseil métropolitain du 10 avril 2015, sont similaires à ceux pratiqués par le Musée Jules Verne. Il est donc proposé un tarif d'accès individuel adulte de 3 € (1,50 € en tarif réduit), un pass annuel à 10 € (accès illimité pendant un an de date à date) et donnant entrée à tous les musées et le pass inter-musées à 20 €. Pour les groupes scolaires, la gratuité est accordée aux écoles métropolitaines. Les collégiens, lycéens et centres de loisirs métropolitains s'acquitteront d'un tarif de 26 € (droit d'entrée et médiation pour une 1/2 journée).

Afin de permettre l'appropriation par tous les publics de ce nouvel équipement, il est proposé la gratuité d'accès pendant le mois qui suit son ouverture.

Par conséquent, il vous est demandé d'approuver ces dispositions tarifaires, reprises en intégralité dans l'annexe de cette délibération, et de les appliquer un mois après la date d'ouverture officielle.

NOM DU CENTRE D'INTERPRETATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE DE REZE

Il convient d'attribuer un nom à ce nouvel équipement, sachant que celui-ci s'inscrit dans une complémentarité d'offres patrimoniales, culturelles et scientifiques à l'échelle de l'agglomération, mais également régionale et nationale. Il possède un caractère unique pour sa diffusion des connaissances issues de la recherche archéologique, son rôle d'expérimentation et de large ouverture vers tous les publics, son caractère innovant en proposant des outils numériques de médiation.
Pour ce faire, des ateliers créatifs, dans le cadre du plan d'action innovation interne de Nantes Métropole, ont été organisés. Ces propositions ont été examinées par le comité de pilotage. Le nom proposé est Le Chronographe .

Il vous est demandé d'approuver le nom de « Le Chronographe » pour cet équipement culturel.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS - TARIFS

Par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a reconnu plusieurs équipements culturels d'intérêt métropolitain.

Pour le Muséum et le Musée Jules Verne, il est nécessaire de se prononcer sur des ajustements de grilles tarifaires.

Les Musées et le Planétarium sont autorisés à vendre au public différents ouvrages et articles qui concernent leur établissement ou leurs expositions.
A ce titre, il vous est demandé d'autoriser le Musée Jules Verne à vendre le DVD « le Pays des fourrures » au prix de 16 € au musée ou à l'occasion de manifestations que le musée organise en dehors de ses locaux.
Il vous est également proposé d'autoriser le Muséum à vendre des stickers de fourmis, au prix unitaire de 2 € dans le cadre de l'exposition "Mille milliards de fourmis" et, à compter du 2 mail 2016, à vendre avec un rabais de 50 % sur le prix initial, le catalogue de l'exposition temporaire "Plumes de dinosaures!" (soit un prix de vente de 5€).

Par ailleurs, l'Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI) tiendra son 34ème congrès annuel à Nantes les 7, 8 et 9 juillet prochain. A cette occasion, il est proposé d'accorder la gratuité pour la visite du muséum aux congressistes de l'AMCSTI sur présentation du badge de congressiste.

M. Allard : « Mes chers collègues, cette délibération nous propose d'acter l'ouverture du Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine de Nantes Métropole. C'est un dossier emblématique. En effet, quelques mois après notre élection en décembre 2014, nous avons décidé de donner un nouvel élan à notre engagement métropolitain. Il s'agit de conforter le dynamisme économique de notre agglomération et de nous hisser au rang de Métropole européenne, tout en répondant à l'attente de proximité des habitants. Pour cela, nous avons décidé ensemble d'un pacte métropolitain et de nous doter de nouvelles compétences et de nouveaux équipements.

Le projet de CIAP qu'il nous est demandé d'acter aujourd'hui fait partie de cette ambition partagée. Avec notre engagement pour l'emploi, pour le développement économique, l'innovation, la transition numérique, comme nous l'avons vu ce matin, nous avons fait le choix de nous doter d'un outil exceptionnel de valorisation de notre patrimoine archéologique.
C'est Rezé qui avait pris l'initiative de construire cet outil pour faire connaître et valoriser le site archéologique bimillénaire où est né le port picton antique de Ratiatum. Il s'agissait aussi de donner un débouché pédagogique aux recherches des fouilles archéologiques engagées sur le site depuis plus de 10 ans.

Il est apparu évident que ce projet, porté initialement par la Ville de Rezé, devait prendre désormais toute sa dimension culturelle et attractive à l'échelle de notre Métropole. Le projet a donc sensiblement évolué et participera à l'attractivité culturelle et touristique de notre territoire.

Cet équipement, situé sur le site archéologique de Saint-Lupien, ouvrira donc ses portes bientôt, en septembre prochain. Il sera dédié à la thématique archéologique et travaillera en étroite collaboration avec la mission archéologique de Nantes Métropole agréée par l'État en août 2015 pour l'exécution des fouilles d'archéologie préventive. Ouvert à tous les publics, le Centre d'Interprétation aura pour objet de faire comprendre et d'expérimenter grâce à des animations et des outils de médiation numérique adaptés à tous les publics, l'importance et le caractère unique de ce site pour notre histoire ligérienne. L'équipement rendra compte également de l'actualité abondante de la recherche archéologique sur tout le territoire métropolitain. Il fera aussi partie intégrante des parcours touristiques proposés dans l'agglomération dès la saison 2017, en particulier Voyage à Nantes.
Il repose sur un site archéologique exceptionnel de près de 2 hectares correspondant à la zone portuaire gallo-romaine de la ville Pictum, qui sera mis en valeur par un aménagement paysager. Il intègre la chapelle de Saint-Lupien, édifice dont le sous-sol présente une coupe stratigraphique des occupations successives du site, et en particulier une nécropole surprenante.

L'équipement lui-même, le Centre d'Interprétation, est un bâtiment de 800 mètres carrés qui regroupe :
► un espace d'exposition permanente avec une grande terrasse.
► un belvédère situé à 16 mètres de hauteur.
► deux ateliers pédagogiques.
► un espace d'exposition temporaire.
► ainsi que des bureaux et des espaces logistiques.

À travers cet équipement d'exception, dessiné avec talent par les jeunes architectes de l'agence Berranger et Vincent, associés à Rémy Salles, paysagiste, et Arnaud Sompairac, scénographe, il s'agit de faire apparaître le rôle de l'archéologie comme révélateur d'une histoire commune et quotidienne de notre territoire.

L'objet CIAP a été érigé comme un signal, un symbole identitaire, avec une architecture remarquable de loin comme de près, sur un site qui fait partie de la centralité métropolitaine, face à l'île de Nantes. L'équipe projet actuellement en place est constituée de deux agents : la responsable de l'établissement, Madame Cécile de Collasson, et la médiatrice du patrimoine chargée des publics.

Enfin, il convient d'attribuer un nom à ce nouvel équipement. Pour faire ce choix, nous avons d'abord décidé de ne pas recourir à une agence en externe, ce qui représente toujours un coût non négligeable pour des résultats pas toujours probants. Nous avons donc décidé d'une démarche plus participative et citoyenne, et de faire appel à la créativité des agents et des futurs usagers de l'équipement. Ont été ainsi associés à cette démarche les agents de la direction du patrimoine et de l'archéologie (DPARC), des agents volontaires de Nantes Métropole issus d'horizons professionnels variés, en lien avec le service jeunesse de la ville de Rezé, des collégiens, des animateurs de la webradio de l'association ARPEJ.

Quatre propositions qui avaient émané de cette concertation ont été examinées :
►le Phare,
►Archéopark,
►le Chronoscope
►et le Chronographe.
C'est la dénomination le Chronographe qui a retenu l'attention du collectif de réflexion, en raison de la dimension de création et de mouvement que recouvre ce terme. Je vous propose donc de l'approuver, avec en baseline : *« expérimenter l'archéologie »*.»

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Nous voterons cette délibération. Mais vous me permettrez quand même de regretter que ce CIAP, ou plutôt devrais-je dire maintenant ce Chronographe, n'ait pas pu intégrer le dispositif départemental Grand patrimoine. Parce que le rayonnement du Chronographe, en tout cas du CIAP, ne s'arrête pas à la ville de Rezé. Nous en avions voté le transfert en décembre. Je pense également qu'il dépasse le seul rayonnement de la Métropole. Pour corroborer mes propos je reprends vos propos, Monsieur le Vice-Président : le CIAP *« a un caractère unique de notre histoire ligérienne ».* Je pense qu'il aurait été intelligent, encore une fois, de s'associer à ce beau dispositif du Département qu'est Grand patrimoine. Je suis un peu étonné de ne pas le voir mutualisé avec ce Grand patrimoine.

Vous qui êtes si attachés à la mutualisation et aux effets de synergie, cela aurait eu de la « tronche » de le voir associé au musée Dobrée, au château de Châteaubriant, à la Garenne-Lemot à Clisson, ou au château médiéval de Clisson. J'en suis d'autant plus étonné, à moins que ce soit compliqué de travailler avec l'exécutif du Conseil départemental, comme l'a laissé entendre tout à l'heure pour les transports Bertrand Affilé. »

M^me^ la Présidente : « Claudine Chevallereau. »

M^me^ Chevallereau : « Madame la Présidente, chers collègues, je veux d'abord souligner le grand intérêt scientifique autant que pédagogique de cet équipement qui nous a été présenté aujourd'hui par Gérard. Ce Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine va permettre de révéler un site archéologique exceptionnel, le port antique de Ratiatum, témoignage d'un riche passé antique, et bien sûr de diffuser les savoirs archéologiques, notamment auprès des plus jeunes, qu'ils soient écoliers, collégiens, ou même étudiants.

Par ailleurs, cet équipement métropolitain offrira aussi la possibilité de partager une histoire des territoires de l'ensemble de notre Métropole qui sont en perpétuelle construction et en perpétuelle mutation.
Cet équipement s'inscrit à ce titre pleinement dans notre volonté métropolitaine de porter une politique archéologique ambitieuse, instrument d'une connaissance fine du territoire, une connaissance largement partagée et diffusée.
Bien entendu, il sera un atout pour l'attractivité de notre Métropole, un véritable vecteur de développement touristique de celle-ci. Le CIAP est donc une opportunité pour mieux connaître notre territoire et ses nombreuses évolutions. Il permet de mieux comprendre les villes et les sociétés d'hier. Le CIAP nous révélera une partie de notre identité oubliée. J'ai hâte de visiter ce qui s'appellera désormais le Chronographe.

Madame la Présidente, chers collègues, il n'aura échappé à personne que cet équipement se trouve à Rezé. On trouve bien là l'esprit de notre pacte pour une Métropole attractive, solidaire et créative que nous avons voté en 2014 et qui symbolise ce nouveau cycle pour notre cité. Cela passe par des aménagements, des équipements et des institutions d'intérêt métropolitain sur notre territoire.

Car les équipements qui ont été transférés à Nantes Métropole sont plus qu'une décision symbolique. Ils traduisent notre volonté commune d'une Métropole solidaire, offrant un égal accès pour toutes et tous aux lieux de culture, de connaissance, de loisirs et de patrimoine, quelles que soient les villes où l'on réside. C'est pourquoi je me prononcerai bien sûr en faveur de ce projet de délibération. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Gérard Allard. »

M. Allard : « Je suis un petit peu étonné de l'intervention de Rodolphe Amailland. Il est bien placé, pour avoir été conseiller général, comme moi, dans une précédente mandature, pour savoir qu'il n'y a aucune difficulté de dialogue entre la Ville de Rezé et le Département.
Si la décision a été prise, c'est nous qui l'avons prise, à la Métropole. Tu en fais partie. Et nous avons discuté ensemble de ce pacte métropolitain. L'équipement du CIAP de Rezé a été logiquement intégré parmi les équipements d'intérêt d'agglomération dans le cadre de ce pacte métropolitain.
Bien sûr qu'il y avait une logique parce que sur Nantes on avait un service d'archéologie qui aujourd'hui fait partie des outils et des atouts de la Métropole. L'archéologie sur cette Métropole n'est pas seulement rezéenne : il y a de l'archéologie sur Nantes. L'histoire des Pictons, des Vénètes et des Namnètes, elle est là, elle est ici sur l'agglomération.

Notre Métropole a les moyens aujourd'hui de porter ce projet en termes de services mais aussi en termes d'accompagnement et d'attractivité de la Métropole. En effet, je l'ai dit tout à l'heure, cet équipement va rejoindre les outils et les atouts de Voyage à Nantes. Donc il y a quelque chose de cohérent, il y a un parcours sur l'agglomération qui va permettre de valoriser à la fois l'archéologie et à la fois cet équipement d'intérêt d'agglomération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve l'appellation « Le Chronographe » donnée au Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine situé sur le site archéologique de Saint-Lupien à Rezé,

2 – Approuve l'adoption des horaires d'ouverture du même établissement,

3 – Approuve la grille tarifaire ainsi que les conditions de gratuité ou de réduction (annexe1) du Centre d'Interprétation du patrimoine dénommé « Le Chronographe »,

4 – Approuve la gratuité d'accès dans le mois qui suit l'ouverture de l'établissement,

5 – Approuve les ajustements tarifaires du Musée Jules Verne et du Muséum,

6 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Nédélec présente les dossiers suivants :

Mission Égalité

22 – GENS DU VOYAGE – ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES ETE 2016 – DISPOSITIF MIS EN PLACE – APPROBATION

EXPOSE

Le département de Loire-Atlantique accueille des grands passages des gens du voyage - confessionnels ou familiaux - de 50 à 200 caravanes, essentiellement pendant la période estivale.

Ces grands groupes, dont la taille excède les capacités des aires d'accueil, doivent pouvoir être accueillis sur des sites qui ont vocation à n'être utilisés que pendant des durées brèves, de l'ordre de quelques jours à quelques semaines au maximum.

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage de la Loire-Atlantique 2010-2016, approuvé en novembre 2010, définit le dispositif d'accueil de ces grands passages sur son territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, le Préfet assure le rôle de coordonnateur en procédant chaque année à la programmation des stationnements en concertation avec les représentants des voyageurs, et les communes et intercommunalités concernées assurent l'accueil des groupes sur les terrains désignés.

Pour répondre à ce besoin de stationnement spécifique sur son territoire, deux terrains, d'une superficie de 3 à 4 hectares pour une période allant de mai à août 2016, doivent être mis à disposition de Nantes Métropole.

Pour cette saison 2016, deux terrains sont proposés, l'un par la commune de Bouguenais, situé sur propriété du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, et l'autre par la commune de Sainte-Luce-sur-Loire.

Concernant le terrain proposé par la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, les études de faisabilité sont en cours et comme pour toute nouvelle offre d'accueil, il sera présenté au Préfet en charge de la coordination du dispositif des grands passages, conformément à l'avis de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage.
Les modalités de mise à disposition de ces terrains sont fixées dans des conventions conclues entre les propriétaires respectifs et Nantes Métropole.

L'occupation temporaire de ces sites par les groupes de passage fait également l'objet d'une convention conclue entre le représentant du groupe, la commune et Nantes Métropole. Cette convention détermine notamment la durée du stationnement et la participation financière demandée aux occupants, à savoir :

- un droit de séjour fixé à 1,50 € par caravane et par jour de présence sur le terrain,

- une caution d'un montant de 300 €, pour l'ensemble du groupe, perçue dès le jour d'arrivée, lors de l'état des lieux avec le responsable du groupe de voyageurs et qui a pour finalité de sensibiliser les usagers au respect des aménagements et des équipements mis à leur disposition.

Ces tarifs sont identiques à ceux de 2015.

Pour la mise en œuvre et la gestion de cet accueil, Nantes Métropole s'appuie :

> ➢ sur les pôles de proximité, pour l'aménagement des terrains et la gestion technique des sites (ouverture et fermeture lors des arrivées et départs, gestion des déchets, remise en état à la fin du dispositif).
>
> ➢ sur deux prestataires extérieurs, dans le cadre de marchés publics, pour d'une part, la gestion du stationnement (vérification des autorisations de stationnements, signature des conventions d'occupation temporaires, perception des frais de séjours) et d'autre part, assurer la sécurisation du site du Grand Port.

M^me^ Nédélec : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération est une délibération que nous retrouvons chaque année pour l'accueil des grands passages estivaux. Cette année, la programmation de la préfecture prévoit six groupes pour l'été 2016. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Alix. »

M. Alix : « Madame la Présidente, en application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi Besson, un schéma départemental établi par les services de la Préfecture détermine les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de grands rassemblements traditionnels ou occasionnels, et définit les conditions dans lesquelles l'État intervient pour en assurer le bon déroulement.

Nantes Métropole, pour répondre à ce besoin spécifique, doit mettre à disposition chaque année, cela vient d'être dit, deux terrains répondant à des caractéristiques et capacités précises, de façon à assurer l'ensemble des démarches nécessaires à l'accueil des grands rassemblements, suivre les conditions de leur séjour puis établir le bilan d'occupation des terrains.

Tout cela relève de la bonne organisation administrative et théorique. La réalité que notre commune a subie et vécue en 2015 est bien différente. Deux terrains étaient proposés par la Métropole, l'un à Bouguenais, l'autre à Saint-Herblain. Ces terrains ont été jugés insalubres par les représentants des gens du voyage. Ils ne les ont pas validés et ont cherché ailleurs, c'est-à-dire à Sainte-Luce. Nous avons donc été mis devant le fait accompli et contraints, j'insiste sur ce mot, d'accueillir trois grands rassemblements pour un groupe représentant près de 500 caravanes en deux accueils simultanés, installé sur deux emplacements distincts, tant sur des terrains municipaux que sur des terrains privés.
Sainte-Luce, en 2015, a donc assuré à elle seule et sans aucune assistance la totalité du programme de la Métropole. Je rappelle que ces irruptions nous ont été de plus imposées sans information préalable, ce qui nous a procuré un grand doute, tant sur la mise en œuvre du schéma départemental que sur la programmation et l'aménagement par la Métropole de ces terrains d'accueil annuel.
Notre ville est l'une des plus petites de l'agglomération nantaise. Ses capacités foncières sont donc des plus limitées, mais nous avons accueilli. Nous estimons donc avoir rempli très largement notre mission et nous pourrions en rester là, estimant que le relais doit être maintenant passé aux autres communes de la Métropole. Nous ne voulons plus toutefois subir les désagréments de l'an passé, et pour aider la Métropole nous acceptons de renouveler notre accueil en 2016, mais pour un seul et unique emplacement, avec le soutien de Nantes Métropole cette fois-ci.

Je précise cependant que cet accueil ne sera pas et ne peut être pérenne. Il ne se renouvellera donc pas chaque année. L'accueil des grands rassemblements est une obligation, nous en acceptons volontiers les contraintes. L'agglomération nantaise comprend, ne l'oublions pas, 24 communes : à chacune d'assurer à tour de rôle cette mission. En 2016, Sainte-Luce l'aura assurée deux années de suite.
Ayant appris comme tout le monde à l'école primaire, et ne l'ayant pas oublié, que 24 divisé par 2 cela fait 12, je souhaite donc très vivement que nous ne soyons pas dans l'obligation d'assurer à nouveau l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage avant 2028. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Hélène Nédélec. »

M^me^ Nédélec : « Monsieur Alix, je vais reprendre quelques éléments avec vous. Sur l'accueil 2015, vous n'avez pas assuré le dispositif grand passage puisqu'il a été assuré entre autres sur le terrain du Grand Port à Bouguenais. Les groupes qui ont stationné à Sainte-Luce ne s'étaient pas inscrits dans le dispositif grand passage auprès de la Préfecture. Il s'agissait bien d'occupation illicite et pas du tout du dispositif grand passage. On avait déjà eu l'occasion d'en parler lors du bilan. Ce n'était vraiment pas le dispositif grand passage.

Après, sur le fait que toutes les communes doivent prendre leur place dans cet accueil, bien sûr que c'est une question qui est posée à tous. Nous sommes en année de réécriture du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, donc la question sera reposée s'il faut vraiment deux terrains ou pas. La problématique est celle du respect et de l'inscription dans le dispositif auprès de la Préfecture. Par contre, par rapport à ces questions-là, aujourd'hui on ne peut pas y répondre dans le cadre des grands passages. »

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé »

M. Affilé : « Monsieur Alix, quand vous dites que Sainte-Luce a fourni l'effort l'année dernière quasiment à elle seule, je dois vous dire que c'est parfaitement faux puisque Saint-Herblain connaît maintenant, depuis l'année dernière, un nombre de caravanes qui stationnent de façon illégale et permanente de l'ordre de 300. Je veux bien que l'on me dise qu'une commune particulièrement a porté l'effort, mais en réalité, faute des forces de l'ordre, pour les raisons que l'on a évoquées en partie bien sûr ce matin plus l'état d'urgence, le Préfet n'est pas en mesure de faire exécuter les arrêtés d'exclusion qu'il a pourtant pris. Donc nous partageons et nous endossons depuis maintenant assez longtemps.
Moi aussi, j'aime bien l'arithmétique, je pense qu'en faisant le décompte des mois concernés, en divisant par deux puisqu'il y a deux mois pendant l'été, on a dû remplir à peu près nos obligations pour le mandat. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve le dispositif d'accueil des grands passages de gens du voyage de l'été 2016 sur l'agglomération nantaise, tel qu'exposé,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mission Solidarité et Coopération Internationales

23 – COOPERATION ENTRE DSCHANG ET NANTES METROPOLE DANS LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE – CONVENTIONS - APPROBATION

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée avec la Commune de Dschang au Cameroun, Nantes Métropole soutient la commune dans sa démarche de fournir de manière pérenne à ses habitants des services urbains de qualité.
La création et l'essor depuis 2011 de l'Agence Municipale de l'Eau et de l'Energie (AMEE) de Dschang, fruit de cette coopération, illustre le chemin parcouru et la volonté de Dschang d'initier un développement local durable sur son territoire.

Toutes deux engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique, Dschang et Nantes Métropole ont élaboré avec le soutien de l'ONG « Electriciens Sans Frontières » (ESF) un programme d'extension du parc de micro-centrales hydroélectriques gérées par l'AMEE, évalué à 627 836 €.

Elles ont déposé auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) un dossier de cofinancement à hauteur de 405 000 € sur trois ans, qui a été validé.

Ce programme est disponible auprès de la Mission Solidarités et Coopération Internationales. Il se décompose en :

- réalisation de la microcentrale sur la rivière Lefock, proche de la gare routière,
- réalisation de la microcentrale de Ligang,
- étude de trois autres projets de microcentrales,
- accompagnement à la maîtrise d'ouvrage de la commune de Dschang sur le plan technique par Electriciens sans Frontières, et sur le plan de la gestion pérenne du service par Nantes Métropole,
- déploiement accru des réseaux de ces centrales en fonction des moyens disponibles.

Pour mener à bien cette coopération, il est proposé de signer :

- une convention avec l'AFD pour l'attribution à Nantes Métropole de la subvention de 405 000 € relative à ce programme (annexe 1) ,
- une convention 2016-2018 avec la Commune de Dschang portant acte de la rétrocession par Nantes Métropole de la subvention de l'AFD (annexe 2). Cette convention spécifique est demandée par l'AFD pour définir les conditions et modalités selon lesquelles Nantes Métropole s'engage à subventionner la Commune de Dschang pour la réalisation du programme.
- une convention de programme avec la Commune de Dschang et ESF (annexe 3) afin de définir les modalités d'exécution de ce programme par les trois partenaires. Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.

La contribution nette de Nantes Métropole s'élève à 30 000 € répartis sur 2016, 2017 et 2018, auxquels s'ajoutent 20 400 € de valorisation du temps de travail des personnels métropolitains. Pour 2016, cette contribution nette est prévue au budget à hauteur de 10 000 €.

Les crédits, tant en dépenses qu'en recettes, sont prévus au budget 2016, opération 2935 « coopération décentralisée ».

M^me^ Nédélec : « Madame la Présidente, chers collègues, avant de présenter la délibération, je voudrais donner quelques éléments de contexte : la commune de Dschang compte environ 220 000 habitants. Aujourd'hui à peine 50 % de la population a accès à l'électricité, avec une production qui est essentiellement hydraulique et quelques centrales thermiques sur l'ensemble du Cameroun. Mais le déficit de production est chronique, avec des coupures d'électricité fréquentes et longues qui impliquent beaucoup de recours à des groupes électrogènes.

La coopération décentralisée de Nantes Métropole est axée sur la mise en place de services publics durables et de qualité dans les territoires du Sud. Il s'agit bien ici de permettre à la commune de Dschang de développer un service public local pérenne de production et de distribution d'énergie.

C'est le premier projet dans le cadre de la coopération décentralisée qui porte sur l'énergie. Je trouve qu'il y a une cohérence avec le débat que nous avons eu ce matin sur la transition énergétique.
Je voudrais souligner aussi l'effet levier de l'apport de la Métropole puisque, avec 10 000 euros par an pendant trois ans, nous arrivons à monter un programme de 627 836 euros dont 405 000 euros de l'AFD (Agence Française de Développement) d'où l'intérêt de ce montage.
Pour 2016, 145 000 euros sont versés à la commune de Dschang, dont 135 000 euros provenant de l'Agence Française de Développement et 10 000 de Nantes Métropole. Le complément du budget est l'apport de la commune de Dschang et l'apport d'Électriciens Sans Frontières qui contribue à hauteur de 110 000 euros. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues. Je voulais m'arrêter un instant, Marie-Hélène Nédélec l'a souligné, sur le fait que l'engagement de Nantes Métropole sur le climat et la transition énergétique ne s'arrête pas à ses propres frontières. On le voit ici et c'est bien illustré par cette délibération. Lors de la COP 21, on a dit et répété (on l'a redit ce matin) que les collectivités étaient actrices du changement et de la concrétisation de la transition énergétique. C'est ce que nous souhaitons également accentuer à travers le grand débat de la transition énergétique.

Mais avons également une autre responsabilité qui consiste, à travers nos coopérations décentralisées, à faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur ces autres territoires et à en faire profiter les collectivités territoriales dans les pays du Sud. Ce, pour ne pas subir les mêmes errements de développement que l'on a pu vivre ici et les aider à se développer différemment.
Marie-Hélène Nédélec l'a souligné, il s'agit de la première coopération décentralisée sur l'énergie. Là aussi, notre territoire se démarque, j'ai envie de dire, grâce à la mobilisation citoyenne. Nous sommes une des seules collectivités à avoir la chance de compter sur des associations telles Bolivia Inti ou Guinée 44 qui ont des programmes concrets et qui font en sorte, grâce à des fours solaires, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les pays du Sud.

D'ailleurs, Climate Chance, le sommet international sur le climat, en profitera fin septembre à Nantes pour lancer une coalition sur la coopération décentralisée, et une dynamique d'acteurs puisque là aussi on a des marges de progression. Les acteurs sont prêts à se retrousser les manches. »

M^me^ la Présidente : « Merci. D'autres demandes d'interventions ? Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, nous ne pouvons qu'approuver cette délibération que nous trouvons tout à fait intéressante, excellente. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable pour l'Afrique, sachant que 650 millions d'africains (soit trois africains sur quatre) n'ont pas accès à l'électricité. L'électricité génère aussi beaucoup d'autres choses dans la vie quotidienne, d'où l'importance de cette démarche.
Je rappelle que Jean-Louis Borloo a créé la Fondation pour l'énergie pour l'Afrique, ce qui est dans la logique de notre pensée politique. Nous approuvons donc cette délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve le programme de coopération à mener avec la Commune de Dschang et l'ONG « Electriciens Sans Frontières » (ESF),

2 - Approuve les conventions ci-jointes à conclure avec :
- l'Agence Française de Développement (AFD)
- la Commune de Dschang
- la Commune de Dschang et Electriciens Sans Frontières (ESF) ,

3 - Approuve le versement de la subvention de Nantes Métropole à la commune de Dschang au titre de l'année 2016, soit 145 000 € dont 135 000 € provenant de la subvention de l'Agence Française de Développement,

4 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les conventions.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction des Finances

24 - DECISION MODIFICATIVE N°1 2016 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DELEGATIONS DU CONSEIL : AJUSTEMENT

EXPOSE

I <u>Décision modificative n°1</u> :

La Décision modificative n°1 répond à une nécessité d'ajustements budgétaires et comptables postérieurs au vote du budget primitif 2016.

Pour le budget principal, ces ajustements représentent en fonctionnement, l'inscription du dispositif de coopération décentralisée avec la ville de Dschang en partenariat avec l'agence française de développement pour 0,13M€ en dépenses et en recettes, et des annulations de titres de 2014 et 2015, à réémettre aux formes requises en 2016, pour 1,1M€ en dépenses et en recettes.

Pour la section d'investissement, en crédits de paiements 2016, il s'agit du traitement de la caducité des opérations pour -1,7M€ en dépenses, conformément au règlement financier, et d'ajustements de crédits de paiements pour +0,6M€ en dépenses et -0,4M€ en recettes.

L'état des AP/CP présenté en annexe intègre des ouvertures ou ajustements d'autorisations de programmes pour un montant total de 9,1M€. Il s'agit essentiellement des crédits liés au projet de construction d'un bâtiment universitaire regroupant les 3 UFR Santé et la présidence de l'université Bretagne Loire pour 13M€, à l'aménagement du cœur de ville de Mauves sur Loire pour 2M€, de la place du pays basque pour 1,4M€ et de la route de Brimberne à Sautron pour 1,2M€, les programmes de mise en œuvre des lignes Chronobus C9 et C20, et le prolongement de la ligne C3 pour 1,7M€, compensés en partie par la constatation de la caducité des crédits de paiements devenus sans objet à hauteur de -9,5M€.

Pour les budgets annexes, il s'agit essentiellement de la constatation de la caducité d'opérations d'investissement, conformément au règlement financier pour globalement -1M€, et un ajustement des crédits de paiement pour +1,6M€ en dépense et +0,6M€ en recettes.

Les modifications en section de fonctionnement impactent seulement le budget annexe des déchets.
En recettes, il est prévu :
- l'inscription de la reprise de provision constatée en 2013 d'un montant de 0,35M€ pour un contentieux sur un marché de collecte des déchets auprès de Véolia (suspension de paiement pour service non fait). Cette provision est devenue sans objet.
- l'indemnisation versée par Véolia de 0,2M€ suite au protocole pour mettre fin au contentieux.
- des pénalités sur marchés perçues auprès de la société Ouest industrie

En dépenses, sont inscrits une remise gracieuse partielle accordée à la société Ouest industrie et une créance irrécouvrable pour un total de 0,3M€.

II <u>Délégations du conseil - ajustement</u> :

Afin de faciliter l'avancement de certains dossiers, il convient de compléter la délégation accordée par délibération N°2014-11 du 16 avril 2014 en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales. Ainsi il est proposé que le conseil délègue à Mme la Présidente, l'approbation de tous avenants aux conventions, y compris aux conventions de subventions aux tiers, quelle que soit l'assemblée ou l'autorité qui les a approuvées, dès lors qu'ils sont sans effet financier direct ou indirect à la charge de Nantes Métropole.

A l'instar des autres décisions prises sur délégation du conseil, il sera rendu compte des décisions prises à l'occasion de chaque réunion du conseil métropolitain.

M. Bolo : «Concernant l'ajustement des délégations du Conseil, il s'agit généralement de transferts de droits et de conventions d'un organisme à l'autre ou de changement de structure juridique. C'est vrai que cela allégerait à la fois nos Conseils et le travail des services, que de pouvoir vous en confier la délégation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, n'étant pas dans votre exécutif et s'agissant de questions de budget, notre groupe s'abstiendra. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS

1) Approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du budget principal jointe à la délibération.

2) Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget principal selon l'état joint en annexe.

3) Approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau jointe à la délibération.

4) Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe de l'eau selon l'état joint en annexe.

5) Approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du budget annexe d'assainissement jointe à la délibération.

6) Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe d'assainissement joint en annexe.

7) Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe des locaux industriels et commerciaux selon l'état joint en annexe.

8) Approuve par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe élimination et traitement des déchets jointe à la présente délibération.

9) Autorise la reprise de la provision de 350 000 € sur le budget annexe élimination et traitement des déchets. Cette provision, constituée en 2013, suite à un contentieux pour service non fait de collecte de déchets, est devenue sans objet.

10) Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe élimination et traitement des déchets selon l'état joint en annexe.

11) Approuve par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe stationnement jointe à la présente délibération.

12) Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget annexe stationnement selon l'état joint en annexe.

13) Délègue à Madame la Présidente, l'approbation de tous avenants aux conventions y compris aux conventions de subventions aux tiers, quelle que soit l'assemblée ou l'autorité qui les a approuvées, dès lors qu'ils sont sans effet financier direct ou indirect à la charge de Nantes Métropole.

14) Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Contrôle de gestion

25 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Les subventions présentées ci-après s'inscrivent dans le cadre du Schéma de développement universitaire métropolitain « Campus Nantes », qui constitue depuis 2014 le cadre d'intervention de Nantes Métropole en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Soutien à la recherche :

A la faveur d'un appel à projet international lancé en 2013 en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales, des chercheurs ont manifesté leur intérêt en proposant des projets « de rupture », projets dont les ambitions et les potentialités visent à relever un ou plusieurs défis scientifiques ou technologiques et permettant d'afficher une ambition stratégique à moyen ou long terme. Cette initiative vise à conforter l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire, et se traduit par un soutien financier des projets jugés les plus prometteurs.

En 2015 , 3 projets portés par **l'Université de Nantes** ont déjà été retenus. Nantes Métropole s'est engagée à les soutenir sur 5 ans. En application des termes des conventions, il convient d'approuver les montants à verser au titre de 2016, répartis comme suit par projet :
- **64 693 €** pour le projet porté par Julie GAVARD
- **40 000 €** pour le projet porté par Pierre Antoine GOURRAUD
- **30 000 €** pour le projet porté par Carolina ISIEGAS GERMAN

Il vous est proposé d'approuver également le soutien à un 4ème projet, porté par Gwenaëlle PROUTIERE-MAULION, qui sera subventionné à hauteur de 75 000 € sur 2 ans dont **30 000 €** pour l'année 2016, à verser à l'**Université de Nantes** (cf convention en annexe 1).

Soutien aux manifestations scientifiques :

Dans le cadre de la convention Campus Nantes, conclue avec l'Université de Nantes, Nantes Métropole apporte son soutien à différentes manifestations scientifiques.

Ainsi, les Rencontres scientifiques internationales sur l'automédication se dérouleront du 11 au 13 mai 2016 à l'UFR pharmacie. Portée par l'UFR de sociologie, cette manifestation sur le thème des usages de l'auto-soin et de la logique de distribution, réunira 250 participants dont une vingtaine d'étrangers. Elle s'inscrit dans le programme de recherche de l'agence nationale de la recherche (ANR) et le laboratoire de géographie ESO. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **3 000 €** à **l'Université de Nantes** (cf convention en annexe 2).

La conférence OCEANEXT, portée par l'Institut d'Economie et de Management de Nantes-IAE se déroulera du 8 au 10 juin 2016 à la Cité internationale des congrès de Nantes. Cette conférence de clôture du programme COLSEMAR sur les risques environnementaux et anthropiques, activités maritimes et littorales, réunira 250 participants dont 20% d'étrangers et portera sur l'exploitation durable des services écosystémiques de la gouvernance des espaces littoraux et marins. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **5 000 €** à **l'Université de Nantes** (cf convention en annexe 3).

Le Colloque international ATLANTYS se déroulera du 8 au 10 juin 2016 à l'Université de Nantes. Portée par l'UFR Lettres et langages, cette manifestation sur le thème des mythes relatifs à la fin du monde, réunira 150 participants dont une vingtaine étrangers. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **1 000 €** à **l'Université de Nantes** (cf convention en annexe 4).

Le Colloque Multi Responsive Photochromes s'est déroulé du 25 au 28 avril 2016 à la Cité internationale des congrès de Nantes. Portée par l'UFR sciences et techniques, cette manifestation sur le thème des systèmes photochromes dans les domaines de l'optique, électrique et mécanique, réunira une centaine de participants dont 65% étrangers. Elle s'inscrit dans la clôture du programme européen ERC-Starting Grant. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **2 000 €** à **l'Université de Nantes** (cf convention en annexe 5).

Le colloque international Discrete Geometry for Computer Imagery - DGCI 2016 s'est déroulé du 18 au 20 avril 2016 à la Cité internationale des congrès de Nantes. Portée par l'IRCCyN, cette manifestation internationale sur le thème des problèmes de la géométrie, topologie et tomographie, réunira une centaine de participants dont 50% étrangers. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **2 000 €** à **l'Université de Nantes** (cf convention en annexe 6).

La Conference on the study of the earth's deep interior - SEDI se déroulera du 24 au 29 juillet 2016 à la Cité internationale des congrès de Nantes. Portée par le laboratoire de planétologie, cette manifestation internationale sur l'intérieur profond de la Terre et des planètes, réunira 150 participants dont 73 % étrangers. Le SEDI est une association transverse faisant partie de l'Union internationale de Géodésie et Géophysique. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **7 500 €** à **l'Université de Nantes** (cf convention en annexe 7).

Par ailleurs, Biopolymers International Conference, organisé par l'INRA a eu lieu du 14 au 16 décembre 2015 à la Cité internationale des congrès de Nantes. Ce colloque portait sur la sensibilisation de l'utilisation des biopolymères. 100 chercheurs dont 12 étrangers ont débattu sur le développement de l'aspect transversal des actions de recherche dans le domaine des matériaux biopolymères innovants (matériaux, chimie, bois, biomédical, alimentaire, chimie du végétal). Cet événement valorise l'image des Instituts de recherche du territoire qui œuvrent sur cette thématique. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **3 000 €** en faveur de **l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)** (cf convention en annexe 8).

L'IFSTTAR organise le Congrès européen EUROFUGE du 1er au 3 juin 2016 dans ses locaux à Bouguenais. Il s'agit d'un congrès d'envergure internationale qui porte sur la modélisation physique en géotechnique. Une soixantaine de participants dont 70 % d'étrangers est attendue, Les thèmes de recherche dispensés à l'IFSTTAR concernent les chaussées, la géotechnique, les matériaux, les ouvrages d'art et l'acoustique. L'IFSTTAR travaille sur des politiques publiques telles que la mobilité, le transport et contribue à faire évoluer certaines pratiques des collectivités en charge de ces compétences. Cet événement valorise la recherche dans le domaine de la science des technologies des transports et de l'environnement. Il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **3 000 €** en faveur de **l'IFSTTAR** (cf convention en annexe 9).

L'Ecole des Mines de Nantes organise dans ses locaux du 6 au 8 juin 2016 le colloque VEROLOG. Il s'agit d'une conférence annuelle internationale qui portera sur l'intersection entre les sciences du numérique et la logistique dans le domaine des systèmes de transport. 150 entreprises, chercheurs et étudiants dont 80 % étrangers sont attendus. Cet événement valorise une thématique au cœur des problématiques de croissance durable des pays industrialisés. Il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **1 500 €** en faveur de **l'Ecole des Mines de Nantes** (cf convention en annexe 10).

EMPLOI / INNOVATION SOCIALE

Le Conseil métropolitain du 15 décembre 2015 a accordé à la **Mission locale** une subvention de 588 500 € à titre d'acompte sur la subvention 2016, dans l'attente de la finalisation de son plan d'actions annuel. Celui-ci étant abouti, il convient donc de voter le solde de la subvention de fonctionnement à verser, soit la somme de **588 500 €** (cf avenant joint en annexe 11).

SPORT DE HAUT NIVEAU

Dans le cadre de la politique publique d'excellence sportive, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de **9 650 €** au **Nantes Rezé Basket (NRB)** soldant l'aide affectée à la Coupe d'Europe de basket féminin, et ainsi d'approuver l'avenant à la convention de partenariat conclue pour la saison 2015-2016. Cette équipe féminine est dorénavant éliminée de cette compétition européenne (phase 1/8è) (cf avenant joint en annexe 12).

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

Pour la subvention attribuée à la Mission Locale : M. Pascal BOLO, M. Dominique DUCLOS, Mme Marie-Cécile GESSANT, M. Jacques GILLAIZEAU, Mme Anne-Sophie GUERRA, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Pascal PRAS et M. François VOUZELLAUD NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. Approuve les attributions de subventions proposées dans l'exposé.

2. Approuve les conventions et l'avenant correspondants ci-joints.
- Université de Nantes : 7 conventions
- INRA : 1 convention
- IFSTTAR : 1 convention
- Ecole des mines : 1 convention
- Mission Locale : 1 avenant
- NRB : 1 avenant

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions et avenants.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction des services de déplacements

26 – RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE – EVOLUTION DE L'OFFRE LIGNES REGULIERES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2016 ET DES TARIFS AU 1ER JUILLET 2016 - APPROBATION

EXPOSE

Au cours des dernières années et particulièrement des années 2012 et 2013, l'offre de transports collectifs a fortement augmenté suite à la mise en service de l'ensemble des lignes Chronobus et aux adaptations du réseau qui les ont accompagnées.
Par ailleurs, une nouvelle tarification solidaire est applicable depuis le 1er janvier 2016 et, après quelques mois, le nombre de bénéficiaires s'établit à plus de 35 000 bénéficiaires, en hausse continue, dépassant d'ores et déjà le nombre de bénéficiaires du précédent dispositif et le rythme initialement estimé de progression des inscriptions.
Alors que la hausse de la fréquentation se poursuit et compte tenu du fait que les recettes couvrent en moyenne 38,5 % des dépenses de fonctionnement et 30 % des dépenses cumulées investissement et fonctionnement, la nécessité de stabilisation du déficit d'exploitation du réseau reste essentielle afin de pouvoir dans les années à venir :

- réaliser les investissements de maintenance et de renouvellement des infrastructures et des matériels roulants, nécessaires au bon fonctionnement du réseau et qui sont en progression forte par rapport aux précédentes décennies ;
- accompagner le développement urbain de notre territoire par des adaptations de l'offre de transport,
- poursuivre le développement des lignes Chronobus (C20, C9, prolongement C3).

Les modifications d'offre proposées par cette délibération s'inscrivent dans un double contexte :

- maintien d'un haut niveau d'offre tout en l'adaptant à la fréquentation du réseau ;
- maîtrise de la contribution financière forfaitaire versée par Nantes Métropole à la SEMITAN dans le cadre du contrat de délégation de service public (96,5 M€ en 2015).

Les modifications tarifaires proposées au 1er juillet 2016 s'inscrivent dans les objectifs précédents, mais la volonté de maîtriser la croissance des tarifs pour les usagers, dans un contexte d'inflation réduite, nous conduit à proposer de limiter la hausse moyenne des tarifs à +1,52 %.

1 – LES EVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RÉSEAU

Depuis la mise en service des 7 lignes chronobus, le réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise connaît chaque année des hausses de fréquentation qui nécessitent des adaptations de l'offre de service pour permettre d'absorber les charges constatées sur diverses lignes du réseau.
En 2015, l'évolution de la fréquentation est de + 1,7 % par rapport à 2014, pour atteindre 132,6 millions de voyages sur l'année.

Il est donc proposé pour la rentrée de septembre 2016 de prévoir des ajustements d'offre pour permettre de répondre à cette hausse de la fréquentation mais également de mettre en œuvre des améliorations de desserte sur les communes de Bouaye, de Bouguenais, de Couëron et de St Herblain.

Les évolutions d'offre envisagées pour septembre 2016 sont détaillées ci-après :

- **MODIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA LIGNE 88 SUR LA COMMUNE DE BOUAYE: + 14 100 KM/AN**

  Simplification de l'itinéraire de la ligne 88 sur sa branche « Lycée de Bouaye – ZAC des Côteaux », amélioration des fréquences et desserte du Lycée Brottier, de la ZAC des Ormeaux et de la ZAC des Côteaux. Les arrêts desservant actuellement la ZAC des Côteaux et le Lycée de Bouaye seront déplacés sur le nouvel itinéraire.

- **CREATION D'UNE LIGNE 48 POUR LA DESSERTE DE L'IRT ET DE L'AEROPORT : + 127 500 KM/AN**

  Cette ligne aura pour mission d'assurer la liaison entre l'IRT, l'aéroport Nantes Atlantique et Neustrie (correspondance avec la Ligne de tramway 3) :
  – du lundi au vendredi en heures de pointe, la ligne desservira la totalité de l'itinéraire entre Neustrie et l'IRT ;
  – durant les week end et en heures creuses du lundi au vendredi, la ligne fonctionnera sur l'itinéraire Neustrie – Aéroport.

  La fréquence de la ligne sera la suivante :
  – 20 mn du lundi au samedi sur une amplitude de 5H45 à 23H15 ;
  – 30 mn le dimanche et les jours féries.

  L'itinéraire de la navette aéroport sera modifié avec la suppression du passage par Neustrie et un trajet direct vers le centre-ville.

- **ADAPTATION DU SERVICE DE NUIT SUR COUERON ET SAINT-HERBLAIN : - 10 200 KM/AN**

  La desserte de nuit sur les communes de Couëron et St Herblain est actuellement assurée par la ligne 71 avec un itinéraire identique au service de journée.

  Adaptation de la ligne pour porter le terminus à « François Mitterrand » côté Saint-Herblain et à « Couëron Océan » côté Couëron.

- **AMÉLIORATION DE LA LIGNE 75 : + 25 100 KM/AN**

  La ligne 75 qui dessert Carquefou vers les Facultés connaît des surcharges en heure de pointe.
  Il est proposé de passer sa fréquence en heure de pointe en jour de semaine, de 20 mn actuellement à 15 mn, afin de :
  – répondre aux besoins en termes de fréquentation,
  – améliorer la prise en compte des contraintes imposées par les différents générateurs de trafic desservis par l'itinéraire ;
  – prendre en compte le développement de la ZAC Erdre-Porterie.

- **OPTIMISATION DE LA LIGNE 26 : - 45 000 KM/AN**

Afin d'éviter la redondance des dessertes sur le secteur de l'hippodrome (lignes 26, 86 et 20), mais également pour permettre d'améliorer la desserte du campus et rendre le tracé plus lisible, il est proposé de modifier l'itinéraire de la ligne 26 afin d'emprunter un tracé plus direct entre Recteur Schmitt et Petit Port.

- **MISE EN ADÉQUATION DES FRÉQUENCES AVEC LES BESOINS SUR LES LIGNES CHRONOBUS LE DIMANCHE ET JOURS FERIES : -53 100KM/AN**

- Passage de 20 mn à 25 mn sur les lignes C1, C2, C3, C5 et C6,
- Passage de 20 à 30 mn sur la ligne C7,
- Maintien à 30 mn sur la ligne C4

- **REFONTE DU CALENDRIER COMMERCIAL TAN**

Le calendrier commercial actuel, qui fixe le niveau de service selon les périodes de l'année, est caractérisé par :

- une construction « scolaire » avec des périodes hors vacances scolaires et des périodes de vacances scolaires pas toujours adaptée à la demande ;

- des périodes identiques tout au long de l'année (rose notamment) mais avec des situations disparates en termes de demande de transport ou de flux de circulation entre l'automne et le printemps d'où des temps de parcours un peu trop courts en hiver et un peu trop longs au printemps ;

- un manque d'offre début juillet et dans la période précédant Noël,

- une offre supérieure au besoin réel entre Noël et le Nouvel An.

- un mois de mai où la fréquentation du réseau s'apparente plus à celle des petites vacances (jours jaunes) du fait des ponts.

Dans le but d'adapter le niveau d'offre à la réalité de l'usage du réseau, il est proposé :

1 – de créer un nouveau type de jour (vert) qui serait :

- un intermédiaire entre les jours jaunes (vacances) et les jours roses (semaines) actuels,

- plus adapté à la fréquentation constatée au printemps et au début de l'été,

2 – de ne plus utiliser le même type de jour pour toutes les périodes de vacances scolaires (jours jaunes actuels) ou les périodes hors vacances scolaires (jours roses actuels) mais d'adapter le type de jour en fonction des besoins tout au long de l'année :

- jour bleu : équivalent des jours rose actuels,

- jour vert : intermédiaire entre les jours jaunes et les jours roses actuels,

- jour violet : niveau de service inférieur au jour jaune actuel pour les périodes les moins fréquentées

3 – de ne plus utiliser le même type de jour pour tous les samedis (jour vert actuel) mais adapter le type de jour en fonction des besoins tout au long de l'année :

- jour jaune pour les samedis fréquentés (niveau de service équivalant au jour vert actuel),
- jour violet pour les samedis peu fréquentés (niveau de service inférieur au jour vert actuel).

4 – de supprimer les jours spécifiques dédiés à l'été et placer le niveau de service de l'été au même niveau que celui des samedis fréquentés (jours jaunes),

5 – de conserver un niveau de service équivalent à l'actuel pour les dimanches et jours fériés : jour blanc.

Ces dispositions traduites dans le projet de calendrier ci-après, feront l'objet d'évaluations et d'éventuelles adaptations en fonction des besoins identifiés.

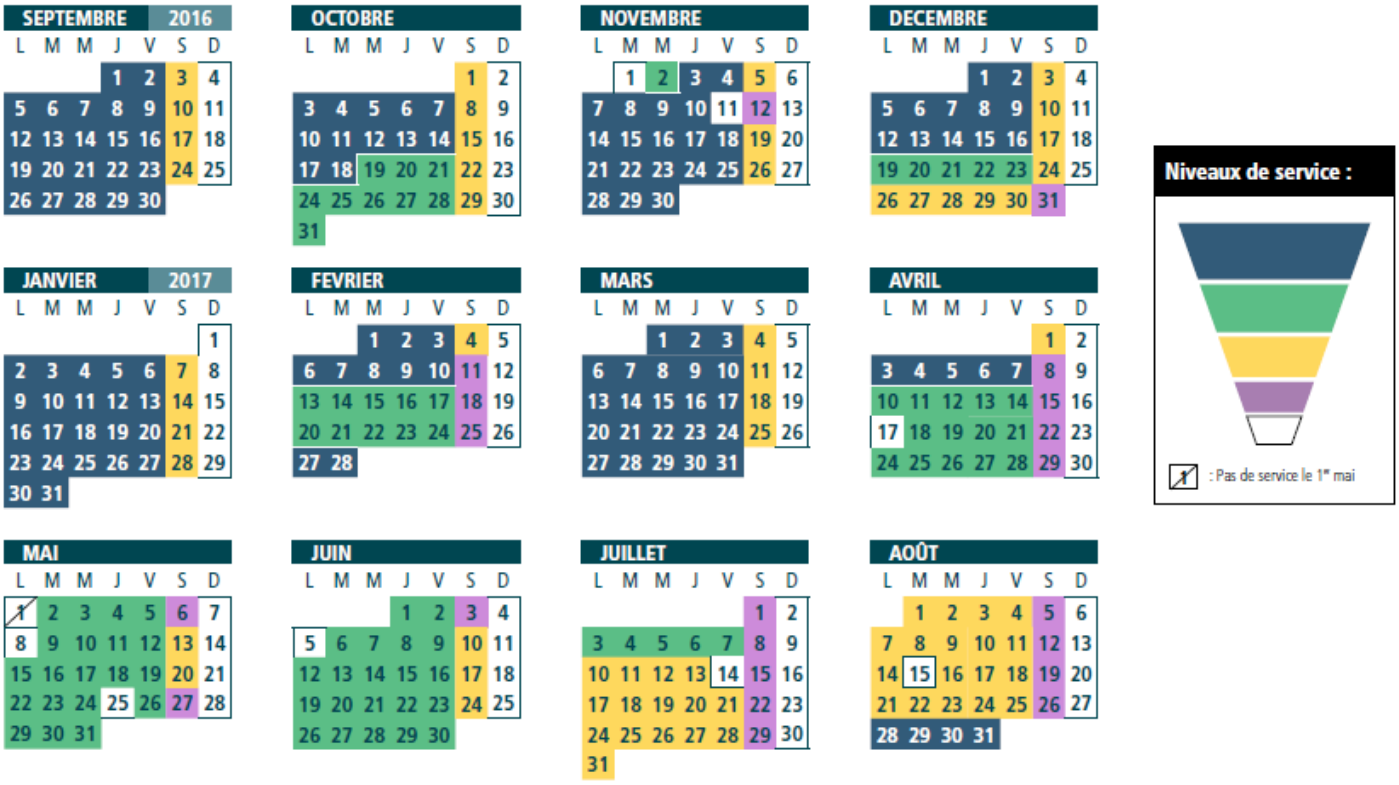

L'ensemble de ces dispositions conduit à un bilan kilométrique prévisionnel total qui fait apparaître une hausse de 58 400 kilomètres en année pleine, soit + 0,21 % par rapport aux 27,7 millions de kilomètres réalisés en 2015.

2 – LES EVOLUTIONS DE TARIFS SUR LE RÉSEAU

Le contrat de Délégation de Service Publique qui lie Nantes Métropole à la Semitan pour l'exploitation du réseau de transport, prévoit une hausse moyenne annuelle des tarifs contribuant à stabiliser le montant de la contribution financière forfaitaire annuelle versée par Nantes Métropole, et à stabiliser la part du coût d'exploitation du réseau supportée par les usagers, dans un cadre régulier d'évolution de l'offre de transport.
Pour tenir compte d'une inflation limitée, il est proposé de retenir une hausse moyenne pondérée des tarifs de 1,52% pour application au 1er juillet 2016.

La grille tarifaire correspondante est la suivante :

TITRES		Tarifs 01/07/15 en €	Tarifs 01/07/16 en €	Evolution
TICKETS	Ticket à l'unité	1,6	1,6	0,00%
	Ticket à l'unité vendu à bord	2	2	0,00%
	Titre unité – Formule sur Mesure	1,45	1,47	1,40%
	Titre unité tarif réduit – Formule sur Mesure	0,9	0,9	0,00%
	Carnet 10 tickets	14,5	14,7	1,40%
	Ticket 24 Heures	5	5,2	4,00%
	Ticket 24 Heures – 4 personnes	8	8,5	6,30%
	Ticket samedi 7 personnes	4	4	0,00%
	Ticket 7 jours Pratik + (3)	16,8	17,1	2,00%
	Ticket Affaire (1er jour)	5	5,2	4,00%
	Ticket Affaire (jour supplémentaire)	2,5	2,6	4,00%
	Ticket groupe scolaire	0,9	0,9	0,00%
	Ticket navette aéroport	8	8,5	6,30%
FORMULES ILLIMITEES	Formule Illimitée	582	592	1,70%
	Formule Illimitée - de 26 ans	267	270	1,10%
	Formule Illimitée - de 18 ans	253	255	0,80%
	Formule Illimitée - de 12 ans	145	147	1,40%
	Formule Illimitée + de 60 ans	328	328	0,00%
	Formule Illimitée entreprise	695	707	1,70%
	Cyclotan	120	120	0,00%
BILLET MENSUELS	Billet mensuel	63	64	1,60%
	Billet mensuel Pratik + (2)	50,4	51,2	2,00%
	Billet mensuel - de 26 ans	37	38	2,70%
	Billet mensuel - de 18 ans	28	28,5	1,80%
	Billet mensuel - de 12 ans	16	16,5	3,10%
	Billet mensuel + de 60 ans	34	34	0,00%
LIBELLULE (1)	Carnet de 6 tickets plein tarif	24	24	0,00%
	Carnet de 6 tickets tarif réduit intermédiaire	15	15	0,00%
	Carnet de 6 tickets tarif réduit	9	9	0,00%

(1) Libellule est un dispositif de transport solidaire à la demande accessible grâce à des tickets spécifiques vendus par carnets. Il existe trois niveaux de tarifs : un tarif de base (24€) et deux tarifs intermédiaires (15 € et 9 €). La commune détermine librement l'accès à ces niveaux de tarif selon les ressources individuelles de chacun des ayants droit. La commune verse ensuite à la SEMITAN la différence entre les niveaux de tarif et le tarif de base suivant le nombre de titres distribués.

(2) Tarif billet mensuel Pratik + = mensuel urbain – 20%, arrondi au dixième d'euro supérieur

(3)Tarif ticket 7 jours Pratik + = 1/3 du prix du billet mensuel Pratik +, arrondi au dixième d'euro supérieur

Cette grille tarifaire est caractérisée par les éléments suivants :

- pas de hausse du ticket unité,
- pas de hausse de la Formule Illimitée + 60 ans,
- une hausse modérée de la Formule sur Mesure (+2 cts),
- pas de hausse de la Formule sur Mesure Tarif réduit (le support papier du carnet de 10 tickets tarif réduit n'existe plus depuis le 1er janvier 2016. Le titre tarif réduit perdure de façon dématérialisée, sur la carte Libertan Formule sur Mesure au tarif maintenu à 0,90€.)
- une hausse modérée des Formules Illimitées Tout public (+ 10 €/an soit 83 cts d'€ par mois),
- une hausse modérée des Formules Illimitées Moins de 26 ans (+ 3 €/an soit 25 cts d'€ par mois), Moins de 18 ans et Moins de 12 ans (+ 2 € soit 16 cts d'€ par mois),
- maintien du Kit famille pour les ménages non éligibles à la tarification solidaire à partir du 1/07/16.

  Pour rappel : le kit famille se traduit par des réductions accordées aux familles selon le nombre de formules illimitées moins de 12 ans et moins de 18 ans :

  - pour toutes les familles, souscrivant des formules illimitées « moins de 12 ans » ou « moins de 18 ans » : -20% sur la 2ème formule illimitée; -30% sur la 3ème formule illimitée et -50% sur la 4ème formule illimitée ;

▪ pour les familles ayant un ou plusieurs enfants boursiers souscrivant une ou plusieurs formules illimitées « moins de 12 ans » ou « moins de 18 ans » : -30% sur les 1ère et 2ème formules illimitées ; -40% sur la 3ème formule illimitée et -60% sur la 4ème formule illimitée.

M. Affilé : « Il s'agit de notre dossier traditionnel offres et tarifs qui intervient tous les ans à cette période de l'année. Il consiste à fixer les modifications de l'offre, l'évolution des tarifs, et également pour cette année une nouveauté : un changement du calendrier commercial.

Il faut se rappeler que dans le contexte où nous sommes aujourd'hui, nous avons l'obligation de fonctionner à budget constant avec une contribution pour la délégation de service public qui soit contenue au montant fixé. Nous avons également l'ambition de continuer à fournir un haut niveau de service, d'offres. Cela s'est traduit ce matin par un certain nombre de choix d'investissements significatifs.
Nous avons aussi un contexte un peu nouveau puisque depuis le début de l'année, nous avons mis en œuvre la tarification solidaire. J'ai le plaisir de vous faire savoir, je ne sais pas si c'est une si bonne nouvelle que cela en définitive, mais la tarification solidaire bénéficie aujourd'hui à 37 500 personnes environ. Je ne peux pas vous donner le chiffre au jour près, il a été calculé la semaine dernière. Cela représente déjà 2 000 à 2 500 bénéficiaires de plus que l'ancien dispositif Tempo.
Cela veut dire que cette tarification solidaire aura bien sûr un certain nombre de conséquences. Je l'ai dit en commission donc je vais le répéter : après la rentrée nous aurons sans doute la possibilité de voir l'évolution et les premières tendances, donc une évaluation assez grossière. Après une année entière de fonctionnement, on fera une évaluation complète du dispositif, de façon à pouvoir ensemble en tirer les leçons.

Vous vous rappelez également que nous avons fortement investi ce matin. Pour beaucoup, ce sont des investissements de renouvellement, de maintenance, d'entretien de nos infrastructures. Parfois nous profitons du progrès technologique pour essayer d'accroître encore nos performances. Globalement, deux tiers de nos investissements sur ce mandat seront des investissements consacrés au renouvellement des infrastructures, du matériel roulant. En effet, notre réseau est depuis longtemps en service, notamment pour la partie tramway. Depuis un peu plus de 30 ans, 31 ans.
C'est pourquoi, des premiers grands travaux auront lieu dès l'été prochain pour la réfection de la station Commerce 2. Cela a déjà commencé, même si ça n'impacte pas le trafic pour l'instant vu que ce sont les travaux préparatoires.

Nous avons également l'ambition de continuer à étendre notre réseau en accompagnant le développement urbain. C'est aussi l'intérêt de ce raisonnement conjoint de travailler sur le développement urbain et sur les déplacements en même temps, et non pas de faire d'abord du développement urbain puis après de voir comment on travaille en matière de déplacement. Cela signifie que globalement, les ambitions sont maintenues et qu'il nous faut les moyens de ces ambitions.

Alors, si vous regardez le premier point qui est l'évolution de l'offre, nous avons un certain nombre d'éléments qui concernent :
► La ligne 71 qui effectue la desserte des communes de Couëron et de Saint-Herblain. C'est une ligne qui fait actuellement le trajet Hermeland-Couëron-Bac, toute la journée y compris la nuit. Or, la nuit il y a sur les deux tronçons extrêmes très peu de passagers pour des raisons que l'on peut comprendre compte tenu de la faible densité d'habitants à cet endroit-là. Il vous est donc proposé que le circuit ne parte plus d'Hermeland mais de l'arrêt François Mitterrand, et s'arrête non plus à Couëron-Bac mais s'arrête à Couëron-Océan, c'est-à-dire à l'endroit où l'on a le maximum d'usagers.
► La ligne 88 sur Bouaye. La desserte est également modifiée pour mieux desservir la ZAC des Coteaux et le lycée Brottier. Cela nécessite une modification légère du tracé, qui continuera toujours, bien sûr, à desservir le lycée d'Orbigny.
► La ligne 75 sur les communes de Nantes-Carquefou. Il est proposé une amélioration de la fréquence en heures de pointe qui passera de 20 à 15 minutes et qui répondra là aussi à une surcharge constatée de la ligne. Il s'agit de faciliter les déplacements. Je crois qu'un certain nombre d'usagers, notamment estudiantins, y verront un grand intérêt.
► Une nouveauté : la création de la ligne 48. Cette ligne partira de Neustrie, desservira Nantes Atlantique et l'IRT Jules-Verne. Il s'agit ici d'une création de ligne. Cela veut dire que la navette aéroport que l'on connaît aujourd'hui ne passera plus par Neustrie et ira directement sur le centre-ville. Cela correspond aussi à des usages des métropolitains qui ont leur titre de transport et qui vont l'utiliser sur le réseau de transport en commun, et des non-métropolitains qui descendent de l'avion et qui auront plutôt tendance soit à prendre le taxi, soit à prendre la navette.

► La ligne 26 sur Nantes. Celle-ci fait actuellement le tour de l'hippodrome, en passant par l'Ouest. Donc il s'agit à la fois pour les habitants du quartier de la Jonelière de pouvoir rejoindre plus rapidement le centre-ville, de ne pas imposer ce détour, mais de rejoindre directement le Petit Port pour le coup et de ne plus contourner l'hippodrome.
► Nous vous proposons de mettre en adéquation les fréquences des chronobus le dimanche avec les besoins constatés. Vous avez dû avoir des remarques d'habitants qui s'étonnent parfois de voir des bus passer qui sont assez peu occupés : tout simplement parce que l'on peut considérer qu'il y a une sur-offre. On adapte donc l'offre aux usages.
Globalement, cela fait 58 400 kilomètres de plus, soit une augmentation de l'ordre de 0,21 % par rapport à 2015.

Le deuxième point, avant que je vous parle des tarifs, concerne l'évolution du calendrier commercial. Notre calendrier commercial est assez largement basé sur la période scolaire, avec une alternance des périodes scolaires et périodes de vacances. Nous avons une période rose identique tout au long de l'année scolaire avec un traitement identique des jours de vacances, petites ou grandes vacances.
Donc les situations ne sont pas adaptées. Notamment en début d'été ou avant Noël, on n'a pas assez d'offres. Alors qu'à d'autres moments sur certaines lignes, comme les mois de mai et juin où une bonne partie des étudiants sont soit en examen, soit en stage, soit ont fini les cours, l'offre est trop importante par rapport à l'usage.

Aujourd'hui, on s'affranchit, dans cette construction, de la distinction entre vacances scolaires et hors vacances scolaires, et on essaie d'adapter l'offre aux usages, c'est-à-dire à l'utilisation qui est faite par les usagers. Cela nous conduit à simplifier le dispositif. En effet, il n'y a plus qu'un calendrier annuel, au lieu du calendrier valable pendant toute l'année scolaire et du deuxième calendrier valable pendant l'été. Ce calendrier était composé, je crois, de six catégories de jours. On arrivait donc à 12 catégories et 12 horaires à mémoriser.

Aujourd'hui il n'y en aura plus que cinq et on articulera l'ensemble des jours sur cette base :
► Les jours bleus seront des jours de plein service. Ils correspondent à l'usage le plus fort qui est fait par nos habitants. Ces jours commenceront à la fin du mois d'août et feront toute la période scolaire ordinaire, jusqu'au début du mois d'avril.
► Ensuite, nous avons un deuxième niveau de service qui est un peu moindre, mais qui est au-dessus des jours vacances scolaires d'aujourd'hui. C'est une catégorie intermédiaire. Cette catégorie intermédiaire nous permettra d'augmenter le service pendant les vacances scolaires chaque fois qu'il y a besoin, c'est-à-dire : pendant les vacances de Toussaint, pendant la première semaine des vacances de Noël, pendant les vacances de février, pendant les vacances d'avril et ensuite pendant le reste du printemps jusqu'au début de l'été. Cela permettra d'avoir une offre améliorée par rapport au calendrier d'aujourd'hui, pour tous les jours de vacances autres que les jours scolaires de fin de printemps mai-juin. Cela veut dire que l'on diminue l'offre pour s'adapter, et particulièrement plus sur certaines lignes que sur d'autres. On essaie de faire du ciblage.
► Le troisième niveau concerne les jours jaunes qui correspondent aux jours de vacances d'été. Cela apporte une légère amélioration de l'offre au cœur de l'été. Je crois qu'elle est de l'ordre de 2 à 3 %. Cela correspondra aussi à la dernière semaine de décembre, entre Noël et la Saint-Sylvestre où l'usage des transports en commun est nettement moindre. Par ailleurs, cela correspondra aussi aux samedis de la période scolaire, de la période de plein service.
► Le quatrième niveau concerne les jours mauves correspondant au samedi sur des périodes de vacances ou sur des périodes de moindre usage.
► Enfin, vous avez les jours blancs. Les jours blancs ne sont pas des jours où il n'y a pas de service, ce sont des jours où il y a le service dimanche et jours fériés.
Globalement le système est simplifié, parce qu'une fois que les usagers se seront approprié ce nouveau type de calendrier, il est valable toute l'année. Y compris en termes d'information. L'information sera sans doute plus facile à faire passer auprès des usagers puisque l'on aura une déclinaison sur 5 catégories de jours et non pas 10 ou 12 comme précédemment. Voilà la nouveauté.
Bien sûr, on maintient le coût pour la collectivité. On répartit mieux les moyens, mais on n'a pas injecté de moyens supplémentaires sur le calendrier commercial.

Le dernier point correspond à l'évolution des tarifs. Vous vous rappelez tous que nous avons des tarifs qui, par convention de la délégation de service public, doivent augmenter en moyenne de 2,5 % par an. Aujourd'hui, l'augmentation moyenne qui vous est proposée est une augmentation de 1,52 %. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. D'abord évidemment dans le contexte de dégradation dont est victime la ville de Nantes ces derniers temps et notamment le matériel de la SEMITAN, je voudrais que l'on passe un message de solidarité. Je demande que le Président de la SEMITAN, l'ensemble des membres qui siègent au Conseil d'administration de cette SEM, ainsi que les élus qui peuvent y être salariés, passent un message de solidarité auprès des salariés de la SEMITAN.

Sur la délibération, je ne vous étonnerai sans doute pas en vous disant que nous ne voterons pas cette énième hausse des tarifs. D'abord parce que l'augmentation systématique des tarifs, dans un contexte de crise économique ne fait pas une politique. Ensuite parce que le principe même d'une hausse des tarifs tous les six mois pose clairement la question de la performance de gestion de la SEMITAN.
Quelle entreprise, quel organisme revoit ses prix à la hausse tous les six mois ? Cela pose également la question des efforts d'optimisation réalisés par la SEMITAN alors que l'inflation est proche de zéro.
Pour notre part, nous considérons que cette situation est le fruit du système largement mis en place par la Métropole de quasi fausse délégation, c'est-à-dire de délégation à soi-même. Avant de clamer partout que l'on est les meilleurs, il faut accepter de s'affronter : pour le bien des usagers, nous espérons que le prochain contrat fera l'objet d'une véritable mise en concurrence. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci. Madame la Présidente, mes chers collègues, chaque année nous nous exprimons sur les évolutions de l'offre de la tarification du réseau TAN. Tout comme je l'ai dit ce matin, les élus communistes se félicitent de voir se poursuivre les efforts pour créer un réseau de transport attractif pour tous avec des lignes à haut niveau de service plus simples d'usage. Car notre Métropole travaille quotidiennement à rendre toujours plus attractives les alternatives à la voiture.

L'évolution de la fréquentation, qui est en constante hausse depuis 2009, montre s'il en était besoin la pertinence d'investir toujours plus dans les transports en commun. Les différentes évolutions d'offres présentées pour la rentrée 2016 vont permettre de faire de nouveaux ajustements pour desservir au mieux l'ensemble de l'agglomération, avec une hausse de 58 000 kilomètres supplémentaires par an.
La rentrée 2016 va voir aussi bousculées les habitudes. En effet, un grand nombre d'usagers de la TAN constatent tous les ans que le niveau de service n'est pas toujours le plus adéquat à certaines périodes de l'année. Comme cela a été signalé tout à l'heure, pendant certaines vacances scolaires, il devient parfois difficile de monter dans une rame de tramway ou dans un bus. Au contraire, à d'autres périodes, l'offre permet de facilement choisir la meilleure place assise même si là il faut l'avouer, peu de gens s'en plaignent.

Seule solution pour résoudre ce dilemme : détacher le calendrier commercial de la TAN du calendrier scolaire, ce qui a été choisi. Pour le Groupe communiste, cette solution mérite d'être expérimentée compte tenu des nombreux avantages qu'elle comporte. Le seul inconvénient est le manque de lisibilité, car d'un point de vue pratique, les horaires changent plus souvent, sur des périodes plus courtes, donc un effort de communication vers les usagers puis un bilan devra être effectué à l'issue de cette première année.

L'attractivité du réseau, nous le savons, passe par la complémentarité des offres, l'amélioration des dessertes, donc par de lourds investissements. Mais cela doit impérativement être accompagné d'une politique tarifaire attractive et cohérente. Après une importante hausse en 2015, nous revenons à une évolution plus modérée des tarifs. Malgré tout, ne perdons pas de vue que le contexte économique est de plus en plus difficile. Même si l'ensemble du Gouvernement court les stations de radio et les télés pour dire que cela va mieux, le chômage et la précarité sont un fait, et les incantations ne suffiront pas à résoudre ces problèmes.
De ce point de vue, la mise en application en début d'année de la tarification solidaire des transports, si positive soit-elle, ne résout pas tout. Elle montre que les besoins sont grands, avec plus de 37 000 bénéficiaires à ce jour. La progression des inscriptions est d'ailleurs supérieure aux estimations.
Conscient de ces enjeux budgétaires, tant en matière de fonctionnement que d'investissement, le Groupe communiste votera donc en faveur de cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « En tant que Président de la SEMITAN, je voulais remercier Monsieur Bainvel pour sa sollicitude envers les salariés de notre entreprise. Mais on ne va peut-être pas leur répéter tout ce que Monsieur Bainvel a dit, sinon cela pourrait nuire à sa popularité et les salariés pourraient trouver que les compliments de Monsieur Bainvel, c'est le baiser du serpent, il faut quand même se méfier.

Parce que très franchement, après les avoir assurés de votre solidarité, vous avez expliqué en gros que l'on était obligés d'augmenter les tarifs parce que leur productivité n'était pas terrible. C'est bien cela que vous avez expliqué.

Je voudrais vous rappeler, pour que vous essayiez d'être un peu moins péremptoire quand vous dites des bêtises, que la SEMITAN est une entreprise de production de services. Elle assure aux environs de 2 millions de kilomètres supplémentaires par rapport à son contrat de délégation de service public, sans pour autant qu'ait été revue la dotation forfaitaire versée par Nantes Métropole, à une exception près, et pour un montant très nettement inférieur à la compensation qui aurait dû être celle de cette production supplémentaire. Notamment si l'on y ajoute le fait que s'agissant des tarifs, il y a une longue période où l'augmentation de la TVA n'a pas été répercutée.
Donc bien au contraire, si nous sommes dans la situation d'aujourd'hui c'est que la SEMITAN a fait de gros efforts en matière de productivité, alors même qu'elle faisait partie déjà des réseaux français les plus productifs en France. C'est-à-dire celui où le coût global de fonctionnement au kilomètre est le moins élevé. Les chiffres de l'UTP l'attestent. Et je vous renvoie là-dessus à la plupart de nos grandes métropoles.

Donc le bilan, quel est-il et quelle est la perspective ? Nous avons une hausse continue à la fois du service mais aussi de la fréquentation, avec un dépassement des objectifs qui étaient ceux fixés par la délégation de service public. Nous avons une obligation de poursuivre la modernisation de notre réseau, avec un effet de cycle tout à fait normal qui fait que nous renouvelons du matériel roulant. Nous serons amenés à le faire dans les années qui viennent puisque notre parc de tramway initial, ceux de 1985, commence à être très amorti. Il va donc bien falloir procéder au renouvellement nécessaire.

Donc nous avons à assumer une répartition raisonnable entre le coût supporté par l'usager et le coût supporté par le contribuable. A ce sujet, nous sommes regardés là aussi avec envie par de nombreuses métropoles. Nous essayons de rester entre 35 et 40 % de participation pour l'usager et entre 60 et 65 % de participation pour le contribuable, ce qui paraît raisonnable. Dans de nombreux pays européens c'est 60 % pour l'usager et 40 % pour le contribuable, mais c'est vrai que l'on essaie de maintenir cela.
Cela nous permet d'assurer une tarification solidaire qui est parmi les plus « solidaires » justement des grands réseaux français, et cela nous permet surtout d'assurer un niveau d'autofinancement de la modernisation et des investissements.
Si nous voulons assurer la transition énergétique du busway que nous avons voté à l'unanimité tout à l'heure, il va bien falloir prendre en compte un certain nombre de surcoûts d'investissement. Donc c'est un choix déterminé que nous faisons d'avoir un haut niveau de service qui dispose d'un fonctionnement qui soit équilibré. Et que je sache, les niveaux et l'augmentation régulière de la fréquentation valident plutôt cet objectif.
Ces derniers temps, nous avons fait une « tournée » pour voir les différents systèmes qui nous sont offerts et proposés en matière de recharge de bus. Nous sommes allés voir une agglomération qui a à peu près notre taille, même si elle est différente par bien des aspects, qui est l'agglomération de Genève. À Genève, le ticket unitaire des transports publics était supérieur... »

M. Affilé : « 50 % de plus. »

M. Bolo : « 50 % de plus. Une votation citoyenne a amené une réduction de ces tarifs. Il n'y a eu aucune fréquentation supplémentaire. La conséquence est qu'ils ont été obligés de fermer des lignes pour rationaliser le secteur. En effet, cette perte de recette était compensée par la collectivité. Elle a décidé de fermer des lignes et naturellement, a rogné sur les investissements.
Nous sommes face à un choix de modèle à la fois de service public, de développement durable, de cohérence avec nos politiques de Plan de Déplacement Urbain, nos politiques de Plan Local de l'Urbanisme et nos politiques de l'habitat, ainsi qu'une politique déterminée de transfert modal, de multi-modalité qui a sa cohérence et qui doit trouver également son financement d'équilibre. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Madame la Présidente, mes chers collègues, le contrat de DSP prévoit une hausse annuelle des tarifs. Nous voilà donc prévenus, ce n'est pas un ajustement des tarifs à la hausse (pourquoi pas à la baisse !), quoiqu'il arrive c'est une hausse.
Après une hausse de 5 % l'année dernière, vous nous annoncez une hausse modérée, mais il m'a semblé intéressant de regarder derrière ces pourcentages la réalité des tarifs. Monsieur Bolo, je ne suis pas allée à Genève ou dans les pays européens. Je me suis contentée de regarder ce qui se passait dans les grandes villes françaises.

Madame la Présidente, vous nous avez habitués à signaler dans cette assemblée les prix reçus par la Métropole pour telle ou telle action remarquable. Je ne suis pas particulièrement heureuse de vous annoncer que si l'on excepte Paris, Nantes Métropole remporte le premier prix des villes les plus chères pour les étudiants, en termes de transport. Passez-moi l'expression, « il n'y a pas photo ».
Le billet mensuel, moins de 26 ans, en partie à destination des étudiants, sera à 38 euros. Il est actuellement à 37 euros. Il n'est qu'à 10 euros à Toulouse et en moyenne 25 % plus cher dans les autres grandes villes. Un étudiant nantais paye donc ainsi plus cher qu'un salarié qui se fait rembourser le billet mensuel par son employeur. Alors, vous allez me dire : effectivement, l'abonnement annuel est plus intéressant. Mais il y a aussi des étudiants qui font des stages soit à Nantes pour quelques mois, soit qui vont faire un stage à l'extérieur, donc qui choisissent le billet mensuel. Quand on regarde l'abonnement annuel, pour les étudiants, Nantes arrive sur la troisième marche du podium derrière Paris et Lyon.

Un autre aspect de ces tarifs concerne effectivement la suppression du ticket tarif réduit, nous l'avons déjà plusieurs fois évoqué ensemble. Il suffit d'écouter les habitants pour se rendre compte que beaucoup d'utilisateurs occasionnels sont convaincus que le tarif réduit est supprimé puisqu'il n'est plus accessible dans les distributeurs ou chez les buralistes, les distributeurs habituels. Vous en avez, de fait, limité l'accès.
Implicitement vous l'avez reconnu d'ailleurs, Monsieur Affilé, en affirmant (je reprends le procès-verbal de la dernière fois) : *« Si des gens viennent de l'extérieur passer une journée ou passer un entretien pour une embauche chez nous, cela veut dire qu'ils font comme tout le monde, ils achètent un billet au tarif normal. Après tout, n'oubliez pas que ce sont nos impôts qui financent l'ensemble.»*
Monsieur Affilé, je vous croyais un plus fervent défenseur des droits. De deux choses l'une : Il existe des règles, un tarif. Concernant l'accès au tarif réduit, il convient de le respecter et d'en faciliter l'accès. Vous pouvez proposer de les modifier en les limitant aux seuls métropolitains, comme vous le sous-entendez. Auquel cas cela doit être dit, assumé et éventuellement voté. Certes, vous nous expliquez qu'il y a la tarification solidaire que, je le répète, nous avons votée. Elle ne concerne que les abonnements annuels.
Même pour des personnes éligibles à la tarification solidaire, il peut être plus avantageux et moins onéreux de n'utiliser que des tickets. La fracture numérique existe et je m'interroge sur la possibilité des personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur de pouvoir consulter leur relevé pour un abonnement d'une formule sur mesure.

À ce sujet, Monsieur Bolo, vous avez clairement remis en cause la légitimité du tarif réduit pour les familles nombreuses, en prenant votre exemple personnel. N'est-il pas un peu indécent de faire valoir vos revenus confortables (c'est dans le procès-verbal de la dernière fois), assurés par vos cumuls de fonctions, alors que nombre de familles bataillent pour boucler les fins de mois ?
Nous maintenons donc notre demande de proposer les deux modes d'accès pour le tarif réduit : le ticket ou la carte Libertan. Je rappelle tout de même qu'il n'était pas possible l'année dernière de bénéficier du tarif réduit sur la carte Libertan. Quant au kit famille, vous annoncez son maintien. Nous nous réjouissons de son rétablissement plus exactement, car vous l'aviez supprimé. Une famille de quatre enfants juste au-dessus du coefficient de 600, qui est la tarification solidaire, aurait dû payer jusqu'à 255 euros supplémentaires. C'est donc une bonne nouvelle pour les familles.
Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Je m'exprime en tant que maire de la ville d'Orvault. On demande beaucoup à nos concitoyens en termes de transports en commun et c'est normal. C'est normal que la politique tarifaire puisse s'exercer. Je trouve qu'il n'y a rien de scandaleux dans ce qui est proposé en termes tarifaires. De toute façon, si ce ne sont pas les tarifs, ce seront les impôts de la Métropole qui participeront, et l'ensemble de nos concitoyens.
J'ai toujours défendu, y compris au niveau de la ville d'Orvault et je pense qu'il y a d'autres maires qui le pense, que l'on ne « rase pas gratis » et que, de manière très mesurée, avec à la clé une solidarité des grilles de quotient dans nos services, ou ici la tarification solidaire, l'on puisse mettre en œuvre des tarifications qui correspondent à ce que l'on souhaite. Je veux me situer dans la cohérence.
Je ne peux pas à la fois être en demande forte par rapport aux transports, et ne pas vouloir être contributif par rapport aux tarifs. Donc j'assumerai et je voterai. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, nous voyons que ce débat ouvre finalement deux perspectives : L'une consiste à discuter de l'offre de lignes sur laquelle il me semble que l'unanimité peut se faire, et un point qui crée des positions différenciées qui concerne les tarifs.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir dissocier cette délibération en deux parties. Cela nous permettrait de faire un choix unanime sur l'évolution de l'offre des lignes, et laisserait la possibilité d'une libre expression sur le vote concernant les tarifs qui manifestement ne fait pas l'unanimité et qui amènera probablement des votes très différenciés, même au sein de notre propre groupe. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Hiernard. »

M. Hiernard : « Madame la Présidente, merci. Je voulais juste dire un petit mot. Je pense que le débat démocratique doit permettre à certains de respecter les minorités. Je ne pense pas que quand on émet une opinion, fût-elle différente de celle du Président de la SEMITAN, on doit la voir qualifiée de bêtise.
Julien Bainvel a le droit d'exercer sa parole dans cette enceinte. Il est minoritaire mais il a le droit d'émettre une opinion, fût-elle différente de celle de Monsieur Bolo. Monsieur Bolo a le droit d'argumenter et de défendre une position contraire. Toutefois, ce n'est pas pour cela que cela l'autorise à employer le mot "bêtise" concernant mon collègue Julien Bainvel. Voilà. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je n'ai pas l'impression que Monsieur Bainvel soit particulièrement déstabilisé puisqu'avant votre intervention il a fait une deuxième demande de prise de parole que je m'apprête à lui donner. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Je ne suis pas "beaucoup déstabilisé", mais je remercie mon collègue Hugues Hiernard pour ses propos très sympathiques. C'est vrai que j'ai sans doute de nombreux de défauts, notamment je ne suis pas toujours un bon élève, vous me le reprochez souvent. Donc Monsieur Bolo je ne vais pas écouter votre leçon. Vous avez le droit de penser que le Président de la SEMITAN a bien renégocié le contrat avec le vice-président aux finances de Nantes Métropole. J'aurais envie de vous dire : en même temps, il est assez bien rémunéré pour cela.

Sur la question de l'exemplarité, moi je veux bien que l'on vante chaque fois le modèle métropolitain comme quelque chose de formidable au niveau national. Je ne connais pas d'autres collectivités dans lesquelles les tarifs sont révisés tous les six mois. C'est bien cela que je disais. Les tarifs sont révisés ici tous les six mois. Et je ne parlais donc pas d'un problème de productivité mais d'un problème de gestion. Je crois qu'il ne faudrait pas mélanger.
Je sais que vous avez parfois tendance à confondre les choses, sans doute délibérément. J'ai cru comprendre d'ailleurs que vous étiez aussi assez souple sur les questions de politique RH dans la maison. Mais, je crois qu'il ne faut pas confondre les choses. Je voudrais rassurer Joseph Parpaillon : effectivement à Nantes Métropole on ne « rase pas gratis ». C'est très clair. À la fois les impôts augmentent, mais aussi les tarifs. »

M^me^ la Présidente : « André Sobczak. »

M. Sobczak : « Madame la Présidente, chers collègues, notre majorité n'a pas fait le choix du statu quo ou de gérer des acquis, car dans un monde en pleine mutation ce serait en réalité un recul. Notre ambition est au contraire d'agir en permanence pour renforcer l'attractivité de notre Métropole et la qualité de vie au quotidien.

Au nom du Groupe socialiste radical républicain et démocrate, je veux souligner la chance que nous avons de disposer d'un des meilleurs réseaux de transports publics en France dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. C'est un atout sur le plan économique, social et environnemental, parce que notre réseau permet l'accès aux entreprises, aux institutions académiques, et renforce notre attractivité.
C'est aussi un réseau qui permet aux habitants des différents quartiers de nos 24 communes d'accéder au centre-ville, d'accéder aux commerces, aux institutions culturelles et sportives, donc de contribuer à la Métropole du commun.

Enfin, sur le plan environnemental, il nous permet de réduire notre impact et d'atteindre nos objectifs ambitieux dans le domaine de la transition écologique. Tout cela est le fruit de plus de 30 ans d'investissement par les élus qui nous ont précédés et qui ont mené une politique de transport très volontariste.
Il est de notre responsabilité, je pense, non seulement de maintenir ce réseau et ces services, mais de les renforcer pour les adapter en permanence aux usages qui changent. Ce matin nous avons voté des investissements lourds qui seront réalisés pour moderniser le réseau et le matériel roulant, mais aussi étendre ces réseaux.

Mais il est aussi important de nous poser la question des horaires et d'adapter notre calendrier à la réalité des modes de vie et de travail. Les nouveaux horaires qui sont mis en place s'adaptent beaucoup mieux aux besoins et aux attentes des salariés des entreprises qui travaillent parfois pendant les vacances scolaires, mais aussi des touristes qui sont de plus en plus nombreux à venir, notamment grâce au Voyage à Nantes et aussi sur les périodes de vacances de Noël. Les commerces ont besoin qu'il y ait de plus en plus de gens qui viennent dans le cœur de notre Métropole. Et en contrepartie effectivement, il y aura, sur des périodes moins fréquentées, des fréquences moins importantes.
Bien entendu, ces investissements et ces adaptations présentent un coût. Si les deux tiers sont financés par le contribuable, il est tout à fait normal qu'un tiers soit pris en charge par les utilisateurs. C'est aussi cela qui va permettre la capacité d'autofinancement de la TAN sur les différents projets.
Donc il va falloir une augmentation tout à fait raisonnable des tarifs de 1,52 %. En revanche nous prenons cette décision en essayant d'être fidèles à nos valeurs, à nos principes, et de ne pas appliquer ces augmentations d'une façon uniforme. Je rappelle que l'on a décidé de ne pas augmenter les tickets à l'unité, le ticket des personnes de plus de 60 ans, les familles nombreuses qui ont été mentionnées, et les personnes invalides.

Par ailleurs, cela a aussi été dit : nous avons aujourd'hui une des tarifications solidaires les plus ambitieuses de France. Donc toutes les personnes qui bénéficient déjà de cette tarification ne vont pas être touchées. Au nom de notre groupe, je vous invite donc à voter cette délibération pour les transports publics au service des habitants et d'une Métropole en transition. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Madame la Présidente, merci. Chers collègues, c'est une délibération assez classique où l'évolution de l'offre et des tarifs est sans surprise cette année. L'offre sur le réseau évolue très peu en attendant la mise en service de nouvelles lignes de chronobus. Les tarifs augmentent de manière très modérée cette année. De nombreux titres conservent le même tarif, ce qui doit nous permettre de rester dans les conditions tarifaires prévues à la délégation de service public.

La seule vraie nouveauté cette année, et elle était attendue, c'est la refonte du calendrier commercial de la SEMITAN. Cette refonte est donc une bonne chose, car la construction du calendrier tel qu'elle était faite auparavant en fonction des vacances scolaires, n'était plus guère adaptée au rythme de travail et au rythme de congé de nos concitoyens.
Cette délibération est pour nous, élus écologistes et citoyens, l'occasion de vous poser, Monsieur le Vice-Président, une question concernant la tarification solidaire effective depuis le début de l'année. Tout à l'heure, vous avez cité le chiffre de plus de 37 000 personnes bénéficiaires à ce jour, mais des associations, des syndicats de retraités se sont exprimés de manière critique dans la presse.
J'ai bien entendu que nous aurons bientôt une évaluation de ce dispositif. Pourrez-vous à cette occasion nous apporter plus particulièrement des précisions, d'une part sur la manière dont sont impactés les usagers qui ne bénéficient plus de la gratuité, mais d'autre part nous faire un focus également sur le nombre de nouveaux bénéficiaires. Notamment, parmi ceux-ci plus précisément les enfants des familles les plus défavorisées qui jusque-là n'en bénéficiaient pas, ainsi bien sûr que les étudiants qui peuvent en bénéficier. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments de réponse en vrac, car les interventions étaient parfois un peu redondantes. D'abord, j'apporterai un petit élément méthodologique : dans notre Métropole, les tarifs ne sont pas votés tous les six mois. Nous allons aujourd'hui voter des tarifs qui s'appliqueront au 1^er^ juillet, jusqu'à la fin du mois de juin de l'année prochaine.

Deuxième élément sur lequel je n'ai sans doute pas suffisamment détaillé le raisonnement tout à l'heure : si l'on maintient l'équilibre, c'est à dire environ 38,5 % du coût de circulation d'un bus à la charge de l'usager et 61,5 % à la charge de la Métropole via la contribution forfaitaire dans le cadre de la DSP, c'est précisément pour avoir les moyens de conserver des capacités d'épargne qui nous permettent de financer les investissements que, je crois, nous avons votés à l'unanimité ce matin. On ne va pas jusqu'à l'inverser comme c'est le cas dans un certain nombre de pays européens.

Donc si je résume, nous votons les dépenses à l'unanimité, certains s'abstiennent sur la décision modificative budgétaire qui permet de les financer et là, certains me disent qu'ils ne vont peut-être pas voter, ou peut-être même voter contre l'augmentation des tarifs qui permet d'en financer une partie : à un moment, voter seulement le plus ou le mieux et refuser de voter les augmentations qui permettent de le financer, c'est un manque de cohérence et peut-être même pour certains un manque de courage politique.

J'ai une certaine hésitation méthodologique, sur le fait de dresser un palmarès. Faire le palmarès nécessite d'avoir des indicateurs qui soient exactement les mêmes. Quand on prend des métropoles ou des communautés urbaines qui ont un tarif étudiant, le tarif étudiant n'est pas forcément, comme nous, un tarif lié à l'âge. Cela veut dire que sur notre territoire, les moins de 26 ans peuvent aussi être de jeunes actifs, des apprentis, parfois des chômeurs. Effectivement de ce fait, ils entrent dans le cadre de la tarification solidaire et ne payent pas complètement le même prix.
Donc, quel est le coût moyen payé par un moins de 26 ans, toutes catégories confondues ? Je gage que c'est moins que les chiffres annoncés par Madame Krysmann.
Enfin, sur les difficultés que nous avons pu avoir en matière de communication sur la dématérialisation du support tarif réduit, il faudra que l'on renforce la communication. Il faudra également renforcer la communication sur la tarification solidaire. Mais en même temps je crois que plus certains continuent à faire croire qu'il pourrait encore exister, plus cela trouble la vision que peuvent avoir l'opinion publique et les usagers.

Donc à un moment, il faut là aussi être cohérents : on peut parfaitement regretter la disparition d'un support papier, encore que je vous avais expliqué me semble-t-il que ce support papier d'ici quelques années nous coûterait quasiment plus cher à fabriquer à l'unité que la recette qu'il nous procure. C'est une question aussi d'efficacité du service. Mais faire un battage autour de la suppression de ce support, cela trouble la perception que peuvent en avoir les usagers concernés. Engageons-nous tous avec détermination dans la promotion de la dématérialisation. La dématérialisation se prépare, tout comme il fallait le faire avant par une démarche auprès de sa mairie où l'on vérifie le droit que l'on peut avoir pour entrer dans ce dispositif. Je vous invite tous à nous donner les moyens de nos ambitions et de nos investissements. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Reneaume ? Monsieur Reneaume, Je vous demanderai, pour le bon déroulé de l'assemblée, d'essayer de demander la parole avant la réponse du vice-président pour qu'il puisse répondre globalement à l'ensemble des questions proposées. Quand c'est répété, c'est un tout petit peu lassant. »

M. Reneaume : « Je vous prie de m'excuser. Je pensais que c'était vous qui alliez conclure. Je voudrais réagir aux propos de Monsieur Affilé. D'abord je ferai remarquer que le vice-président de notre assemblée est également premier vice-président de la société dont on parlait à propos des transports et que le vice-président en charge des finances est aussi le Président de la société. C'est vrai qu'il y a un caractère un peu gênant dans tout cela.
Moi, je voulais juste reprendre Monsieur Affilé sur un point. Quand vous dites qu'il y a incohérence, vous omettez une chose, Monsieur Affilé, c'est la performance de gestion. Julien Bainvel tout à l'heure a bien évoqué cette performance de gestion, ce qui n'a pas forcément à voir directement avec la productivité des salariés.
Quand vous dites : *"Soyez cohérents, on ne peut pas demander plus d'offres et en même temps ne pas vouloir toucher les tarifs."*, vous faites un raccourci qui est inexact. Il y a derrière cela la performance de gestion qui peut permettre de financer plus d'offres sans augmenter les tarifs. C'est peut-être pour cela que Monsieur Bolo préfère aller se comparer en Suisse plutôt qu'à des métropoles de taille comparable. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Brièvement. La performance de gestion consiste à réduire les coûts, on est d'accord. Il n'y a qu'en réduisant les coûts que l'on peut dégager des moyens supplémentaires sans augmenter nominalement les recettes.
Il faudra à un moment que vous ayez aussi le courage d'expliquer comment vous réduisez les coûts. Nous avons des conducteurs qui, comme Pascal l'a dit, ont une productivité qui est parmi les plus importantes des réseaux français exprimée en milliers de kilomètres parcourus par conducteur et par an. Qu'est-ce que l'on peut leur demander de plus ?

Précisez et allez plus loin que de dire « performance de gestion ». Préparez un petit mémento et une argumentation. En tout cas gagez, tous ceux qui siègent dans le Conseil d'administration le savent, que la SEMITAN est particulièrement soucieuse de faire des économies de gestion, d'être économe, notamment pour tous les achats qui peuvent être faits. Ce, de façon à limiter autant que faire se peut la progression des coûts, voire même pour essayer de faire en sorte d'obtenir une diminution de certains coûts. Je pense à des coûts de prestation de fournitures notamment. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Deux éléments sur le fond, et une réponse à la demande de dissociation de vote.

Sur le fond d'abord, Madame Krysmann, vous avez évoqué, et à raison, la situation des familles. Je voudrais simplement partager un chiffre avec vous. Jusqu'à présent plus de 15 000 enfants sur cette Métropole ne bénéficiaient pas, alors que leurs parents étaient dans des situations qui les amenaient à en bénéficier, d'une attention, d'une tarification particulière. Ce n'était pas le cas. Depuis la mise en place de la tarification solidaire, il y a donc objectivement plus de 15 000 enfants à ce jour qui bénéficient depuis plusieurs mois de cette avancée. Je voulais vous le dire parce que quand on brosse un panorama, quand on se soucie des familles, il faut aussi donner l'ensemble des éléments.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir est qu'il y a une partie du débat que l'on omet complètement. Elle peut paraître très anecdotique, elle peut paraître symbolique, mais je crois que cela ne l'est pas parce que beaucoup de nantaises et de nantais, beaucoup d'habitants de l'agglomération m'en ont fait le retour. N'avez-vous jamais entendu, Madame, quelqu'un vous dire qu'auparavant, il était difficile, en termes de dignité, d'aller chercher au guichet une petite carte qui était une carte différente des autres ? Quand on avait une carte tarif réduit, et que devant les autres dans le bus, dans le tramway, on sortait sa carte, oui, on n'était pas dans le droit commun.

Je le dis parce que je crois que c'est aussi une autre des avancées significatives des modalités de réforme de la tarification solidaire : Oui, on est dans une Métropole solidaire, dans une Métropole qui prend en compte la situation des foyers, la situation des ménages, qui inclut les enfants dans cette logique mais qui ne stigmatise pas par l'objet même que représente le titre de transport. C'est un débat que l'on n'a absolument pas entendu dans cette assemblée. Je crois que cela fait partie des avancées de cette réforme.

Ensuite, Bertrand Affilé l'a rappelé, nous procéderons au bout d'un an à une évaluation de la réforme de la tarification solidaire. Et s'il doit y avoir des évolutions, il y en aura.
Je voudrais maintenant revenir sur la demande de dissociation de vote. Monsieur Guerriau, je suis bien embêtée quand même pour répondre positivement à votre demande. Je suis bien embêtée quand même, en termes de cohérence intellectuelle, d'abord : je ne sais pas comment on veut garder l'avance qui est la nôtre sur le réseau de transport public, je ne sais pas comment on concrétise ce que l'on a voté ensemble ce matin, dont la ligne C9 (cela tombe mal, elle dessert Saint-Sébastien et Basse-Goulaine), le passage du busway au tout électrique, sans trouver le modèle économique qui nous permet de le faire.

Et puis, je ne voudrais pas amener celles et ceux qui dans la majorité et dans la minorité vont prendre leurs responsabilités, à se retrouver eux-mêmes dans une situation difficile. Certains se sont d'ailleurs exprimés en votant l'ensemble de cette délibération. Parce que je connais peu de personnes dans cette assemblée, à droite comme à gauche d'ailleurs, qui seraient prêtes à voter cette augmentation de tarif même très modérée, même en dessous de ce à quoi nous lie le contrat, s'il n'a pas la garantie en tant qu'élu de savoir dire en face, aux citoyens qu'il croisera en sortant dans la rue, à quoi cela sert. Je suis au regret de décliner votre demande de dissociation de vote. Je soumets donc aux voix la délibération telle qu'elle est formalisée. Monsieur Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, je demande un vote électronique eu égard à ce que vous venez de dire, qui pourrait laisser penser que l'on ne peut pas dissocier le modèle économique de la décision d'entreprendre. Je pense que le modèle économique, cela a été très justement dit par Marc Reneaume, est un autre élément. Il y a d'autres façons de gérer une dépense. Les choix que vous avez faits sont les vôtres et ne sont pas forcément les nôtres. »

M^me^ la Présidente : « Madame Krysmann. »

M^me Krysmann : « Je vous remercie, Madame la Présidente. Je crois que depuis le temps que je vous interpelle sur le ticket tarif réduit, je n'ai jamais remis en cause la tarification solidaire et son extension aux familles. Je voudrais juste que vous compreniez que parfois ce sont les mêmes familles qui ont recours à la tarification solidaire qui nous disent qu'elles n'ont pas besoin d'un abonnement annuel. Cela leur coûte plus cher, même avec une réduction, d'avoir un abonnement annuel parce qu'ils utilisent occasionnellement les transports en commun. L'un n'exclut pas l'autre en fait. Effectivement, ce que l'on vous demande c'est la liberté de choix. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 72 VOIX POUR, 12 VOIX CONTRE ET 11 ABSTENTIONS

1. Approuve les évolutions d'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à mettre en œuvre en septembre 2016.

2. Approuve les évolutions tarifaires applicables sur le réseau de transports urbains au 1er juillet 2016 mentionnées ci-dessus.

3. Maintien du kit famille pour les ménages non éligibles à la tarification solidaire à partir du 1er juillet 2016.

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Lefranc présente le dossier suivant :

Département des ressources humaines

27 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSE

I- ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'ANNEXE 1.

Les modifications sont les suivantes :

1.1 <u>Budget principal</u>

- 11 créations de postes dans le cadre de l'élargissement du périmètre des services communs entre la ville de Nantes et Nantes Métropole. Ces créations donnent lieu, par conséquent à autant de suppressions à la ville de Nantes et feront l'objet de compensations financières (voir point II de la présente délibération)
  Deux de ces créations interviennent sur des nouveaux services supports institués en services communs. L'une au sein de la cellule de gestion du département finances, marchés et performance et l'autre à la mission affaires fonctionnelles de la direction générale du secrétariat général.
  Sept créations intègrent le pôle dialogue citoyen, évaluation et prospective qui devient dorénavant totalement commun aux deux structures.
  Enfin, l'évolution organisationnelle du protocole déjà service commun depuis janvier 2012, nécessite l'affectation de deux postes afin de garantir la continuité du service dans un cadre commun aux deux structures.

- 2 créations de postes au musée d'arts dans la perspective de la réouverture de cet établissement au public en 2017. Il s'agit de préparer la programmation des événementiels culturels et de renforcer la compétence sur le champ de la communication

- 2 créations de poste afin de répondre aux besoins du service, l'un à la direction générale des projets métropolitains, l'autre dans le département des ressources humaines pour permettre à un agent d'assurer un rôle de permanent syndical.

- 1 suppression de poste dans le cadre du transfert d'une mission d'accueil à la ville de Nantes à la direction du droit des sols suite à l'avis du comité technique.

- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondants aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 14 transformations de postes donnant lieu à des suppressions visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondants aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé,

1.2 <u>Budget annexe élimination et traitement des déchets</u>

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

Au global, le tableau des effectifs présente une augmentation de 4 postes au terme de la présente délibération. Hors transformations de postes, le tableau des effectifs présente une augmentation de 14 postes,

II – CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES METROPOLE ET LA VILLE DE NANTES : ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DES SERVICES COMMUNS

L'évolution du périmètre des services communs entre la ville de Nantes et Nantes Métropole a fait l'objet d'une présentation en réunions des comités techniques de la ville de Nantes et de Nantes Métropole respectivement les 14 et 22 mars 2016. Ainsi à compter du 1er juin 2016, la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes intégrera :

- la mission des affaires fonctionnelles rattachée à la Direction Générale du Secrétariat Général ,
- le Pôle Dialogue Citoyen, Évaluation et Prospective rattaché à la Direction Générale des Services,
- la création d'une cellule de gestion au sein du Département Finances Marchés et Performance.

Compte tenu de ces évolutions organisationnelles, il convient donc d'actualiser la liste des services communs entre Nantes Métropole et la ville de Nantes jointe en annexe 1 de la convention.

En ce qui concerne la mission des affaires fonctionnelles de la DG secrétariat général et la cellule de gestion du département finances, marchés et performance, les modalités de refacturation du coût de ces nouveaux services communs sont précisées à l'annexe 4 de la convention relative aux modalités financières de calcul des coûts salariaux et à la définition des clés de répartition.

Les modalités financières concernant la refacturation du Pôle Dialogue Citoyen, Evaluation et Prospective sont actuellement à l'étude et seront présentées à l'approbation du conseil au cours de l'année 2016 lors d'une prochaine actualisation de la convention.

La convention de services communs entre la ville de Nantes et Nantes Métropole, telle que jointe en ANNEXE 2 à la présente délibération, intègre ces évolutions.

III – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

L'assemblée est informée d'une convention de mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (ANNEXE 3)

IV - CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ D'ENCADREMENT POUR LES TUTEURS ACCOMPAGNANT LES AGENTS INSCRITS DANS LE DISPOSITIF « REBONDIR A NANTES»

Dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif « REBONDIR A NANTES : un nouveau métier pour un nouveau départ » destiné à certains agents ayant eu un avis de reclassement ou une inaptitude définitive à l'exercice de leurs fonctions, il est proposé un accompagnement par un agent volontaire (un tuteur) pour aider au bon déroulement de la mission et à la montée en compétence vers un autre métier.

A l'instar de la prime de tutorat pour les emplois d'avenir et les stagiaires, il est proposé que ce tuteur soit indemnisé sur la durée de l'accompagnement effectué. Aussi, l'indemnité d'encadrement sera élargie à ces nouveaux bénéficiaires sans pour autant que les modalités de versement soient modifiées.

Pour rappel, la valeur mensuelle de l'indemnisation sera de 42,50 euros brut. Elle est versée dans la limite des butoirs indemnitaires afférents au grade de l'agent et est suspendue à compter d'un mois d'absence de l'agent ou du tuteur bénéficiaire.

Il est par ailleurs précisé que ce dispositif donnera lieu à création de postes spécifiques (postes "REBONDIR") pour les agents qui intégreront ce dispositif ainsi qu'à la création d'un régime indemnitaire emploi REBONDIR pour les agents de catégorie C ou d'un régime indemnitaire fonction REBONDIR pour les agents de catégorie B. Ces dispositions particulières feront l'objet d'une délibération au prochain conseil.

V - INTERVENANTS EXTÉRIEURS – RÉMUNÉRATION – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

La Métropole, pour répondre aux besoins divers de ses usagers, fait appel à des intervenants extérieurs dans différents domaines. Ces intervenants, souvent experts sur leur champ d'activités et parfois issus de professions libérales, sont recrutés pour un acte déterminé ne présentant aucun caractère de continuité.

Cette collaboration occasionnelle s'apparente à celle du prestataire de service engagé et payé pour exécuter un acte déterminé. Considérés comme vacataires, ces agents sont recrutés sur la base d'un acte d'engagement précis et facilement identifiable, uniquement pour la période nécessaire à l'accomplissement de la tâche qui leur est confiée. Dans ce cadre, ils disposent au sein de Nantes Métropole d'un système de rémunération spécifique prenant en compte la nature et/ou la durée de la mission confiée.

Plusieurs délibérations du conseil communautaire établissent les bases de rémunération pour les intervenants extérieurs vacataires. La liste complète de ces délibérations est la suivante :

18/01/2002 : Taux horaire pour la vacation des médecins vacataires.

30/04/2004 : Taux de vacation journalier des experts.

17/06/2005 : Taux horaire pour la vacation des psychologues vacataires.

14/10/2005 : Taux horaire pour la prestation d'un sociologue.

16/12/2005 : Taux horaire pour la prestation d'une enseignante des classes préparatoires aux grandes écoles littéraires.

17/02/2006 : Montants des prestations de pigistes.

Or, avec le transfert des établissements culturels de la ville de Nantes vers la métropole il apparaît nécessaire d'élargir la nature des interventions des intervenants extérieurs vacataires et de définir la rémunération afférente aux interventions réalisées au sein de ces établissements.

Il est donc proposé de redéfinir les modalités financières d'indemnisation des intervenants extérieurs et de mettre fin aux modalités en vigueur jusqu'à présent.

1) - Identification des différents types de vacations

Il est proposé deux types de vacation considérant la nature de l'intervention et/ou sa durée :

- forfaitaire : la rémunération correspondante rétribue une production, le plus souvent matérielle. Le calcul du montant de la rétribution prend en compte la quantité produite quelle que soit la durée de la prestation (exemple : rétribution aux nombres de photographies prises ou au nombre de conférences animées…).

- horaire : la rémunération correspondante rétribue une production, le plus souvent immatérielle. Le calcul du montant de la rétribution prend en compte la durée de la prestation (exemple : le temps de participation à un jury)..

2) - Rémunération afférente à ces vacations

Quelque soit le type de vacation (forfaitaire ou horaire), il est proposé d'adopter le principe d'une différenciation de la rémunération des intervenants, cette dernière étant exclusive de toute autre. Le principe étant retenu afin de qualifier la nature des intervenants en fonction de leur notoriété, de leur expertise, de la spécificité du domaine d'intervention.

La rémunération de ces vacations devra s'inscrire dans un cadre en respectant un taux plafond. Ce taux suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

Pour ce faire, vous trouverez en ANNEXE 4 de cette délibération, les différentes « familles » de vacation identifiées et les montants alloués.

Toutefois, dans l'éventualité d'une intervention qui ne rentrerait pas dans cette liste, nous vous proposons de rémunérer les intervenants, en application d'une règle d'équivalence.

Les mesures définies dans cette délibération seront applicables le 1° jour du mois suivant l'entrée en vigueur de cette présente délibération. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures.

VI - SIGNATURE DE LA CHARTE LGBT DE L'AUTRE CERCLE – APPROBATION

Nantes Métropole mène une démarche volontariste en faveur de la mixité et de la diversité au sein de ses services. Initiée dés 2009, cette démarche s'est concrétisée, le 10 juillet 2015, par l'obtention du Label Diversité.

Dans le strict respect des droits fondamentaux, les principes d'égalité, de non discrimination et de laïcité constituent les fondements affirmés de la politique Ressources Humaines de Nantes Métropole.
Ces principes se déclinent au travers de mesures concrètes portées par des dispositifs dédiés devenus pérennes. Dans une logique de progrès constants cette démarche menée pour prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination s'enrichit par des actions ciblées destinées à réduire les inégalités de traitements et à améliorer la qualité de vie au travail des personnels les plus vulnérables aux discriminations.

Après la signature d'une convention pluriannuelle avec le fond pour l'insertion des personnes en situation de handicap, l'élaboration d'un programme d'actions visant à une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mise en place d'un dispositif destiné à prévenir les discriminations liées à l'état de santé et à faciliter les réorientations professionnelles imposées par une décision de reclassement, l'adoption de mesures destinées à réduire les inégalités que pourraient subir les personnes en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle ou de genre est apparue nécessaire.

Afin d'affirmer cette volonté, il est proposé la signature de la Charte d'engagement LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi et Trans) de l'Autre Cercle (ANNEXE 5). Cette charte vise à une meilleure inclusion dans le monde professionnel des collaborateurs LGBT, à leur garantir l'égalité de traitement et l'égalité d'accès aux droits ainsi qu'au traitement de toute réclamation pour discrimination en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle ou de genre.

L'Autre Cercle, association nationale de lutte contre les discriminations LGBT dans le monde professionnel, est par ailleurs, un organisme reconnu pour son action.

M^me^ Lefranc : « Dans le chapitre 3 de la délibération nous informons l'assemblée de la mise à disposition d'un personnel entre Nantes Métropole et le ministère des Affaires étrangères. En fait, il s'agit d'un chauffeur qui est mis à disposition du ministre des Affaires étrangères lorsqu'il est déplacement dans la Région. Évidemment, le ministère rembourse la Métropole du coût de cette mise à disposition.

Le chapitre 4 concerne la création d'une indemnité d'encadrement pour les tuteurs qui accompagnent les agents dans le cadre du dispositif Rebondir à Nantes. C'est un dispositif qui vient de se mettre en place, qui est extrêmement intéressant parce qu'il concerne les agents qui sont en inaptitude physique sur leur métier et qui donc doivent faire le deuil de leur ancien métier pour trouver un nouveau métier.
C'est un dispositif de deux ans que l'on a mis en place avec le CNFPT. Il accompagne les agents dans la découverte et dans la montée en compétences sur un nouveau métier. Au cours de ces deux ans, ils vont découvrir des nouveaux métiers au sein de notre collectivité grâce à des tuteurs, des collègues qui vont les accompagner. Et on propose de mettre en place une indemnité pour ces tuteurs qui vont prendre en charge leurs collègues qui sont en reclassement.

Enfin, nous terminerons cette délibération par la proposition de signer la charte LGBT qui est proposée par une association qui s'appelle L'Autre cercle. J'en profite, Madame la Présidente, pour dire que dans un contexte où le simple fait de parler – pire, de réfléchir – sur la question de la GPA, est considéré comme une faute par les élus de la Région, cela conduit à la suppression d'une subvention pour un événement culturel. Dans ce contexte d'un autre temps, que nous espérions révolu, nous sommes fiers, nous les élus de la majorité métropolitaine, de rappeler à quel point nous sommes attachés à défendre les droits fondamentaux, les principes d'égalité et de non-discrimination envers toutes les personnes LGBT.

Nous vous proposons de signer la charte LGBT de L'Autre cercle qui est une charte dans laquelle nous nous engageons à respecter tous les principes d'égalité, de non-discrimination de tous les personnels LGBT de la Métropole. C'est une charte dans laquelle de plus en plus d'entreprises privées s'engagent, dont certaines grandes entreprises comme Veolia eau par exemple, et de plus en plus de collectivités. Voilà, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nathalie Blin. »

M^me^ Blin : « Madame la Présidente, chers collègues, perdue dans les diverses informations que contient la délibération sur le personnel métropolitain, nous tenions à saluer la signature de la charte de l'association L'Autre cercle qui lutte contre les discriminations faites aux personnes lesbiennes, gays, bi et trans dans le monde professionnel.

Nantes Métropole mène depuis de nombreuses années une politique en faveur de la mixité et de la diversité dans ses services. Tout comme de nombreuses grandes entreprises françaises et d'autres collectivités, la Métropole accompagne ces démarches pour lutter contre les discriminations dans le cadre professionnel.
La signature de cette charte montre notre volonté d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes LGBT dans la totalité des services, et aussi de montrer l'exemple aux autres collectivités ou entreprises.
Cet exemple pourrait notamment être suivi par la Région des Pays de la Loire et sa majorité, Madame Garnier en tête, qui prend prétexte d'un simple débat sur la question de la GPA pour couper les subventions du festival CinéPride, festival de films lesbiens, gays, bi, trans, de Nantes, auquel nous réitérons notre soutien total.
Cela étant dit, encore plus de 58 % des salariés LGBT "se cachent" au travail et hésitent souvent à révéler leur orientation sexuelle par crainte des conséquences négatives que cela pourrait avoir sur leurs conditions de travail et leur évolution de carrière.
Cette réticence est corroborée par les données recueillies : plus d'une personne homosexuelle sur quatre a constaté une détérioration de ses relations professionnelles après « s'être dévoilée ». Rares seront les salariés et leur hiérarchie qui se diront ouvertement homophobes. L'homophobie se déploie le plus souvent de manière insidieuse. L'agrégation de comportements individuels tels que des remarques, des rires, des plaisanteries douteuses, créent et font perdurer un climat homophobe, voire pire dans certains cas.

Le fait d'appartenir à une collectivité signataire de cette charte engagera à la fois l'employeur, mais aussi ses agents, à lutter contre toute pratique discriminante. La diversité est une véritable richesse pour nos services. Celle-ci permet de croiser les expériences, les sensibilités et les points de vue afin d'apporter une meilleure qualité de service aux habitantes et habitants de la Métropole.
Voilà, je tenais à souligner le travail entrepris par notre future collègue Katell Favennec, élue à la Ville de Nantes, déléguée à la lutte contre l'homophobie, qui a œuvré depuis un an pour la signature de cette charte par nos collectivités.
Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pierre-Yves Le Brun. »

M. Le Brun : « Madame la Présidente, chers collègues, au nom des élus écologistes et citoyens, je tiens à saluer la signature par notre collectivité de la charte de L'Autre cercle pour lutter contre les discriminations envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans. Cela confirme notre volonté d'aller plus loin pour garantir à tous les agents une égalité de traitement, mais aussi promouvoir la mixité et la diversité dans les services.

Cette démarche d'exemplarité pour le mieux vivre au travail est conséquente puisqu'elle impliquera plus de 3 000 agents au sein de notre collectivité. Nous sommes chacun et chacune concernés par la lutte contre l'intolérance et les discriminations, que ce soit au niveau des droits ou dans le cadre professionnel. C'est pourquoi j'invite l'ensemble des communes de notre agglomération qui ne l'ont pas encore fait à se saisir de cette question avec la charte de L'Autre cercle, déjà signée par un grand nombre de collectivités et d'entreprises.
Et comme mes collègues de la majorité, j'en profite pour renouveler tout notre soutien au centre lesbien, gay, bi et trans de Nantes dont fait partie L'Autre cercle et à leurs bénévoles pour leur travail. Nous dénonçons la suppression des subventions de la Région des Pays de la Loire au festival CinéPride ouvert à l'ensemble des questions de genre et des pratiques.
J'ai d'ailleurs ici à disposition un certain nombre de brochures, particulièrement pour Madame Garnier bien évidemment mais pour l'ensemble de mes collègues, pour les manifestations organisées lors de la vingtième édition de la Marche des fiertés de Nantes. Le détail de la programmation cinéma viendra dans une dizaine de jours.

Enfin, et je reprendrai l'expression que Madame Krysmann vient d'employer : oui, je suis pour *« la liberté de choix »* en matière de nouvelle parentalité et de sexualité. Oui, la liberté de choix, nous y tenons. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Madame la Présidente. Je voudrais simplement dire ici que nous n'avons pas à confondre – et je pense que cette confusion est certainement en partie volontaire – la lutte contre les discriminations quelles qu'elles soient, y compris bien sûr la lutte contre les discriminations relatives à l'orientation sexuelle, avec la promotion de la GPA. Je crois que cela n'a tout simplement rien à voir.

Je voudrais dire également que cette charte que vous nous proposez avec l'association L'Autre cercle a été votée en Conseil municipal de Nantes il y a quelques semaines, à l'unanimité de ses membres. Je crois que c'est important à rappeler. Je crois que cela nous incite aussi à réfléchir. Ce n'est pas parce que nous avons un certain nombre de réflexions par ailleurs que nous ne sommes pas favorables à la lutte contre l'ensemble des discriminations. Je voulais le rappeler.

Je voudrais aussi répondre à un certain nombre de remarques qui ont été faites. J'ai entendu parler *« d'un simple débat sur la GPA ». Je* crois tout simplement que vous n'avez pas pris le temps de vous renseigner précisément sur ce que nous avons regardé de notre côté de plus près. Il s'agissait en l'occurrence d'une réunion d'information visant à donner un maximum d'informations aux personnes candidates à un parcours de GPA, en présence d'un couple de papas de la région nantaise ayant récemment eu recours à ce dispositif.
Il ne s'agit pas d'un débat contradictoire. Le débat doit vivre, c'est tout à fait logique et normal. Nous n'étions pas dans ce cadre-là. Je crois que c'est important de le dire parce que c'est effectivement le fondement de notre position au niveau régional. Cela n'est pas un débat, c'est une séance d'information et de promotion de la GPA qui, comme vous le savez, est interdite sur le territoire français.
C'est la raison pour laquelle nous avons affirmé, et nous pouvons tout à fait le réaffirmer très sereinement, que la Région des Pays de la Loire effectivement ne financera aucune association promouvant des pratiques illégales sur le territoire français.

Voilà ce que je voulais simplement rappeler, très sereinement. Les organisateurs de la manifestation et le Président du centre LGBT, avec lequel j'ai eu plusieurs échanges, reconnaissaient tout à fait l'ambiguïté de cette réunion d'information. Je crois que finalement nous nous sommes rejoints là-dessus. Nous avons uniquement demandé à cette association de s'engager à ne pas contourner la loi française. Certainement qu'un certain nombre de personnes ont cherché à instrumentaliser le débat.
Croyez bien que je le regrette profondément, car nous avons toujours dit, même si vous n'avez pas voulu l'entendre, que nous n'avions aucun souci à financer le festival CinéPride en lui-même. Je tenais à le rappeler.

Pour conclure, simplement, nous nous abstiendrons sur cette délibération comme à notre habitude puisqu'il s'agit de modifications liées au personnel métropolitain. Cela n'est évidemment pas en lien avec cette charte que vous venez de détailler et que nous avons, je le rappelle, votée tous ensemble au Conseil municipal de Nantes début avril. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Benjamin Mauduit. »

M. Mauduit : « Madame la Présidente, Madame Lefranc, cette adhésion de Nantes Métropole à la charte de L'Autre cercle est l'occasion de souligner toute l'importance de notre soutien en faveur de la diversité, de l'égalité en milieu professionnel, au sein même de nos institutions. Cette charte en est un bel exemple. Au-delà du champ professionnel, c'est chaque jour et de toutes les manières qu'il faut lutter contre les préjugés, qu'il faut faire changer les regards.

Pour cela, la culture joue naturellement un rôle essentiel. De ce point de vue, la décision de la Région des Pays de la Loire de suspendre sous condition son financement du festival CinéPride au Katorza à Nantes en se reposant sur l'engagement des organisateurs en faveur de la GPA, nous semble tout de suite moins exemplaire, voire tout simplement inacceptable.
Alors Madame Garnier, je profite que vous soyez au centre de toutes les attentions. Je profite de votre droit de réponse, parce que je ne suis pas convaincu. Je reste assez perplexe. Il y a un flou artistique dans la manière dont vous faites les prémices de votre politique culturelle à la Région.
Ce chantage à la subvention, ce mauvais procès au centre LGBT pourraient vous embarquer pour une traversée du Rubicon dont vous risquez de ne jamais revenir, en matière d'ingérence envers le monde de la culture. Celui-ci n'attend pas des responsables politiques qu'ils leur prescrivent ce qui ressort du bon ou du mauvais goût, du culturellement correct ou incorrect. Donc, de grâce, ne vous enfournez pas dans une politique culturelle philistine.

La culture dans toute sa diversité, c'est ce qui participe à l'émancipation et à la liberté de choix de chacun. Donc effectivement, une politique culturelle ne soutient pas n'importe quoi. Alors, cessez d'alimenter ce léger sentiment de flou, oserai-je dire artistique, sur la politique culturelle que vous mettez actuellement en place à la Région des Pays de la Loire.
Soyons d'accord : ne pas soutenir toute structure ou tout projet qui pourrait inciter à la haine, à l'intolérance, au crime, 100 fois oui, Madame Garnier. Mais ne pas soutenir par principe la liberté d'expression, de création, et l'ouverture au débat sociétal, nous disons 100 fois non. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, je regrette vraiment la tournure que prend ce débat. D'abord, parce que je pense que si vous êtes minoritaires à la Région, vous considérez que vos élus ne sont pas capables de défendre les propos ou les idées qui sont les vôtres, c'est qu'il y a un problème de votre côté.

Il n'est pas ici question de faire que ceux qui n'ont pas été élus au niveau régional, parce que vous avez été sanctionnés par ce scrutin, puissent s'exprimer sur un débat qui n'a pas lieu d'être ici.
Aujourd'hui, les questions que vous portez ne sont pas de nature à permettre un véritable débat. Vous vous trompez de lieu, vous vous trompez d'endroit. Je rappelle que nous ne sommes pas ici entre ceux qui sont pour une discrimination quelle qu'elle soit et ceux qui seraient défavorables à toute discrimination. Nous sommes tous contre les discriminations, nous sommes tous pour qu'il y ait une égalité des chances, nous sommes tous pour que chacun soit reconnu avec ses choix et sa liberté de choix quelle qu'en soit la nature (sexuelle ou d'autre nature). Nous n'avons pas à en juger et nous ne sommes pas là pour cela.

Nous sommes des humanistes avant toute chose, nous sommes des républicains, nous sommes des démocrates...Je constate que là, on a une dérive dans les propos qui sont tenus, une mise en accusation sur un sujet qui doit être débattu à la Région. Si la Région a pris cette décision, il lui appartient d'en expliquer les raisons. Je n'ai pas ici les motifs qui ont fait ce choix. Je ne suis pas là pour en débattre. Ce n'est pas là l'objet.

En revanche, nous sommes sur une délibération qui porte essentiellement sur la gestion des effectifs de Nantes Métropole, sujet que vous traitez au titre de l'exécutif sans nous y faire participer, et là c'est une vraie discrimination. La discrimination consiste à interdire à des représentants de la démocratie locale de siéger au sein de l'exécutif de cette assemblée. C'est de la discrimination parce que cela n'existe dans aucune autre communauté.
Partout où vous allez, les minorités sont représentées dans la gestion des intercommunalités. Ce n'est pas le cas ici. Regardez ce qui se passe dans d'autres intercommunalités qui sont proches : le Président de la communauté Erdre et Gesvres n'est même pas adjoint dans une commune. C'est un simple élu. Quand vous allez à Savenay, vous retrouvez exactement la même situation.
Ici, on a une Présidente qui est en même temps maire de Nantes. Vous avez fait ce choix et je le respecte. Mais ne me dites pas qu'il n'y a pas là matière à penser qu'il y a discrimination entre une majorité et une minorité. Jouons sur les discriminations : nous irons très très loin sur le sujet. En tout cas, sur cette délibération nous nous abstiendrons pour des raisons objectives qui sont liées au fait que nous ne partageons pas l'exécutif et que vous nous avez mis à l'écart. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je propose que chacun essaie de garder son sang-froid. Il nous reste quelques délibérations. Je ferai juste un commentaire sur cette dernière intervention avant de donner la parole à Alain Vey.

Monsieur Guerriau, sincèrement, je ne suis pas très sûre que l'on puisse comparer la souffrance d'hommes et de femmes discriminés, et je vous rejoins, quelle que soit la nature de cette discrimination (que ce soit une discrimination liée au choix d'orientation sexuelle, que ce soit une discrimination liée à la couleur de peau, que ce soit une discrimination liée au milieu social) à nos questions de représentation ou pas dans l'exécutif. Vraiment, je vous le dis très sincèrement, je pense que l'on parle quand même de deux choses de natures différentes.
Derrière les questions de discrimination, il y a des questions de combat pour les droits. On peut avoir des désaccords, on en a, c'est la vie démocratique. La comparaison des questions de gestion minorité/majorité, m'oblige à vous rappeler que je vous ai proposé une vice-présidence en début de mandat soumise à la condition de vote du budget et que vous avez refusée… »

M. Guerriau : « Vous ne m'avez jamais proposé de vice-présidence. »

M^me^ la Présidente : « D'autres dans votre groupe pourraient en témoigner. Je crois vraiment que l'on ne peut pas mettre sur le même plan des questions de fonctionnement de gouvernance politique et des discriminations. Je le dis quand même pour la bonne tenue de cette assemblée jusqu'à la fin de la séance. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Je demande que le point 6 soit enlevé de la délibération et que ce soit un vote séparé. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Pascal Bolo. »

M. Bolo : « En complément de ce que vous venez de dire à Joël Guerriau, je dirais même que faire la comparaison qu'il a faite revient à dévaloriser totalement et à banaliser la question des discriminations en en faisant l'équivalent de ce que nos concitoyens pourraient considérer comme des petites batailles politiciennes. Il s'agit de problèmes fondamentaux liés aux droits de l'homme.
Non seulement cette comparaison est nulle et non avenue, mais en plus elle dévalorise scandaleusement l'importance du combat que mènent toutes celles et tous ceux qui luttent contre toutes les formes de discrimination. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je propose donc que l'on en revienne au cœur de la délibération, et je donne une suite favorable à la demande d'Alain Vey. Nous allons donc voter sur les cinq premiers points de la délibération qui concernent les questions directement liées aux sujets RH.
Je soumets ensuite au vote la partie de la délibération qui, tel que la vice-présidente l'a rappelé, concerne le centre LGBT et plus particulièrement la décision de charte qui vous est proposée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1. Approuve par 96 voix pour et 1 abstention la signature de la charte d'engagement LGBT de l'Autre Cercle (ANNEXE 5),

PAR 66 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS

2. Approuve l'adaptation du tableau des effectifs (ANNEXE 1),
3. Approuve et autorise la signature de la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes suite à l'élargissement du périmètre des services communs entre les deux structures (ANNEXE 2),
4. Est informé d'une convention de mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International telle que jointe en ANNEXE 3
5. Approuve la création d'une indemnité d'encadrement pour les tuteurs accompagnant les agents inscrits dans le dispositif « REBONDIR A NANTES : un nouveau métier pour un nouveau départ »,
6. Approuve les modalités financières d'indemnisation des intervenants extérieurs telles que jointes en ANNEXE 4,
7. Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
8. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Pernot présente le dossier suivant :

Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

28 – FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU FROIDE ET DE SYSTEMES DE RELEVE A DISTANCE – LANCEMENT D'UN MARCHE NEGOCIE

EXPOSE

Afin de facturer l'eau potable distribuée, Nantes Métropole dispose d'un parc d'environ 220 000 compteurs d'eau froide. Ces compteurs sont à renouveler tous les quinze ans environ, il est donc nécessaire de procéder régulièrement à leur remplacement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'individualisation des contrats d'abonnement d'eau froide, Nantes Métropole doit acquérir des dispositifs de relevé à distance afin d'effectuer les relevés des compteurs situés dans les logements. Ces dispositifs seront remplacés avant ou lors du changement de compteur.

Pour répondre à ces besoins, il convient de lancer une consultation décomposée en 7 lots distincts, avec des minimums en quantité et en montant, sans maximum, pour une période de un an, renouvelable trois fois et pour une durée maximale de 4 ans :

- Lot 1 : Fourniture de compteur d'eau dn 15mm lg 170mm – mini : 3000 unités
- Lot 2 : Fourniture de compteur d'eau dn 15mm lg 170mm radio – mini : 200 unités
- Lot 3 : Fourniture de compteur d'eau dn 15mm lg 110mm – mini : 2000 unités
- Lot 4 : Fourniture de compteur d'eau dn 15mm lg 110mm radio – mini : 200 unités
- Lot 5 : Fourniture de compteur d'eau dn 20,30 et 40 avec ou sans radio – mini : 40 000 € HT
- Lot 6 : Fourniture de compteur d'eau compteur de vitesse classe C – mini : 20 000 € HT
- Lot 7 : Fourniture de compteur d'eau compteur de vitesse classe B + filtres – mini : 25 000 € HT.

Le montant de cette consultation est estimé à 700 000 € HT par an soit 840 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il est demandé au Conseil d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence pour l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'Eau chapitre 21 opération n°3002 libellé Matériel et technique de comptage.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Autorise le lancement d'une procédure négociée, avec mise en concurrence, pour l'acquisition de compteurs d'eau froide et de systèmes de relève à distance.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Hay présente le dossier suivant :

Direction de l'Espace Public

29 – MARCHE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE

EXPOSE

Le marché à bons de commande relatif aux travaux d'éclairage public arrivant à échéance le 1er octobre 2016, il convient de relancer une consultation. Afin de garantir la réactivité en termes de procédure tout en préservant une concurrence forte, il est proposé de recourir à un accord-cadre multi-attributaire.

Cet accord-cadre permettra à Nantes Métropole de réaliser des travaux de rénovation du patrimoine éclairage public ainsi que des travaux de modifications et extensions du réseau d'éclairage public et des réseaux souples.

Cet accord-cadre multi-attributaires sera conclu, sans minimum et sans maximum, pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois pour une durée de 2 ans.

Cet accord-cadre permettra la passation de deux types de marchés subséquents :

- Un marché subséquent comportant 4 lots géographiques, à bons de commande, pour les travaux de rénovation et de petites extensions.
- Des marchés subséquents d'opérations pour des travaux de moyenne envergure.

Le montant des travaux est estimé à 14 000 000 € HT soit 16 800 000 € TTC sur 2 ans, pour l'ensemble de cet accord-cadre.

Conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire sans minimum ni maximum pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur les AP n°36 et 37, « Nouveaux aménagements de voirie » et « Entretien du Patrimoine » dans les budgets des directions concernées.

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 94 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire sans minimum ni maximum pour la réalisation de travaux d'éclairage public,

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'accord- cadre correspondant.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale du secrétariat général

30 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL METROPOLITAIN

EXPOSE

Par délibération du 27 juin 2014, le conseil de Nantes Métropole a approuvé son règlement intérieur.

Il convient aujourd'hui de mettre à jour ce document, notamment pour prendre en compte les évolutions liées au statut de métropole et pour intégrer une disposition de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).

Les modifications apportées sont les suivantes :
- Le débat d'orientations budgétaires interviendra désormais dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget (et non plus 2 mois), conformément à l'ordonnance du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux métropoles .
- Le projet de budget sera communiqué aux membres du conseil 12 jours au moins avant l'ouverture de la 1ère réunion consacrée à l'examen dudit budget (et non plus 5 jours francs, délai de droit commun pour les délibérations), conformément à l'ordonnance précitée.
- Le calcul de la majorité qualifiée pour la déclaration de l'intérêt métropolitain d'une compétence s'appréciera désormais au regard du nombre de suffrages exprimés (et non plus de l'effectif du conseil), conformément à la loi NOTRe.
- S'agissant de l'article relatif à l'adoption des délibérations, une disposition a été apportée sur le vote séparé du délibéré
- Un article concernant les modalités de dépôt et d'examen des amendements a été introduit.
- Enfin, les nouvelles compétences de Nantes Métropole ont été rattachées aux différentes commissions.

L'existence d'un règlement intérieur consolidé et mis à jour garantit une meilleure lisibilité de celui-ci, c'est pourquoi il vous est proposé de délibérer sur l'intégralité du règlement intérieur du conseil dont les modifications ont été soumises pour étude au groupe de travail chargé de son élaboration.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le règlement intérieur du conseil métropolitain modifié ci joint.

2. Autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Rolland présente le dossier suivant :

Direction Générale du Secrétariat Général

32 – DESIGNATIONS DIVERSES

EXPOSE

I – Commission de suivi de site – Société BRENNTAG à Saint-Herblain

La société BRENNTAG, située à Saint-Herblain, exploite des installations de stockage et de conditionnement de produits chimiques.

En application des dispositions de l'article L125-2-1 du code de l'environnement et de la décision du Préfet de Loire-Atlantique, une commission de suivi de site va être créée. Cette commission est composée de cinq collèges dont le collège « élus » de Nantes Métropole

En conséquence, il convient que le Conseil Métropolitain désigne un titulaire et un suppléant de Nantes Métropole pour siéger au sein de cette commission.

II – Commission portuaire de bien être des gens de la mer

La commission portuaire de bien être des gens de la mer du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a été créée par arrête préfectoral du 9 août 2011.

Cette commission est une instance consultative devant favoriser le dialogue et la concertation entre les acteurs portuaires au sujet du bien être des marins et de leur accueil durant les escales des navires.

Trois associations oeuvrent actuellement à Nantes et à Saint-Nazaire. Une participation des représentants de Nantes Métropole et de la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire est attendue aux travaux de cette instance.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de Nantes Métropole au sein de cette commission portuaire de bien être des gens de mer du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire.

III - **NANTES - Aménagement des berges nord de l'Ile de nantes - Travaux Place de la Galarne – Rezé – Travaux rues Alsace Lorraine et Félix Faure - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains - Désignation des représentants de Nantes Métropole à la Commission de Règlement Amiable**

La SAMOA réalise l'opération d'aménagement des berges Nord de l'île de Nantes, entre les ponts Haudaudine et Aristide Briand. Les aménagements d'espace public comprenant la finalisation de la promenade du tour nord de l'île, la réfection et l'apaisement des voiries et la création d'aires de jeux doivent se dérouler de fin novembre 2016 à Janvier 2018 ; ils seront précédés de travaux sur le réseau d'assainissement d'octobre 2016 à Février 2017.

Par ailleurs, l'aménagement de la place de la Galarne est programmé de novembre 2016 à mai 2017, avec une reprise des travaux pendant l'été 2017 pour une fin de chantier en septembre 2017.

Enfin, la requalification des rues Alsace Lorraine et Félix Faure à Rezé sera engagée à compter du dernier trimestre 2016, pour se poursuivre jusqu'à l'été 2017, intégrant les travaux de voirie et la réfection du réseau d'assainissement.

Pour ces trois opérations, un dispositif d'information et de rencontres régulières avec les riverains et les commerçants a été mis en place et sera effectif pendant toute la durée des travaux.

Ces travaux d'aménagement significatifs et réalisés pendant une durée importante, sont de nature à engendrer des préjudices commerciaux pour l'activité des nombreux professionnels riverains.

C'est pourquoi, afin de faciliter l'instruction des demandes d'indemnisation à venir, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains des voies détaillées ci-dessous,

<u>Aménagement des berges nord de l'île de Nantes</u> :

- quai André Rhuys, quai Hoche, rue de la Tour d'Auvergne, rue Michel Columb, rue Grande Biesse, rue Conan Mériadec.

- amorces des rues Michel Rocher, Louis Blanc et du Boulevard Babin Chevaye, selon les emprises définies sur le plan joint en annexe à la présente délibération.

<u>Aménagement place de la Galarne à Nantes</u>

- le boulevard Pompidou entre le bd Alexandre Millerand et la rue Jean Gorin, incluant la place de la Galarne.

<u>Requalification des rues Alsace Lorraine et Félix Faure à Rezé</u>

- du bord de la Place Sémard au Quai de la verdure

Cette procédure doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet sera mise en place une Commission de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole.

Elle sera composée la façon suivante :

- Président : un magistrat du Tribunal Administratif
- Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :
    - de la Préfecture
    - du Trésor Public
    - de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
    - de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
    - de Nantes Métropole

Cette commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole pourra attribuer une indemnisation aux professionnels concernés.

IV - Remplacement de Mme Laurence GARNIER au Comité Syndical du Syndicat Mixte Nantes-Angers Opéra et à la Commission Locale Du Secteur Sauvegarde De Nantes

Mme Laurence GARNIER a été désignée par délibération du 25 avril 2014 membre suppléante de la Commission locale du secteur sauvegardé de Nantes et par délibération du 15 décembre 2014 représentante suppléante de Nantes Métropole au Comité syndical du Syndicat Mixte Nantes-Angers Opéra (SMANO).

Par courrier en date du 22 mars 2016, Mme Laurence GARNIER a démissionné de ces fonctions.

Il convient donc que le Conseil métropolitain procède à son remplacement.

V – Remplacement de M . Joël GUERRIAU au Conseil d'Administration de la SEMITAN

M. Joël GUERRIAU a été désigné par délibération du 25 avril 2014 au Conseil d'administration de la SEMITAN.

Par courrier du 4 mars 2016, M. Joël GUERRIAU a démissionné de ce poste.

Il convient donc que le Conseil métropolitain procède à son remplacement.

M^{me} la Présidente : « Concernant la délibération 32, vous avez reçu sur table l'ensemble des désignations qui sont proposées. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Désigne en tant que représentants de Nantes Métropole à la Commission de suivi de site de la société BRENNTAG :

Titulaire : M. Jocelyn BUREAU
Suppléant : M. Gérard ALLARD

2. Désigne en tant que représentants titulaire et suppléant de Nantes Métropole au sein de la commission portuaire de bien-être des gens de la mer du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire

Titulaire : M. Aymeric SEASSAU
Suppléant : M. Alain ROBERT

3. Décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux de l'opération d'aménagement des berges Nord de l'île de Nantes, de la place de la Galarne à Nantes et des rues Alsace Lorraine et Félix Faure à Rezé, et de constituer une commission de règlement amiable.

4. Désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de ces Commissions de Règlement Amiable :

Titulaire : M. Alain ROBERT
Suppléant : M. Michel LUCAS

5. Désigne M. Julien BAINVEL en remplacement de Mme Laurence GARNIER à la Commission locale du secteur sauvegardé de Nantes, et Mme Rozenn HAMEL au Comité syndical du Syndicat Mixte Nantes-Angers Opéra,

6. Désigne M. Hugues HIERNARD en remplacement de M. Joël GUERRIAU au Conseil d'administration de la SEMITAN.

7. Autorise M. Hugues HIERNARD à accepter toutes les fonctions, dans le cadre de l'exercice de cette représentation, qui pourraient lui être confiées au sein de cette structure.

8. Autorise M. Hugues HIERNARD à percevoir, à titre individuel, des indemnités résultant du mandat qui lui a été confié, dans la limite du plafond fixé en application de l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales.

9. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

****

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, nous avons donc terminé notre ordre du jour de ce Conseil métropolitain. Merci à chacune et à chacun, et bonne soirée. »

La séance est levée à 16h34

Les secrétaires de séance

Madame Laure BESLIER

Monsieur Bertrand AFFILE

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE
CONSEIL DU 29 AVRIL 2016

Nom	Prénom	Délibération n°26
AFFILE	Bertrand	1
ALIX	Jean-Guy	3
ALLARD	Gérard	1
AMAILLAND	Rodolphe	3
ANNEREAU	Matthieu	2
BAINVEL	Julien	2
BASSAL	Aïcha	1
BELHAMITI	Mounir	1
BENATRE	Marie-Annick	1
BESLIER	Laure	1
BIR	Cécile	1
BLIN	Nathalie	1
BLINEAU	Benoît	1
BOCHER	Rachel	1
BOLO	Pascal	1
BUQUEN	Eric	1
BUREAU	Jocelyn	1
CAILLAUD	Michel	1
LARGOUËT	Cathy	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1
CHIRON	Pascale	1
CHOQUET	Catherine	1
COPPEY	Mahel	1
COUTURIER	Christian	1
DANIEL	Karine	1
DANTEC	Ronan	-
DAVID	Serge	1
DENIS	Marc	1
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	1
DUCLOS	Dominique	1
DUPORT	Sandrine	1
FEDINI	François	3
FOURNIER	Xavier	2

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE
CONSEIL DU 29 AVRIL 2016

Nom	Prénom	Délibération n°26
GARNIER	Laurence	2
GARREAU	Jacques	1
GESSANT	Marie-Cécile	3
GILLAIZEAU	Jacques	1
GRELARD	Hervé	2
GRESSUS	Michèle	1
GUERRA	Anne-Sophie	2
GUERRIAU	Joël	1
HAMEL	Rozenn	2
HAY	Pierre	1
HIERNARD	Hugues	3
HOUEL	Stéphanie	2
HUARD	Jean-Paul	1
HUCHET	Erwan	1
IMPERIALE	Sandra	2
JUNIQUE	Stéphane	1
KRYSMANN	Blandine	2
LAERNOES	Julie	-
LE BERRE	Dominique	1
LE BRUN	Pierre-Yves	1
LE STER	Michèle	3
LEFRANC	Elisabeth	1
LEMASSON	Jean-Claude	1
DELBLOND	Lilianne	1
LUCAS	Michel	1
LUTUN	Lydie	3
MAISONNEUVE	Monique	1
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1
MARTINEAU	David	1
MAUDUIT	Benjamin	1
MERAND	Isabelle	1
MEYER	Christine	1
MOREAU	Jean-Jacques	1

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE
CONSEIL DU 29 AVRIL 2016

Nom	Prénom	Délibération n°26
MORIVAL	Benjamin	3
MOUNIER	Serge	3
NAEL	Myriam	1
NEDELEC	Marie-Hélène	1
NICOLAS	Gilles	1
PADOVANI	Fabienne	1
PARPAILLON	Joseph	1
PERNOT	Mireille	1
PIAU	Catherine	1
PRAS	Pascal	1
PREVOT	Charlotte	1
QUERAUD	Didier	1
QUERO	Thomas	1
RAMIN	Louis-Charles	3
REBOUH	Ali	1
RENEAUME	Marc	2
RICHARD	Guillaume	2
RIOUX	Philippe	1
ROBERT	Alain	1
RODRIGUEZ	Ghislaine	1
ROLLAND	Johanna	1
ROUSSEL	Fabrice	1
SALECROIX	Robin	1
SEASSAU	Aymeric	1
SEILLIER	Philippe	3
SOBCZAK	André	1
SOTTER	Jeanne	1
HAKEM	Abbassia	1
TRICHET	Franckie	1
VEY	Alain	1
VOUZELLAUD	François	1

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention

Année 2017

Estimation des volumes en capacité d'être produits par les organismes sur la base des financements 2016 (source : organismes via USH)

ORGANISMES	Nombre de logements en locatif social (PLUS, PLAI et PLUS CD)	Nombre de logements en locatif abordable PLS	Nombre de logements en accession abordable (agréments en PSLA et ANRU TVA 5,5%)
AIGUILLON CONSTRUCTION	170	40	100
ATLANTIQUE HABITATIONS	320	30	0
COOP LOGIS	-	-	150
CIF COOPERATIVE	80	20	300
CISN ATLANTIQUE	0	0	150
GAMBETTA	70	30	33
GHT	0	0	200
HABITAT 44	126	0	05
HARMONIE HABITAT	300	100	78
ICF ATLANTIQUE	0	0	0
IMMOBILIERE PODELIHA	200	80	40
LNH	300	50	0
LOGI OUEST	0	0	0
NANTES METROPOLE HABITAT	253	8	72
SAMO	250	60	30
VILOGIA	110	20	60
TOTAL	**2179**	**438**	**1218**

A titre indicatif, la vente de patrimoine au sein de la Métropole devrait se situer dans une fourchette de 220 logements.